



PROFIL D'ÉCOSYSTÈME

# HOTSPOT DE LA BIODIVERSITÉ DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

27 JUILLET 2010

Préparé par :

Doğa Derneği au nom de BirdLife International

En collaboration avec :

Association « Les amis des oiseaux », le groupe Cirrus, Plantlife International, Société royale pour la protection des oiseaux, le Secrétariat mondial de BirdLife, Sociedad Española de Ornitología, Sociedade Portuguesa Para O Estudo Das Aves, Tour du Valat, l'UICN,

Et avec l'appui technique de:

La Division Afrique et Madagascar à Conservation International

Rédigé par l'équipe en charge du profil d'écosystème :

Abdulmalak, Dania; Al Khader, Ibrahim; Al Jbour, Sharif; Arcos, José Manuel; Ataol, Murat; Azafzaf, Hichem; Balkız, Özge; Costa, Luis; Criado, Juan; Eken, Güven; Feltrup-Azafzaf, Claudia; Foxall, Jack; Galewski, Thomas; García-Tapia, Gerardo; Grillas, Patrick; Grimmitt, Richard; İsfendiyaroğlu, Süreyya; Jalbert, Jean; Knowles, Tony; Knox, David H.; Kurt, Bahtiyar; Leitão, Domingos; Lise, Yıldıray; May, Ian; Pienaar, Eugene; Radford, Elizabeth; Ramirez, Ivan; Regato, Pedro; Tavares, Jose et Viada, Carlota

Assistée par des experts et des participants des institutions suivantes :

Agence égyptienne des affaires environnementales	Groupe de spécialistes des plantes méditerranéennes – UICN
Agence nationale de protection de l'environnement, Tunisie	Initiative méditerranéenne pour les zones humides
Association Biom, Croatie	Institut d'État de la Croatie pour la protection de la nature
Autorité générale de l'environnement, Libye	Institut national agronomique de Tunisie
Biosfera 1, Cap-Vert	Institut pour la protection de la nature, Monténégro
BirdLife Chypre	Instituto Nacional de Investigaçã e Desenvolvimento Agrário, Cap-Vert
BirdLife Malte	Instituto Nazionale per la Fauna Selvatica, Italie
BirdLife Slovénie - DOPPS	Jardin botanique royal d'Édimbourg, RU
Burfield, Ian	Lega Italiana Protezione Uccelli, Italie
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées	Ligue pour la protection des oiseaux, partenaire de BirdLife en France
Centre de coopération pour la Méditerranée – UICN	Ministère de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, Monténégro
Centre de la recherche forestière, Maroc	Ministère de l'environnement et des eaux et forêts, Albanie
Centre de protection et de recherche pour les oiseaux du Monténégro	Ministère de l'environnement et des forêts, Turquie
Centre de recherche interuniversitaire « Biodiversité, sociologie des plantes et écologie des paysages », Université de Rome-Sapienza, Italie	Ministère de la Culture de la Croatie
Centre des zones humides du biotope grec	Ministère syrien aux affaires environnementales
Centre environnemental régional	Nature Conservation Egypt, partenaire de BirdLife en Égypte
Centre for Middle Eastern Plants, UK	Plan Bleu
Commission européenne, DG Environnement	Programme SEO/BirdLife Maroc
Conservatoire du Littoral, France	Scientifique, Maroc
Cuttelod, Annabelle	Société de protection de la nature au Liban
Diava Consulting, Albanie	Société ornithologique hellénique, Grèce
Direcção-Geral de Ambiente, Cap-Vert	Société royale pour la conservation de la nature, Jordanie
Direction générale des forêts algérienne	
Fondation Rubicon	
Fondation Save	
Fondation TEMA, Turquie	

Société royale pour la protection des oiseaux,  
(Royal Society for the Protection of Birds),  
RU

Société syrienne de conservation de la faune  
sauvage

Université Al Fateh, Libye

Université Al Quds, Territoires palestiniens

Université américaine de Beyrouth, Liban

Université d'Istanbul, Turquie

Université de Béjaïa, Algérie

Université de Jordanie, Jordanie

Université de Primorska, Slovénie

Université de Reading, RU

Université de Tanta, Égypte

Université de Venise, Italie

Université de Zagreb, Croatie

Université des sciences et de la technologie,  
Algérie

Université Hassan II Casablanca, Maroc

Université hébraïque de Jérusalem, Israël  
Université jordanienne des sciences et de la  
technologie, Jordanie

Université libanaise, Liban

Université Mohammed V Agdal Institut

Université Mouay Ismail Meknes, Maroc

Université Ss. Cyril et Methodius, ARYM

Université du Monténégro, Monténégro

Vulture Conservation Foundation

Wetlands International

WWF Bureau de Tunisie

WWF Bureau de Turquie

WWF Bureau du Programme Méditerranée

WWF Bureau du Programme Méditerranée au  
Maroc

*Ce profil a été produit avec l'appui financier et technique de la fondation Prince Albert II de Monaco et de MAVA - Fondation pour la Nature*



# TABLE DES MATIÈRES

Résumé exécutif .....	v
Introduction.....	1
Contexte.....	3
Importance biologique du hotspot.....	4
Résultats de conservation.....	10
Contexte socioéconomique, politique et de la société civile.....	35
Évaluation des changements climatiques.....	70
Évaluation des menaces.....	78
Évaluation des investissements actuels.....	104
Créneau d'investissement du CEPF dans la région.....	121
Stratégie d'investissement du CEPF et concentration du programme.....	130
Durabilité.....	160
Conclusion.....	161
Cadre logique.....	162
Références.....	165
Appendices.....	172

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'humanité dépend des écosystèmes de la planète et des avantages essentiels à la vie qu'ils fournissent, l'air pur, l'eau douce et des sols fertiles. Fondé en 2000, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est devenu un leader mondial en permettant à la société civile d'influencer et de participer à la conservation d'écosystèmes parmi les plus critiques au monde. Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque mondiale, de Conservation International, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du gouvernement japonais. Un des fondateurs, Conservation International administre le programme mondial à travers un secrétariat du CEPF. Le CEPF accorde des subventions à des organisations non gouvernementales et privées pour préserver les hotspots de la biodiversité, les régions du monde les plus riches sur le plan biologique mais aussi les plus menacées. Les zones critiques pour la conservation sont aussi souvent les lieux de présence de millions d'habitants pauvres et fortement tributaires d'écosystèmes sains, et cette convergence est surtout évidente dans les hotspots.

Le CEPF est un mécanisme de financement unique dans le sens où il se concentre sur les zones biologiques prioritaires, au-delà des frontières politiques, et analyse les menaces à l'échelle du paysage. Ainsi, le CEPF cherche à identifier et à soutenir une approche régionale de la conservation, plutôt que nationale, et implique un vaste ensemble d'institutions privées et publiques à travers des efforts régionaux coordonnés.

Le hotspot de la biodiversité du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot du monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen de la planète. Le hotspot s'étend sur plus de 2 millions de kilomètres carrés, du Portugal à la Jordanie vers l'est, et du nord de l'Italie au Cap-Vert vers le sud. Le bassin méditerranéen est le troisième hotspot le plus riche du monde en diversité végétale (Mittermeier *et al.* 2004). On y trouve environ 30.000 espèces de plantes, dont plus de 13.000 endémiques ou n'existant nulle part ailleurs. De nombreuses autres découvertes sont faites chaque année (Plantlife International 2010, rapport non publié).

L'impressionnante diversité culturelle, linguistique et socioéconomique de la région rivalise avec sa diversité naturelle. Elle abrite des civilisations parmi les plus anciennes et les plus importantes du monde, le plus vieil État souverain de la planète et la première république constitutionnelle, San Marin, qui remonte à 301 après J.-C. De nombreux écosystèmes sont parvenus il y a longtemps à un équilibre en raison de la domination des activités humaines sur les paysages. Cependant, il s'agit d'un équilibre précaire car de nombreuses communautés locales dépendent des derniers milieux naturels pour l'eau douce, la nourriture et d'autres services environnementaux. L'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen est essentiel pour enrayer les menaces, pour équilibrer développement économique et milieux naturels et pour préserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes dans cette vaste région.

Le profil d'écosystème du hotspot du bassin méditerranéen a été développé sous l'égide de Doğa Derneği (le partenaire de BirdLife en Turquie) avec l'investissement du CEPF et le généreux soutien financier et technique de la fondation Prince Albert II de Monaco et de MAVA Fondation pour la Nature. En raison de la taille et de la complexité de la région, douze organisations ont travaillé de concert à l'élaboration du profil, incluant principalement, en plus de Doğa Derneği, Conservation International, BirdLife International et ses partenaires dans la région, la Tour du Valat, l'UICN et Plantlife International.

Le profil d'écosystème présente le hotspot, notamment son importance biologique dans le contexte mondial et régional, les effets possibles des changements climatiques, les principales menaces et les causes racines de la perte de biodiversité, le contexte socioéconomique et les investissements actuels pour la conservation. Il fournit un ensemble de résultats mesurables de conservation et identifie les lacunes et les opportunités d'investissement, déduisant ainsi le créneau pour lequel l'investissement du CEPF aura la plus forte valeur ajoutée. Le document présente également la stratégie d'investissement du CEPF dans la région sur une période de cinq ans. Cette stratégie comprend les opportunités de financement stratégique, appelées directions stratégiques et décomposées en priorités d'investissement, indiquant le type d'activités éligibles au financement du CEPF. Le profil d'écosystème ne décrit pas de concepts spécifiques de projets, qui ne seront développés par les groupes de la société civile que lors de leur demande de subvention auprès du CEPF.

## **Résultats de conservation**

Une procédure systématique de planification de la conservation a identifié les premières priorités dans le hotspot du bassin méditerranéen. Au total, ce sont 1.110 zones clés pour la biodiversité qui sont identifiées dans le profil, couvrant une superficie de plus de 40,7 millions d'hectares, ou environ 19,5 pour cent de la surface terrestre du hotspot. Parmi ces sites, 512 contiennent des habitats côtiers et marins, ce qui illustre leur importance pour la conservation du milieu marin comme terrestre. Par ailleurs, 17 corridors de conservation de la biodiversité ont été identifiés, comprenant 435 de ces zones clés pour la biodiversité. Ces corridors sont essentiels à la protection des processus et des liens nécessaires aux espèces menacées, en particulier pour l'adaptation à long terme aux changements climatiques. Les corridors sont indispensables à la résilience des écosystèmes, leur permettant ainsi de fournir des services essentiels aux communautés naturelles et humaines. Les corridors ont ainsi une importance primordiale pour les résultats de conservation à long terme.

## **Autres considérations importantes**

Malgré des investissements importants, cependant inégalement distribués, pour la conservation dans le bassin méditerranéen, de nombreuses menaces immédiates et à long terme persistent, principalement en raison de la dépendance régionale sur le tourisme. L'intensification du tourisme et la croissance démographique ne feront qu'exacerber ces menaces, mettant à rude épreuve des ressources déjà limitées en eau, en terres et en énergie. Le développement côtier et urbain pour le tourisme, la surexploitation des ressources naturelles, et notamment de l'eau, à but commercial ou de subsistance, et la dégradation et la perte de l'habitat liées à l'agriculture continuent de dégrader et de détruire l'environnement à un rythme alarmant, contribuant à rendre la région et sa biodiversité plus vulnérables aux répercussions négatives des changements climatiques anticipés.

Les facteurs sous-jacents de ces menaces directes comprennent la pauvreté, la densité élevée de population, l'absence d'une réponse coordonnée à l'échelle du bassin méditerranéen, le manque d'informations et de capacités et les modifications des conditions climatiques. La croissance et le développement durables de la région passent par l'amélioration de la gestion des paysages terrestres et marins du hotspot. Il faut renforcer les capacités gouvernementales et non gouvernementales pour assurer un succès durable de la conservation.

## **Créneau et stratégie d'investissement du CEPF**

Les gouvernements du hotspot ont consacré beaucoup d'efforts à la désignation et à la gestion d'aires protégées à des fins de conservation, de tourisme et de loisirs. Si de tels efforts ont eu des résultats positifs pour la conservation au niveau local, ils n'apportent pas toujours de réponses

stratégiques aux priorités sur le terrain. Ainsi, des lacunes subsistent en termes de couverture en aires protégées et d'intégration systématique de la conservation de la biodiversité dans les politiques plus globales. La gestion des aires protégées ainsi que l'application des lois présentent également des faiblesses. Par ailleurs, la participation, l'expertise et le soutien de la société civile ont souvent été insuffisamment mobilisés dans le cadre des initiatives gouvernementales dans différentes régions du hotspot du bassin méditerranéen.

Le créneau d'investissement du CEPF dans la région méditerranéenne a été défini par un processus intégrateur et participatif impliquant les parties prenantes de la société civile, des bailleurs de fonds et des gouvernements de la région. En affinant les résultats identifiés, l'investissement du CEPF se concentrera sur six corridors de conservation de la biodiversité avec 50 des zones clés pour la biodiversité de première importance. Les 218 autres zones clés pour la biodiversité de ces six corridors prioritaires bénéficieront d'interventions à l'échelle des paysages, essentiels à la préservation des processus et des services des écosystèmes. Vingt autres zones clés pour la biodiversité qui représentent des sites irremplaçables et très vulnérables au sein de cinq autres corridors feront l'objet d'investissements concentrés sur les sites. Certains de ces sites abritent les derniers littoraux intacts du bassin méditerranéen. Ce sont au total 15 pays qui sont éligibles au financement du CEPF.

Le créneau du CEPF sera de travailler avec tous les acteurs impliqués dans les activités de conservation et de développement dans les pays du bassin méditerranéen afin de promouvoir des partenariats dans les corridors et les sites prioritaires. Ces partenariats ont pour objectif de réduire les impacts du développement sur les ressources et les systèmes naturels essentiels aux grandes communautés. Par ailleurs, les opportunités de bénéfices additionnels et de réduction des déplacements de l'utilisation des terres en altitude au sein de ces paysages seront examinées. Ces approches tireront les leçons du développement non durable dans d'autres parties du bassin méditerranéen et introduiront de nouvelles méthodes. L'empreinte écologique de la partie nord de la Méditerranée est bien plus marquée qu'au sud. Ainsi, l'investissement au sud représente une opportunité de garantir la protection de zones riches en biodiversité, soumises à des menaces importantes, mais ayant une empreinte écologique plus réduite.

À l'heure actuelle, peu d'organisations financent la société civile dans un rôle essentiel de conservation des principales zones clés pour la biodiversité et des bassins où se trouvent ces zones. Les zones clés pour la biodiversité sont majoritairement très peuplées et ces habitants dépendent de l'eau et d'autres ressources naturelles. La société civile du hotspot est en position de prendre la direction des efforts de conservation durable de ces sites et peut stimuler le partenariat entre les gouvernements et le secteur privé pour la conservation de la biodiversité.

## Direction stratégiques et priorités d'investissement du CEPF

DIRECTIONS STRATÉGIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
<p>1. Encourager l'implication de la société civile dans la gestion intégrée des zones côtières pour réduire les effets négatifs du développement du littoral dans trois corridors prioritaires (sud-ouest des Balkans; péninsule cyrénaïque et les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie) et dans 20 zones clés pour la biodiversité marine et côtière dans d'autres corridors</p>	<p>1.1 Appui à l'implication de la société civile dans le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et l'adoption des meilleures pratiques pour l'intégration de la conservation de la nature dans le secteur du tourisme</p> <p>1.2 Sensibilisation et influence des choix du marché touristique européen et des entreprises touristiques en faveur de pratiques adaptées à la nature</p> <p>1.3 Appui aux parties prenantes locales pour progresser et tirer parti du tourisme basé sur la nature à travers la diversification des activités liées au tourisme et la création de moyens d'existence alternatifs</p>
<p>2. Établir la gestion durable des bassins hydrographiques et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, en mettant l'accent sur les corridors prioritaires (1) du massif de l'Atlas, (2) des monts Taurus, (3) de la vallée de l'Oronte et des monts Liban et (4) du sud-ouest des Balkans</p>	<p>2.1. Création et contribution à des initiatives de Gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH) pour des bassins pilotes et application de meilleures pratiques pour réduire les répercussions négatives d'infrastructures mal planifiées</p> <p>2.2. Appui aux politiques de GIBH et à l'élaboration et à l'exécution de lois par le renforcement de capacités et un plaidoyer à tous les niveaux</p> <p>2.3. Appui à des mécanismes de financement innovants de conservation et de remise en état d'écosystèmes d'eau douce et de bassins traditionnels</p> <p>2.4. Facilitation et appui à l'adaptation aux changements climatiques par l'amélioration des économies d'eau dans les paysages agricoles et en permettant les flux environnementaux dans les zones clés pour la biodiversité</p> <p>2.5 Partage et application des leçons apprises et des meilleures pratiques de la part et avec d'autres expériences de gestion de bassins hydrographiques dans d'autres parties de la Méditerranée</p>
<p>3. Améliorer la conservation et le statut de protection de 44 zones clés pour la biodiversité</p>	<p>3.1. Création de nouvelles aires protégées et promotion d'une gestion améliorée des aires protégées actuelles par le développement et la mise en œuvre de plans de gestion durable</p> <p>3.2. Développement de mécanismes financiers d'appui aux aires protégées tout en renforçant les moyens d'existence durables et en encourageant la gestion communautaire des zones clés pour la biodiversité prioritaires</p> <p>3.3. Sensibilisation sur l'importance des zones clés pour la biodiversité prioritaires, notamment celles abritant des plantes et des éléments marins irremplaçables</p>
<p>4. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre</p>	<p>4.1. Création d'un vaste ensemble de groupes de la société civile, dont l'action transcende les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation décrits</p> <p>4.2. Rôle d'unité de liaison entre les réseaux pertinents en Méditerranée pour harmoniser les investissements comparables et canaliser les opportunités de financement vers les zones prioritaires qui ont en besoin.</p>



Sur la base de ces quatre directions stratégiques, le CEPF réduira les effets négatifs de l'industrie du tourisme avant qu'elle ne devienne un problème pour le sud et l'est de la Méditerranée, comme c'est déjà le cas dans le nord. De plus, un appui sera apporté pour que l'une des ressources les plus rares du hotspot, l'eau, soit utilisée de manière rationnelle. Le CEPF abordera les aspects écologiques et économiques de la consommation d'eau, principalement à l'échelle du bassin hydrographique, mais aussi aux niveaux locaux et nationaux le cas échéant. Parce qu'elles sont irremplaçables et fortement vulnérables, certaines zones clés pour la biodiversité du hotspot demanderont une attention plus soutenue. À cet effet, le CEPF œuvrera au renforcement du réseau actuel d'aires protégées. Les actions cibleront en majorité six corridors prioritaires et 70 zones clés pour la biodiversité.

## **Conclusion**

Le hotspot du bassin méditerranéen est l'un des merveilles biologiques de la planète. Le CEPF fournira un financement à la société civile de manière à compléter les fonds obtenus des agences gouvernementales et d'autres bailleurs de fonds et aussi à inspirer des activités innovantes pour la conservation. L'élaboration de ce profil d'écosystème détaillé et de la stratégie d'investissement du CEPF a été possible grâce à une consultation approfondie des parties prenantes. C'est un tournant majeur pour la conservation dans la région. Pour la première fois, les menaces dans tout le bassin méditerranéen ont été évaluées et une stratégie régionale développée. Il s'agit d'un premier pas important pour cette région primordiale.

## INTRODUCTION

Il est clair aujourd'hui que les écosystèmes naturels ont des multiples fonctions et apportent des bénéfices économiques à l'humanité. Néanmoins, les ressources naturelles continuent de s'épuiser dans le monde entier. Le taux actuel d'extinctions de plantes et d'animaux sur la planète dues aux activités humaines est plus de 1.000 fois plus que les taux moyens relevés au cours de l'histoire (Pimm *et al.* 1995). Face à ce dilemme, une série de tactiques a été élaborée ces 10 dernières années pour préserver les écosystèmes critiques et les services environnementaux.

Le concept de « hotspots de la biodiversité » constitue l'une des tactiques les plus efficaces pour préserver les régions du monde les plus riches sur le plan de la biodiversité mais aussi les plus menacées (Myers *et al.* 2000). Une analyse récente fait état et décrit 34 hotspots de la biodiversité dans le monde, chacun abritant au moins 1.500 espèces de plantes qui n'existent nulle part ailleurs, ou endémiques, et ayant perdu au moins 70 pour cent de la superficie de son habitat original (Mittermeier *et al.* 2004). Le concept de hotspots de la biodiversité a rallié une grande partie de la communauté de la conservation et du développement durable pour une action dans les zones du monde les plus menacées.

L'humanité est tributaire des écosystèmes de la planète et des avantages essentiels à la vie qu'ils fournissent : de l'air pur, de l'eau douce et des sols sains. Fondé en 2000, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) est devenu un leader mondial en permettant à la société civile d'influencer et de participer à la conservation d'écosystèmes parmi les plus critiques au monde. Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence française de développement (AFD), de la Banque mondiale, de Conservation International, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du gouvernement japonais. Un des fondateurs, Conservation International administre le programme mondial à travers un secrétariat du CEPF. Le CEPF accorde des subventions à des organisations non gouvernementales et privées pour préserver les hotspots de la biodiversité, les régions du monde les plus riches sur le plan biologique mais aussi les plus menacées. Les zones critiques pour la conservation sont aussi souvent les lieux de présence de millions d'habitants pauvres et fortement tributaires d'écosystèmes sains, et cette convergence est plus évidente dans les hotspots.

Le Conseil des bailleurs de fonds du CEPF a convenu que le hotspot du bassin méditerranéen représentait une priorité d'investissement du CEPF dans le cadre d'une expansion du programme. Ce hotspot est le deuxième plus grand du monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen de la planète. Le hotspot s'étend sur 2.085.292 kilomètres carrés, du Portugal à la Jordanie vers l'est, et du nord de l'Italie à la Tunisie vers le sud. Il inclut des parties de l'Espagne, de la France, des pays des Balkans, de la Grèce, de la Turquie, de la Syrie, du Liban, d'Israël, de l'Égypte, de la Libye, du Maroc et de l'Algérie, ainsi qu'environ 5.000 îles éparpillées dans la mer Méditerranée. À l'ouest de la partie continentale, le hotspot comprend plusieurs îles de l'océan Atlantique : les Canaries, Madère, les îles Selvagens, les Açores et le Cap-Vert.

Le bassin méditerranéen est le troisième hotspot le plus riche du monde en diversité végétale (Mittermeier *et al.* 2004). Environ 13.000 espèces de plantes sont endémiques au hotspot. De nombreuses autres découvertes sont faites chaque année (Plantlife International 2010, rapport non publié).

Le hotspot est l'une des destinations touristiques les plus populaires au monde. Le nombre de visiteurs représente 32 pour cent des touristes dans le monde ou 220 millions de personnes chaque année (Plan Bleu 2006). En raison du développement d'infrastructures lié

principalement à cette industrie, les espèces du hotspot voient leurs populations de plus en plus fragmentées et isolées. La pression la plus forte exercée sur la nature récemment porte sur les rares ressources hydrauliques en raison d'investissements majeurs dans ce domaine et des changements climatiques. La quantité et l'ampleur croissantes des interventions dans le domaine de l'eau ont entraîné des dégâts irréversibles du cycle fragile des petits bassins hydrographiques du hotspot.

**Figure 1. Carte du hotspot du bassin méditerranéen**  
C



Le CEPF rédige des profils d'écosystème pour identifier et formuler une stratégie d'investissement pour chaque hotspot ciblé. La préparation de ce profil ne consiste pas uniquement en une étude documentaire mais implique une participation régionale afin que les parties prenantes régionales puissent s'appropriier et utiliser le résultat final. Chaque profil d'écosystème reflète une évaluation rapide des priorités biologiques et des causes sous-jacentes de la disparition de la biodiversité dans des écosystèmes donnés. Le profil associe ces deux éléments à un inventaire des investissements existants pour la conservation et d'autres éléments clés. Ainsi, la plus grande valeur ajoutée pour l'investissement du CEPF est déterminée. Chaque profil met en évidence les priorités pour la conservation et les plus pertinentes pour l'investissement du CEPF.

L'étape la plus importante du profil d'écosystème consiste à définir les résultats de conservation. Il s'agit des objectifs de conservation à atteindre pour empêcher la disparition de la biodiversité. Le créneau et la stratégie du CEPF sont basés sur ces résultats, d'abord pour garantir que les investissements sont bien ciblés, ensuite pour pouvoir évaluer le succès de ces investissements car les objectifs constituent aussi les références d'un suivi.

Les résultats de conservation sont identifiés à trois niveaux : (i) les espèces mondialement menacées de la région, (ii) les sites qui abritent ces espèces (zones clés pour la biodiversité) et (iii) les paysages préservant les processus écologiques et d'évolution nécessaires à ces sites – les corridors. Ces résultats sont définis respectivement par : « extinctions évitées »,

« zones protégées » et « corridors créés ». En prenant en compte les espèces, les sites et les corridors, le CEPF veut définir des objectifs quantitatifs, justifiables et reproductibles. Le CEPF ne cherche pas à atteindre tous ces résultats dans chaque hotspot, mais son créneau et sa stratégie d'investissements en ciblent un sous-ensemble prioritaire.

Chaque profil d'écosystème recommande des directions stratégiques de financement que la société civile peut mettre en œuvre pour protéger la biodiversité dans un hotspot. Ce faisant, le CEPF offre un mécanisme souple et adaptable à la société civile. Par ailleurs, les efforts sont aussi conçus de manière à compléter les stratégies et les cadres établis par les gouvernements locaux, régionaux et nationaux. Le CEPF favorise des alliances entre les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales (ONG), le gouvernement, les institutions universitaires et le secteur privé, associant ainsi les capacités propres à chaque entité et prévenant une redondance d'efforts afin que l'approche de la conservation soit la plus complète possible. Le CEPF encourage une coopération transfrontalière lorsque les zones riches en biodiversité sont à cheval sur plusieurs pays, ou lorsqu'une approche régionale promet d'être plus efficace qu'une approche nationale. Les hotspots pour la biodiversité sont identifiés en fonction de leur biodiversité terrestre mais les profils d'écosystème incluent les éléments prioritaires côtiers et marins près du littoral.

Ce rapport suit les principaux principes d'élaboration du profil comme discutés ci-dessus et présente les bases biologiques et thématiques des investissements du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen.

## **CONTEXTE**

Le profil d'écosystème du hotspot du bassin méditerranéen a été développé sous l'égide de Doğa Derneği (le partenaire de BirdLife en Turquie) avec l'investissement du CEPF et le généreux soutien financier et technique de la fondation Prince Albert II de Monaco et de MAVA Fondation pour la Nature. En raison de la taille et de la complexité de la région, douze organisations ont travaillé de concert à l'élaboration du profil, incluant principalement, en plus de Doğa Derneği, Conservation International, BirdLife International et ses partenaires dans la région, la Tour du Valat, l'UICN et Plantlife International. Les bases de ce partenariat ont été établies lors d'une réunion informelle de consultation des parties prenantes qui s'est tenue en France au siège de la Tour du Valat les 4 et 5 décembre 2008.

La Tour du Valat en France a dirigé l'évaluation des résultats de conservation relatifs aux écosystèmes d'eau douce. L'équipe de la Tour du Valat a identifié et délimité les zones d'eau douce clés pour la biodiversité. La Sociedad Española de Ornitología (SEO/BirdLife, partenaire de BirdLife en Espagne) s'est chargée de l'évaluation du milieu marin et a rédigé un rapport sur les investissements actuels pour la conservation, les cadres institutionnels et les politiques et les législations en vigueur dans le hotspot. Le Secrétariat mondial de BirdLife International a apporté une assistance à la SEO pour l'évaluation du milieu marin. La Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB/BirdLife, partenaire de BirdLife au RU) a évalué les menaces pesant sur le hotspot et réalisé l'analyse socioéconomique. Le Groupe Cirrus a pris en charge l'étude sur les changements climatiques. Les conséquences prévues des changements climatiques dans la région ont été analysées en mettant l'accent sur les opportunités d'adaptation et d'atténuation. CI a travaillé étroitement avec Doğa Derneği et la Tour du Valat pour identifier les objectifs de conservation, c'est-à-dire les zones clés pour la biodiversité et les corridors.

Par ailleurs, des coordinateurs régionaux ont soutenu le processus d'élaboration du profil et organisé le transfert de données entre les pays et l'équipe. Chacune des quatre sous-régions s'est vue assigner une organisation : l'Afrique du Nord, le nord de la Méditerranée, la Macaronésie et le Moyen-Orient. Les coordinateurs régionaux pour chacune de ces sous-régions sont respectivement l'association « Les Amis des Oiseaux » (AAO/BirdLife, partenaire de BirdLife en Tunisie), la SEO, la Sociedade Portuguesa Para O Estudo Das Aves (SPEA/BirdLife, partenaire de BirdLife au Portugal) et la division Moyen-Orient de BirdLife International.

Deux ateliers de consultation des parties prenantes ont été organisés pour faciliter le transfert d'informations entre les partenaires du projet et les parties prenantes nationales. Un atelier a eu lieu à Istanbul en Turquie rassemblant les principales parties prenantes du Nord de la Méditerranée, de la Macaronésie et du Moyen-Orient. Les parties prenantes de l'Afrique du Nord se sont elles réunies à Kénitra au Maroc. Les deux réunions se sont tenues la première semaine de décembre 2009 sur deux jours. Une consultation plus vaste a été réalisée avec de nombreuses autres parties prenantes à l'aide de consultations bilatérales, avant et après les ateliers. Ce processus a abouti à un atelier final rassemblant les parties prenantes régionales en mars 2010, avec la présence des principaux experts et parties prenantes. Les contributions reçues lors de cet atelier ont été intégrées dans la version finale du profil.

## **IMPORTANCE BIOLOGIQUE DU HOTSPOT DU BASSIN MÉDITERRANÉEN**

Le hotspot du bassin méditerranéen est l'une des régions les plus importantes du monde en termes de plantes endémiques et comprend plusieurs épices de diversité végétale. Tous ces facteurs font du hotspot du bassin méditerranéen le troisième plus riche de la planète en biodiversité végétale (Mittermeier *et al.* 2004).

Deux principaux facteurs déterminent la richesse en biodiversité et les paysages spectaculaires du hotspot : (i) sa localisation au carrefour de deux masses continentales, l'Eurasie et l'Afrique et (ii) sa grande diversité topographique et les différences altitudinales marquées, du niveau de la mer à 4.165 mètres à l'ouest (Maroc) et 3.756 mètres à l'est (Turquie). La région a un climat unique, avec des hivers frais et humides et des étés chauds et secs. Les précipitations varient cependant de 100 millimètres à 3.000 millimètres, favorisant ainsi des types diversifiés de végétation. Ces facteurs combinés contribuent à un endémisme et une diversité exceptionnels de plantes. C'est le troisième hotspot mondial en termes de diversité floristique (Mittermeier *et al.* 2004), comptant environ 13.000 espèces endémiques ou uniques. De nombreuses autres espèces sont découvertes chaque année. Plantlife International 2010, rapport non publié).

Des forêts sempervirentes de chênes, des forêts de conifères et des forêts décidues constituent la végétation climacique de nombreuses régions. Une large partie a cependant disparu suite aux milliers d'années de présence humaine et de modification de l'habitat, altérant de façon marquée la végétation climacique (Tucker et Evans 1997). Le maquis à plantes sclérophylles ou à feuilles coriaces est la forme de végétation la plus répandue aujourd'hui, entretenue par le pâturage et les feux sporadiques. De nombreuses plantes endémiques et à distribution restreinte dépendent de cet habitat anthropogénique. Ainsi, plusieurs espèces sont menacées par les changements d'utilisation des terres et la déprise rurale (Tucker et Evans 1997).

## Géographie, climat et histoire

Le hotspot du bassin méditerranéen couvre une superficie de 2.085.292 kilomètres carrés et s'étend sur 34 pays et territoires, de Madère et des Açores à l'ouest au nord de l'Irak à l'est, du nord de l'Italie à l'extrême sud du Maroc. La majorité de la péninsule ibérique et tout le massif de l'Atlas au Maroc font partie de ce hotspot. Dans le sud de la Méditerranée, seuls sont inclus les littoraux étroits (<200 kilomètres carrés) de l'Algérie, de la Tunisie, de la Libye et de l'Égypte. La partie du Moyen-Orient comprend une grande partie des montagnes du Liban, d'Israël et de la Syrie et va jusqu'au nord de l'Irak. Près de 30 pour cent de la Turquie fait partie du hotspot, qui s'étend aussi vers les États des Balkans, incluant les lacs karstiques et les rivières du niveau de la mer à 1.800 mètres d'altitude au mont Dinara.

La variation altitudinale est énorme : le massif de l'Atlas atteint plus de 4.000 mètres tandis que la mer Morte descend jusqu'à 420 mètres au-dessous du niveau de la mer au point le plus bas du monde. Les deux plus hauts sommets se trouvent dans le Haut Atlas (4.165 mètres) au Maroc et dans les monts Taurus (3.756 mètres) en Turquie.

La partie marine du hotspot du bassin méditerranéen couvre une surface de 2.500.000 kilomètres carrés, de 5,5°O à 36°E sur 4.000 kilomètres et de 30 à 46°N. Le nom de la mer est dérivé du mot *Mediterraneum*, qui signifie « mer au milieu des terres ». La mer s'ouvre sur les mers et océans voisins par l'étroit détroit de Gibraltar (14 kilomètres de large et 320 mètres de profondeur) sur l'océan Atlantique et par le détroit des Dardanelles (encore plus étroit, et de seulement 70 mètres de profondeur) sur le début de la mer Noire. Depuis 1869, le canal artificiel de Suez permet une ouverture sur la mer Rouge (Hofrichter 2001). Le canal de Sicile divise la mer Méditerranée en deux bassins distincts: la Méditerranée occidentale (influencée par l'Atlantique) et la Méditerranée orientale. Ces bassins sont relativement déconnectés (Cartes *et al.* 2004).

Le climat du hotspot du bassin méditerranéen est marqué par des hivers froids et humides et des étés chauds et secs. Le bassin méditerranéen est de loin la plus grande des cinq régions du monde qui bénéficie du climat méditerranéen avec une superficie de plus du triple de celles des autres régions combinées. Les précipitations varient d'à peine 100 millimètres à plus de 3.000 millimètres par an. Le massif de l'Atlas et les îles de la Macaronésie reçoivent beaucoup de pluies en raison de l'humidité sur l'Atlantique, tandis que des parties de la péninsule cyrénaïque en Libye à la lisière du Sahara n'ont qu'un très faible niveau de précipitations.

La circulation océanique du bassin méditerranéen est dominée par un échange de masses d'eau dans le détroit de Gibraltar (Millot et Taupier Letage 2005), avec de très fortes répercussions sur le climat. Les eaux de surface chaudes de l'Atlantique pénètrent dans le bassin méditerranéen tandis que les eaux froides, à faible taux de salinité et profondes de la Méditerranée se déplacent vers l'Atlantique. La circulation globale dans le bassin méditerranéen est cyclonique : les eaux de l'Atlantique affluent vers l'est et traversent le détroit de Sicile dans le bassin oriental. En sens inverse, l'eau suit le littoral européen avec une salinité et une température croissantes. Globalement, le bassin occidental est plus productif que le bassin oriental et la majeure partie de la production primaire se concentre sur le plateau continental. La région de la Macaronésie représente en grande partie une zone océanique ouverte d'une productivité relativement faible (par exemple Davenport *et al.* 2002).

Certaines des plus grandes civilisations du monde sont nées dans le bassin méditerranéen. Le hotspot a connu des peuplements humains denses depuis des millénaires. Si la zone est vaste, la végétation a été en grande partie sévèrement altérée par le peuplement humain. Le hotspot du bassin méditerranéen enregistre le taux le plus bas de végétation naturelle qui subsiste parmi tous les hotspots (environ 5 pour cent). De nombreuses forêts ont été converties à des fins agricoles.

Il serait naïf de ne cibler que les habitats intacts car la coévolution a été importante dans le hotspot. Des habitats à moitié transformés abritent aujourd'hui des taxons rares et menacés. La population actuelle dépasse 300 millions et continue d'augmenter. Les populations du nord et de l'est du bassin méditerranéen sont relativement stables mais la croissance démographique est rapide en Afrique du Nord, qui compte 160 millions d'habitants aujourd'hui, une population qui devrait atteindre 206 millions d'ici 2025.

Malheureusement, moins de 5 pour cent de la surface terrestre du hotspot bénéficient d'une forme de protection. En raison de ce faible niveau de protection, du pourcentage extrêmement faible d'habitat naturel, de fortes menaces et d'un endémisme exceptionnellement élevé, le hotspot du bassin méditerranéen est l'un des « plus chauds » de tous les hotspots.

## Habitats et écosystèmes

La collision des plaques africaine et eurasiennne au milieu du Tertiaire a influencé la très grande variabilité topographique, climatique et géographique du bassin. Cette diversité a favorisé un ensemble remarquable d'espèces et d'habitats. Le WWF fait état de 32 écorégions dans le hotspot, classées selon trois types généraux de végétation :

**Maquis :** C'est le type de végétation dominant dans la région, caractérisé par des arbustes à feuilles coriaces, principalement des *Cistus*, *Erica*, *Genista*, *Juniperus*, *Myrtus*, *Phillyrea*, *Pistacia* et d'autres plantes à feuillage persistant. Ces types de végétation sont généralement dérivés de forêts.

**Forêts :** Autrefois communes, les forêts ont été nombreuses à être converties en terres arables ou en pâturages depuis le début de la civilisation ici il y a quelques 8.000 ans. Cependant, les forêts de pins et décidues existent encore sur des surfaces importantes dans le nord et l'est du bassin méditerranéen, en particulier dans les monts Taurus en Turquie. Les rares forêts de cèdres (*Cedrus*) sont restreintes à la partie nord-est du hotspot, entre les monts Taurus occidentaux en Turquie et le Liban, principalement à plus de 1.000 mètres d'altitude.

**Garrigue :** Cet habitat est limité aux régions semi-arides, de basse altitude et côtières du bassin et est maintenu par le pâturage et les feux. Les espèces sont des taxons aromatiques, à feuilles molles et résistantes à la sécheresse, principalement *Rosmarinus*, *Salvia* et *Thymus*.

Les feux naturels et d'origine humaine ont joué un rôle déterminant pour la végétation du bassin méditerranéen. De nombreuses plantes sont pyrophytes, adaptées ou même dépendantes des feux pour leur reproduction et associées historiquement à des troupeaux de chèvres et de moutons.

La Méditerranée comprend deux principaux bassins (occidental et oriental) séparés par le détroit de Sicile. À plus petite échelle cependant, la topographie complexe isole certaines

zones de ces deux bassins ce qui contribue à une biodiversité marine localisée (Abelló *et al.* 2002). Malgré sa taille relativement réduite et son isolement, la mer Méditerranée est assez profonde (profondeur moyenne de 1.500 mètres, profondeur maximale autour de 5.000 mètres), avec des plateaux continentaux étroits représentant moins de 25 pour cent de la surface totale. Les zones locales où le plateau continental est relativement large sont principalement sédimentaires et associées aux cours d'eau les plus importants de la région (en particulier le Nil, le Pô, le Rhône et l'Èbre), à l'exception du plateau tunisien qui est une partie structurale du plateau continental (Sardà *et al.* 2004).

Cinq principaux types d'habitats contribuent à la diversité du milieu marin dans le bassin méditerranéen :

**Monts sous-marins :** Ce sont des monts océaniques qui n'atteignent pas la surface. Ils sont isolés et forment des îles sous-marines. Ces caractéristiques favorisent différents types de faune et un degré supérieur d'endémisme.

**Canyons sous-marins :** des vallées pentues et encaissées sur le talus continental. Comme les monts sous-marins, ils peuvent fournir un substrat bien particulier à certaines espèces, favorisant ainsi des communautés benthiques riches et isolées. Dans la mer Méditerranée, les canyons sous-marins sont connus spécifiquement pour leurs communautés remarquables de plancton et d'hydroméduses (Gili *et al.* 2000).

**Herbes marines :** Plantes marines à fleurs formant généralement de grandes prairies dans des zones peu profondes. Ces herbiers constituent l'habitat d'une grande diversité d'espèces marines, fournissant substrats, abris et un site idéal de frai et de nourricerie. Ils jouent également un rôle important d'oxygénation de l'eau, de prévention de l'érosion côtière en retenant les sédiments et d'amélioration de la transparence de l'eau.

**Bancs de maërl :** formés par une accumulation d'algues rouges calcaires flottantes (*Rhodophyta*), qui poussent en couche vivante superficielle sur des sédiments de la zone photique. Les bancs de maërl sont très vulnérables en raison de leur très faible capacité de régénération. Les maërles se trouvent partout dans la mer Méditerranée et en Macaronésie (les Açores et les îles Canaries) dans des eaux relativement peu profondes (Barberá *et al.* 2003).

**Communautés coralligènes :** Il s'agit à la fois d'espèces végétales et animales, plutôt côtières mais qui se trouvent à des profondeurs plus importantes que les bancs de maërl, jusqu'à environ 200 mètres. Les bancs coralligènes sont répandus dans la mer Méditerranée mais ont largement disparu dans de nombreuses zones en raison des impacts de l'homme.

### **Diversité spécifique, endémisme et statut global de menace**

L'endémisme élevé dans la moitié occidentale du bassin est du à l'âge de la plateforme géologique, avec des vestiges d'endémisme tandis que les espèces de la partie est du bassin ont été influencées par les glaciations et les substrats de la roche mère.

Le bassin méditerranéen est un centre d'endémisme végétal, abritant 10 pour cent des plantes sur environ 1,6 pour cent de la surface de la planète. Le hotspot a approximativement le même niveau de diversité (environ 30.000 espèces) que toute l'Afrique tropicale, sur une surface équivalente au quart de l'Afrique sub-saharienne.



La faune d'oiseaux et de mammifères provient en majorité de l'extérieur du bassin méditerranéen, en particulier de l'Eurasie et de l'Afrique. Ces espèces ont des capacités de dispersion plus élevées par rapport à l'herpétofaune du bassin qui a un taux d'endémisme supérieur. Des lignées génétiques anciennes et plusieurs genres endémiques existent chez les reptiles, les amphibiens et les poissons d'eau douce (Tableau 1).

**Tableau 1. Endémisme spécifique dans le hotspot du bassin méditerranéen**

Groupe taxinomique	Espèces	Espèces endémiques	Pourcentage d'endémisme
Plantes	30.000	13.000	43
Mammifères	330	87	26
Oiseaux	600	16	3
Reptiles	357	170	48
Amphibiens	115	71	62
Poissons d'eau douce	400	253	63

Si la diversité est remarquable dans toute la région, 10 zones principales sont des centres de diversité végétale (Médail et Quézel 1997). Elles abritent environ 44 pour cent des endémiques du bassin. Ce sont le Haut et le Moyen Atlas en Afrique du Nord, le Rif Bétique au sud de l'Espagne et deux bandes côtières du Maroc et de l'Algérie, les Alpes Maritimes et Liguriennes à la frontière entre la France et l'Italie, les îles tyrrhéniennes, le sud et le centre de la Grèce, le sud de la Turquie et Chypre, Israël et le Liban, la Cyrénaïque en Libye et les îles de la Macaronésie.

Pour la partie marine du hotspot, la mer Méditerranéenne n'est que partiellement déconnectée de l'océan Atlantique; plus de 50 pour cent des taxons méditerranéens ont une origine atlantique (UNEP/MAP- Plan Bleu 2009) et certains groupes présentent encore un flux génétique intense (Patarnello *et al.* 2007). Les îles de la Macaronésie sont principalement océaniques avec des plaines abyssales et des monts sous-marins (en plus des îles) qui constituent des îlots de biodiversité du biote marin (par exemple, les récifs coralliens en eau profonde) (Mitchell-Thomé 1976, Scheidegger 2002). Les richesses marines sont surtout associées aux monts sous-marins et aux pentes des îles largement isolées les unes des autres. Ceci est déterminant pour les coraux dans les eaux profondes. La région est aussi une zone majeure pour les grands poissons pélagiques, les oiseaux de mer et les cétacés.

La mer Méditerranéenne est une zone primordiale de biodiversité marine avec 7,5 pour cent de la faune marine et 18 pour cent de la flore marine du monde. Cette diversité spécifique remarquable se trouve sur seulement 0,8 pour cent de la surface globale et dans 0,3 pour cent du volume total des océans du monde (par exemple, Bianchi et Morri 2000, Hofrichter 2001). L'isolement du bassin se traduit par un niveau élevé d'endémisme estimé à environ 28 pour cent. La biodiversité est majoritairement concentrée dans des zones côtières peu profondes mais certains taxons clés sont associés aux eaux profondes ainsi qu'aux eaux pélagiques (Hofrichter 2001, UNEP/MAP- Plan Bleu 2009). Globalement, la partie occidentale est plus riche que le bassin oriental, en termes de productivité et de richesse spécifique.

## **Mammifères**

La faune de mammifères du bassin méditerranéen compte plus de 330 espèces, dont 87 endémiques terrestres, les plus nombreux étant les rongeurs, les musaraignes, les taupes et les hérissons. Aucun des 15 mammifères marins du hotspot n'est endémique. Les mammifères terrestres du bassin méditerranéen appartiennent à 10 groupes principaux : Carnivora, Cetartiodactyla, Chiroptera, Eulipotypla, Hyracoidea, Lagomorpha, Macroscelidea, Perissodactyla, Primates et Rodentia. Ce sont en majorité des petits mammifères volants et non volants. La famille la plus représentée est celle des Muridae avec 62 espèces de souris, de gerbilles et de mériones.

## **Oiseaux**

Le hotspot abrite 600 espèces d'oiseaux avec 16 endémiques. Trois des centres d'endémisme mentionnés ci-dessus (Chypre, Madère/îles Canaries et Cap-Vert) correspondent à des zones d'endémisme d'oiseaux de BirdLife International (Stattersfield *et al.* 1998). De nombreuses espèces migrant entre l'Europe et l'Afrique traversent le bassin méditerranéen au niveau du Bosphore, de la vallée du Rift, de Gibraltar, de la Sicile, des Baléares, de la Corse, de la Crète, de la Sardaigne et de Chypre.

## **Reptiles**

En raison de la nature principalement aride du bassin, la richesse et l'endémisme des reptiles sont plus élevés que chez les autres taxons. On trouve ici 357 espèces de reptiles (y compris deux espèces de tortues de mer) avec près de la moitié (48 pour cent) ou 170 espèces endémiques. Le bassin comprend cinq ordres de reptiles - Amphisbaenidae, Crocodylia, Ophidia, Sauria et Testudines – mais les serpents (30 pour cent) et les lézards (67 pour cent) sont majoritaires. Quatre genres de reptiles sont endémiques : Algyoides, Trogonophis, Macroscincus et Gallotia. Chez les Testudines, cinq espèces trouvées ici représentent 16 pour cent du total mondial. La richesse et la diversité spécifiques sont les plus élevées dans la partie orientale du hotspot, en particulier dans le sud de la Turquie, au Liban, dans le sud-ouest de la Syrie, en Israël, dans les territoires palestiniens et dans le nord de l'Égypte. Un pic d'endémisme et de diversité est également noté dans les régions montagneuses semi-arides de l'Afrique du Nord, surtout dans le massif de l'Atlas et dans les monts Taurus et le long du littoral marocain et algérien.

## **Amphibiens**

Le schéma de diversité et de richesse chez les amphibiens est à l'opposé de celui des reptiles. Le niveau de richesse est globalement très faible. La plus grande richesse en amphibiens est enregistrée dans les zones où les précipitations sont les plus importantes, notamment dans l'ouest de l'Espagne, dans le nord de l'Italie, en France, en Slovénie et en Croatie. Le bassin contient 115 espèces dont 71 endémiques. L'endémisme est relativement élevé avec un taux de 64 pour cent. La famille des grenouilles Discoglossid est quasiment endémique à la région qui abrite 11 espèces endémiques sur les 12 de cette famille. Deux des trois espèces de la famille des Pelodytidae sont endémiques au hotspot. Le bassin abrite 54 pour cent des espèces de la famille des Salamandridae avec cinq genres endémiques.

## **Poissons d'eau douce et odonates**

Les poissons d'eau douce de la région sont dérivés des riches faunes d'Eurasie et d'Afrique. Les espèces endémiques sont au nombre de 253 sur les 400 espèces de poissons d'eau douce du hotspot. Chez les odonates, on trouve 165 espèces, parmi lesquelles 61 du sous-ordre des Zygoptera (demoiselles) et 104 du sous-ordre des Anisoptera (libellules). La diversité est largement liée au niveau des précipitations : les régions où les pluies sont relativement

abondantes, comme les Alpes et les montagnes des Balkans, de la Turquie et du Maghreb ont une diversité importante. Presqu'une espèce de libellule sur sept (22 espèces) du bassin méditerranéen est endémique, avec le plus grand nombre d'endémiques enregistré au Maghreb et au Levant. Le sud des Balkans, la Crète et l'ouest de la Méditerranée présentent également des nombres importants d'Odonates endémiques.

## **Plantes**

La diversité végétale est impressionnante, avec environ 30.000 espèces de plantes et presque une moitié d'endémiques (13.000) au bassin. De nombreuses espèces endémiques se trouvent dans des endroits bien spécifiques et ont des aires de distribution très restreintes. Les espèces endémiques à un seul site se trouvent sur plusieurs des 5.000 îles, les hauts sommets, les péninsules et les falaises rocheuses. La richesse spécifique est très forte mais l'endémisme se réduit aux niveaux plus élevés avec deux seules familles endémiques (Aphyllanthaceae et Drosophyllaceae), chacune représentée par une seule espèce. Le bassin méditerranéen a un niveau élevé de richesse et d'endémisme d'arbres. Plusieurs représentants sont des espèces emblématiques comme le célèbre cèdre du Liban (*Cedrus libani*) et le liquidambar oriental (*Liquidambar orientalis*). Le dattier de Crète (*Phoenix theophrasti*) présent en Crète et dans la péninsule de Datça en Turquie est le seul palmier natif au hotspot.

## **Espèces marines**

Les requins, les raies et les alliés sont des éléments importants de l'écosystème marin en tant que prédateurs majeurs. La situation des requins est particulièrement préoccupante. La capture a diminué de 97 pour cent (en nombre et en biomasse) sur deux siècles. Il faut cependant noter qu'il s'agit probablement d'une sous-estimation en raison du manque d'informations sur l'état et la distribution des stocks.

Plusieurs espèces de thon sont présentes dans le bassin méditerranéen, la plus grande et la plus emblématique étant le thon rouge (*Thunnus thynnus*), soumis à une surexploitation et au bord de l'extinction. Une partie du cycle de vie de cette espèce se passe dans le golfe du Mexique et ses zones de frai sont dans la Méditerranée autour des îles Baléares, de la Sicile et de Chypre (Rooker *et al.* 2007).

On rencontre deux espèces de tortues marines en mer Méditerranée : la caouanne (*Caretta caretta*) et la tortue verte (*Chelonia mydas*). La tortue verte est restreinte au bassin oriental et la population régionale ne représente que quelques centaines d'individus. La caouanne se reproduit dans le centre de la Méditerranée, traverse le détroit de Gibraltar lors de sa migration vers l'Atlantique occidentale et ne compte que quelques milliers d'individus.

Les cétacés font partie des organismes marins les plus étudiés du bassin méditerranéen (Notarbartolo-di-Sciara *et al.* 2002). Les archipels de la Macaronésie sont des lieux primordiaux pour les cétacés avec la présence de 30 des 81 espèces mondiales (Ritter 2001). Il s'agit ainsi de la zone de plus grande diversité en Europe pour les mammifères marins, même s'il ne s'agit souvent que de cas marginaux ou accidentels observés lors de leur migration dans les eaux pélagiques (UNEP-CMS 2008).

## **RÉSULTATS DE CONSERVATION**

Le Profil d'écosystème du bassin méditerranéen traduit l'engagement du CEPF envers des résultats de conservation – des objectifs permettant de mesurer le succès des investissements – comme base scientifique de la détermination de la cible géographique et thématique de son

investissement. Les résultats de conservation constituent les objectifs quantitatifs de conservation qui doivent être atteints au sein du hotspot pour prévenir la perte de biodiversité.

Ils peuvent être définis à trois niveaux – espèces, sites et paysages – simplifiant un spectre hiérarchique continu d'échelles écologiques. Ces trois niveaux sont liés entre eux sur le plan géographique car les paysages contiennent les sites qui eux abritent les espèces. Ils sont aussi liés sur le plan logique : pour qu'une espèce puisse être préservée, le site qui l'abrite doit être protégé; les paysages terrestres ou marins doivent pouvoir continuer à fournir les services environnementaux essentiels aux sites et aux espèces. Lorsque ces objectifs sont atteints, ils deviennent des résultats avérés : « extinctions évitées » (au niveau des espèces), « zones protégées » (au niveau des sites) et « corridors consolidés » (au niveau du paysage).

Le CEPF seul ne peut atteindre tous les objectifs identifiés pour une région, mais le partenariat assure que les investissements contribuent à la prévention de la perte de la biodiversité et que les résultats peuvent être suivis et évalués. Les cibles géographiques et thématiques de l'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen reposent donc sur ces objectifs ou résultats.

La définition des résultats de conservation suit une procédure ascendante, en partant des objectifs au niveau des espèces pour développer les cibles au niveau des sites. Il faut ainsi avoir une connaissance détaillée du statut de conservation de chaque espèce. Si ces informations ont été rassemblées depuis près de 50 ans dans les Listes rouges mondiales développées par l'UICN – l'Union internationale pour la conservation de la nature et ses partenaires, des lacunes subsistent en termes de connaissances sur l'état des populations des espèces les plus menacées, surtout pour les plantes du bassin. Les inventaires et les travaux de recherche sur les espèces rares sont très limités (Cuttelod *et al.* 2008).

La Liste rouge de l'UICN est basée sur des critères quantitatifs permettant d'estimer la probabilité d'extinction de chaque espèce. Les espèces classées menacées sur la Liste rouge ont une probabilité d'extinction élevée à moyen terme. Il s'agit des espèces dans les catégories « en danger critique d'extinction » (CR), « en danger » (EN) et « vulnérable » (VU). La définition des objectifs est un processus fluide : lorsque de nouvelles données sont disponibles, les objectifs au niveau des sites peuvent être étendus à d'autres groupes taxinomiques ainsi qu'à des espèces à distribution restreinte. Éviter les extinctions signifie préserver des espèces mondialement menacées de manière à améliorer, ou du moins à stabiliser, leur statut sur la Liste rouge. Des informations sur l'évolution des populations sont donc nécessaires, mais pour la plupart des espèces menacées, elles n'existent pas.

En raison de la taille et de l'envergure du hotspot, du nombre de pays et de l'hétérogénéité des informations, le volume des données rassemblées était énorme. Une base de données détaillée a été développée. Les données proviennent de publications scientifiques, de plans pour la reprise d'espèces, de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), de guides de terrain et de communications personnelles de chercheurs. Les principales sources de données sur les oiseaux étaient *Threatened Birds of the World* (Stattersfield et Capper 2000) et *Endemic Bird Areas of the World* (Stattersfield *et al.* 1998). Les données sur la distribution des amphibiens sont issues du *Global Amphibian Assessment* (Frost 2002), des mammifères du *Global Mammal Assessment* (Schipper *et al.* 2008) et des reptiles de la Liste rouge régionale pour la Méditerranée sur les reptiles. Les données sur les poissons et les odonates proviennent de la Liste rouge régionale pour la Méditerranée sur les taxons d'eau douce.

Un élément important a été la collecte de données sur la flore et la détermination de zones importantes pour les plantes. Ce travail est réalisé par l'UICN et Plantlife International avec un appui supplémentaire de l'AFD et permettra une évaluation rapide des zones importantes pour les plantes en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et en Albanie. Les premiers résultats de l'analyse ont été intégrés dans le profil d'écosystème : 118 sites prioritaires pour la diversité végétale ont été identifiés par des experts travaillant dans chaque pays, avec l'assistance du Centre for Middle Eastern Plants (RU) dans le sud et l'est du bassin méditerranéen (89 dans le hotspot du bassin méditerranéen). Ainsi, certaines zones clés pour les plantes dans cette région importante mais moins bien connue du hotspot ont pu être incluses dans ce profil. Les résultats complets seront disponibles mi-2010 et contribueront à améliorer encore l'intégrité et la rigueur scientifique des objectifs de conservation. Le CEPF prendra ces résultats en compte afin que les nouveaux sites prioritaires soient considérés.

Les données les plus sérieuses disponibles ont été exploitées, mais l'analyse actuelle présente encore quelques limitations. L'Union européenne (UE) a une longue histoire et un important volume d'analyse scientifique pour les sites Natura 2000. Natura 2000 est un réseau écologique d'aires protégées sur la base des directives Oiseaux et Habitats de l'UE. Il comprend les zones de protection spéciale pour les oiseaux et les zones spéciales de conservation pour les autres espèces et habitats. Ces sites sont proposés par les États membres à la Commission européenne, en charge de la désignation cohérente et suffisante de sites au sein de l'UE. En dépit de certaines lacunes en termes de désignation et de connectivité, Natura 2000 est le réseau le plus complet d'aires protégées dans le bassin méditerranéen, comprenant les parcs sauvages comme les habitats semi-naturels.

Par ailleurs, des jeux de données solides existent pour l'UE, Israël et l'Autorité palestinienne sur les évaluation de zones importantes pour la conservation des oiseaux et des plantes. Ces analyses existent depuis longtemps et il n'est donc pas nécessaire de répéter ces efforts. D'un point de vue géographique, les données présentées sont limitées aux zones importantes pour la conservation des oiseaux et celles pour les plantes qui contiennent des espèces mondialement menacées, à distribution restreinte, effectuant des rassemblements ou restreintes à un biome. L'analyse a des limites sur le plan taxinomique, surtout pour les espèces marines car elle s'arrête aux espèces présentes dans les 12 milles marins de la côte. Les espèces pélagiques et en haute mer ne sont pas incluses. Seuls les tortues marines et les oiseaux de mer sont pris en compte dans l'analyse. Par ailleurs, les données sur les invertébrés ne concernent que les odonates, le seul groupe taxinomique inclus. Il est important de noter que malgré le manque d'informations sur différents taxons, la congruence taxinomique est généralement extrêmement élevée (Eken *et al.* 2004).

### **Objectifs liés aux espèces**

Les objectifs liés aux espèces concernent celles qui sont mondialement menacées selon la Liste rouge de l'UICN (2008). À l'heure actuelle, 555 espèces terrestres mondialement menacées sont identifiées dans les pays et territoires du hotspot du bassin méditerranéen. Cependant, 336 de ces espèces sont endémiques à des parties non éligibles du hotspot. Ce sont donc 219 espèces qui sont analysées ici. Le tableau 2 récapitule la distribution taxinomique des 555 espèces mondialement menacées du hotspot. La liste complète des espèces menacées par unité politique est disponible dans les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net).

Il faut noter ici que la Liste rouge de l'UICN pour la région présente des insuffisances tant taxinomiques que géographiques. Les lacunes taxinomiques sont très marquées pour les

invertébrés et les plantes. Les faiblesses géographiques concernent surtout les pays plus petits et moins riches du hotspot. L'UICN, Plantlife International et le WWF aident à combler les lacunes sur les plantes. Ces organisations identifient les zones importantes pour la conservation des plantes et lorsque ces données sont disponibles, elles permettront d'identifier des sites prioritaires pour les plantes. En raison de ces lacunes, les données sur les espèces concernent principalement les espèces vertébrées terrestres, avec cependant quelques espèces de plantes et quelques espèces marines. Les groupes taxinomiques inclus dans la définition des objectifs liés aux espèces sont indiqués ci-dessous.

**Tableau 2. Récapitulatif des espèces mondialement menacées dans le hotspot du bassin méditerranéen**

Taxons	En danger critique d'extinction	En danger	Vulnérables	Total
<b>Amphibia</b>	5	13	12	<b>30</b>
<b>Aves</b>	6	9	13	<b>28</b>
<b>Poissons</b>	49	59	87	<b>195</b>
<b>Gastropoda</b>	4	3	22	<b>29</b>
<b>Insecta</b>	1	2	19	<b>22</b>
<b>Invertébrés</b>	1	-	45	<b>46</b>
<b>Mammalia</b>	3	15	25	<b>43</b>
<b>Odonata</b>	-	2	7	<b>9</b>
<b>Plantae</b>	61	25	14	<b>100</b>
<b>Reptilia</b>	15	24	14	<b>53</b>
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>258</b>	<b>555</b>

### Mammifères

On dispose d'informations solides sur l'état de conservation des mammifères dans le hotspot car toutes les espèces ont été évaluées pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les mammifères très menacés dans la région sont au nombre de 43. Le macaque de Barbarie (*Macaca sylvans*, EN) est le seul primate du bassin méditerranéen et une espèce endémique au hotspot.

### Oiseaux

La destruction généralisée des zones humides dans le bassin méditerranéen menace les espèces migratrices telles que la marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*, VU) et le pélican frisé (*Pelecanus crispus*, VU). Le courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*, CR) qui migre entre ses zones de reproduction en Sibérie et l'Afrique possède des sites importants d'hivernage et de migration dans le hotspot. La poursuite de la dégradation des zones humides intensifie les risques pour ces espèces. Plusieurs espèces ont des aires de distribution très restreintes, comme l'alouette de Razo (*Alauda razae*, CR) qui n'existe que sur l'île de Razo au Cap-Vert et le pétrel de Madère (*Pterodroma Madeira*, EN) la population mondiale duquel n'est plus représentée que par 65 à 80 couples reproducteurs dans le massif central de Madère.

### Herpétofaune

Presque toutes les espèces d'herpétofaune du hotspot ont été évaluées pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les seuls éléments non inclus sont les reptiles du Cap-Vert pour lesquels aucune analyse pour la Liste rouge n'a été faite. La diversité en reptiles

est la plus élevée dans la partie xérophyte d'Afrique du Nord et la partie aride du Moyen-Orient. La diversité en amphibiens est plus importante dans les portions plus mésoiques comme les États balkaniques, les Baléares, Turquie et d'autres parties mésoiques d'Europe.

### **Poissons d'eau douce et odonates**

Les poissons d'eau douce constituent le groupe de vertébrés le plus menacé, comptant 56 pour cent d'espèces endémiques risquant l'extinction : selon la Liste rouge de l'UICN, 17 espèces endémiques sont en danger critique d'extinction, 23 en danger et 40 vulnérables. Les centres d'endémisme sont les péninsules italienne, grecque et ibérique ainsi que l'ouest de la Turquie et certaines régions du Moyen-Orient. Les plus grandes concentrations d'espèces menacées sont relevées dans le Rio Guadiana (Espagne et Portugal), le bassin de l'Oronte (Turquie et Syrie), le lac Kinneret et le bassin de Hula (Israël), le cours inférieur de la Neretva (Croatie et Bosnie-Herzégovine) et le lac Prespa (Grèce, Albanie et ARY de Macédoine).

Chez les odonates (libellules), la disparition et la dégradation de l'habitat d'origine humaine, ainsi que la pollution aquatique sont les principales menaces dans la région. Les changements climatiques sont aussi préoccupants car une demande croissante en eau associée à des précipitations moins abondantes dessècheront les ruisseaux, un milieu essentiel à de nombreuses espèces endémiques.

### **Plantes**

Très peu d'espèces de plantes du bassin méditerranéen ont fait l'objet d'une évaluation pour la Liste rouge de l'UICN. Des efforts actuels impliquant Plantlife International, l'UICN et le WWF tâchent de résoudre ce problème et fourniront des informations sur les espèces de plantes importantes et leur distribution en Méditerranée. La présente évaluation des zones clés pour la biodiversité prend en compte tous les taxons de plantes pour lesquels les données sont disponibles.

### **Taxons marins**

L'Évaluation mondiale des espèces marines de l'UICN et le Centre de coopération méditerranéenne consacrent des efforts importants à établir l'état de conservation de la faune et de la flore du bassin méditerranéen. Les groupes marins complétés à ce jour sont les mammifères marins, les tortues de mer, les poissons cartilagineux, les cétacés et les oiseaux de mer. Les évaluations encore en cours portent sur les poissons de mer, les mollusques et les plantes aquatiques. Les données sur la biodiversité marine sont plus fragmentaires par rapport à l'environnement terrestre : environ un tiers des espèces sont classées dans la catégorie « à données insuffisantes ». Les groupes les plus préoccupants sont les requins, les raies et les alliés : 13 espèces sur 71 sont en danger critique d'extinction et 18 espèces à données insuffisantes. Dans l'évaluation présente, l'identification des zones marines clés pour la biodiversité s'est fondée sur 21 espèces marines menacées : deux espèces de tortues de mer, 18 espèces d'oiseaux marins et un pinnipède.

### **Tortues marines**

La mer Méditerranée abrite deux espèces de tortues marines, la caouanne (*Caretta caretta*, EN) et la tortue verte (*Chelonia mydas*, EN). La tortue verte a une population régionale de quelques centaines d'individus restreinte au bassin oriental. La caouanne se reproduit dans le centre de la Méditerranée et traverse le détroit de Gibraltar lors de sa migration vers l'Atlantique occidentale. Elle compte quelques milliers d'individus dans la région. Les tortues marines ont besoin de plages de sable paisibles pour pondre et sont surtout observées

dans les zones les moins peuplées, en particulier dans le sud et l'est du bassin méditerranéen et au Cap-Vert.

### **Pinnipèdes (phoques)**

La seule espèce de phoque du hotspot du bassin méditerranéen est l'endémique phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*). La population est clairsemée et principalement limitée à la mer Égée en Méditerranée et au littoral mauritanien dans l'Atlantique, avec quelques sites mineurs en Algérie et à Madère. Cette espèce est considérée par l'UICN comme l'une des 10 espèces les plus menacées du monde.

### **Objectifs liés aux sites**

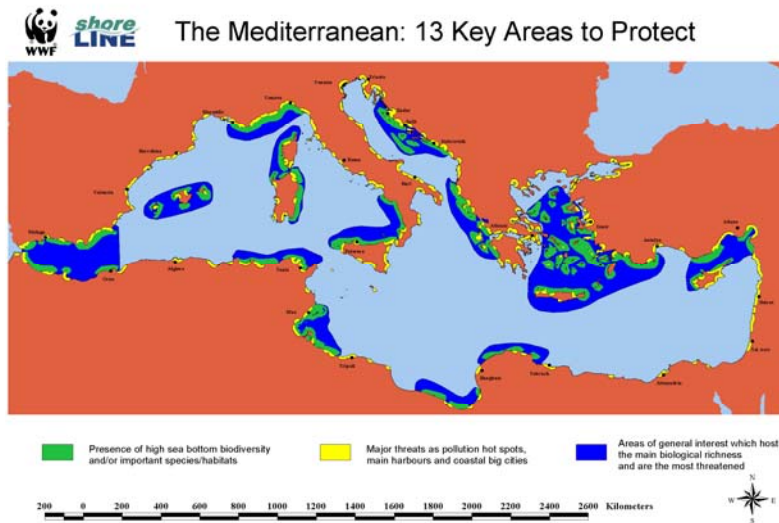
La plupart des espèces seront mieux protégées si leurs sites de présence sont préservés. Les zones clés pour la biodiversité sont donc les sites ciblés.

Les zones clés pour la biodiversité sont les sites identifiés qui abritent des populations d'au moins une espèce mondialement menacée, à distribution restreinte, limitée à un biome ou effectuant des grands rassemblements. Les principales sources de données sont des articles scientifiques, des ouvrages de l'UICN (Cox *et al.* 2006; Cuttelod *et al.* 2008; Riservato *et al.* 2009; Smith et Darwal 2006), plusieurs couches de données SIG, des données de la Base de données mondiale sur les aires protégées (IUCN-UNEP 2009), des rapports de SPANB, des données d'inventaires écologiques, des ateliers sous-régionaux, des évaluations des zones importantes pour la conservation des oiseaux (BirdLife International 2009), des évaluations de zones importantes pour la conservation des plantes (Plantlife International 2009 et Centre de recherche interuniversitaire « Biodiversité, sociologie des plantes et écologie des paysages », Université de Rome-Sapienza), des sites Natura 2000 et de communications de nombreux chercheurs.

En ce qui concerne les sites marins d'importance pour la conservation, le Programme pour la Méditerranée du WWF a consacré des efforts importants ces 10 dernières années à l'identification des zones marines prioritaires sur la base de la cartographie morphologique et la présence d'espèces menacées clés (surtout des tortues et le phoque moine; Franzosini *et al.* 2001). L'analyse est côtière (jusqu'à 200 mètres de profondeur) et a permis d'identifier 13 zones marines prioritaires (Figure 2). Ces sites sont trop vastes pour être considérés comme zones clés pour la biodiversité mais ils coïncident en grande partie aux objectifs liés aux sites de ce profil d'écosystème.



**Figure 2. Localisation des 13 zones marines prioritaires en mer Méditerranée (Source : Bureau du programme pour la Méditerranée du WWF)**



Les données exploitées pour identifier les zones clés pour la biodiversité portent sur 1.883 espèces (1.451 plantes, 191 oiseaux, 30 mammifères, 106 poissons d'eau douce, 64 reptiles, neuf papillons, 13 libellules et 19 amphibiens) menacées, à distribution restreinte, effectuant des rassemblements ou limitées à un biome. Le critère de distribution restreinte a été appliqué à toutes les espèces sauf aux invertébrés. On a également pris en compte les rassemblements d'importance mondiale et les oiseaux limités à un biome. La plupart du temps, les données sur la distribution et l'état des espèces végétales n'étaient pas assez précises et complètes pour les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Lorsque les données sur les plantes seront complétées, le nombre de zones clés pour la biodiversité augmentera.

En raison de la taille du hotspot, la qualité et la disponibilité des informations étaient très variables. Les zones importantes pour la conservation des plantes, les zones importantes pour la conservation des oiseaux, les sites Natura 2000 et les sites marins du WWF ont été les points de départ de l'identification des zones clés pour la biodiversité, la norme globale du CEPF. Les évaluations des zones clés pour la conservation des plantes et des oiseaux ont été réalisées à différents moments, appliquant différents critères et données. Ces sites ont été évalués à l'aide du critère standard de zone clé pour la biodiversité défini dans Eken *et al.* (2004). Les sites remplissant ce critère, c'est-à-dire abritant au moins une espèce mondialement menacée, à distribution restreinte, limitée à un biome ou effectuant des rassemblements sont considérés comme des zones clés pour la biodiversité, et donc des objectifs pour ce profil d'écosystème. Certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux ou des plantes ne répondaient pas au critère de zone clé pour la biodiversité mais n'en demeurent pas moins d'une importance cruciale. Elles ont donc été nommées « zones de conservation de priorité régionale ». La grande majorité des ZICO et des zones importantes pour la conservation des plantes se qualifient comme zones clés pour la biodiversité.

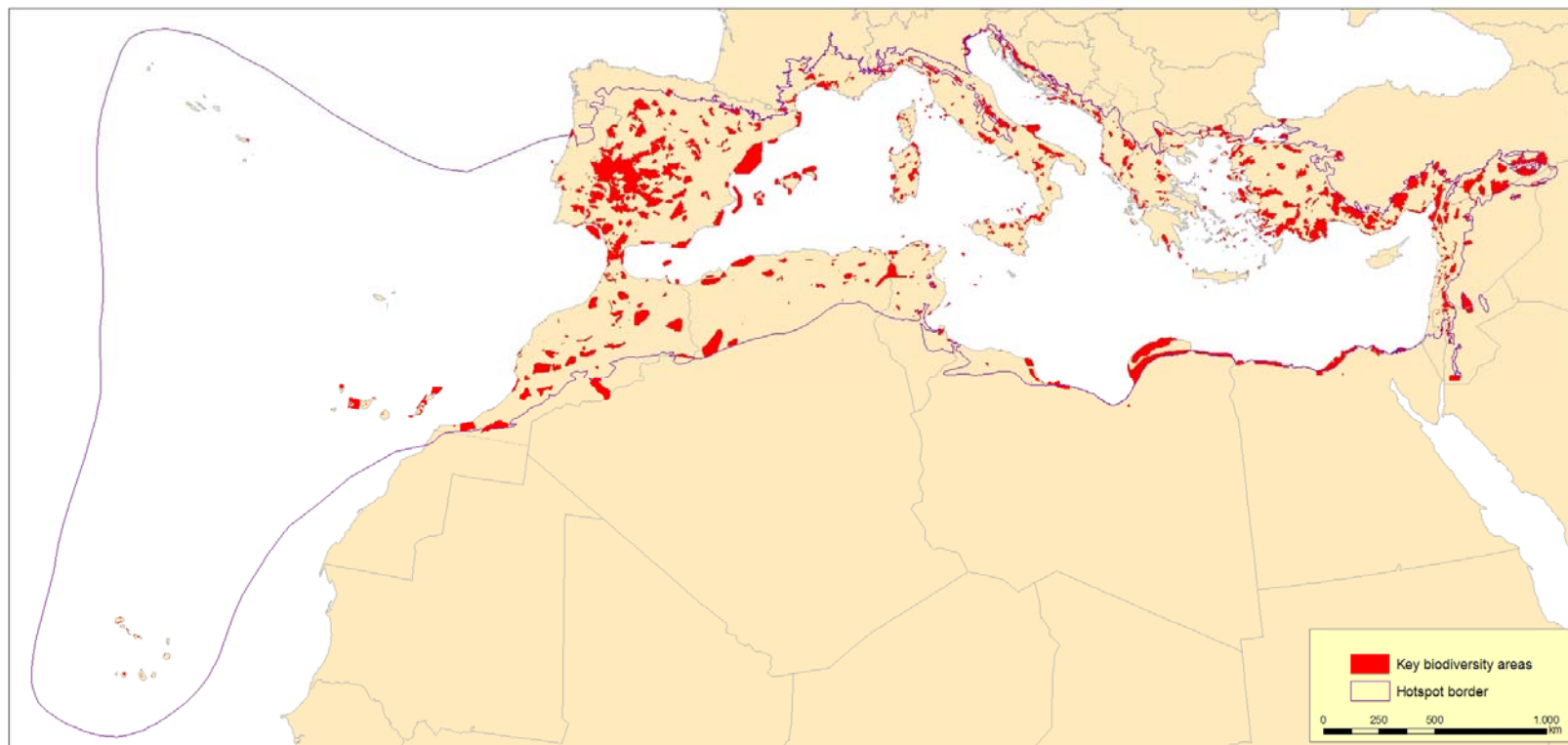
Au total, 1.110 zones clés pour la biodiversité ont été identifiées dans le hotspot du bassin méditerranéen, abritant chacune au moins une espèce qualifiante. La plupart des sites contiennent plusieurs espèces globalement menacées (Figure 3, Appendices 1 et 2). Il n'a

pas été possible d'attribuer des zones clés pour la biodiversité à certaines espèces, qui sont répandues mais menacées dans tout le hotspot. Elles bénéficieront donc des interventions à l'échelle des corridors. C'est le cas de l'anguille d'Europe (*Anguilla anguilla*), une espèce pour laquelle une action de conservation à l'échelle des sites n'est pas adaptée. Les zones clés pour la biodiversité se trouvent dans tous types d'habitat : forêts, maquis, habitats semi-naturels, montagnes, rivières, steppes, zones humides, lacs et systèmes karstiques.

À partir de la liste ci-dessus, une série de priorités a été déterminée sur l'analyse du caractère irremplaçable et de la vulnérabilité des sites. Un site est considéré totalement irremplaçable s'il contient une ou plusieurs espèces qui n'existent nulle part ailleurs. Le caractère irremplaçable correspond à la question « où ? » tandis que la vulnérabilité répond à « quand ? », c'est-à-dire la probabilité de disparition de l'élément de biodiversité à l'avenir. Dans l'analyse actuelle, le caractère irremplaçable est déterminé par le pourcentage de la population mondiale d'une espèce présente sur un site. La définition des priorités sur la base de ce critère permet de cibler des sites abritant des espèces qui risquent l'extinction si les sites ne sont pas préservés. La vulnérabilité se mesure par le statut de menace des espèces selon la Liste rouge de l'UICN. Ainsi, l'action est plus urgente pour des sites abritant des espèces en danger critique d'extinction que pour ceux abritant des espèces en danger ou vulnérables. L'investissement cible ainsi les espèces encourant un risque plus important.

La liste complète et la carte des zones clés pour la biodiversité et des autres zones de conservation de priorité régionale, réparties par pays, sont présentées dans les Appendices 2 et 3. Le Tableau 3 présente la répartition par pays et territoires des zones clés pour la biodiversité. Un bon nombre des sites sélectionnés ont également été identifiés comme des sites critiques pour la conservation par d'autres organisations environnementales, notamment BirdLife International, le WWF, Plantlife International et d'autres entités nationales et régionales. Parmi les pays éligibles, la Turquie et le Maroc contiennent le plus grand nombre de zones clés pour la biodiversité. Ces régions sont des centres d'endémisme et de radiation d'espèces dans le hotspot. Par ailleurs, la diversité climatique et topographique de ces pays concorde avec la théorie géographique selon laquelle la richesse et l'endémisme spécifiques sont plus élevés dans les zones où de nombreuses niches doivent être occupées.

Figure 3. Carte des zones clés pour la biodiversité du hotspot du bassin méditerranéen



**Tableau 3. Nombre de zones clés pour la biodiversité délimitées dans chaque pays et territoire du hotspot du bassin méditerranéen**

n°	Pays	Nombre de zones clés pour la biodiversité	n°	Pays	Nombre de zones clés pour la biodiversité
1	Albanie	16	17	Liban	29
2	Algérie	40	18	Libye	19
3	Bosnie-Herzégovine	9	19	Malte	0
4	Bulgarie	0	20	Monaco	0
5	Cap-Vert	19	21	Monténégro	11
6	Croatie	37	22	Maroc	68
7	Chypre	1	23	Territoires palestiniens	10
8	Égypte	12	24	Portugal*	55
9	France	33	25	Saint-Marin	0
10	ARYM	14	26	Serbie	0
11	Gibraltar	1	27	Slovénie	0
12	Grèce	103	28	Espagne*	221
13	Israël	10	29	Syrie	30
14	Irak	0	30	Tunisie	62
15	Italie	156	31	Turquie	140
16	Jordanie	14	32	Vatican	0

\* Ces chiffres incluent les Açores et les îles Madère au Portugal et les îles Canaries en Espagne.

Plusieurs zones clés pour la biodiversité ont des nombres très élevés d'espèces menacées et endémiques. De nombreux sites du massif de l'Atlas au Maroc, des monts Taurus en Turquie et des montagnes de la Syrie et du Liban abritent plus du quart des espèces mondialement menacées du hotspot. Les niveaux extrêmement élevés d'endémisme et de richesse des zones clés pour la biodiversité de la région confirment une fois de plus que ce hotspot est l'un des plus importants du monde. Par ailleurs, 79 sites de la région sont entièrement irremplaçables car ils abritent l'aire de distribution connue d'une espèce mondialement menacée (voir Appendice 3). Sur ces 79 sites, 72 abritent la majorité de la population d'espèces en danger critique d'extinction ou en danger et se qualifient donc en tant que sites de l'Alliance pour une extinction zéro (AZE), les sites de première priorité dans le monde pour la conservation. La zone clé pour la biodiversité des montagnes de l'Amanos en Turquie abrite 20 espèces de l'AZE et constitue la première priorité dans le hotspot. Ce site abrite les dernières populations d'espèces en danger critique d'extinction et en danger et fait face aux menaces croissantes d'empiètement, de surpâturage et d'extraction non durable de l'eau. Dans les monts Taurus, la vallée de la rivière Ermenek abrite les derniers individus de 14 espèces menacées. Ce site est gravement menacé par le surpâturage et la construction de barrages. Les services environnementaux sont innombrables et ces sites sont des sources essentielles d'eau pour de nombreuses communautés de la région. Ils contribuent également à la régulation du climat, à la séquestration du carbone et à la préservation des cycles des nutriments entre autres.

Parmi les autres zones clés pour la biodiversité remarquables figure le Parc national de Toubkal au Maroc, qui contient le plus haut sommet du hotspot à 4.165 mètres. Ce site abrite des populations de plusieurs espèces de reptiles à distribution restreinte et très

menacées. C'est aussi un site clé pour le seul primate endémique, le macaque de Barbarie (*Macaca sylvanus*, EN). Les autres zones montagneuses clés pour la biodiversité du Maroc, c'est-à-dire le Parc national du Haut Atlas oriental, le Parc national d'Ifrane et le Moyen Atlas oriental contiennent des populations significatives d'espèces menacées de mammifères, d'oiseaux et de reptiles. Enfin, plusieurs zones côtières clés pour la biodiversité en Algérie, au Maroc et en Tunisie incluent les derniers habitats critiques de quelques espèces menacées de reptiles et de mammifères.

Les zones clés pour la biodiversité du Moyen-Orient abritent des populations importantes de poissons d'eau douce et de reptiles mondialement menacés. Plusieurs de ces espèces sont des endémiques à distribution très restreinte, comme l'espèce de poisson en danger critique d'extinction *Pseudophoxinus syriacus*, qui ne se trouve que sur quelques kilomètres de la zone clé pour la biodiversité du cours supérieur du Litani au Liban. Les zones clés pour la biodiversité de l'Anti-Liban sont les principales zones de captages du bassin de l'Oronte, aussi une zone clé pour la biodiversité. Ces sites constituent d'excellentes opportunités de conservation transfrontalière.

Les zones clés pour la biodiversité des pays des Balkans ont une faune de poissons endémiques importante et riche. La zone clé pour la biodiversité du parc national du lac Prespa en Albanie abrite plusieurs poissons endémiques menacés. Elle fournit également des moyens de subsistance aux populations locales. Plusieurs zones clés pour la biodiversité de la Croatie ont des plantes endémiques et présentent des opportunités majeures de tourisme orienté sur la nature.

Le bassin méditerranéen est extrêmement important pour les oiseaux migrateurs et contient plusieurs zones humides critiques. Le bassin est au cœur d'un des principaux couloirs de migration de l'avifaune. On y trouve des sites et des habitats importants où les oiseaux se posent et se nourrissent, et où d'autres se reproduisent ou passent l'hiver. La dépendance de plusieurs espèces sur un réseau critique de sites, utilisés à des moments clés de leur migration est particulièrement importante. Ceci signifie que la perte ou la dégradation d'un seul de ces sites peut avoir des répercussions mondiales. Un sous-ensemble de zones clés pour la biodiversité importantes pour des populations significatives d'oiseaux migrateurs mondialement menacés est présenté en Figure 4. La liste des espèces se trouve dans les [appendices additionnels](#) disponibles sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net).

Le hotspot du bassin méditerranéen contient des centaines de zones humides d'importance internationale selon les critères définis par la Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar). BirdLife International a identifié un sous-ensemble de zones humides respectant ces critères sur la base d'inventaires pour identifier des zones importantes pour la conservation des oiseaux. Ce sont des sites accueillant régulièrement des nombres importants d'oiseaux d'eau mondialement menacés (ou d'autres espèces de préoccupation mondiale pour la conservation) et/ou 1 pour cent de la population biogéographique d'une espèce d'oiseau d'eau effectuant des rassemblements et/ou au moins 20.000 oiseaux d'eau (BirdLife 1994, 2001 et 2002). Ces études et d'autres analyses ont permis à BirdLife d'identifier 422 sites pouvant se qualifier comme sites Ramsar dans le hotspot du bassin méditerranéen, qui n'ont pas tous été désignés comme zones humides d'importance internationale (à ce jour, 226 sites Ramsar ont été désignés dans le hotspot du bassin méditerranéen - voir Figure 5 et les [appendices additionnels](#) sur [www.cepf.net](http://www.cepf.net)). En plus de ceux identifiés par BirdLife International, d'autres zones humides seront certainement déterminées comme ayant une importance internationale dans la région méditerranéenne,

pour d'autres éléments de la faune et de la flore par exemple. Aujourd'hui, ces 422 sites forment la liste la plus complète de sites qualifiés.

Le hotspot du bassin méditerranéen contient plusieurs zones marines et côtières clés pour la biodiversité (Figure 6) dont plusieurs importantes pour les espèces terrestres comme marines. Plusieurs zones clés pour la biodiversité au Cap-Vert constituent les derniers habitats de l'alouette de Razo (*Alauda razae*, CR) et abritent de nombreux sites de ponte de caouanne (*Caretta caretta*, EN). Par ailleurs, des zones côtières, d'estuaire et marines clés pour la biodiversité au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Libye abritent des reptiles restreints au littoral et des tortues marines.

## Objectifs liés aux corridors

Au total 17 corridors incluant 435 zones clés pour la biodiversité ont été identifiés dans le hotspot (Figure 7). Les critères ont été la présence d'espèces endémiques fortement menacées, des services environnementaux essentiels, l'importance de préserver la résilience des écosystèmes et leur capacité à protéger la santé et l'intégrité biologique du hotspot. Les corridors contiennent des écosystèmes terrestres, d'eau douce comme côtiers. La protection de la biodiversité nécessite donc des actions et des approches de conservation diversifiées.

Les corridors ont été délimités à l'aide de données sur les bassins versants et les sites de gestion intégrée des zones côtières dans chaque région. Si les surfaces concernées apparaissent vastes, elles sont d'une taille relativement petite par rapport à celle du hotspot. Les zones clés pour la biodiversité incluses dans les corridors ne représentent que 8 pour cent de la surface terrestre du hotspot. Les principaux objectifs des corridors de montagnes et de bassins versants sont d'accroître et de préserver la connectivité, de renforcer la gestion des aires protégées, d'augmenter la superficie sous protection et de garantir une gestion durable des paysages et des écosystèmes, avec un accent particulier sur l'eau douce. Par ailleurs, les gradients environnementaux et altitudinaux des corridors délimités permettent aux espèces de préoccupation pour la conservation de survivre et de changer de territoires, ce qui leur permettra éventuellement de s'adapter aux changements climatiques. Ces corridors couvrent 19 pays et toutes les espèces menacées et à distribution restreinte identifiées dans cette analyse, notamment 95 espèces en danger critique d'extinction et en danger. La délimitation des corridors pour la composante UE du hotspot dépasse la portée de ce processus.

**Plaines côtières atlantiques, Maroc** (*Superficie du corridor : 1.265.656 hectares; 11 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 197.125 hectares*)

Situé entre l'océan Atlantique et le massif de l'Atlas, ce corridor inclut certaines des plaines côtières les plus vastes du Maroc, pilier de l'agriculture. Ce corridor est densément peuplé et contient quelques grandes villes comme Casablanca (la plus grande ville du Maroc avec plus de 3 millions d'habitants). Ainsi, les pressions sur la biodiversité sont l'intensification de l'agriculture et le développement de zones résidentielles et de complexes touristiques qui menacent particulièrement les zones humides côtières et les écosystèmes de dunes.

Néanmoins, des poches d'habitat subsistent qui sont adaptées à différentes espèces très localisées, endémiques et mondialement menacées (au total 12 espèces mondialement menacées). Ces noyaux peuvent être reliés entre eux pour renforcer la connectivité. Les zones humides abritent des espèces rares de plantes aquatiques (par exemple, *Lotus benoistii*, CR), d'amphibiens (*Pelobates varaldii*, EN) et de mammifères (*Gerbillus hesperinus*, EN). Elles contiennent aussi cinq espèces de poissons du genre *Barbus* endémiques au Maroc. La zone clé pour la biodiversité de Sidi Bou Ghaba est l'un des principaux sites pour la marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*, VU) en

Afrique du Nord. Ce corridor contient aussi certaines des dernières forêts de chênes-lièges du hotspot. Ces forêts serviront de populations sources, à la fois comme base de connectivité, mais aussi comme zones essentielles de dispersion. Le niveau de protection des zones clés de la biodiversité de ce corridor est malheureusement très faible, avec seulement 0,49 pour cent de leur surface totale sous protection.

***Péninsule cyrénéique, Égypte et Libye*** (Superficie du corridor : 3.037.789 hectares; 11 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 1.913.874 hectares)

La péninsule cyrénéique est une région d'importance historique en Libye colonisée par les Grecs pendant l'Antiquité. Si les précipitations annuelles sont généralement faibles, la végétation et le climat sont plus méditerranéens que dans le reste du pays et forment un contraste saisissant avec les paysages de désert du Grand Sahara au sud. Ce corridor présente une grande diversité d'habitats, notamment de maquis méditerranéen, de forêts, de steppes arides, de zones humides côtières et de systèmes de dunes. La zone est d'une importance particulière pour la tortue de Kleinmann (*Testudo kleinmanni*, CR), qui a presque entièrement disparu du pays. Cinq espèces globalement menacées se trouvent dans les zones clés pour la biodiversité de ce corridor. Par ailleurs, la péninsule cyrénéique contient presque 80 pour cent de la flore libyenne, avec environ 100 espèces endémiques à la péninsule même comme *Arbustus pavarii*, VU; *Cyclamen rohlfsianum*; *Libyella Cyrenaica*; *Arum cyrenaicum* et *Orchis Cyrenaica*. Les zones humides abritent aussi la végétation extrêmement menacée de la sebkha (une plaine lisse et plate, généralement d'un niveau de salinité très élevé) et des espèces endémiques associées comme *Frankenia syrtica*.

Le climat de la Cyrénéique est plus adapté à l'agriculture que le reste de la Libye. Cette province est ainsi l'une des plus peuplées. Des plans actuels de développement touristique à la frontière orientale du corridor et la conversion de zones humides côtières en zones résidentielles (zone clé pour la biodiversité de Benghazi et zone clé pour la biodiversité de la côte de Benghazi) sont des menaces sérieuses. La chasse traditionnelle est très prisée dans cette partie du pays et constitue une grave menace pour les oiseaux d'eau. Enfin, l'expansion de l'agriculture, la production de charbon de bois et la construction de routes affectent aussi les zones clés pour la biodiversité du corridor. Il n'existe que peu d'aires protégées. On note quelques initiatives de conservation comme un programme de conservation de tortues marines et un projet de réhabilitation forestière avec des plantations d'arbres natifs. Ce corridor requiert une approche au niveau du paysage pour avoir des zones suffisantes de dispersion pour la flore endémique et pour relier les habitats fragmentés. Les changements climatiques affecteront sans doute les régimes des précipitations dans la région. Relier les fragments au sein d'une matrice de différentes utilisations des terres est donc essentiel à la viabilité à long terme du corridor.

**Figure 4. Zones clés pour la biodiversité abritant des populations significatives d'espèces migratrices d'oiseaux mondialement menacées dans le hotspot du bassin méditerranéen (Source: BirdLife International, 2009)**

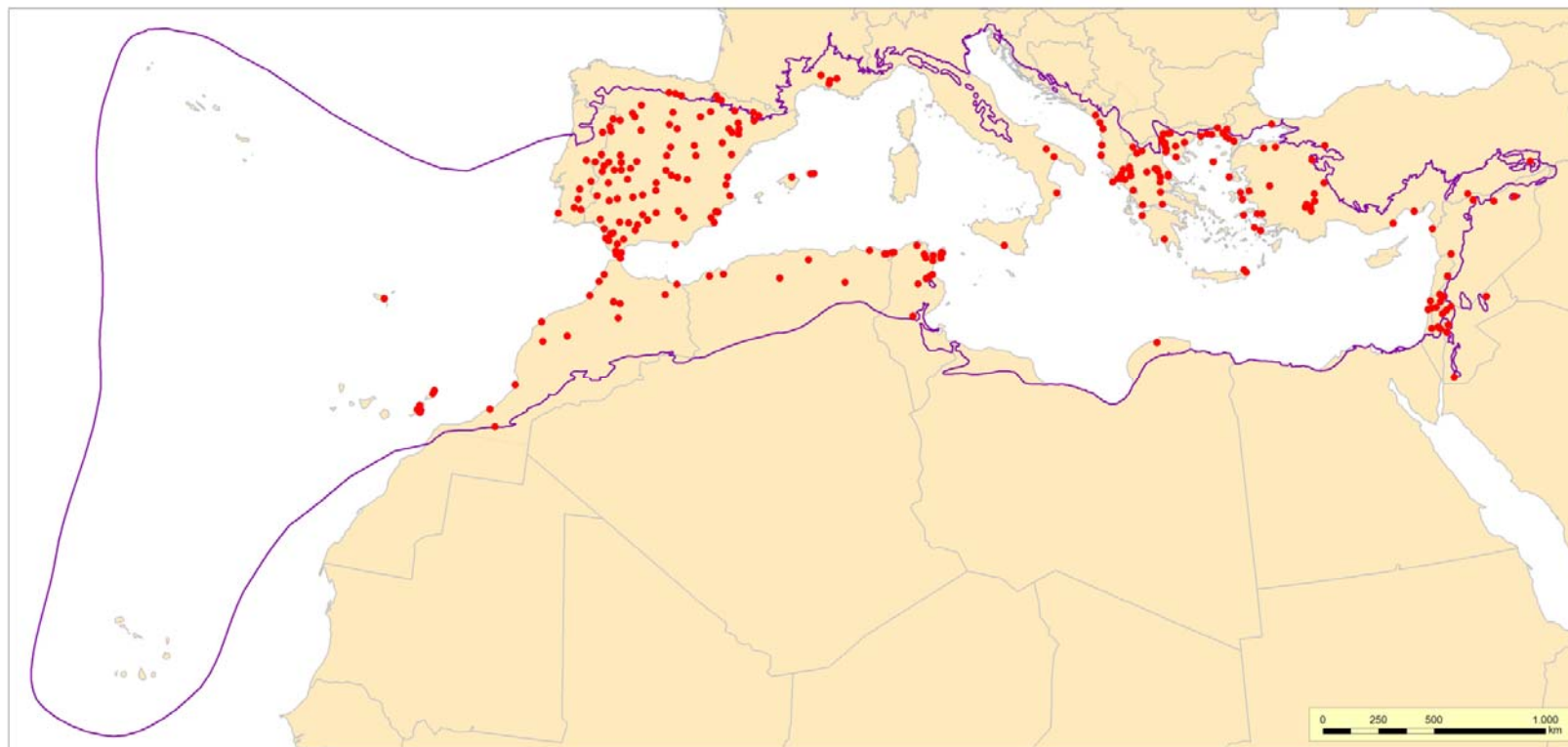




Figure 5. Zones clés pour la biodiversité remplissant les critères de désignation potentielle en tant que sites Ramsar, identifiées par BirdLife International (Source: *BirdLife International 1994, 2001 et 2002*)

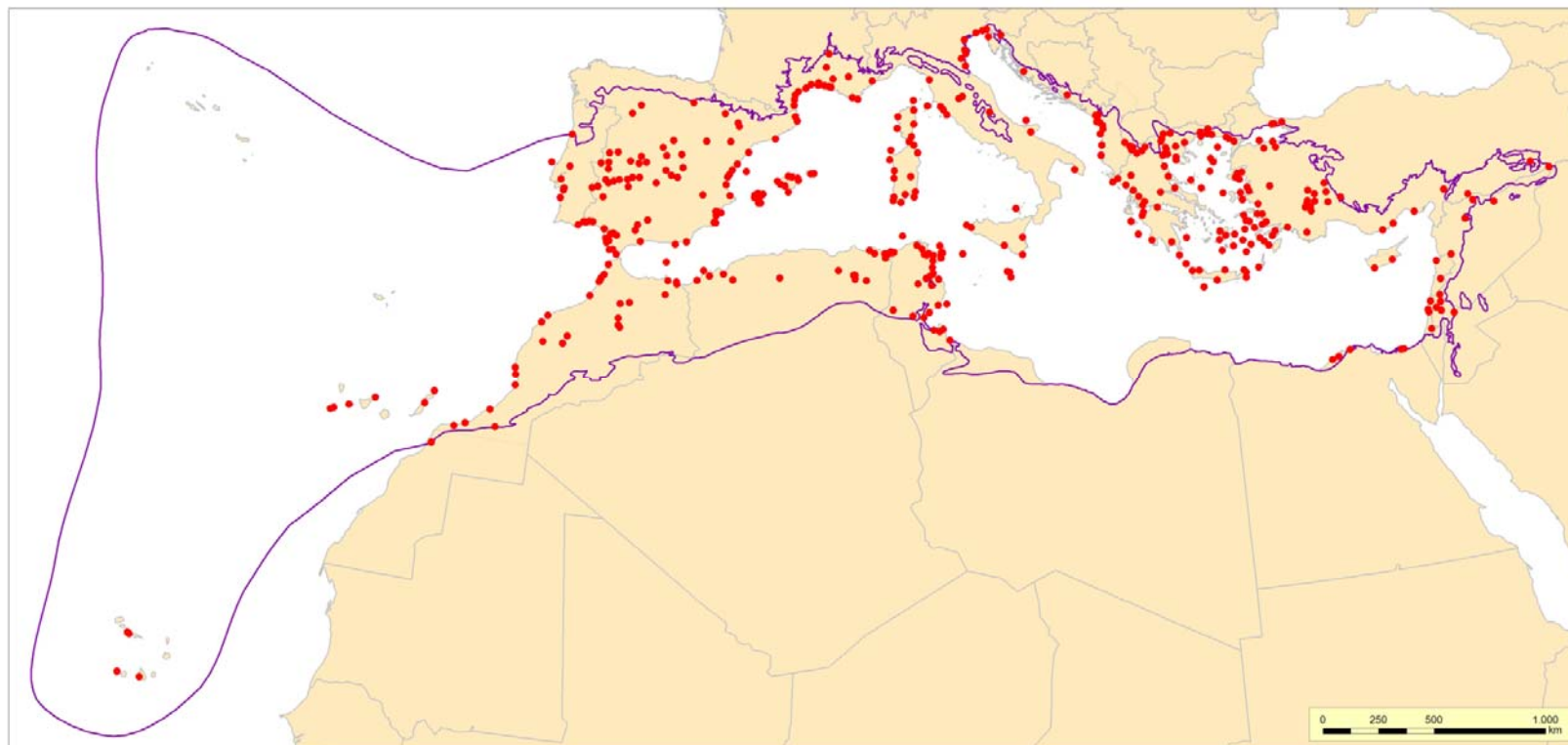
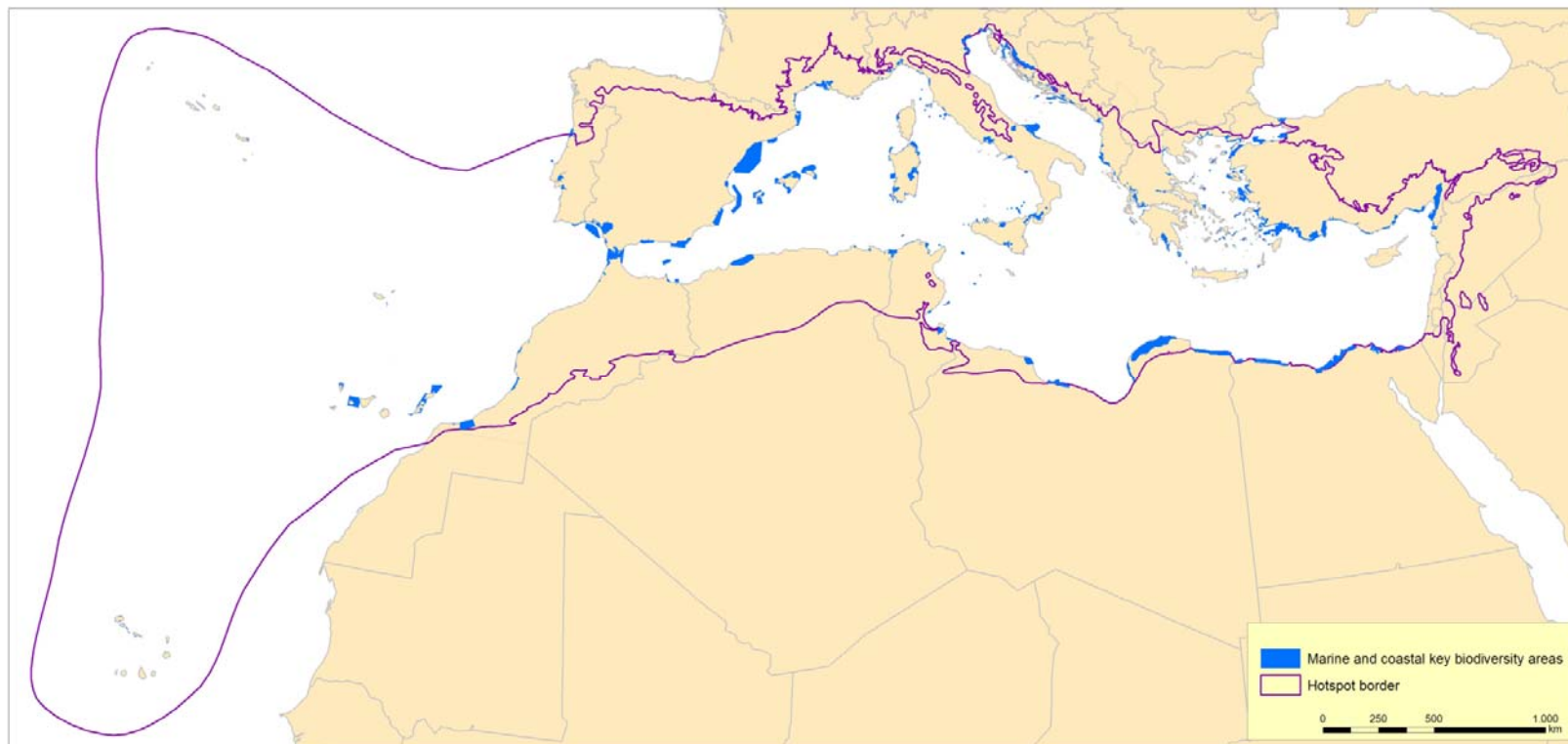


Figure 6. Zones clés marines et côtières pour la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen



**Adriatique orientale, Bosnie-Herzégovine, Croatie et Monténégro** (Superficie du corridor : 2.440.149 hectares; 37 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 606.797 hectares)

Ce corridor présente des milieux naturels très divers : rivières et grottes karstiques souterraines, hauts sommets montagneux ou encore des îles le long du littoral croate. Ce corridor transfrontalier inclut la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et le Monténégro. L'altitude varie du niveau de la mer aux pentes basses du mont Dinara à 1.800 mètres. Plusieurs zones clés pour la biodiversité de ce corridor sont importantes pour les plantes menacées et de nombreux poissons et amphibiens à distribution restreinte et menacés. Parmi les plantes endémiques et reliques figurent *Degenia velebitica*, *Viola elegantula* et *Sibiraea croatica*. La zone clé pour la biodiversité de la rivière Krka et du lac Visovac abrite une espèce de poisson en danger critique d'extinction qui ne se trouve que dans le lac et dans le cours inférieur de la rivière. Cette espèce et plusieurs zones clés pour la biodiversité du hotspot sont menacées par la déprise des terres et l'intensification agricole. Dans les zones côtières et insulaires clés pour la biodiversité, les infrastructures touristiques posent une menace réelle. Les zones clés pour la biodiversité de ce corridor abritent 25 espèces mondialement menacées. Quarante-six pour cent de leur surface totale sont sous protection officielle.

**Bassin de la mer de Marmara, Turquie** (Superficie du corridor : 6.063.670 hectares; 18 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 915.253 hectares)

Le corridor du bassin de la mer de Marmara contient des zones clés pour la biodiversité marines, côtières, d'eau douce, de zones humides et terrestres avec des fragments intacts comme dégradés d'habitats méditerranéens et euro-sibériens incluant maquis, garrigues et les dernières landes de bruyères de Turquie, des forêts méditerranéennes, des écosystèmes alpins, des systèmes ripariens, les mers Égée et Marmara et leurs littoraux et des zones humides intérieures et côtières. Une des zones de forêts les plus importantes de la Turquie, les forêts d'Istanbul constituent des zones clés pour la biodiversité autour d'Istanbul. Par ailleurs, les détroits turcs (Bosphore et Dardanelles) se trouvent dans le corridor et sont des routes majeures de migration d'espèces marines et aviaires de la région du Paléarctique occidental. Le corridor varie fortement en altitude, des profondeurs de la mer de Marmara aux sommets alpins à 2.542 mètres dans la zone clé pour la biodiversité d'Uludağ. L'ensemble des zones clés pour la biodiversité abrite des populations de 17 espèces mondialement menacées. La plupart des espèces endémiques du corridor se trouvent dans les montagnes de Kazdağları et d'Uludağ. Au total, 12,5 pour cent de la superficie des zones clés pour la biodiversité du corridor se trouve sous différentes catégories de protection légale. Dans cette région la plus menacée en Turquie, les ressources en terres et en eau sont exploitées depuis des années pour alimenter les principaux centres industriels, urbains et touristiques. Les principales menaces incluent le développement des zones commerciales, industrielles, résidentielles et urbaines, l'utilisation non durable de l'eau, l'intensification agricole, les réseaux de transports et de services (routes, services publics, couloirs de navigation et aériens), l'exploitation minière, l'extraction des ressources et les activités de loisirs. La pollution constitue également une menace dans cette région qui est la plus peuplée en Turquie. Les problèmes comprennent les eaux usées domestiques et urbaines, les effluents industriels et agricoles, les ordures et les déchets solides, les polluants en suspension et le surplus d'énergie (chaleur, lumière, bruits, etc.). Les menaces qui pèsent sur ce corridor agissent également sur le paysage. Les solutions doivent donc être adaptées à cette échelle. Pour préserver l'intégrité écologique du corridor, il faut protéger les sites clés le long du Bosphore et des Dardanelles. Les phénomènes géologiques comme les tremblements de terre et les tsunamis représentent aussi des menaces. La zone clé pour la biodiversité des forêts d'Istanbul dans ce corridor fournit des services environnementaux

importants comme l'apport en eau et les loisirs (Dudley et Stolton, 2003), tandis que la mer de Marmara et les zones côtières sont importantes pour la pêche et le tourisme.

**Montagnes de Ksour et Djebel Krouz, Maroc et Algérie** (Superficie du corridor : 1.762.216 hectares; 3 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 795.490 hectares)

Il s'agit d'un corridor transfrontalier entre le Maroc et l'Algérie, avec deux massifs calcaires au sud du hotspot et à la lisière du Sahara. Sous influences méditerranéenne et saharienne, cette région présente des paysages uniques en Afrique du Nord, à la transition entre les habitats mésiques et xérophytes. Des bosquets de *Juniperus* succèdent à des steppes d'alfa bénéficiant autrefois à de nombreux mammifères présahariens (lions, guépards, bubales). Ce corridor reste important pour différents mammifères de taille moyenne, en particulier le mouflon à manchettes (*Ammotragus lervia*, VU). On trouve deux espèces mondialement menacées dans les zones clés pour la biodiversité du corridor. Les menaces sont le développement d'infrastructures (routes et autoroutes) et la chasse illégale qui perturbe fortement les mammifères à distribution étendue. Le surpâturage du bétail pose également problème en empêchant la reprise des forêts de *Juniperus* et des steppes. Les aires protégées ne sont pas encore délimitées dans cette région.

**Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie, Algérie et Tunisie** (Superficie du corridor : 13.405.573 hectares; 75 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 1.152.800 hectares)

Ce corridor couvre des zones clés pour la biodiversité terrestres et marines dans deux pays d'Afrique du Nord : l'Algérie et la Tunisie. Le massif de Tell est une chaîne de montagnes côtières exposée à un climat méditerranéen typique. De ce fait, les pentes septentrionales sont couvertes de forêts de cèdres, de pins et de chênes-lièges. Des portions de hauts plateaux (environ 1.000 mètres d'altitude) au sud de l'Atlas tellien font partie du corridor. Des grands lacs salés temporaires et peu profonds s'y trouvent également. Le long du littoral algérien et tunisien existent des zones humides importantes, notamment El Kala et Ichkeul, connues pour des rassemblements extraordinaires d'oiseaux d'eau hivernants. Ce corridor abrite des grands mammifères menacés (Macaque de Barbarie, *Macaca sylvanus*, EN; mouflon à manchettes, *Ammotragus lervia*, VU; et gazelle de Cuvier, *Gazella cuvieri*, EN) et de nombreuses espèces endémiques à cette partie du Maghreb notamment la sittelle kabyle (*Sitta ledanti*, EN). Les zones clés pour la biodiversité abritent vingt espèces mondialement menacées. Les forêts étendues mixtes de *Quercus canariensis* et de *Quercus suber* de l'Atlas tellien et des montagnes de Kroumirie à la frontière entre l'Algérie et la Tunisie abritent les dernières populations de la seule espèce de cerf endémique à l'Afrique, *Cervus elaphus barbarus*. Ces forêts de chênes sont également le dernier refuge du serval (*Felis serval*), qui a presque entièrement disparu de la région méditerranéenne. L'Atlas tellien contient 91 espèces endémiques de plantes. La région est densément peuplée avec notamment les deux capitales (Tunis et Alger) qui se trouvent dans le corridor ou ses alentours. Les principales menaces sont ainsi le développement urbain et touristique et la pollution aquatique, ainsi que les feux de forêts estivaux, la construction de barrages et le surpâturage. Si 10,6 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité du corridor et sous protection et de nombreuses zones humides désignées comme sites Ramsar, la gestion reste très limitée. Cependant, de nombreuses initiatives sous l'égide d'ONG au cours des 10 dernières années ont permis de mieux sensibiliser le public aux problèmes environnementaux. Les gouvernements apportent déjà un appui à la remise en état de certains sites comme le lac Ichkeul et la lagune de Korba.

***Côte du delta du Nil, Égypte*** (*Superficie du corridor : 1.391.775 hectares; neuf zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 638.379 hectares*)

Ce corridor couvre la partie côtière du delta du Nil avec une série de vastes lacs d'eau douce et saumâtre. L'un des plus grands deltas fluviaux du monde, le delta du Nil abrite des centaines de milliers d'oiseaux d'eau en hiver et des petits mammifères et des reptiles menacés et à distribution restreinte. Le delta du Nil était autrefois connu pour ses grands marécages à papyrus (*Cyperus papyrus*) mais il n'en reste quasiment plus aujourd'hui. Les zones clés pour la biodiversité du corridor contiennent cinq espèces mondialement menacées. L'homme vit dans le delta du Nil depuis des milliers d'années et la région a été cultivée de manière intensive depuis 5.000 ans. Des crues annuelles du Nil avaient lieu jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, mais la construction du barrage d'Assouan y a mis fin. Aujourd'hui, presque 40 millions de personnes vivent dans le delta, un nombre qui a des répercussions importantes sur l'écosystème. L'intensification agricole est sans doute la menace la plus sérieuse car elle implique la conversion des dernières zones humides et une utilisation excessive de pesticides et d'engrais. La pollution est un problème important : effluents industriels, ordures et déchets solides contaminent l'eau. Le développement de complexes hôteliers touristiques et des routes menacent aussi les écosystèmes côtiers. L'érosion est une préoccupation car le delta ne reçoit plus de nutriments et de sédiments en raison de la construction du barrage d'Assouan. Les efforts doivent être entrepris en grande partie en amont, mais il reste la possibilité de préserver les zones clés pour la biodiversité de zones humides et de lacs au niveau du corridor pour assurer les flux génétiques et la connectivité entre les espèces. Parmi les actions urgentes pour la conservation, il faut améliorer la gestion des aires protégées actuelles (32,71 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité du corridor) ainsi que l'application des lois de protection de la faune en raison d'importantes pressions cynégétiques dans la région.

***Mésopotamie septentrionale, Turquie et Syrie*** (*Superficie du corridor : 6.060.376 hectares; 16 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 1.835.517 hectares*)

Le corridor de la Mésopotamie septentrionale contient les habitats de steppes semi-désertiques de la Turquie et de la Syrie, les fleuves Tigre et Euphrate et les zones voisines et les montagnes de l'Anti-Taurus dans sa partie nord. Le corridor présente de grandes variations d'altitude, allant de la zone clé pour la biodiversité de la vallée de l'Euphrate (310 mètres) aux sommets alpins de 2.240 mètres dans la zone clé pour la biodiversité des montagnes d'Eruh. Dans leur ensemble, les zones clés pour la biodiversité abritent des populations de 11 espèces mondialement menacées. Elles contiennent des bons échantillons d'habitats riverains et ripariens de l'Euphrate et du Tigre, des steppes de plaines sèches et des habitats semi-désertiques, des steppes volcaniques, des steppes de montagne, des prairies, des zones humides, des zones cultivées, des vergers de pistaches et de fruits et des forêts sèches de conifères et des maquis de l'est de la Méditerranée (Welch 2004). Cette région est considérée comme l'une des plus importantes pour la diversité végétale en Turquie : 82 espèces sont endémiques aux montagnes de l'Anti-Taurus et environ 165 espèces sont endémiques à la région du cours supérieur de l'Euphrate.

Le corridor est situé dans la partie nord du Croissant Fertile, une région d'une importance historique qui a vu les débuts de la domestication et de la culture à grande échelle du blé. Karacadağ et Ceylanpınar sont deux zones clés pour la biodiversité importantes qui contiennent des variétés sauvages de différentes plantes cultivées. L'Euphrate et le Tigre ont eu une importance écologique, sociale et économique pour l'homme depuis des siècles. Les principales menaces sur le corridor sont la modification des écosystèmes naturels par la construction de barrages et l'irrigation, l'intensification agricole, le surpâturage et la désertification. Les steppes constituent le type d'écosystème le moins protégé en Turquie et

contiennent des variétés sauvages de plantes cultivées. Au total, 2,1 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité du corridor se trouve sous différentes catégories de protection légale. Le corridor est l'un des principaux centres de production énergétique et agricole de la Turquie. Des efforts ont été entrepris pour développer l'irrigation et la production d'énergie hydraulique sur l'Euphrate et le Tigre depuis les années 1970. Sous le nom de Projet de l'Anatolie du sud-est, ces efforts sont devenus un programme de développement social et économique plurisectoriel à la fin des années 1980. L'initiative a aussi eu des répercussions négatives : perte importante d'habitats et d'espèces, intensification agricole, irrigation excessive et empiètement des pratiques agricoles. Pour préserver et réhabiliter les fonctions écologiques et l'intégrité du paysage, il faut absolument protéger les sites afin de promouvoir la connectivité et la résilience.

***Oranie et Moulouya, Maroc, Algérie*** (Superficie du corridor : 1.656.081 hectares; 11 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 614.888 hectares)

Ce corridor transfrontalier entre le Maroc et l'Algérie inclut des habitats naturels divers : maquis et forêts typiquement méditerranéens, zones humides d'eau douce et saumâtre et steppes. Des îlots au large sont aussi des sites importants de reproduction de nombreux oiseaux de mer. Les zones clés pour la biodiversité identifiées dans ce corridor ont une importance particulière pour quelques espèces très menacées et à distribution restreinte de lézards (*Chalcides* spp.), la marmaronette marbrée (*Marmaronetta angustirostris*, VU), des espèces de plantes tributaires des zones humides (par exemple, *Spergularia embergeri*, VU, et *Limonium battandieri*) et plus généralement de très nombreux oiseaux d'eau en hiver. Les zones clés pour la biodiversité abritent six espèces mondialement menacées. La région est assez densément peuplée, surtout autour de la ville d'Oran en Algérie. Les principales menaces sur les écosystèmes naturels côtiers sont le développement résidentiel et touristique. La pollution liée aux eaux usées urbaines non traitées contribue aussi à la dégradation des zones humides. Le surpâturage et l'intensification agricole constituent par ailleurs des menaces importantes. Il est clair que les solutions peuvent être envisagées à l'échelle du paysage pour améliorer la connectivité. Même si quelques zones humides ont été désignées comme sites Ramsar, il est difficile de faire appliquer les lois de protection, notamment en raison du manque de soutien aux responsables locaux des aires protégées. Par ailleurs, aucune zone clé pour la biodiversité du corridor d'Oranie et Moulouya ne bénéficie d'une protection officielle.

***Sud de la Syrie et nord de la Jordanie, Syrie, Jordanie, Israël et Territoires palestiniens*** (Superficie du corridor : 1.024.397 hectares; 16 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 278.587 hectares)

Ce corridor marque le début de la grande vallée du Rift et présente un paysage de tous les extrêmes. Il contient le point le plus bas de la Terre à 422 mètres au-dessous du niveau de la mer en Jordanie mais s'élève jusqu'à 2.844 mètres dans la zone clé pour la biodiversité des Hauteurs du Golan. Le corridor lui-même couvre des parties des Territoires palestiniens, d'Israël, de la Syrie et de la Jordanie. Les zones clés pour la biodiversité abritent 15 espèces mondialement menacées, en majorité des poissons d'eau douce et des libellules. Le corridor contient également le deuxième couloir le plus important du monde de migration des oiseaux planeurs (1,5 millions d'oiseaux de 37 espèces, notamment cinq espèces mondialement menacées). De manière peu surprenante, l'intensification agricole, les barrages et l'extraction de l'eau comptent parmi les principales menaces. Par ailleurs, l'urbanisation croissante aggrave la disparition de l'habitat et affecte l'intégrité biologique de la région. Le corridor n'est que très peu protégé, avec seulement 7,6 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité sous protection officielle.

**Corridor du massif de l'Atlas, Maroc** (Superficie du corridor : 12.812.888 hectares; 30 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 2.126.729 hectares)

Le montagnes marocaines de l'Atlas sont divisées en trois massifs distincts : le Moyen Atlas, le Haut Atlas et l'Anti-Atlas. Tous contiennent un bloc écologique de montagnes et une connectivité doit être assurée. Les rivières les plus importantes du Maghreb prennent leur source dans ce corridor. Les pentes du Moyen Atlas et du Haut Atlas sont couvertes de vastes forêts, interrompues de vallées profondes. L'espèce d'arbre dominante de la canopée des forêts de conifères est l'endémique cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), qui forme généralement des peuplements mixtes avec le chêne vert à feuilles persistantes (*Quercus ilex ballota*) et moins fréquemment avec des espèces de chênes décidus (*Quercus faginea* et *Q. canariensis*). Ce corridor abrite plusieurs espèces végétales et animales –en particulier des reptiles et des poissons d'eau douce – endémiques au Maroc. Le taux d'endémisme des plantes à fleurs est aussi très élevé avec 237 espèces endémiques dans le massif du Moyen Atlas. Les montagnes les plus au sud du corridor, l'Anti-Atlas, sont sous influence climatique saharienne et les précipitations y sont beaucoup plus faibles. Le corridor s'étend jusqu'au littoral atlantique incluant des zones humides et la plaine du Souss et contient l'une des trois dernières colonies reproductrices d'ibis chauves du monde ainsi que des populations réintroduites d'addax (*Addax nasomaculatus*), une espèce en danger critique d'extinction. Dans leur ensemble, les zones clés pour la biodiversité du corridor abritent 26 espèces mondialement menacées. Cette région est aussi un habitat primordial de l'arganier, un arbre d'une grande valeur économique pour les habitants. Les principales menaces sur la biodiversité sont la gestion non durable de l'eau, l'intensification agricole, la collecte à outrance de plantes et le surpâturage source d'érosion des sols. Seulement 10,9 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité est sous protection légale, mais certains parcs nationaux sont des attractions touristiques majeures. Dans le Parc national du Souss-Massa, un programme s'efforce de réintroduire la faune du Sahel (comme l'oryx). Le corridor est assez vaste pour permettre la dispersion d'espèces à vaste distribution comme le macaque de Barbarie, le mouflon à manchettes et la gazelle de Cuvier. Il maintient un corridor altitudinal du niveau de la mer au plus haut sommet du hotspot à plus de 4.000 mètres. Les changements anticipés de distribution spécifique en raison des changements climatiques d'origine humaine sont ainsi possibles dans ce type d'environnement.

**Corridor du Cap-Vert, Cap-Vert** (Superficie du corridor : 4.094.124 hectares; 19 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 45.988 hectares)

Les 10 îles et cinq îlots du corridor du Cap-Vert forment l'un des complexes insulaires les plus importants du hotspot du bassin méditerranéen. Les îles étaient autrefois couvertes de forêts sèches et de broussailles typiquement méditerranéens. L'intensification agricole a détruit une grande partie de la végétation native. Les derniers milieux naturels se trouvent sur les sommets et les pentes escarpées. La zone clé pour la biodiversité d'Ilheu Raso abrite les 150 derniers individus de l'alouette de Razo (*Alauda razae*, CR). Cette espèce fluctue avec les précipitations et si les changements climatiques persistent et diminuent le niveau de pluies, les chances de survie de l'espèce semblent compromises. Les plages de l'île de Boavista contiennent la troisième plus grande population de caouannes (*Caretta caretta*, EN) en ponte au monde. Environ 7.600 femelles viennent pondre sur les plages chaque année. Les plantes endémiques aux îles sont au nombre de 92 (14 pour cent). Au moins une espèce de plante endémique est en danger, un arbre du sous-étage forestier (*Sideroxylon mermulana*). On y trouve aussi le dragonnier des Canaries (*Dracaena draco*), une espèce en danger. Les zones clés pour la biodiversité du corridor abritent trois espèces mondialement menacées. En raison des interactions complexes entre les écosystèmes insulaires et marins, une approche intégrée à l'échelle du paysage est nécessaire. Les niveaux de protection sont relativement élevés avec 18,1 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité sous

protection. Les principales menaces ici sont le développement résidentiel et commercial, les espèces exotiques envahissantes et la surexploitation des ressources marines.

***La vallée de l'Oronte et les monts Liban, Liban, Syrie et Turquie (Superficie du corridor : 2.631.528 hectares; 40 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 596.422 hectares)***

Cette vallée historique est la principale zone de captage de l'Oronte et fournit des services essentiels de bassins versants. Les zones clés pour la biodiversité contiennent de nombreux sommets enneigés des montagnes du Liban et de la Syrie et des cours d'eau qui y prennent leur source. Le corridor s'élève du niveau de la mer à 3.000 mètres dans la zone clé pour la biodiversité d'Ainata au Liban. Le corridor a été conçu afin que la zone clé pour la biodiversité de l'Anti-Liban, la zone clé pour la biodiversité de la réserve naturelle des Cèdres du Chouf et d'autres zones montagneuses clés pour la biodiversité préservent le bassin et les ressources hydrauliques alimentant la zone clé pour la biodiversité du cours supérieur de l'Oronte. Ce corridor abrite quelques poissons et reptiles très menacés et endémiques. La région du Haut Akkar/Hermel se distingue par son taux de couverture forestière de 21 pour cent d'arbres centenaires. C'est également un étroit couloir de migration d'oiseaux planeurs d'Europe. Par ailleurs, la zone clé pour la biodiversité du mont Hermon en Syrie et la zone clé pour la biodiversité de la réserve naturelle de Tannourine sont des sites importants pour les serpents et lézards endémiques. L'ensemble des zones clés pour la biodiversité abrite des populations de 31 espèces mondialement menacées. Le corridor fournit presque toute l'eau du Liban et contribue aussi à l'alimentation de cours d'eau syriens.

Malheureusement, les niveaux de protection dans le corridor sont relativement faibles avec seulement 11,6 pour cent de la superficie des zones clés pour la biodiversité sous protection. Les principales menaces sont le développement résidentiel et urbain. De nombreuses infrastructures touristiques empiètent sur des zones clés pour la biodiversité. La chasse illégale pose problème. Cependant, l'intensification agricole impliquant des exploitations mal irriguées constitue la plus grave menace sur les écosystèmes, la nature et les populations de cette région. Compte tenu de la forte croissance de la population, les options pour l'eau dans la région seront très limitées à l'avenir.

***Les montagnes du Rif, Maroc (Superficie du corridor : 1.490.912 hectares; 12 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 179.077 hectares)***

Les montagnes du Rif sont l'une des régions les plus humides d'Afrique du Nord. Certaines parties reçoivent plus de 2.000 millimètres de précipitations chaque année. Comme de nombreuses régions du hotspot du bassin méditerranéen, le massif était autrefois majoritairement couvert de forêts de cèdres de l'Atlas, de chênes verts, de chênes-lièges, de sapins du Maroc et de pins d'Alep. Aujourd'hui, des reliques de forêts alpines contiennent toujours une très grande diversité d'amphibiens et d'oiseaux endémiques ainsi que des populations éparses de macaques de Barbarie (*Macaca sylvanus*, EN). Le massif du Rif abrite aussi plus de 190 plantes endémiques. Le corridor a été étendu à l'ouest et à l'est pour inclure des zones humides côtières importantes pour les oiseaux d'eau et des espèces menacées de reptiles, d'amphibiens, de libellules et de plantes d'eau douce (par exemple *Juncus maroccanus*, CR). Parmi ces zones humides, la zone clé pour la biodiversité de Merja Zerga était le dernier site d'hivernage du courlis à bec grêle (*Numenius tenuirostris*, CR) jusque dans les années 1990. Le détroit de Gibraltar reliant l'océan Atlantique à la mer Méditerranée et formant la séparation entre l'Espagne et le Maroc est primordial pour de nombreuses espèces migratrices de poissons, de mammifères et d'oiseaux de mer. Les zones



clés pour la biodiversité délimitées dans ce corridor abritent au total 15 espèces mondialement menacées.

Les menaces sur la biodiversité sont nombreuses et comprennent la pollution aquatique, l'intensification agricole, l'urbanisation et les perturbations anthropogéniques. Une déforestation massive due au surpâturage et au défrichement à des fins agricoles a eu lieu au cours du dernier siècle. Des plantations ont été mises en place pour améliorer la résilience et la connectivité du corridor et pour lutter contre l'érosion. Plusieurs aires protégées existent : les parcs nationaux et les réserves représentent près de 38 pour cent de la superficie totale.

***Corridor du sud-ouest des Balkans, Albanie, ARY de Macédoine, Grèce, Monténégro et Serbie*** (Superficie du corridor : 5.713.629 hectares; 42 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 660.923 hectares)

Ce corridor inclut cinq pays du hotspot mais les zones clés pour la biodiversité ne concernent que trois pays. Le corridor a été identifié principalement pour la biodiversité d'eau douce unique de cette région. On y trouve trois principaux écosystèmes de lacs : le système des lacs Prespa et Ohrid partagés entre la Grèce, l'ARY de Macédoine et l'Albanie, le système du lac Skadar partagé entre l'Albanie et le Monténégro et la zone clé pour la biodiversité du lac Dojran partagée entre l'ARY de Macédoine et la Grèce. Le corridor comprend aussi des zones montagneuses clés pour la biodiversité végétale dans l'ARY de Macédoine et plusieurs zones côtières clés pour la biodiversité d'oiseaux d'eau reproducteurs et de plantes endémiques. Cette région doit être gérée au niveau du paysage car la pollution du bassin en amont est l'une des principales menaces aux zones clés d'eau douce. La société civile ne peut faire face aux menaces de la poursuite de la déprise rurale sans une gestion intégrée du bassin versant à partir des montagnes et des hauts plateaux. L'ensemble des 42 zones clés pour la biodiversité du corridor abrite 30 espèces mondialement menacées. Le corridor varie du niveau de la mer à 2.200 mètres dans la zone clé pour la biodiversité de la montagne de Galicha.

Les niveaux de protection des zones clés pour la biodiversité sont les plus élevés dans tout le hotspot (50,1 pour cent de leur surface totale), mais l'application des règlements et la gestion de ces aires protégées restent insuffisantes et peuvent être renforcées. Par ailleurs, plusieurs aires protégées sont des zones à usages multiples sans protection efficace de la nature. La chasse et la pêche excessive sont les principales menaces ici. La construction d'infrastructures touristiques entraîne par ailleurs une destruction des milieux naturels le long du littoral.

***Monts Taurus, Turquie*** (Superficie du corridor : 11.724.896 hectares; 70 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 4.315.013 hectares)

Le corridor des monts Taurus inclut des zones clés pour la biodiversité terrestres, côtières et marines avec de bons exemples de presque tous les milieux naturels du hotspot du bassin méditerranéen : maquis et garrigues, forêts méditerranéennes, écosystèmes karstiques, écosystèmes alpins, systèmes ripariens et zones humides côtières et intérieures. On y trouve le dernier plus grand peuplement quasiment intact de cèdres du Liban (*Cedrus libani*) ainsi que des forêts de sapins et de chênes endémiques. Les zones forestières clés pour la biodiversité importantes sont les péninsules de Daça-Bozburun, la montagne de Baba, les forêts d'Ibradı-Akseki et les montagnes de l'Amanos. La région des lacs turcs se trouve dans ce corridor : on y trouve de nombreux grands lacs d'eau douce.

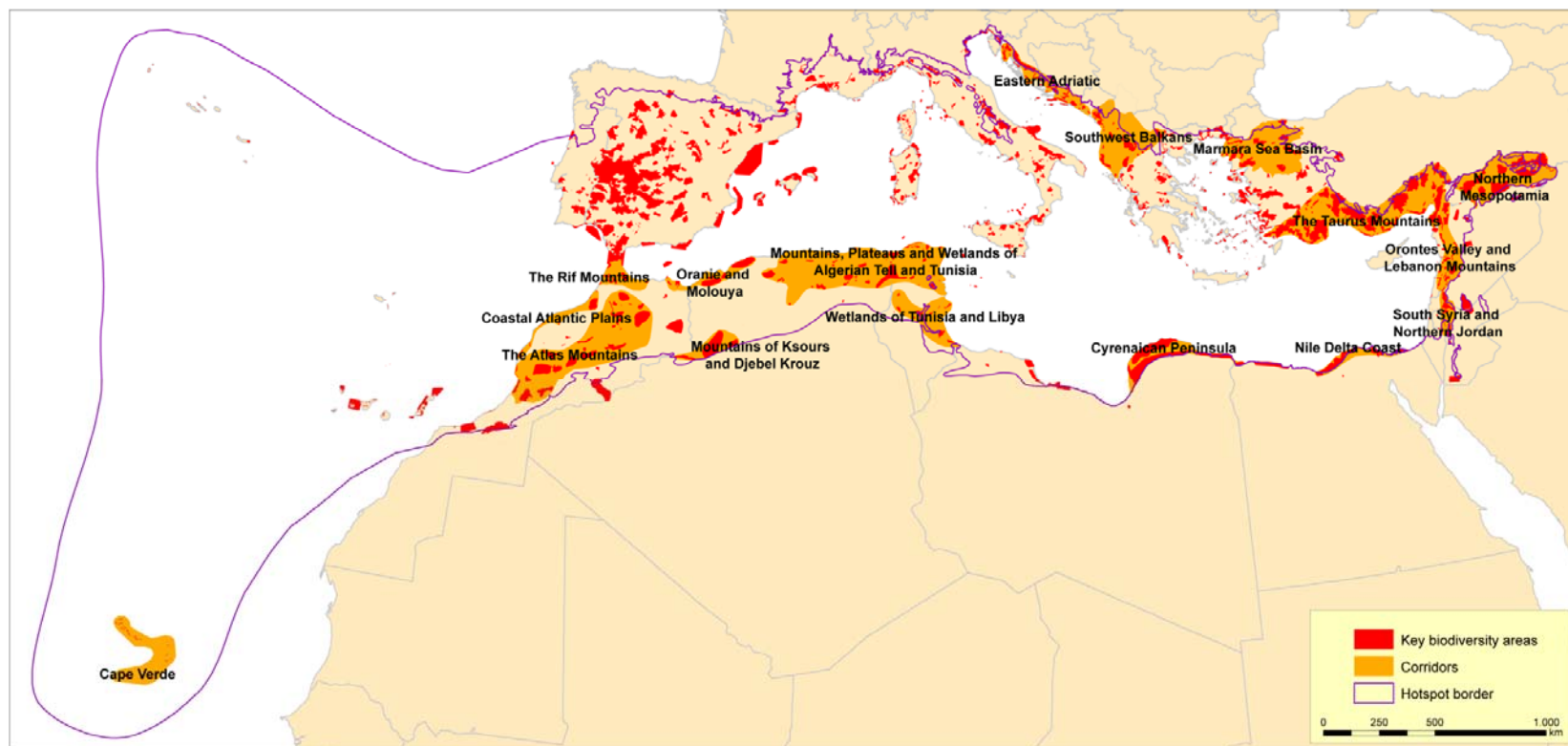
Le corridor varie beaucoup en altitude, du littoral au niveau de la mer dans les parties marines et côtières de la zone clé pour la biodiversité de l'aire spécialement protégée de la péninsule de Datça-Bozburun au sommet alpin de 3.756 mètres dans la zone clé pour la biodiversité d'Aladağlar. L'ensemble des zones clés pour la biodiversité abrite des populations de 43 espèces mondialement menacées. La zone clé pour la biodiversité des montagnes de l'Amanos contient le plus grand nombre d'espèces menacées en Turquie et est le principal couloir de migration de l'avifaune. Cette zone abrite aussi une flore relique unique, diversifiée et très menacée comptant 20 espèces AZE. Les zones côtières clés pour la biodiversité du corridor ont des communautés d'herbes marines (*Posedonia oenica*), connues comme l'espèce la plus efficace pour séquestrer le carbone à long terme. Le phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*) est l'espèce marine emblématique du corridor et quelques sites de ponte des tortues marines existent le long du littoral.

Au total, 20,1 pour cent de la surface totale des zones clés pour la biodiversité se trouve sous différentes catégories de protection légale. Le corridor est la principale source d'eau potable pour les principaux centres touristiques du littoral et régule les flux. Les principales menaces sont le développement résidentiel et commercial pour le tourisme, les feux de forêts, les barrages, l'utilisation non durable de l'eau, l'agriculture et l'aquaculture et la construction de routes. Les zones marines et côtières risquent la pollution en raison de la présence d'oléoducs et des réseaux de transport. D'autres menaces majeurs sont l'exploitation du bois et l'utilisation importante de produits forestiers non ligneux par les communautés locales. L'écosystème le moins protégé du monde, les forêts méditerranéennes du corridor fournissent cependant des services environnementaux importants aux secteurs agricoles et touristiques en aval, en termes d'apport en produits forestiers et en eau douce et de contrôle de l'érosion (Eken *et al.* 2006).

***Zones humides de la Tunisie et de la Libye; Tunisie et Libye (Superficie du corridor : 3.352.601 hectares; 15 zones clés pour la biodiversité d'une surface totale de 192.245 hectares)***

Ce corridor comprend les nombreuses zones humides le long du golfe de Gabes et inclut les montagnes calcaires de Tebessa et certaines des dernières savanes d'Afrique du Nord. Le climat est semi-aride et le niveau de précipitations ne dépasse pas 300 millimètres par an. Les zones humides du corridor accueillent des milliers de limicoles hivernant sur les grandes vasières du golfe de Gabes. Les marais d'eau douce contiennent également un nombre important de marmaronettes marbrées (*Marmaronetta angustirostris*, VU) et d'érismatures à tête blanche (*Oxyura leucocephala*, EN). On trouve ici les dernières populations de gazelles dorcas (*Gazella dorcas*, VU) et de gazelles de Cuvier (*Gazella cuvieri*, EN) de la Tunisie. Les zones clés pour la biodiversité délimitées dans ce corridor abritent sept espèces mondialement menacées. Le littoral tunisien est une destination touristique prisée; le développement résidentiel et touristique est ainsi une menace aux zones humides et à leur biodiversité. Il convient d'appliquer une approche de la conservation à l'échelle du paysage pour tenter d'améliorer la résilience dans les zones côtières très dégradées et dans les zones humides clés pour la biodiversité. Le surpâturage est aussi un grave problème comme dans de nombreux endroits du Maghreb. Des actions de conservation ont cependant été réalisées comme l'introduction de l'addax et de l'autruche dans la zone clé pour la biodiversité du parc national de Bouhedma. Environ 13,4 pour cent de la surface des zones clés pour la biodiversité de ce corridor est sous protection.

Figure 7. Objectifs au niveau des sites et des corridors dans le hotspot du bassin méditerranéen



# CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LA RÉGION

## Introduction

Il existe une fracture nord-sud évidente dans le bassin méditerranéen : la partie nord économiquement riche et vieillissante comprend surtout les États membres de l'UE; les régions sud et est, plus jeunes et plus pauvres, sont constituées de pays arabes. De grandes disparités économiques existent entre les pays méditerranéens de l'UE (Produit intérieur brut (PIB) par habitant de 20.800 dollars) et l'Afrique du Nord (PIB moyen par habitant de 2.100 dollars), et un flux de migration important du sud plus pauvre vers le nord est observé.

La partie nord de la région méditerranéenne est caractérisée par des sociétés urbaines et industrialisées aux revenus moyens à élevés, à faible croissance démographique et avec une production agricole croissante et intensive et une population rurale en déclin, une concentration urbaine intensifiée et un tourisme en augmentation dans les zones rurales. Les pays de la partie sud et est de la Méditerranée ont des niveaux de revenus bas à moyens, des taux de croissance démographiques élevés, une densité de population relativement importante dans les zones rurales, et de nombreuses populations encore tributaires des ressources naturelles, notamment des activités sylvipastorales essentielles. Les ressources forestières sont en majorité sous propriété de l'État. On note une tendance à la dégradation rapide des ressources naturelles due à des actions néfastes. L'urbanisation s'accroît et la pression du tourisme est très importante, surtout dans les zones côtières.

Le bassin méditerranéen présente les caractéristiques quantitatives socioéconomiques suivantes :

- 7 pour cent de la population mondiale (environ 450 millions d'habitants). Les populations du sud et de l'est de la région ont doublé au cours des 30 dernières années pour atteindre 234 millions d'habitants et sont prévues s'accroître de 70 à 120 millions de plus d'ici 2030. Dans la partie nord, le taux de croissance de la population n'était que de 14 pour cent sur la même période, et le nombre d'habitants devrait augmenter de seulement 5 millions d'ici 2030.
- 32 pour cent du tourisme international; le nombre de touristes a quadruplé entre 1970 et 2000.
- 13 pour cent du PIB mondial avec une tendance décroissante.
- Les schémas de développement dépendent largement des ressources environnementales, notamment en ce qui concerne le tourisme. Cette situation entraîne également un flux migratoire économique important du sud au nord de la Méditerranée.

Le bassin méditerranéen a vécu une mondialisation accélérée au cours des dernières décennies suite à l'effondrement du système à deux blocs (soviétique et occidental) qui avait divisé la région. Les politiques de coopération internationale et les réformes économiques se sont attachées à réduire l'implication étatique, libéraliser les échanges commerciaux (sans toutefois évaluer les impacts sur le développement durable), diminuer les subventions et privatiser.

Cette mondialisation ne s'est pas passée sans conflits ou instabilité, entraînant parfois des guerres (par exemple en Algérie, aux Balkans et au Proche-Orient). Sur le plan politique,

l'UE a apporté au nord de la région la paix, la démocratie et les réformes économiques, les fonds communautaires, la libre circulation des personnes, l'économie sociale de marché et la convergence des questions environnementales et des aspects économiques. Ce modèle d'intégration régionale n'a cependant pas d'équivalent dans le sud et l'est de la région. Par conséquent, en dépit de politiques de migration très restrictives de l'UE (les citoyens de pays tiers sont soumis à des conditions très strictes de visa pour entrer dans l'UE), les flux migratoires restent importants et ne devraient pas diminuer.

Quelques initiatives ont été lancées pour améliorer la convergence et la coopération dans la région. La plus importante est sans doute le Partenariat euro-méditerranéen (1995) qui a pour objectif de construire une zone de « stabilité et de prospérité partagée ». Cependant, la coopération euro-méditerranéenne, qui a été intégrée dans la nouvelle Politique européenne de voisinage en 2003, manque de ressources, d'engagement mutuel et d'encouragement. Le bassin méditerranéen est une région en déclin sur le plan économique, en particulier dans le sud où par exemple, la part relative dans le financement international est en forte baisse (10 pour cent dans les années 1990 par rapport à 17 pour cent dans les années 1970).

Pour les écosystèmes terrestres, les terres agricoles, les bois d'espèces à feuilles persistantes et les maquis qui dominent la région aujourd'hui résultent de perturbations anthropogéniques au cours de plusieurs millénaires. Par ailleurs, la région possède des ressources marines et côtières importantes et la mer a une influence primordiale sur le développement socioéconomique de la région. Il est essentiel de bien cerner le contexte social et économique du hotspot du bassin méditerranéen pour élaborer et cibler le profil d'écosystème.

## **Contexte social du hotspot du bassin méditerranéen**

### **Introduction et contexte historique**

Le bassin méditerranéen a vécu une longue histoire de peuplement humain et de modification des paysages qui a commencé il y a environ 10.000 ans au Moyen-Orient. Les premières civilisations humaines (les civilisations antiques de la Mésopotamie et de la vallée du Nil) se sont installées dans l'est du bassin méditerranéen à partir du quatrième millénaire avant J.C. La douceur du climat a favorisé la croissance de grands centres urbains, de vastes zones agricoles et de populations à forte densité, qui se sont étendues progressivement vers l'ouest. Dans le passé, les forêts méditerranéennes ont été brûlées pour des raisons agricoles. L'intensification de l'agriculture a eu des fortes répercussions notamment sur les pays européens. Ce développement et les schémas de migration ont altéré la végétation typique de la région, surtout au cours des derniers 4.000 ans.

La mer Méditerranée est progressivement devenue le centre maritime de la civilisation occidentale et le point de départ vers les richesses de l'Est et ce jusqu'au premier millénaire après J.C. et la seconde moitié du deuxième millénaire après J.C. C'est un passage pour le commerce, la colonisation et la guerre et une source de moyens de subsistance (par la pêche et la collecte d'autres fruits de mer) pour de nombreuses communautés durant des siècles.

Au XVIème siècle, le centre de gravité du pouvoir économique s'est déplacé vers la côte atlantique, puis vers les Amériques. La région continue à être densément peuplée. La mer étant quasiment fermée, la région est plus sensible aux pressions anthropogéniques. Au cours des 50 dernières années, les activités humaines ont eu des répercussions importantes en raison de la poursuite de la croissance démographique, l'urbanisation, le tourisme,

l'agriculture intensive et la pollution, les déchets industriels et domestiques et la désertification.

## Principales tendances sociales et démographiques

### Langues

De nombreuses langues sont parlées dans le bassin méditerranéen, la langue officielle la plus répandue étant l'arabe. Les liens économiques et sociaux se sont maintenus dans le bassin, même pendant les périodes de bouleversement comme celle de l'ascendance musulmane au début du Moyen Âge. Ces liens ont été facilités et traduits par la diversité de langues dans la région. Quinze langues principales sont parlées en Méditerranée : l'albanais, l'anglais, l'arabe, le bosniaque, le catalan, le croate, l'espagnol, le français, le grec, l'hébreu, l'italien, le macédonien, le maltais, le portugais, le slovène, le serbe et le turc. L'arabe et le français dominant mais l'anglais devient de plus en plus la langue internationale par défaut de la région.

### Démographie régionale et nationale

La population de tous les pays en bordure de la mer Méditerranée a atteint entre 450 et 500 millions de personnes en 2009, selon les sources, ce qui représente environ 7 pour cent de la population mondiale. Le Tableau 4 présente une sélection d'indicateurs démographiques des pays du bassin méditerranéen : superficie totale, population totale, densité de la population et décès et naissances /1.000 personnes.

Plus de la moitié de la population du bassin méditerranéen se trouve dans quatre pays seulement : l'Égypte, la France, l'Italie et la Turquie. La région est densément peuplée : dans 26 pays, la densité dépasse la moyenne mondiale de 49 habitants au kilomètre carré. Les densités sont très variables d'un pays à l'autre. Israël (345 habitants /kilomètre carré), le Liban (373 habitants /kilomètre carré) et Malte (1.310 habitants /kilomètre carré) ont les plus fortes densités dans la région tandis que l'Algérie (15 habitants /kilomètre carré) et la Libye (4 habitants /kilomètre carré) ont des niveaux de densité très faibles – voir le Tableau 4 pour plus de détails.

**Tableau 4. Indicateurs démographiques** (estimations de 2009; Source : The Population Reference Bureau, 2009 ([www.prb.org](http://www.prb.org)) (à l'exception de Gibraltar et du Vatican : Internet World Stats, 2008, [www.internetworldstats.com](http://www.internetworldstats.com))

Pays	Superficie km <sup>2</sup>	Population (millions)	Densité de population habitants/km <sup>2</sup>	Naissances/1.000 personnes	Décès/1.000 personnes
Albanie	28.748	3,2	111	10	5
Algérie	2.381.741	35,4	15	23	4
ARYM	25.713	2,1	80	11	9
Bosnie-Herzégovine	51.197	3,8	75	9	9
Bulgarie	110.912	7,6	68	10	14
Cap-Vert	4.033	0,51	126	26	5
Chypre	9.251	1,1	116	12	7
Croatie	56.538	4,4	78	10	12
Égypte	1.001.449	79	79	25	6

Pays	Superficie km <sup>2</sup>	Population (millions)	Densité de population habitants/km <sup>2</sup>	Naissances/1.000 personnes	Décès/1.000 personnes
Espagne	505.992	46,9	93	11	8
France	551.500	63	114	13	9
Gibraltar	7	0,029	4.881	13,7	7,8
Grèce	131.957	11,3	85	10	10
Irak	438.317	30	69	32	9
Israël	22.145	7,6	345	21	5
Italie	301.318	60,3	200	10	10
Jordanie	89.342	6	66	28	4
Liban	10.400	3,87	373	20	5
Libye	1.759.540	6,28	4	24	4
Malte	316	0,4	1.310	9	8
Maroc	446.550	31,49	71	21	6
Monaco	1	0,035	35.382	7	6
Monténégro	13.812	0,628	45	13	10
Portugal	91.982	10,6	116	10	10
Saint Marin	61	0,03	515	10	7
Slovénie	20.256	2,0	101	11	9
Syrie	185.180	21,9	118	28	3
Tunisie	163.610	10,4	64	17	6
Turquie	783.562	74,8	95	18	6
Vatican	0,44	0,0005	NA	NA	NA

En Macaronésie, la plupart des archipels étaient inhabités avant l'arrivée des colonisateurs européens au XV<sup>ème</sup> siècle. Ces archipels ont aujourd'hui une densité élevée de population (en moyenne 200 habitants au kilomètre carré), principalement installée près des côtes car les zones montagneuses de ces îles d'origine volcanique sont inhospitalières.

Le Tableau 5 présente les projections moyennes annuelles de l'évolution démographique ainsi que des indicateurs du taux d'urbanisation (projection de l'évolution moyenne de la taille de la population urbaine) et les pourcentages de la population vivant en zones rurales et urbaines.

Les pays du bassin méditerranéen aux plus grandes populations rurales sont : l'Égypte (57 pour cent de la population vit en zone rurale), l'Albanie (51 pour cent), la Bosnie-Herzégovine (54 pour cent), la Slovénie (52 pour cent), le Maroc (44 pour cent), la Croatie (44 pour cent), le Portugal (45 pour cent) et le Monténégro (36 pour cent). Les pays aux plus fortes populations urbaines sont Malte (94 pour cent), Israël (92 pour cent) et le Liban (87 pour cent). À l'échelle régionale, les populations sont à prédominance urbaine.

Les taux d'urbanisation les plus élevés sont observés dans les pays du sud du bassin méditerranéen comme la Jordanie (3,1 pour cent), l'Algérie (2,5 pour cent), la Libye (2,2 pour cent) et la Turquie (2 pour cent) (les petits villes-État ne sont pas prises en compte). Cette

situation est sans doute un risque pour la biodiversité, en particulier dans les zones côtières. Le Monténégro et la Slovénie ont des taux négatifs de -0,8 et -0,6 respectivement. Le Cap-Vert a un faible taux de croissance démographique mais un taux extrêmement élevé d'urbanisation.

### Schémas de migration

Le Tableau 6 présente le taux net de migration pour quelques pays du bassin méditerranéen. Le Cap-Vert (-5/1.000) et l'Irak (-4/1.000) sont les pays où les personnes sont les plus nombreuses. D'autres pays présentant un taux net négatif de migration sont le Maroc (-3/1.000), l'Albanie (-0/1.000) et le Monténégro (-1/1.000). Les pays qui enregistrent le plus grand nombre d'arrivées sont la Chypre (9/1.000), l'Italie (8/1.000), la Grèce (4/1.000) et Malte (5/1.000), bien plus que la moyenne de l'UE de 3/1.000.

**Tableau 5. Projections du taux d'évolution de la population et distribution rurale - urbaine dans les pays du bassin méditerranéen** (estimations de 2009; Source : Population Reference Bureau 2009)

Pays	Taux d'évolution de la population (%)	Taux d'urbanisation % annuel	Pourcentage rural: urbain
Albanie	-11	1,9	51:49
Algérie	43	2,5	37:63
ARYM	-9	0,8	35:65
Bosnie-Herzégovine	-20	1,4	54:46
Bulgarie	-22	-0,3	29:71
Cap-Vert	53	3,5	41:59
Chypre	0	1,3	38:62
Croatie	-13	0,4	44:56
Égypte	56	1,8	57:43
Espagne	-7	1,0	23:77
France	12	0,8	23:77
Gibraltar	N/A	N/A	N/A
Grèce	2	0,6	40:60
Irak	106	1,7	33:67
Israël	49	1,7	8:92
Italie	2	0,4	32:68
Jordanie	62	3,1	27:83
Liban	37	1,2	13:87
Libye	56	2,2	23:77
Malte	-3	0,7	6:94
Maroc	35	1,8	44:56
Monaco	7	0,3	0:100
Monténégro	-4	-0,8	36:64
Portugal	0	1,4	45:55
Saint Marin	11	0,9	16:84



Slovénie	-8	-0,6	52:48
Syrie	68	3,1	46:54
Tunisie	34	1,7	33:66
Turquie	30	2,0	37:63
Vatican	N/A	N/A	0:100

**Tableau 6. Taux nets de migration des pays du bassin méditerranéen** (Source : Population Reference Bureau : 2009 World Population Data Sheet)

<b>Pays</b>	<b>Taux net de migration (Migrants/1.000 habitants)</b>
Albanie	-0
Algérie	-1
ARYM	0
Bosnie-Herzégovine	-0
Bulgarie	-0
Cap-Vert	-5
Chypre	9
Croatie	2
Égypte	-1
Espagne	8
France	1
Gibraltar	N/A
Grèce	4
Irak	-4
Israël	1
Italie	8
Liban	-1
Libye	1
Malte	5
Maroc	-3
Monaco	0
Monténégro	-1
Portugal	2
Saint-Marin	12
Slovénie	9
Syrie	8
Tunisie	0
Turquie	0
Vatican	NA

## **Ethnicité et religion**

La région de la mer Méditerranée est divisée de manière égale entre des pays de foi chrétienne (en général au nord-ouest de la région) ou musulmane (généralement au sud et à l'est de la région). À plusieurs reprises au cours de l'histoire des interactions dans la région, les deux religions se sont concurrencées. Les îles du bassin méditerranéen - Crète, Chypre, Malte et la Sicile - ont été souvent leurs champs de bataille.

## **Éducation**

Selon le Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable, la situation est très variable, non seulement en termes de degré d'application de l'éducation et de sa pratique, mais aussi en termes de philosophie et le cadre réglementaire et opérationnel des systèmes éducatifs des pays de la Méditerranée. Le taux d'alphabétisation est bien plus élevé dans les pays du nord du bassin méditerranéen. Les plus hauts niveaux d'alphabétisation sont enregistrés en Albanie, en Croatie, en France et en Slovénie. Les taux les plus faibles concernent l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

À l'exception de la France et de Malte, les niveaux d'alphabétisation des femmes sont inférieurs à ceux des hommes dans la région. Les plus fortes variations sont notées dans les pays où l'alphabétisation est au plus faible. Ainsi, au Maroc, seulement 39,6 pour cent des femmes âgées de 15 ans et plus savent lire et écrire, le pourcentage le plus bas de la région.

Au cours des 20 dernières années, la sensibilité générale du public sur la nécessité de protéger la nature et l'environnement s'est accrue de manière remarquable, ceci grâce à de nombreuses campagnes de sensibilisation mais aussi aux conventions et aux politiques internationales pour l'environnement.

## **Résumé du contexte social : implications pour la conservation de la biodiversité**

Les pays du nord de la Méditerranée sont très différents de ceux au sud et à l'est, qui sont majoritairement moins développés sur le plan économique. La croissance démographique représente un risque important pour l'environnement, en particulier en Afrique du Nord et dans certaines parties du Moyen-Orient comme en Syrie, où les taux de croissance de la population sont les plus élevés. Par ailleurs, en raison de l'intensification de l'urbanisation, les villes auront des besoins en eau plus importants et il faudra réaliser des investissements considérables pour l'apport et le traitement de l'eau.

La pression de plus en plus forte de la population est aggravée par le tourisme. La douceur du climat et le patrimoine naturel et culturel de la région attirent de très nombreux visiteurs. Le tourisme est concentré de manière saisonnière sur le littoral, en particulier sur les rivages du bassin nord-ouest. En 1996, 135 millions de touristes ont visité la région, et ils vont sans doute être 235 millions à 300 millions par an d'ici 2012. La population du littoral du bassin méditerranéen s'élève à environ 143 millions et a des répercussions importantes sur l'écosystème marin et les zones côtières voisines. Les actions de conservation doivent intégrer les pressions de la population sur les terres, en particulier sur le littoral, les impacts des infrastructures et la connectivité, et surtout, le maintien des modes de vie ruraux traditionnels tout en préservant la biodiversité, particulièrement aux endroits à forte urbanisation.

Les changements climatiques ont de nombreuses implications socioéconomiques pour la région. Les vagues de chaleur vont augmenter avec des répercussions directes sur les populations. Une augmentation des températures pourrait faciliter la propagation de maladies tropicales, notamment celles causées par les insectes qui peuvent se multiplier rapidement. L'augmentation des vents chargés de poussière du Sahara pourrait augmenter les cas d'allergies et de problèmes respiratoires. La diminution des stocks de poissons affectera l'industrie de la pêche. L'aquaculture, une activité récente dans la région, pourrait subir les effets d'une modification des conditions climatiques. Enfin et surtout, l'augmentation des températures pourrait avoir de graves conséquences sur les ressources hydrauliques, l'assainissement et l'industrie du tourisme.

## **Contexte économique du hotspot du bassin méditerranéen**

### **Introduction aux économies nationales du bassin méditerranéen**

Le commerce a été historiquement l'un des moteurs du développement des sociétés et des cultures du bassin méditerranéen. Les quelques 4.000 kilomètres de littoral n'ont pas été un frein à l'épanouissement d'une économie commerciale naissante. Aujourd'hui, les économies nationales varient fortement entre les pays du sud de l'Europe et ceux de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Ces derniers sont plus impliqués dans les activités agricoles et industrielles tandis que le tertiaire et les services dominent les pays du sud de l'Europe.

### **Principales tendances économiques**

Les pays présentent des différences économiques importantes, entre les pays de l'UE au bout du spectre et ceux d'Afrique et du Moyen-Orient à l'autre extrême. Des chiffres de 2008 sont présentés ci-dessous (The World Bank Databank 2009).

**Produit intérieur brut :** Les PIB les plus élevés sont ceux de la France (2,9 mille milliards de dollars), de l'Italie (\$2 mille milliards) et de l'Espagne (\$1,6 mille milliards) et les plus bas des plus petits pays : Monténégro (\$5 milliards), Malte N/A, Albanie (\$12,3 milliards) et Chypre (\$25 milliards). La moyenne de l'UE est de \$13,5 mille milliards et seuls trois pays de la région s'en approchent. L'interprétation est plus pertinente en utilisant les chiffres par habitant qui prennent en compte la taille du pays par rapport à sa population. Chypre par exemple se trouve dans les cinq derniers pays de la région en termes de PIB, mais dans les cinq premiers pour le PIB par habitant.

**Produit intérieur brut par habitant :** Le PIB par habitant est le plus fort en France (\$44.508), le seul pays de la région méditerranéenne où le chiffre dépasse la moyenne de l'UE de \$41.654. D'autres pays aux PIB par habitant élevés sont l'Espagne (\$35.215), la Grèce (\$32.000), l'Italie (\$38.492), Chypre (\$31.410) et Israël (\$27.652). Les chiffres les plus bas sont notés au Maroc (\$2.769), en Syrie (\$2.682) et en Égypte (\$1.991). La fracture est évidente entre les pays du nord (plus riches) et ceux du sud.

**Taux d'inflation :** L'inflation dans les pays du bassin méditerranéen est élevée par rapport à la moyenne de l'UE de 3,5 pour cent. Seuls cinq pays ont des taux d'inflation inférieurs : l'Albanie, l'Italie et le Monténégro à 3,4 pour cent, le Portugal à 3 pour cent et la France à 2,8 pour cent. Les taux d'inflation les plus forts sont en Jordanie (15,5 pour cent), au Liban (8 pour cent) et en Libye (10,4 pour cent). Le Cap-Vert a un taux d'inflation relativement bas (7 pour cent) mais un petit PIB par habitant.

## **Énergie et production électrique**

La demande d'énergie commerciale primaire a plus que doublé dans les pays riverains du bassin méditerranéen entre 1970 et 2000 (Plan Bleu 2006).

Seuls quatre pays de la région, sur la rive sud/est du bassin méditerranéen (Algérie, Égypte, Libye, Syrie) sont des exportateurs d'hydrocarbures et exportent 50 pour cent de leur pétrole et 90 pour cent de leur gaz naturel à d'autres pays du bassin méditerranéen, une part importante de leurs revenus en devises. Les autres pays sont tous des importateurs nets. Il y a cependant très peu de forage, quasiment résiduel, de pétrole et de gaz naturel dans les limites du hotspot. Le bassin méditerranéen dépend fortement du pétrole (48 pour cent de la consommation énergétique, données de 2000), bien que certains pays aient des centrales au charbon et hydroélectriques.

Les combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) dominent l'offre et représentent plus de 75 pour cent de la consommation au nord et 96 pour cent au sud et à l'est de la Méditerranée. La consommation de gaz naturel augmente de manière relativement importante. L'énergie fossile devrait représenter 87 pour cent de la demande totale en 2025, l'énergie nucléaire seulement 9 pour cent (France, Espagne et Slovaquie) et les énergies renouvelables seulement 4 pour cent (sans la biomasse), malgré un quadruplement sur 25 ans. L'éolien et l'énergie solaire sont perçus comme des sources alternatives et de nombreux projets surgissent dans tout le hotspot.

## **Accès aux ressources hydrauliques**

Le bassin méditerranéen qui ne contient que 7 pour cent de la population mondiale, représente à lui seul 60 pour cent de la population mondiale pauvre en eau (moins de 1.000 mètres cubes par habitant par année) ou 162 millions de personnes. En mesure d'empreinte hydrique par personne, cinq des 10 nations les plus mal classées du monde sont dans le bassin méditerranéen : Chypre, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Le hotspot du bassin méditerranéen est de toute évidence une région subissant un stress hydrique de plus en plus important (WWF 2008). L'eau est un élément important et rare dans la région, limitant et conditionnant l'homme et la nature. L'Appendice 4 présente brièvement le rôle de l'eau dans les pays du bassin, analysant la disponibilité nationale de l'eau et identifiant les pays qui risquent de subir des pénuries à l'avenir. La saisonnalité touristique (concentrée en été, lorsque l'eau est à son niveau minimal) et le type d'activité (impliquant souvent des grands complexes hôteliers, des parcs à thèmes et des golfes) ont une grande influence sur cette situation.

## **Résumé du contexte économique**

De manière similaire au contexte social, les économies des pays du bassin méditerranéen peuvent se diviser en deux groupes : celles du nord de la Méditerranée rattachées à l'UE et celles du sud en Afrique et au Moyen-Orient. Ces dernières ont généralement des PIB par habitant inférieurs, un taux d'inflation plus élevé, une plus grande proportion de populations rurales impliquées dans l'agriculture et des infrastructures plus fragmentées et peu développées.

La demande et la disponibilité de ressources énergétiques, et l'accès à l'eau et sa disponibilité dans la région ne suivent pas les mêmes schémas nord-sud distincts. Tous les pays souffrent plus ou moins de stress hydrique pendant l'année, que ce soit pour l'accès à l'eau ou sa distribution au sein du pays. Les conditions climatiques du bassin méditerranéen ont poussé les habitants à apprendre à planifier et à gérer leurs ressources en eau depuis

toujours. Cependant, la croissance démographique et les mutations sociales et économiques du XXème et du début du XXIème siècle ont créé des situations nouvelles. Dans un environnement dégradé, l'eau – une ressource rare - est menacée et est devenu un facteur limitant du développement à plusieurs titres. L'augmentation des populations de la région accroît aussi la demande énergétique. Certains pays explorent la production éolienne et solaire suivant des technologies alternatives mais la plupart des tentatives n'en sont qu'à leurs débuts.

Le tourisme est un secteur économique important du bassin méditerranéen. Le développement touristique est une source de pressions sur les écosystèmes côtiers de la région. Les rivages de la Méditerranée représentent la plus grande attraction touristique du monde et reçoivent 220 millions de visiteurs par an, un chiffre qui devrait doubler d'ici 2020. La France à elle seule reçoit 75 millions de touristes par an et le secteur représente 15 pour cent du PIB total de la Grèce. En Égypte, les touristes étrangers étaient au nombre de 7,5 millions en 2004 et selon l'OMC, l'Égypte sera le pays du continent africain qui recevra le plus grand nombre de touristes en 2020. La construction d'infrastructures liées au tourisme et les impacts directs des visiteurs sont une menace majeure pour les zones côtières de Chypre, de la Grèce, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et de la Turquie ainsi que pour les îles méditerranéennes comme les Baléares, la Corse, la Crète, la Sardaigne, la Sicile et les archipels des Canaries et de Madère dans l'Atlantique.

En raison de ces tendances et de ces pressions, l'empreinte écologique de chaque pays du bassin méditerranéen est supérieure à son potentiel de renouvellement. L'empreinte écologique compare les exigences humaines à la capacité écologique de régénération de la planète. Le Tableau 7 présente les chiffres pour la région.

**Tableau 7. Empreinte écologique (et déficit) des pays méditerranéens** (Ewing *et al.* 2009)

Pays	Empreinte écologique (Hectares globaux/personne)	Déficit écologique (Hectares globaux/personne)
Albanie	2,6	-1,6
Algérie	1,9	-1,1
ARYM	NA	NA
Bosnie-Herzégovine	3,4	-1,7
Bulgarie	3,3	-0,6
Cap-Vert	NA	NA
Chypre	4	-3,5
Croatie	3,3	-1,5
Égypte	1,4	-1,1
Espagne	5,6	-4,3
France	4,6	-1,8
Gibraltar	NA	NA
Grèce	5,8	-4,4
Irak	1,3	-1,1
Israël	5,4	-5,1

Pays	Empreinte écologique (Hectares globaux/personne)	Déficit écologique (Hectares globaux/personne)
Italie	4,9	-3,9
Jordanie	2,0	-1,8
Liban	2,1	-1,8
Libye	4,3	-3,3
Malte	3,9	-3,3
Maroc	1,3	-0,4
Monaco	NA	NA
Monténégro	2,6	-1
Portugal	4,4	-3,2
Saint Marin	NA	NA
Slovénie	3,9	-1,5
Syrie	1,6	-0,7
Tunisie	1,9	-0,7
Turquie	2,7	-1,1
Vatican	NA	NA

Tous les pays du bassin méditerranéen sont en déficit écologique en 2003, ce qui signifie que la capacité environnementale de la région est utilisée plus rapidement qu'elle ne peut être renouvelée. L'empreinte écologique par habitant a diminué depuis 1996 dans tous les pays du bassin à l'exception de la Croatie.

En 2004, l'empreinte écologique globale des pays du bassin méditerranéen a atteint 1,3 millions d'hectares, soit presque 10 pour cent de l'empreinte mondiale, alors que la population de la région ne représente que près de 7 pour cent de la population mondiale. L'empreinte écologique du bassin méditerranéen (3 hectares par habitant) est plus importante que la moyenne mondiale (2,2 hectares par habitant). Il devient de plus en plus évident que les schémas actuels de développement économique dans la région ne sont pas durables.

Le déficit écologique du bassin méditerranéen (1,7 hectares/habitant) est plus du quadruple du déficit mondial (0,4 hectares/habitant). L'empreinte écologique des pays du nord de la Méditerranée (4,7 hectares/habitant) est presque le triple de celui des pays du sud et de l'est. Le déficit écologique des pays du nord de la région est très élevé (2,9 hectares/habitant - 60 pour cent de leur empreinte totale et plus de 3,6 fois le déficit des pays du sud et de l'est de la Méditerranée). Les écarts sont inversés en termes d'empreinte écologique par unité de PIB. L'Italie par exemple consomme 162 hectares par million de dollars et la France 213 hectares par million de dollars, le Liban 587 hectares par million de dollars, tandis que la Tunisie est particulièrement économe à 226 hectares par million de dollars.

## **Structures institutionnelles de gestion environnementale**

### **Structures gouvernementales**

Tous les pays ont un ministère ayant des compétences en matière de biodiversité, mais peu ont une structure de gouvernance complexe avec différentes entités compétentes à différents niveaux. Les pays les plus complexes sont la Bosnie-Herzégovine et l'Espagne. Le Portugal a également un gouvernement décentralisé pour les territoires d'outre-mer de Madère et des Açores. La Croatie a une Institution publique de gestion des aires protégées au niveau des comtés, en charge de la gestion des sites protégés régionaux et locaux. Les autres pays ont une structure centralisée, simple dans certains pays (tels que Chypre, la Jordanie, le Liban, Monaco, les territoires palestiniens et la Syrie) ou avec des délégations régionales dans d'autres (par exemple en France et en Lybie).

Certains pays ont des agences ou des instituts spécialement responsables des sites protégés, des espèces et/ou de la gestion des données, intervenant en tant que branche exécutive du ministère compétent. C'est le cas notamment en Albanie (Agence de l'environnement et de la foresterie), en Croatie (Institut d'État pour la protection de la nature et Agence croate pour l'environnement), en Slovénie (Institut de la république de Slovénie pour la conservation de la nature et Agence environnementale), au Monténégro (Agence de protection de l'environnement), en Algérie (Agence nationale de la conservation de la nature) et en Égypte (Agence égyptienne des affaires environnementales). Outre les délégations régionales, la France possède différentes agences en charge des écosystèmes côtiers (Conservatoire du littoral), de la gestion des parcs régionaux (Fédération des parcs naturels régionaux de France), des forêts publiques (Office national des forêts) et de la faune sauvage et de la chasse (Office national de la chasse et de la faune sauvage). L'Italie présente une structure similaire : le Ministero dell'Ambiente e Della Tutela Del Territorio e del Mare est l'autorité nationale compétente, avec une branche pour la conservation de la faune sauvage (Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale). En Turquie, deux institutions en charge des aires protégées sont sous la tutelle du ministère de l'Environnement et de la Foresterie : La Direction générale pour la conservation de la nature et les parcs nationaux (pour les parcs nationaux, les réserves naturelles intégrales, les monuments naturels et les réserves de faune) et l'Agence de protection environnementale des zones spéciales (pour les aires spécialement protégées).

Les gouvernements du hotspot ont consacré beaucoup d'efforts à la désignation et à la gestion d'aires protégées à des fins de conservation, de tourisme et de loisirs. Si de tels efforts ont eu des résultats positifs pour la conservation au niveau local, ils n'apportent pas toujours de réponses stratégiques aux priorités sur le terrain. Ainsi, des lacunes subsistent en termes de couverture en aires protégées. La gestion des aires protégées ainsi que l'application des lois présentent également des faiblesses. Par ailleurs, la participation, l'expertise et le soutien de la société civile ont souvent été insuffisamment mobilisés dans le cadre des initiatives gouvernementales dans différentes régions du hotspot du bassin méditerranéen.

### **Organisations de la société civile**

#### **Réseaux, programmes et ONG internationales dans le hotspot du bassin méditerranéen**

Reconnaissant leur patrimoine commun, les organisations méditerranéennes et internationales ont développé de nombreuses initiatives de coopération transfrontalière dans

les domaines de la conservation de la nature et du développement durable. Les pays du hotspot du bassin méditerranéen se trouvent à différents niveaux de développement économique et institutionnel et ont par conséquent des capacités variables dans le domaine de la préservation de la biodiversité.

Certains organismes travaillent exclusivement en Méditerranée, comme Medmaravis, Medasset et la Tour du Valat. D'autres ont un rayon d'action plus vaste et ont soit développé des programmes ciblés sur la Méditerranée, comme le Bureau du Programme pour la Méditerranée du WWF ou UICN-Med, les programmes pour la biodiversité du sud-est de l'Europe ou de l'Afrique du Nord ou les programmes d'une portée géographique plus large qui couvre des portions importantes du hotspot du bassin méditerranéen (Vulture Conservation Foundation, Oceana-Europe, etc.; voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)).

Les initiatives de coopération paneuropéennes sont assez communes dans le nord de la Méditerranée (souvent soutenues par les politiques régionales de l'UE), tandis que les réseaux sont plus rares dans les autres sous-régions. Dans les pays des Balkans, quelques réseaux transfrontaliers œuvrant à la préservation de la biodiversité existent, le plus remarquable desquels est le Plan d'action pour le rétablissement et la conservation des vautours dans le péninsule des Balkans (sous l'égide de Vulture Conservation Foundation, de la Société zoologique de Francfort et de BirdLife International ainsi que des ONG locales et des gouvernements). Ce plan consolide un réseau régional d'ONG locales capables de travailler efficacement à la conservation de la nature et au développement durable en utilisant les vautours comme espèces phares.

Quelques exemples de réseaux existent au Moyen-Orient comme Friends of the Earth Middle East (FoEME), la seule ONG ayant des sections nationales en Jordanie, dans les Territoires palestiniens et en Israël et impliquées dans les questions environnementales et de changements climatiques dans la vallée du Rift de la mer Morte. Le projet « Oiseaux migrateurs sans frontières » est dirigé par trois organisations : le Centre ornithologique international d'étude des migrations en Israël, Palestine Wildlife Society et la Société royale pour la conservation de la nature (RSCN) en Jordanie. Un projet du PNUD financé par le FEM intitulé « Intégration de la conservation d'oiseaux planeurs migrateurs dans les secteurs clés de production le long du couloir de migration de la vallée du Rift/mer Rouge » est développé en Égypte, en Jordanie, au Liban et dans les Territoires palestiniens entre autres.

Dans la sous-région de la Macaronésie, une coopération importante existe entre les Canaries et Madère et les Açores avec un soutien de programmes de l'UE, sans inclure ainsi le Cap-Vert. Les initiatives financées par les fonds Interreg de la Commission européenne sont par exemple le projet Emecetus (dans les archipels de Madère et des Canaries sur les populations de cétacés) et le projet Macetus (dans les archipels de Madère, des Açores et des Canaries, également sur les cétacés).

Les initiatives de conservation de la biodiversité dirigées et soutenues par les pays européens occidentaux sont plus stables, telles que :

- MedPan, financé par les fonds Interreg de la Commission européenne, impliquant 11 pays en bordure de la Méditerranée dans la création et la gestion de plus de 20 aires marines protégées.
- L'Observatoire des zones humides méditerranéennes (MedWet), géré par la Tour du Valat.



- Le projet MedWetCoast pour la conservation des zones humides et des écosystèmes côtiers de la région méditerranéenne, développé par le PNUD avec les fonds du FEM, et mis en œuvre en Albanie, au Liban, dans les territoires palestiniens, en Égypte, en Tunisie et au Maroc, avec les conseils de la Tour du Valat et du Conservatoire du littoral.

### ONG nationales

Le niveau d'activité des ONG nationales varie d'une sous-région à l'autre et est généralement moins développée (avec quelques exceptions) dans les pays des Balkans, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient (Tableau 8). Les rares ONG de ces sous-régions ont souvent un rayon d'action restreint, peu de qualifications et de moyens, des conditions financières instables et un nombre d'adhérents et un budget très faibles. Il leur faut un personnel qualifié, un financement constant, des salaires compétitifs et du matériel de qualité pour améliorer la coopération avec d'autres ONG. Elles ont aussi besoin de formation pour la mobilisation de financement, la rédaction de propositions, la comptabilité, le rapportage, le développement de réseaux, la planification stratégique, le développement organisationnel et les relations avec les médias, ainsi d'un renforcement de leurs capacités à influencer les politiques et la coopération avec le gouvernement.

De rares ONG environnementales des pays des Balkans, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient s'occupent des questions de biodiversité (inventaires, suivi, gestion des aires protégées et mesures directes de conservation) et peu sont capables de développer des programmes de haut niveau et durables. Les institutions gouvernementales et les parties prenantes du monde universitaire sont les premières responsables de la conservation de la nature.

La situation est particulièrement critique en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Syrie, en Libye et au Cap-Vert où peu ou pas d'ONG travaillent sur la conservation de la biodiversité. À l'opposé, la Croatie et la Turquie possèdent plusieurs organisations impliquées dans des activités spécifiques de recherche et d'inventaires de la biodiversité des milieux terrestres, dulcicoles et marins, particulièrement dans le domaine de l'herpétologie et de l'ornithologie. La Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie ont de nombreuses ONG environnementales bien qu'elles aient en majorité un rayon d'action très localisé. Rares sont les ONG au Monténégro qui n'est devenu indépendant que récemment. Dans les Territoires palestiniens, peu d'ONG sont actives dans le domaine de la biodiversité en raison de la petite taille du pays et de sa complexité sociale et politique. En Israël par contre, des moyens relativement importants (dons de bailleurs, majoritairement des États-Unis) permettent à des ONG très professionnelles de développer des programmes de conservation durables, en particulier sur les oiseaux migrateurs et les rapaces. Dans la sous-région du nord de la Méditerranée, le mouvement non gouvernemental pour la biodiversité est solide, très actif, qualifié et professionnel. Certaines organisations ont plus de 50 ans d'expérience.

**Tableau 8. Nombre d'ONG environnementales actives dans le bassin méditerranéen par sous-région**

Sous-région	Pays	Nombre d'ONG environnementales	Nombre d'ONG œuvrant pour la biodiversité	Membres de l'UICN
Afrique du Nord	5	887	59	13
Balkans	6	350	101	4
Macaronésie	3	70	17	2
Moyen-Orient	6	161	46	27
Nord Méditerranée	9	980	146	95

Voir Appendice 5

Les ONG les plus actives dans le suivi et la conservation de la biodiversité sont :

Albanie : Société albanaise pour la protection des oiseaux, Institut de protection de la nature en Albanie, Iliria et les mammifères et Protection et préservation de l'environnement naturel en Albanie.

Algérie : Association algérienne des amis des oiseaux, Mouvement écologique algérien, Association nationale pour la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution, Association écologique de Boumerdès, Association de protection de l'environnement, de la faune et de la flore de la Wilaya de Béchar et la Fédération nationale de chasse.

ARY de Macédoine : Société écologique macédonienne (MES, affilié à BirdLife) et la Société d'études et de protection des oiseaux de la Macédoine (DPZPM).

Bosnie-Herzégovine : La Société ornithologique « Naše Ptice », Novi Val and Southern Blue Sky, Société pour les inventaires et la protection des animaux.

Cap-Vert : SOS Tartarugas, Associação para a Defesa do Ambiente e Desenvolvimento, Cabo Verde Natura 2000, Associação Garça Vermelha.

Chypre : Episkopi Turtlewatch, BirdLife Chypre, Société pour la protection des oiseaux et de la nature, Cyprus Wildlife Society, Association chypriote de protection de l'avifaune.

Croatie : Société croate des sciences naturelles, Société ornithologique croate, Institut Blue World pour la recherche et la conservation du milieu marin, Société Eleonora pour la protection de la nature et de l'environnement, Groupe pour la protection du phoque moine de Méditerranée, Société de protection de la nature « Drava » , Centre écologique Caput Insulae-Beli, Société écologique croate et Société botanique croate.

Égypte : Nature Conservation Egypt (NCE, affilié à BirdLife), Société entomologique égyptienne, Société botanique égyptienne, Société pour la conservation de la nature et Association Friends of Environment.

Espagne : Asociación Española de Entomología, Sociedad Española de Biología de Conservación de Plantas, Sociedad Española de Ornitología (SEO, partenaire de BirdLife En Espagne), WWF-Espagne, Ecologistas en Acción, Adenex, GOB, Silvema, Gurelur, Andalus, Fapas, CRAM, Depana, Sociedad para el Estudio de los Cetáceos de Canarias.

France : Société d'études ornithologiques de France, Ligue pour la protection des oiseaux (LPO, partenaire de BirdLife en France), Société française pour l'étude et la protection des mammifères, Seagrass 2000, Association internationale pour les forêts méditerranéennes, Société Cousteau.

Grèce : Société hellénique d'études et de protection du phoque moine, Société ornithologique hellénique (HOS, partenaire de BirdLife en Grèce), Société zoologique hellénique, Archelon (Société de protection des tortues marines), ARCTUROS, WWF-Grèce.

Israël : Société pour la protection de la nature en Israël (SPNI, partenaire de BirdLife en Israël), Centre international d'ornithologie et de recherche à Eilat, Centre d'information

herpétologique d'Israël, Société Hai-Bar pour la création de réserves nationales bibliques de faune en Israël, Association de la promotion de la conservation de la nature au Moyen-Orient, Société écologique israélienne et Société zoologique israélienne.

Italie : Lega Italiana Protezione Uccelli (LIPU, partenaire de BirdLife en Italie), WWF-Italie, Arche (Conservation des Chéloniens), Federazione Nazionale Pro Natura, Naucrates, Fondazione Cetacea, Legambiente.

Jordanie : Société royale pour la conservation de la nature (RSCN, partenaire de BirdLife en Jordanie), Société royale pour la conservation du milieu marin de la Jordanie, Groupe arabe pour la protection de la nature, et Société nationale pour l'environnement et la faune sauvage.

Liban : Société pour la protection de la nature au Liban (SPNL, partenaire de BirdLife au Liban), Association pour les forêts, le développement et la conservation, Société des cèdres du Chouf, Comité de protection de l'environnement, A Rocha et Green Line.

Malte : BirdLife Malte, Plateforme nationale pour la biodiversité de Malte, Fondation marine de Malte.

Maroc : Groupe d'ornithologie du Maroc, Association d'éducation environnementale et de protection des oiseaux au Maroc, Centre d'étude des migrations d'oiseaux, Société protectrice des animaux et de la nature, Groupe de recherche pour la protection des oiseaux au Maroc, Association marocaine pour la protection de l'environnement, Association de protection des tortues marines au Maroc and Fédération royale marocaine de chasse.

Monaco : Association monégasque pour la protection de la nature.

Monténégro : Centre pour la protection et la recherche sur les oiseaux du Monténégro, for the Protection and Research of Birds of Montenegro, Société de conservation de la faune Lynx, Eco-Centre Dolphine et Green Home.

Territoires palestiniens : Palestine Wildlife Society (PWLS, partenaire de BirdLife dans les Territoires palestiniens), Société palestinienne de protection de l'environnement, et Institut pour la nature et la recherche appliquée - Jérusalem.

Portugal : Sociedade Portuguesa para o Estudo das Aves (SPEA, partenaire de BirdLife au Portugal), Grupo de Estudos de Ordenamento do Território e Ambiente, Liga para a Protecção da natureza, Quercus (avec des délégations aux Açores et à Madère), FAPAS, Azorica.

Slovénie : DOPPS - BirdLife Slovénie et Zveza Ekoloskih Gibanj Slovenije.

Syrie : Société syrienne de conservation de la faune sauvage, Centre arabe pour l'étude des zones arides et sèches et Société syrienne de protection de l'environnement.

Tunisie : Association "Les amis des oiseaux" (AAO, partenaire de BirdLife en Tunisie); Association tunisienne pour la protection de la nature et de l'environnement; Association de la sauvegarde de l'île de Djerba; Association nationale du développement durable et de la conservation de la vie sauvage; Association tunisienne des sciences de la mer; Association tunisienne de la protection de l'environnement, de la nature, de la faune et de la flore

sauvages de Sfax; Association de protection de la nature et de l'environnement de Kairouan et Association nationale tunisienne de la protection de la faune sauvage.

Turquie : Doğa Derneği (partenaire de BirdLife en Turquie), WWF Turquie, Société turque de recherche ornithologique, Fondation TEMA, Société Buğday et Société de protection environnementale et des zones boisées TURCEK.

### **Monde universitaire**

L'intérêt et l'implication du monde universitaire dans la conservation de la biodiversité sont significatifs dans la plupart des pays du hotspot. Les institutions universitaires sont particulièrement importantes dans les pays où le secteur des ONG est relativement peu développé (Voir Appendice 5).

La Faculté des sciences de l'Université de Tirana et le Musée de sciences naturelles en Albanie rassemblent des chercheurs impliqués dans le domaine de la biodiversité. En Libye, le Centre de recherche sur la biologie marine est actif dans la conservation des tortues marines tandis que l'Université Al Fateh (Tripoli) intervient dans les domaines marins, côtiers et halieutiques, l'utilisation durable des ressources naturelles, la pollution et la conservation de la faune sauvage. La Bosnie-Herzégovine a un Musée national ainsi qu'un Centre d'écologie et de ressources naturelles (associé avec l'Université de Sarajevo), s'occupant des projets sur la biodiversité de l'UICN et du réseau Émeraude. La Croatie a des programmes de recherche importants sur la biodiversité à l'Université de Zagreb, l'Université de Split et l'Université de Dubrovnik ainsi que des institutions de recherche spécialisées dans le milieu marin (Institut pour la recherche sur le milieu marin et côtier, Institut Ruder Boskovic et Institut d'océanographie et de pêche). Au Monténégro, l'Institut de la biologie marine basé à Kotor est rattaché à l'Université du Monténégro avec un laboratoire de biologie générale et de protection de la mer.

En Algérie, l'Université Saad Dahlab Blida travaille sur la gestion des aires protégées dans les zones humides et arides, tandis que l'Université de Béjaïa intervient dans le domaine de l'ornithologie et des habitats naturels. L'Académie égyptienne de recherche scientifique et de technologie est un partenaire du Programme de l'UICN pour l'Afrique du Nord. La Tunisie possède des institutions scientifiques qui travaillent sur la biodiversité ou des sites protégés, comme l'Institut national des sciences et technologies de la mer, réalisant des études sur les écosystèmes marins et l'utilisation durable des ressources naturelles marines; l'Institut des régions arides spécialisé sur la flore et la faune et la réintroduction des espèces et l'Institut national agronomique de Tunisie impliqué dans la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles marines, les oiseaux d'eau et les zones humides ainsi que la gestion de l'eau.

En Israël, l'Université de Tel Aviv est la plus engagée dans la recherche et la conservation de la biodiversité, en coopération étroite avec les autorités environnementales et les ONG. Israël est une référence mondiale dans le domaine de l'écologie des rapaces. L'Université de Jordanie, l'Université Yarmouk, l'Université Hashemite et le Centre Badia de recherche et de développement en Jordanie (travaillant sur la gestion des zones humides Ramsar) sont les principales institutions académiques impliquées. Au Liban, ce sont l'université américaine de Beyrouth, l'Université arabe de Beyrouth et l'Université des arts, des sciences et de la technologie. Les Territoires palestiniens comptent eux l'Unité pour la biodiversité et la recherche agricole de l'Institut pour la recherche appliquée, qui a mis à jour la base de données palestinienne sur la flore, la faune, l'agriculture, la protection des plantes et l'élevage. En Syrie, les deux principales universités de Damas et d'Alep et leur faculté des sciences effectuent un peu de recherche liée à la biodiversité. La région méditerranéenne de

la Turquie a quelques universités actives dans le domaine de la biodiversité, notamment l'Université Akdeniz, l'Université Égée, l'Université Dokuz Eylül et l'Université technique du Moyen-Orient. Le Conseil de recherche scientifique et technologique de la Turquie (TUBITAK) se trouve également ici.

Dans certains pays, les centres universitaires ont joué un rôle important pour créer des ONG de la conservation de la biodiversité. C'est le cas de la Société écologique macédonienne, de la Société ornithologique Naše Ptice en Bosnie-Herzégovine, de la Société albanaise de protection des oiseaux et des mammifères, de la Société ornithologique espagnole et de la Société pour la protection de la nature en Israël.

En 2007, l'Université euro-méditerranéenne de Slovénie (EMUNI) a été créée avec un appui de l'Union européenne, qui complète une deuxième initiative universitaire, le Centre de recherche et d'études pour la Méditerranée orientale (CREMO) dirigée par l'Université Égée. Ces institutions associées peuvent entre autres améliorer la recherche sur la conservation et le développement durable en Méditerranée.

### **Secteur privé**

Dans plusieurs hotspots, le secteur privé a été impliqué par le CEPF dans la conservation de la biodiversité dans plusieurs hotspots. Dans le hotspot de la biodiversité de la région floristique du Cap, l'initiative Vin et Biodiversité est un partenariat entre l'industrie viticole sud-africaine et le secteur de la conservation. Un exemple similaire existe pour le hotspot de la forêt Atlantique où les derniers habitats naturels sont sous propriété privée, notamment des vastes étendues de terres possédées et gérées par des entreprises. À travers une organisation non gouvernementale locale comme partenaire, Instituto BioAtlântica, les informations scientifiques et les options légales ont été présentées aux grands propriétaires terriens pour qu'ils puissent jouer un rôle essentiel dans la création de corridors de conservation de la biodiversité en utilisant leurs propres terres selon les lois brésiliennes. Ce type d'approches et d'autres innovations peuvent être appliqués au hotspot du bassin méditerranéen.

Dans la partie nord de la Méditerranée, plusieurs exemples de partenariats positifs existent entre les secteurs non gouvernemental et privé; des propriétaires terriens privés travaillent par exemple avec des organisations non gouvernementales pour mettre en œuvre une gestion responsable des terres. De nombreuses approches ont été testées en Espagne et ont été récemment reproduites en Bosnie-Herzégovine. Le WWF a soutenu l'adoption de la certification de Forest Stewardship Council par l'industrie de l'exploitation forestière dans la sous-région, réduisant ainsi sensiblement ses effets négatifs. Enfin, l'industrie de la pêche s'est efforcée de réduire les prises accessoires de tortues marines et d'oiseaux de mer. Les leçons apprises de ces approches peuvent être reproduites dans d'autres sous-régions pour atténuer les impacts négatifs et développer des mesures directes de conservation et de réhabilitation.

Cependant, l'engagement de l'industrie du tourisme à ce jour a été limité. De nombreuses grandes entreprises touristiques ayant des opérations importantes dans le nord de la Méditerranée s'implantent sur de nouveaux marchés, notamment le Cap-Vert, la Grèce, l'Égypte et le Maroc. Certaines compagnies ont des politiques de développement durable, mais ceci reste l'exception plutôt que la règle. Le développement des marchés touristiques et les effets associés de la construction d'infrastructures nécessaires ont des effets néfastes à court et à long terme, que ce soit l'extraction de sable des plages ou la forte demande en eau pour la construction. Par ailleurs, le développement de pratiques agricoles intensives pour

produire la nourriture nécessaire et l'intensification de l'irrigation réduisent davantage les ressources hydrauliques. La production d'énergie pour faire face à ces demandes est une menace pour de nombreuses régions où l'énergie hydroélectrique est perçue comme une option attrayante par les gouvernements et les bailleurs de fonds.

Des exemples de collaboration réussie entre les ONG et le secteur privé existent, surtout pour des industries génératrices de pollution atmosphérique importante qui peuvent réduire leur empreinte carbone en baissant les émissions et en plantant des arbres. Des exemples de ce genre de coopération sont ceux développés par le WWF et le Programme Business et Nature de Global Nature. Le Centre européen pour la conservation de la nature (ECNC) met en place un programme Business et Biodiversité pour intégrer systématiquement la nature et la biodiversité dans les politiques et les opérations du secteur des affaires.

Par ailleurs, à travers son initiative Compte à rebours 2010, le Bureau régional de l'UICN pour l'Europe cherche à améliorer le niveau et la qualité des engagements du secteur privé pour la biodiversité et à créer des plateformes permettant aux entreprises de s'impliquer. Parmi ces plateformes, on note l'Initiative européenne Business et Biodiversité lancée sous la présidence portugaise de l'UE et l'initiative hollandaise et suisse, Leaders for Nature. Les entreprises qui ont pris des engagements vis-à-vis du Compte à rebours 2010 sont des associations commerciales, des petites et moyennes entreprises ou encore des sociétés multinationales comme European Aggregates Industry, Holcim et Delta Café.

Peu de pays profitent des contributions touristiques comme source de revenus pour la conservation de la biodiversité, comme cela a été le cas au Belize. Compte tenu des prévisions de croissance du tourisme dans le bassin méditerranéen, ces paiements peuvent devenir une source importante de financement de la conservation de la nature. Dans le hotspot du bassin méditerranéen, les ONG et le secteur touristique sont « ennemis » plutôt qu'« amis », et ce malgré le fait que la nature et les milieux naturels soient une attraction majeure pour les touristes. TUI, une compagnie allemande qui organise des voyages au Cap-Vert, aux Baléares et dans les îles grecques, est un exemple d'opérateur touristique impliqué dans la conservation. Elle a signé des accords avec des ONG locales de conservation en appui à des activités de conservation de la biodiversité.

Une autre approche innovante est d'inviter les chefs d'entreprise à devenir membres des conseils d'administration des ONG. C'est le cas par exemple du programme Alzando el Vuelo de SEO/BirdLife pour la conservation de l'aigle ibérique, un bon exemple de l'implication d'une compagnie privée dans la préservation de la biodiversité.

## **Politique, législation et planification**

Les pays du bassin méditerranéen présentent de grandes variations sur le plan de la législation environnementale et des politiques appliquées. Les pays de l'UE ont une législation complète et cohérente sur la plupart des questions environnementales (pollution, gestion de l'eau et des eaux usées, évaluations d'impacts environnementaux (EIE), protection des espèces et de sites, pêche, énergie, etc.), sans doute l'une des plus développées du monde et signe d'un comportement proactif. Par ailleurs, l'application de la législation est bien avancée et les moyens financiers et matériels sont disponibles, en particulier pour les États membres moins développés et qui ont rejoint l'UE plus récemment. Les pays non membres de l'UE ont réalisé des progrès importants, ou du moins sont sur la bonne voie, pour la mise à jour de leurs politiques et lois environnementales, motivés par leur souhait d'intégrer l'UE et/ou pour faire face à leurs engagements vis-à-vis des

conventions et des accords internationaux (surtout les conventions de Rio de l'ONU). La mise en pratique effective des lois est plus faible dans ces pays qui sont généralement plus réactifs, ont des ressources limitées et ont peu intégré les questions environnementales dans les autres secteurs.

### **Accords internationaux et régionaux sur l'environnement**

La plupart des pays du bassin méditerranéen ont signé les principaux accords et conventions internationaux et régionaux sur l'environnement, la principale exception étant les Territoires palestiniens en raison de leur contexte historique et politique particulier (pour plus de détail, voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)).

Tous les pays sont signataires des trois Conventions de Rio : la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Des Programmes d'action sous-régionaux renforcent l'exécution de ces conventions : pour la désertification, le programme de l'Union du Maghreb Arabe (UMA; pour la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie); pour le développement durable, l'Initiative de l'Union africaine sur la promotion et le développement de l'Agenda 21 en Afrique (y compris le Cap-Vert) ou encore le Partenariat stratégique du FEM pour la mer Noire et le bassin du Danube (incluant la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Turquie). Par ailleurs, la déclaration du Millénaire, promue par les Nations Unies et avalisée par tous les États membres de l'ONU, a établi en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Pour la première fois, un objectif spécifique à l'environnement (Objectif 7) a été inclus. Le sommet de Johannesburg en 2002 a permis de souligner davantage les questions de biodiversité.

Par ailleurs, la plupart des pays sont des parties à d'autres accords applicables à la biodiversité :

- La Convention Ramsar sur les zones humides (tous les pays), comportant une initiative spécifique pour les zones humides de la Méditerranée (MedWet : offre d'outils techniques et efforts pour la durabilité des zones humides, édification de réseaux et de partenariats de parties prenantes, diffusion d'informations sur la bonne utilisation des ressources des zones humides et application des meilleures pratiques)
- La Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices (tous les pays sont signataires à l'exception de la Bosnie-Herzégovine, du Liban et de la Turquie) comprenant des Accords spéciaux sur (i) la conservation des petits cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente, (ii) la conservation des populations de chauves-souris européennes et (iii) la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique - Eurasie
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (tous les pays sauf le Liban)
- La Convention du patrimoine mondial (tous les pays).

(Pour les détails voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)).

Aux niveaux régional et sous-régional, les principaux accords sur la biodiversité sont :

- La Convention de Barcelone signée par tous les pays du hotspot à l'exception de l'ARY de Macédoine et du Portugal, pays pour lesquels elle n'est pas applicable, et la Jordanie
- La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe pour assurer la conservation et la protection des animaux et des plantes sauvages et de leurs habitats naturels, pour améliorer la coopération entre les

parties signataires et pour réglementer l'exploitation des espèces. La Convention est en vigueur dans tous les pays européens, auxquels s'ajoutent la Turquie, le Maroc et la Tunisie également signataires

- La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) portant sur 30 espèces de thonidés de l'Atlantique et des mers voisines, notamment la Méditerranée. Tous les pays du bassin méditerranéen en sont des Parties à l'exception des Territoires palestiniens, du Liban, de la Jordanie, d'Israël, de la Slovénie, du Monténégro et de la Bosnie-Herzégovine (non applicable pour l'ARY de Macédoine)

(Voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)).

Le degré d'exécution de ces engagements internationaux est très variable d'un pays à l'autre. Si des résultats remarquables ont été récemment obtenus, la plupart des pays non membres de l'UE ont encore beaucoup de chemin à faire. En général, les engagements à long terme sont difficiles à atteindre car les budgets de l'État sont faibles et réalloués sur une base annuelle dans de nombreux pays. Ces pays souffrent souvent d'un manque de personnel, d'une faible sensibilité des organismes publics à l'environnement et d'une mauvaise organisation.

Comme mentionné auparavant, la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée est la convention la plus pertinente dans la région pour la biodiversité. En 1976, 16 pays du bassin méditerranéen et la Communauté européenne ont adopté la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (convention originale amendée en 1995) pour renforcer l'exécution du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) formulé un an plus tôt sous les auspices du PNUE. En 1995, la convention a été amendée et renommée. Cette révision avait pour objectif d'en faire un outil pour le développement durable par une remise à jour et un alignement aux principes de la déclaration de Rio, à la philosophie de la nouvelle Convention sur le droit de la mer et aux avancées en matière de lois internationales. On compte aujourd'hui 22 partenaires contractants.

Le principal objectif de la Convention de Barcelone est de contrôler la pollution en mer Méditerranée et d'améliorer le milieu marin, contribuant ainsi au développement durable. Il s'agit de prévenir, de réduire, de combattre et dans la mesure du possible d'éradiquer la pollution de la mer Méditerranée, d'assurer le développement durable des ressources naturelles marines et côtières, d'intégrer systématiquement l'environnement dans le développement social et économique, de protéger le patrimoine naturel et culturel afin de renforcer la solidarité entre les États riverains et de contribuer à l'amélioration des moyens de vie.

Sept protocoles portant sur des aspects spécifiques de la conservation environnementale en Méditerranée complètent le cadre légal du PAM : le Protocole « immersions », le Protocole « prévention et situations critiques », le Protocole « tellurique », le Protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique », le Protocole « offshore » et le Protocole « déchets dangereux ». Tous ont été amendés en 1995 mais le seul protocole amendé en vigueur est le Protocole « aires spécialement protégées (ASP) et diversité biologique ».

Le Protocole « aires spécialement protégées et diversité biologique » prévoit la création d'une liste d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (la liste ASPIM). La liste ASPIM peut inclure des sites qui « présentent une importance pour la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en Méditerranée ; renferment des



écosystèmes spécifiques à la région méditerranéenne ou des habitats d'espèces menacées ou présentent un intérêt particulier sur les plans scientifique, esthétique, culturel ou éducatif ». Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) basé à Tunis, est le secrétariat technique du protocole et appuie depuis 1985 les pays du bassin méditerranéen pour sa mise en œuvre. Le CAR/ASP est aussi en charge de l'exécution des six plans d'actions pour la conservation des espèces les plus menacées et les plus emblématiques de la Méditerranée (phoque moine, tortues marines, cétacés, végétation marine, oiseaux et poissons cartilagineux) ainsi que du plan d'action sur les espèces envahissantes.

### **Politiques et législations nationales**

Comme il a été souligné auparavant, l'adhésion à l'UE et/ou à des conventions et accords internationaux renforce le développement d'une législation nationale dans les pays du hotspot du bassin méditerranéen.

Suite au Sommet de Rio, les Parties contractantes ont été appelées à produire des stratégies nationales de développement durable. De plus, les trois Conventions de Rio spécifient que chaque Partie contractante doit produire des stratégies nationales, des plans et des programmes pour chacune (biodiversité, lutte contre la désertification et changements climatiques). Le niveau d'avancement de ces plans d'actions varie dans le bassin méditerranéen : certains pays ont adopté les stratégies pour la biodiversité et les changements climatiques, mais peu ont formulé le Plan de lutte contre la désertification ou la Stratégie de développement durable (Pour plus de détails, voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)).

Les pays de l'UE ont une législation environnementale étoffée, dérivée de l'adaptation des directives européennes les plus pertinentes à la conservation de la nature : directives Oiseaux et Habitats, directive-cadre sur l'eau, directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (juillet 2010 est la date limite de transposition au niveau national de cette directive) et la directive relative à l'EIE. Il convient de noter ici que l'adhésion à l'UE a obligé plusieurs pays à développer des politiques environnementales plus sophistiquées que celles voulues par les autorités nationales, sous peine d'infraction ou d'amende de la Commission européenne, voire d'une condamnation de la Cour européenne au Luxembourg.

Les pays méditerranéens non membres de l'UE ont un cadre légal plus simple sur l'environnement, souvent avec une seule loi-cadre de protection de l'environnement, plus ou moins à jour ou en cours de développement.

Le statut des pays des Balkans et de la Turquie quant à leur adhésion à l'UE est un indicateur pertinent de l'analyse de leur politique environnementale. La Slovénie (déjà membre), la Croatie et l'ARY de Macédoine ont des lois à jour et complètes sur la biodiversité par rapport à la Turquie ou à la Bosnie-Herzégovine. En raison de leur volonté de devenir membres de l'UE – et sur la base des Rapports d'avancement 2009 de la CE – tous ont progressé à différents niveaux dans l'amendement de leur législation et l'élaboration de stratégies adaptées de conservation de la nature, prenant en compte les sites et les espèces protégés dans le cadre des conventions internationales. Des lacunes importantes subsistent cependant d'un point de vue institutionnel et législatif. Par ailleurs, le cadre législatif actuel de l'Albanie propose des outils adaptés (trois nouvelles lois depuis 2002 sur la protection de l'environnement, les aires protégées et la biodiversité), mais les mécanismes ne sont pas encore établis et l'appui financier et de conseil technique de l'UE est moins soutenu.

Au Moyen-Orient, la conservation de la biodiversité ne constitue souvent pas une priorité et la diversité biologique n'est pas perçue comme un élément immédiat du bien-être humain. Tous les pays possèdent des organismes plus ou moins solides mais engagés, en charge de la législation et de l'environnement, travaillant souvent dans des conditions difficiles liées au manque de financement, aux faibles capacités du personnel et à une ambiance générale défavorable. Ainsi, Israël a une législation complète, de vaste portée et plutôt à jour (La loi de protection de l'environnement en 2008; la Loi de protection des milieux côtiers en 2004, la Loi sur l'évaluation d'impacts environnementaux en 2003, la Loi sur les aires protégées en 1998 et la Loi sur la protection de la faune sauvage depuis 1955).

Les progrès dans l'amendement et la mise à jour des lois environnementales sont notables depuis 2000 en Algérie, en Égypte, au Maroc et en Tunisie mais l'application de ces lois n'a pas toujours été en accord jusqu'à une date récente (l'Égypte a par exemple amendé deux fois sa Loi de protection de l'environnement depuis 1994; le Maroc a édicté deux lois, respectivement sur l'EIE et la protection environnementale en 2003). En Libye, les lois relatives à la conservation de la nature ont été définies dans les années 1990 et doivent sans doute être remises à jour.

### **Réseau d'aires protégées**

Tous les pays du bassin méditerranéen (à l'exception des Territoires palestiniens) ont une politique d'aires protégées établie par la loi, d'application cependant variable. De grands progrès ont été enregistrés lors de la dernière décennie, en partie grâce à la coopération internationale (UE, agences bilatérales et multilatérales et ONG).

Sur la base des définitions de l'UICN, le hotspot inclut aujourd'hui au moins 2.275 aires protégées reconnues au niveau national ou international. Ce chiffre comprend 226 sites Ramsar, 14 sites du Patrimoine mondial naturel et 52 réserves de la Biosphère. Ces catégories couvrent au moins 8,7 millions d'hectares (Tableau 9), c'est-à-dire moins de 5 pour cent de la superficie du hotspot. S'ajoutent à ces aires protégées 4.055 sites Natura 2000 dans l'UE.

Ce faible taux de couverture en aires protégées présente un contraste saisissant avec celui des pays de l'UE où le taux de couverture moyenne par pays du réseau Natura 2000 est de 28,3 pour cent. Ceci s'explique en partie par le mode de désignation d'un site Natura 2000, sur la base d'inventaires scientifiquement fondés (comme l'inventaire des Zones importantes pour la conservation des oiseaux). Par conséquent, les pays de l'UE bénéficient aujourd'hui d'un vaste réseau d'aires protégées, près de sept fois plus que le reste du bassin méditerranéen. Cependant, plusieurs pays n'ont pas les ressources suffisantes pour gérer correctement leurs sites Natura 2000.

Dans les pays ayant récemment développé leur système national d'aires protégées, les zones classées dans les catégories plus strictes (Catégories I à III de l'UICN) constituent 25 pour cent de toutes les aires protégées. C'est le cas en Albanie, en Algérie, dans l'ARY de Macédoine, à Chypre, en Croatie, en Grèce, au Liban, à Malte, au Monténégro, au Portugal et en Turquie. Ces catégories n'existent pas en Bosnie-Herzégovine, au Cap-Vert, en Égypte, en Jordanie et en Libye.

Les catégories plus strictes de gestion des aires protégées sont peu représentées dans certains pays qui ont pourtant des réseaux bien développés (Les Açores, les Canaries, l'Espagne, la France, Israël, l'Italie et Madère). En revanche, les catégories intermédiaires y

sont plus importantes et ces pays ont un vaste réseau de sites désignés au niveau local et régional.

Le nord de la région méditerranéenne a un système national élaboré d'aires protégées, bénéficiant d'un cadre légal plus solide, de plus de ressources et d'un personnel qualifié. Le système d'aires protégées des pays des Balkans est généralement inadéquat à l'exception de la Croatie et de la Slovénie. Dans le cadre de sa Loi sur la protection de la nature, la Croatie a créé un réseau écologique national comprenant des sites protégés à la fois sur le plan national qu'international et couvrant 47 pour cent de la superficie terrestre et 39 pour cent du territoire marin, avec notamment deux corridors, respectivement pour les tortues marines et la migration des oiseaux.

La Bosnie-Herzégovine a le réseau d'aires protégées le plus faible des Balkans. L'Albanie, l'ARY de Macédoine et le Monténégro sont impliqués avec la Grèce dans plusieurs projets régionaux de gestion intégrée d'aires protégées transfrontalières (lacs Ohrid, Prespa, Shkodra et Dojran). Le Parc transfrontalier de Prespa a été créé (déclaration conjointe de la Grèce, l'Albanie et l'ARY de Macédoine en 2000) et l'Accord trilatéral pour Prespa signé en février 2010, établissant une coopération permanente pour élaborer une stratégie commune et mettre en place les mesures nécessaires, en accordant la priorité à la gestion de l'eau conformément à la directive-cadre sur l'eau de l'UE.

Tous les pays d'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye) ont un système plus ou moins solide d'aires protégées, qui s'est renforcé ces dix dernières années par la désignation de nouveaux sites, la promulgation de nouvelles lois (par exemple la loi tunisienne sur les aires marines protégées en 2009) et l'élaboration de plans stratégiques (tels que le plan égyptien sur le système national d'aires protégées en 1998). En dépit des problèmes de financement, tous parviennent à réaliser au moins les tâches élémentaires essentielles. Les pays du Moyen-Orient et la Turquie ont des réseaux limités d'aires protégées et une gouvernance et une gestion insuffisantes.

Selon l'Autorité palestinienne, la Cisjordanie compte 13 réserves naturelles – désignées sous le mandat britannique ou par Israël. Il n'existe aucune aire protégée dans la bande de Gaza même si l'on y trouve des zones d'une grande valeur biologique (telle que les zones humides de Wadi Gaza). Les aires protégées de la Palestine sont placées sous la gestion de l'Autorité environnementale palestinienne créée en 1996 et récemment intégrée dans le ministère des Affaires environnementales.

En Jordanie, sur les 18 zones qui auraient dû être placées sous protection selon UICN-WWF et la Société royale pour la conservation de la nature, sept ont été statutairement reconnues. Au Moyen-Orient, les progrès les plus notables de ces dernières années concernent le Liban, qui prépare une loi sur les aires protégées, a considérablement augmenté les aires protégées et développé un mode de gestion de réserves naturelles impliquant des communautés locales (réhabilitation de la gestion traditionnelle « Hima » d'aires protégées, déclarées et gérées par les communautés locales, promues depuis 2004 par la Société pour la protection de la nature du Liban). Le réseau d'aires protégées en Syrie est assez restreint mais des projets sont développés au niveau local pour impliquer des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles dans les aires protégées. Plusieurs projets cherchent à fournir des moyens de subsistance alternatifs aux populations. La Turquie a également renforcé son réseau d'aires protégées au cours de la dernière décennie et envisage de poursuivre cette action et d'améliorer la désignation stratégique, les capacités de gestion et le financement. L'application des lois est cependant très faible dans les aires protégées turques ; plusieurs

d'entre elles font face à une grave menace due aux projets de développement en particulier hydroélectrique.

Outre la protection statutaire nationale, le réseau Émeraude (créé en 1999 par la Convention de Berne), les zones humides d'importance internationale Ramsar, les réserves de la Biosphère ou les sites du Patrimoine mondial naturel sont des désignations internationales de protection de sites terrestres communes dans le hotspot du bassin méditerranéen. Le réseau Émeraude défini dans le cadre de la Convention de Berne permet de désigner des sites Natura 2000 dans les pays européens non communautaires afin d'identifier et de préserver des noyaux du Réseau écologique paneuropéen. Dans les pays de l'UE, les sites Natura 2000 font partie du réseau Émeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC), en cours de développement dans le cadre de la Convention de Berne. En-dehors des pays de l'UE, le réseau Émeraude est défini dans six pays du hotspot, à savoir l'Albanie, l'ARY de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Turquie, où 85 ZISC ont été identifiées. La Tunisie est aussi une Partie contractante à la Convention de Berne mais n'a pas commencé à développer son réseau. En date de 2009, 226 sites Ramsar existaient dans le hotspot du bassin méditerranéen (Tableau 9) dans tous les pays sauf la Jordanie et les Territoires palestiniens. Une analyse de la désignation des sites Ramsar en Europe et en Afrique du Nord (BirdLife International, 2001, 2002) met en évidence des progrès substantiels dans certains pays d'Afrique du Nord (tels que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). Cette analyse montre aussi que le taux de désignation de sites Ramsar (par rapport au nombre de zones humides d'importance internationale présentes) est plus élevé aujourd'hui en Afrique du Nord que dans le nord de la Méditerranée, en Macaronésie ou dans les pays des Balkans. L'efficacité de la gestion des zones humides n'a cependant pas été évaluée.

À l'heure actuelle, 19 sites du Patrimoine mondial naturel existent dans neuf pays du hotspot. En 2009, 12 pays du hotspot se partageaient les 52 réserves de la Biosphère existantes. L'Espagne en comptait le plus grand nombre (19) en plus de celles des Canaries (seulement quatre). Trois réseaux sous-régionaux de réserves de la Biosphère impliquent des pays du bassin méditerranéen : EuroMab (en coopération avec le Conseil de l'Europe, le Réseau écologique paneuropéen et le réseau Émeraude), ArabMab (impliquant l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, les Territoires palestiniens, la Syrie et la Tunisie) et IberoMab (l'Espagne et le Portugal ainsi que des pays d'Amérique latine).

Au niveau du bassin méditerranéen, plusieurs initiatives s'efforcent de renforcer les politiques relatives aux aires protégées et la gestion des sites pour la conservation. Le Centre de coopération méditerranéenne de l'UICN, le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) de la Convention de Barcelone, Eurosite ou Europarc sont parmi les parties prenantes régionales les plus actives pour la protection de sites du bassin méditerranéen. Pour améliorer les politiques de protection, il faut entre autres encourager des synergies entre les réseaux existants car de nombreux sites sont protégés sous différents statuts. Dans cet objectif, le Conseil de l'Europe a créé le réseau écologique paneuropéen (REP) dans le cadre de la Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère. Le REP est basé spécifiquement sur les initiatives de réseau écologique (Natura 2000, réseau Émeraude et sites Ramsar) et souhaite tirer parti d'opportunités uniques telles que les modifications de l'utilisation des terres suite à une privatisation, les mesures agroenvironnementales de l'UE en Europe et l'Initiative « Des Parcs pour la vie » de l'UICN.

Concernant le modèle de gestion des sites protégés, tous les pays (sauf la Jordanie) ont un système dépendant des autorités compétentes – Environnement, Foresterie ou Pêche - au niveau national ou du comté. Les aires protégées en Jordanie sont gérées par une ONG

nationale (la Société royale pour la conservation de la nature) sur la base d'un accord avec le ministère de l'Environnement, un exemple unique de délégation de la gestion des aires protégées dans le bassin méditerranéen. Dans la plupart des pays, les ONG et autres parties prenantes (municipalités, communautés locales, etc.) sont souvent impliquées en tant que membres de conseils de gestion ou partenaires des projets de conservation. Au Liban, le Hima, une approche traditionnelle de déclaration et de gestion d'aires protégées par les communautés locales, a été relancé en 2004 grâce aux efforts importants de la Société pour la protection de la nature au Liban. Dans les pays de l'UE, l'implication des parties prenantes locales et nationales dans la gestion des sites Natura 2000 est vue comme une bonne pratique et encouragée par les fonds de l'UE (c'est le cas au Parc naturel de Tilos en Grèce ou au Parc du patrimoine de Dwejra à Malte). La bonne gestion des terres (*Land Stewardship*) est une autre approche pour les zones de grande valeur biologique qui commence à se répandre dans quelques pays européens. Il s'agit d'un ensemble de stratégies et d'outils visant à impliquer les propriétaires et les utilisateurs des terres dans la conservation et l'utilisation raisonnable des ressources et des valeurs naturelles, culturelles et paysagères. À cet effet, des accords et des mécanismes de coopération ont été encouragés entre l'entité en charge de la bonne gestion des terres, les propriétaires et d'autres organes publics et privés. Cette pratique a démarré aux États-Unis à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et est aujourd'hui appliquée dans plus de 50 pays. Dans certains pays européens, elle a été appliquée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, par exemple par Oasi WWF-Italie, le Conservatoire du littoral en France ou Xarxa de Custòdia del Territori en Catalogne espagnole. Cette méthodologie a été largement suivie en Espagne au cours de la dernière décennie, laissant poindre l'espoir de la reprise de la population de lynx pardelle (projet LIFE de 2006-2011 du gouvernement régional de l'Andalousie en Espagne) ou de l'aigle ibérique dans la Ciudad Real (Projet Alzando el Vuelo de SEO/BirdLife 2007-2009).

### **Aires marines protégées du hotspot du bassin méditerranéen**

La protection de sites est l'une des approches les plus traditionnelles de la conservation et les premières actions ont démarré au début du XX<sup>ème</sup> siècle dans le hotspot. Cependant, la protection des aires marines du bassin méditerranéen n'a démarré qu'un demi-siècle plus tard avec le Parc national de Mljet en Croatie en 1960 et le Parc national de Port-Cros en France en 1964 (Figure 8). La protection du milieu marin est loin d'être satisfaisante dans tous les pays et son objectif reste souvent de favoriser la pêche et non de préserver la biodiversité. La situation évolue heureusement et plusieurs institutions ont accordé de plus en plus d'attention au milieu marin ces dernières années (UE, Convention de Barcelone, l'UICN, BirdLife International, etc.).

La superficie des aires marines protégées (AMP) de la Méditerranée (113.077 kilomètres carrés pour 106 AMP) représente environ 4,6 pour cent de la superficie marine totale. Cette liste (Abdulla *et al.* 2008) exclut les zones strictement intertidales, les lagunes et les deltas qui n'ont pas de composante marine, mais prend en compte les AMP sous protection statutaire (au niveau national ou international) ainsi que les zones de gestion de la pêche ayant un objectif officiel supplémentaire de conservation de la biodiversité. Les AMP sont distribuées de manière très inégale (Figure 9). Le Sanctuaire Pelagos (87.500 kilomètres carrés) représente la majorité de cette surface. Le reste ne constitue environ qu'un pour cent de la région et se divise en de nombreuses petites zones principalement côtières, à l'exception de quelques sites en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Israël, au Liban et en Syrie, concentrés surtout au nord et au nord-ouest du bassin. La Macaronésie présente un schéma similaire avec principalement des petites AMP côtières.

**Tableau 9. Nombre d'aires protégées sous protection nationale et internationale par pays et territoire du hotspot du bassin méditerranéen**  
(Les sites marins ne sont pas inclus et le réseau Natura 2000 est pris en compte séparément)

N°	Nom de la sous-région	Pays / Territoire	Nombre d'aires protégées nationales dans le hotspot *	Nombre de sites Ramsar dans le hotspot	Nb. de sites du Patrimoine mondial naturels dans le hotspot	Nombre de réserves de la Biosphère dans le hotspot	Couverture d'aires protégées nationales et internationales dans le hotspot (ha)**	% du pays / territoire couvert par des aires protégées nationales et internationales dans le hotspot	Nombre de site Natura 2000 dans le hotspot <sup>§</sup>	Couverture de sites Natura 2000 dans le hotspot (ha)	% du pays / territoire couvert par les sites Natura 2000 dans le hotspot
1	Pays des Balkans	Albanie	76	3	0	0	244.447	9,2	na	na	na
2		Bosnie-Herzégovine	2	1	0	0	nd	nd	na	na	na
3		Croatie	128	1	0	1	126.830	8,7	na	na	na
4		Monténégro	5	1	0	0	nd	nd	na	na	na
5		Serbie	0	0	0	0	0	0,0	na	na	na
6		Slovénie	6	2	1	1	1.136	0,7	31	61.901	39,5
7		ARY de Macédoine	20	2	1	0	78.403	14,2	na	na	na
8	Îles de la Macaronésie	Açores et Madère (inclus avec le Portugal)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9		Canaries (incluses avec l'Espagne)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10		Cap-Vert	3	3	0	0	14.377	2,6	na	na	na
11	Moyen-Orient	Irak	0	0	0	0	0	0,0	na	na	na
12		Israël	186	2	0	1	32.880	4,1	na	na	na
13		Jordanie	18	0	0	0	41.902	4,4	na	na	na
14		Liban	8	4	0	1	22.525	2,2	na	na	na
15		Territoires palestiniens (Bande de Gaza, Cisjordanie)	13	0	0	0	nd	nd	na	na	na
16		Syrie	19	1	0	0	31.482	0,6	na	na	na
17		Turquie	95	7	2	0	1.288.286	4,6	na	na	na

N°	Nom de la sous-région	Pays / Territoire	Nombre d'aires protégées nationales dans le hotspot *	Nombre de sites Ramsar dans le hotspot	Nb. de sites du Patrimoine mondial naturels dans le hotspot	Nombre de réserves de la Biosphère dans le hotspot	Couverture d'aires protégées nationales et internationales dans le hotspot (ha)**	% du pays / territoire couvert par des aires protégées nationales et internationales dans le hotspot	Nombre de site Natura 2000 dans le hotspot <sup>§</sup>	Couverture de sites Natura 2000 dans le hotspot (ha)	% du pays / territoire couvert par les sites Natura 2000 dans le hotspot
18	Afrique du Nord	Algérie	40	31	0	5	119.017	0,4	na	na	na
19		Égypte	4	1	0	0	42.674	9,5	na	na	na
20		Libye	14	2	0	0	Nd	Nd	na	na	na
21		Maroc	50	21	0	3	330.924	0,9	na	na	na
22		Tunisie	48	15	1	4	59.638	0,7	na	na	na
23	Nord de la Méditerranée	Bulgarie	1	0	0	0	822	4,3	3	13.510	71,4
24		Chypre	41	2	0	0	41.362	4,3	38	106.608	11,0
25		France	350	5	1	4	1.818.351	26,7	390	1.520.033	22,8
26		Gibraltar (Royaume Uni)	1	0	0	0	nd	Nd	2	275	45,9
27		Grèce	102	10	2	2	409.670	3,3	358	2.476.708	20,1
28		Italie	223	33	1	6	1.315.342	6,8	1.621	3.222.209	16,8
29		Malte	90	2	0	0	nd	Nd	35	2.818	8,5
30		Monaco	2	0	0	0	nd	Nd	na	na	na
31		Portugal (y compris les îles des Açores et de Madère)	55	26	1	1	503.187	6,4	137	1.690.505	21,4
32		Saint Marin	0	0	0	0	0	0,0	na	na	na
33		Espagne (y compris les îles Canaries)	383	51	4	23	2.180.555	4,9	1.440	11.415.009	26,0
34		Vatican	0	0	0	0	0	0,0	na	na	na
			<b>TOTAL</b>	<b>1.983</b>	<b>226</b>	<b>14</b>	<b>52</b>	<b>8.703.810</b>	<b>4,1 and 4,8***</b>	<b>4.055</b>	<b>20.509.576</b>

\*Source : Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et informations nationales à jour pour la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Turquie, le Cap-Vert, les Territoires palestiniens et la Croatie.

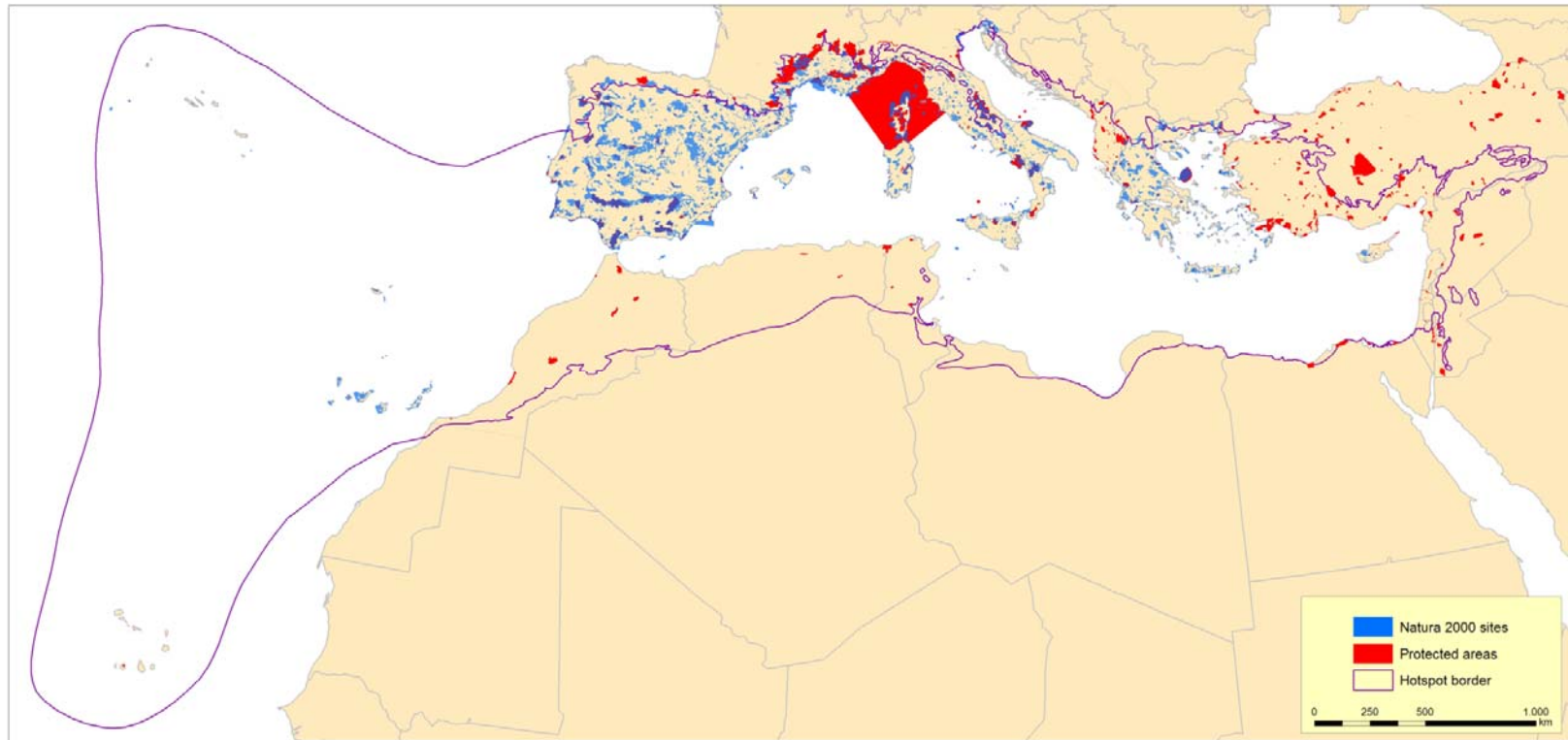
\*\* Les estimations sont basées sur les informations disponibles relatives aux délimitations des aires protégées et n'incluent pas les sites Natura 2000 qui coïncident majoritairement avec des sites nationaux ou internationaux déjà sous protection – les données sur le réseau Natura 2000 apparaissent dans des colonnes séparées.

\*\*\* Le premier chiffre est la valeur médiane et le second le pourcentage moyen.

§ Source : Commission européenne, DG Environnement / nd : données indisponibles; na : non applicable

**Figure 8.** Aires marines et terrestres protégées dans le hotspot du bassin méditerranéen

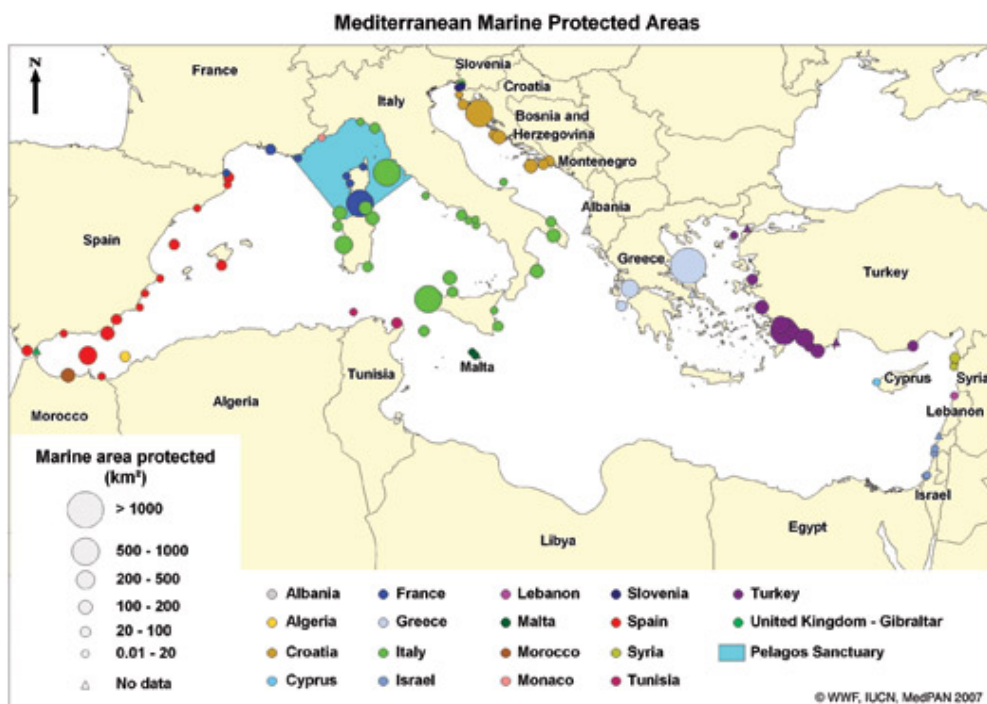
Les zones en bleu sont les sites Natura 2000 sites et les aires protégées selon les catégories de l'UICN sont indiquées en rouge. Certaines aires protégées aux délimitations incomplètes ne sont pas indiquées sur la carte. (Source : Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA), Commission européenne, DG Environnement et informations nationales à jour pour la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Turquie, Cap-Vert, les territoires palestiniens et la Croatie)





**Figure 9. Distribution des aires marines protégées en mer Méditerranée**

Le pays est indiqué en couleur et la taille du cercle est proportionnelle à la surface couverte. (Source : Abdulla *et al.* 2008)



Les chiffres relatifs à la protection du milieu marin dans le bassin méditerranéen incluent les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) dans le cadre de la Convention de Barcelone et les sites Natura 2000 placés sous la législation de l'UE, ainsi que d'autres initiatives régionales et nationales (Abdulla *et al.* 2008). Le CAR/ASP travaille également sur l'inventaire de toute AMP du bassin méditerranéen. À ce jour, toutes les AMP sont restreintes aux eaux juridictionnelles à l'exception du Sanctuaire Pelagos partagé entre la France, l'Italie et Monaco et présentant un cadre légal innovant. Il y a actuellement 25 ASPIM en Algérie, en France, en Italie, à Monaco, au Maroc, en Espagne et en Tunisie (Tableau 10).

**Tableau 10. Nombre d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne dans le hotspot du bassin méditerranéen (CAR/ASP)**

Le tableau indique également le nombre total d'aires marines protégées ou gérées (y compris les ASPIM) et la superficie correspondante dans le bassin méditerranéen (Source: Abdulla *et al.* 2008), mis à jour avec les ASPIM désignées en 2009.

N°	Nom de la sous-région	Pays / Territoire	ASPIM*	Aires marines protégées**	Surface des aires marines protégées (km <sup>2</sup> )
1	Pays des Balkans	Albanie	0	1	nd
2		Bosnie-Herzégovine	0	0	0,00
3		Croatie	0	8	981,54
4		Monténégro	0	0	0,00
5		Serbie	na	na	na

N°	Nom de la sous-région	Pays / Territoire	ASPIM*	Aires marines protégées**	Surface des aires marines protégées (km <sup>2</sup> )
6		Slovénie	0	3	1,25
7		ARY de Macédoine	na	na	na
8	Îles de la Macaronésie	Cap-Vert	na	(1)***	nd
9		Irak	na	na	na
10		Israël	0	5	17,97
11		Jordanie	0	nd	nd
12	Moyen-Orient	Liban	0	1	3,98
13		Territoires palestiniens (Bande de Gaza, Cisjordanie)	0	0	0,00
14		Syrie	0	3	50,00
15		Turquie	0	12	1.972,55
16		Algérie	2	1	27,00
17	Afrique du Nord	Égypte	0	0	0,00
18		Libye	0	0	0,00
19		Maroc	1	1	23,30
20		Tunisie	3	2	51,50
21		Bulgarie	na	na	na
22		Chypre	0	1	5,50
23		France	2	7	916,91
24		Gibraltar (Royaume Uni)	0	1	nd
25		Grèce	0	4	2.336,55
26	Nord de la Méditerranée	Italie	7	25	2.738,18
27		Malte	0	2	11,06
28		Monaco	0	2	0,52
29		Portugal (y compris les îles des Açores et de Madère)	0	(8)***	nd
30		Saint Marin	na	na	na
31		Espagne (y compris les îles Canaries)	9	14	772,33
32		Vatican	na	na	na
33	International	Trois sites en haute mer d'intérêt écologique particulier de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée	na	3	15.666,50
34		International (Pelagos)	1	1	87.500,00
		<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>106</b>	<b>113.076,64</b>

\* Pour les pays non inclus dans Abdulla et al., 2008, les chiffres (entre parenthèses) proviennent de la WDPA.

Nd : données indisponibles; na : non applicable

Au niveau de l'UE, les milieux marins et les espèces qu'ils contiennent ne sont pas aussi bien représentés que ceux terrestres dans les Annexes de la directive habitats (O'Brian et Rizo 2001), même s'il est vrai qu'il est difficile d'établir et de délimiter des sites Natura 2000 dans le milieu marin, en particulier pour les espèces à distribution étendue. Seuls quelques sites marins (et non côtiers) ont été sélectionnés jusqu'à présent, et souvent de petite taille. Pour faire face à cette situation, la Commission européenne a appelé les États membres pertinents à compléter leur réseau de sites marins Natura 2000.

Certaines initiatives dans le hotspot du bassin méditerranéen dépassent l'identification classique de petits sites côtiers comme AMP. La principale tentative régionale (pour la Méditerranée) de protection en haute mer est une initiative conjointe entre le Programme pour la Méditerranée du WWF et le Centre de coopération méditerranéenne de l'UICN (WWF/IUCN 2004). La FAO s'est également consacrée aux habitats en haute mer et à leur gestion, notamment pour la pêche (Gjerde, 2007). De plus, SEO/BirdLife (Espagne) et SPEA (Portugal) ont entrepris en 2004 de faire l'inventaire des zones marines importantes pour la conservation des oiseaux à travers deux projets LIFE novateurs apparentés, sous financement de la CE. Le succès du projet est dû à la disponibilité de nouvelles technologies permettant d'obtenir des informations fiables sur la distribution des oiseaux de mer, ainsi qu'à la volonté politique actuelle de l'UE d'étendre le réseau Natura 2000 au milieu marin.

Les deux projets ont réalisé les premiers inventaires complets de zones marines importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO marines), 59 au total, 42 en Espagne (42.584 kilomètres carrés) et 17 au Portugal (14.551 kilomètres carrés), toutes incluses dans le hotspot du bassin méditerranéen sauf celles au large de la côte ibérique du Portugal. Ce sont souvent des vastes zones et des sites importants d'alimentation et de migration des oiseaux de mer. Certaines sont loin au large (Ramírez *et al.* 2008, Arcos *et al.* 2009). D'autres initiatives de BirdLife ont actuellement lieu dans d'autres pays de l'UE, tels que la France, la Grèce, l'Italie, Malte et la Slovénie. Par ailleurs, certaines des ZICO marines identifiées par les projets LIFE espagnol et portugais sont situées au large des côtes marocaines.

Parmi les initiatives nationales récentes et en cours de protection des milieux/taxons marins, on peut citer la nouvellement créée Agence des aires marines protégées de la France et le projet LIFE+ démarré par l'Espagne, INDEMARES pour définir son réseau de sites marins Natura 2000.

L'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) a également contribué à l'identification d'AMP pour les cétacés, souvent sur des étendues très vastes, comme c'est le cas de toute la mer d'Alboran ou du Sanctuaire Pelagos déjà sous protection (Reeves et Notarbartolo di Sciara 2006; Abdulla *et al.* 2008).

La désignation et la gestion des AMP rencontrent souvent un problème lié au milieu marin, celui de l'entité compétente, une question complexe particulièrement en Méditerranée en raison de sa petite taille. La gestion de ces aires se passe aussi dans une situation de problèmes et de conflits sociaux, en particulier avec les utilisateurs, traditionnels ou non des ressources (par exemple, la pêche, l'extraction du sable, la chasse, l'agriculture ou le tourisme). Les AMP n'ont majoritairement pas de plan de gestion ni assez de financement ou de personnel pour mettre en place les premières mesures de conservation.

### **Intégration systématique des questions environnementales dans les autres secteurs**

L'intégration est la plus avancée en Croatie, en Espagne, au Liban ou en Algérie (selon le propre rapport de ces pays à la CBD) qui mettent en place entre autres des règles sectorielles sur la conservation et la gestion de la biodiversité. Dans certains cas, les plans sont achevés mais il manque encore les outils d'exécution.

Au sein de l'UE, l'intégration est obligatoire depuis 1997 dans le cadre du Traité établissant la Communauté européenne. Le Plan d'action de l'UE pour la biodiversité traite de l'intégration unifiée des questions de biodiversité dans d'autres secteurs politiques. Un plan d'actions prioritaires est détaillé et les responsabilités correspondantes des institutions

communautaires et des États membres sont identifiées. Le Plan d'action met l'accent sur la mise en œuvre et appelle à l'intégration des questions de biodiversité dans tous les autres domaines politiques de l'UE : agriculture, politique de cohésion, développement, emploi, énergie, entreprises, pêche, marché intérieur, recherche, commerce et relations extérieures, transport et affaires économiques et financières. Ce plan d'action représente une innovation importante pour la politique de l'UE en matière de biodiversité, car c'est la première fois que tous les secteurs économiques et politiques pertinents sont couverts par un document stratégique unique et qu'une part de la responsabilité de la mise en œuvre leur est attribuée. Ces initiatives ne se reflètent pas toujours au niveau national. Il est cependant évident que les pays de l'UE sont les plus avancés du hotspot du bassin méditerranéen en matière d'intégration des questions de biodiversité et d'environnement. Quelques exemples pertinents :

***Politique agricole, de développement rural et forestière de l'UE*** : Le Plan d'action pour la biodiversité pose aux États membres un objectif d'optimisation des opportunités dans le cadre de la politique agricole, de développement rural et forestière, au bénéfice de la biodiversité entre 2007 et 2013. Suite à la grande réforme de la politique agricole commune en 2003, les obligations statutaires nationales dérivées des directives de l'UE concernant entre autres les oiseaux, les habitats, les nitrates et les pesticides ont été intégrées dans les références imposées aux agriculteurs. La coopération entre les autorités en charge de la protection de la nature et de l'agriculture a également été renforcée. Par ailleurs, la politique de développement rural accorde aux États membres de l'UE plusieurs possibilités d'appui à l'intégration environnementale. Une possibilité consiste à appliquer un ensemble de mesures agroenvironnementales pour encourager les agriculteurs à protéger et à renforcer le paysage et la biodiversité. La politique forestière du Plan d'action veille à ce que le prochain Plan d'action forestier de l'UE considère la biodiversité forestière comme une priorité, conformément à la Stratégie forestière de l'UE et au sixième programme d'action communautaire pour l'environnement.

***Politique maritime et de la pêche de l'UE*** : Le plan d'action de l'UE d'intégration environnementale, adopté en 2002, incluait des principes directeurs, des mesures de gestion et un programme de travail permettant d'évoluer vers une approche écosystémique de la pêche et de limiter l'impact environnemental de la Politique commune de la pêche (PCP). Les objectifs sont de réduire la pression de la pêche à des niveaux soutenable, de diminuer les prises accessoires et l'impact sur les habitats, de protéger les espèces et les habitats non ciblés et d'atténuer les effets de l'aquaculture. La directive-cadre sur l'eau de l'UE a modifié la gestion des eaux douces et côtières en améliorant la qualité de l'eau et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques d'Europe. La directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (adoptée en 2008) constituait l'élément central en matière d'environnement de la future politique maritime de l'UE, conçue pour réaliser pleinement le potentiel des océans et des mers en harmonie avec le milieu marin.

En dépit des progrès réalisés, l'intégration reste un défi majeur de la politique de la biodiversité en Europe. Des mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être développés et mis en œuvre pour évaluer les bénéfices réels des mesures actuelles et pour introduire des mesures spécifiques dans chaque secteur. Il faut aussi faire connaître aux parties prenantes impliquées la valeur de la biodiversité et les impliquer dès le début à l'élaboration des outils de gestion qu'elles doivent mettre en œuvre.

***Pays des Balkans (à l'exception de la Slovénie, un membre de l'UE)*** : la Croatie est le seul pays où les questions de biodiversité et d'environnement sont en bonne voie d'intégration

dans les autres secteurs. Peu de résultats ont été obtenus en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et dans l'ARY de Macédoine. Les cadres législatifs de ces pays proposent des outils d'utilisation durable des ressources naturelles mais les mécanismes ne sont pas encore développés. La situation est compliquée par l'insuffisance des financements, des systèmes de gestion et de suivi peu développés, un conflit d'intérêt avec certaines politiques de développement (foresterie par exemple), la lenteur de la mise en œuvre des politiques et les problèmes institutionnels. La foresterie est le seul secteur ayant prévu des dispositions d'intégration de la conservation de la biodiversité dans les lois, stratégies et plans forestiers. L'Albanie possède un comité interministériel d'intégration créé en 2000 et placé sous la présidence du Premier Ministre.

Le développement des procédures d'EIE est variable dans ces pays. En Albanie et en Bosnie-Herzégovine, l'EIE est réglementé par des articles des lois de protection environnementale mais des directives supplémentaires sont nécessaires et la procédure n'est pas complète; l'évaluation environnementale stratégique (EES) n'est pas intégrée dans la législation nationale. L'ARY de Macédoine et la Croatie ont une procédure élaborée d'EIE à travers les lois de protection de l'environnement. La Croatie a amendé ses propres lois pour transposer les directives de l'UE et inclure l'EES en 2008. Dans l'ARY de Macédoine, la loi sur l'environnement (EIE) est déjà conforme à la directive et intègre l'EES grâce à un règlement supplémentaire de la Loi sur la protection de la nature. Un accord multilatéral spécifique entre les pays du sud-est de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention de sur l'EIE dans un contexte transfrontière (Accord de Bucarest) a été signé en 2008 par tous les pays pertinents à l'exception de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine.

***Afrique du Nord*** : L'utilisation durable des ressources naturelles est une priorité dans ces pays, développée dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux pour l'environnement et le développement durable. La Tunisie possède une commission interministérielle (la Commission nationale du développement durable présidée par le Premier Ministre) et l'intégration sectorielle de l'environnement est renforcée par des agences gouvernementales spécifiques sous le ministère de l'Environnement et du Développement durable. L'Agence tunisienne de protection et d'aménagement du littoral a formulé et mis en œuvre 35 plans d'occupation des plages, réglementant leurs capacités pour le tourisme et assurant la protection des écosystèmes. Le Plan de développement socioéconomique de la Tunisie (2007-2011) sous l'égide du ministère de l'Économie avec la participation des autres ministères inclut par exemple une promotion plus marquée de l'écotourisme dans les aires protégées, le programme déjà actif d'aménagement du littoral et des plages et l'élaboration d'une Stratégie de développement du tourisme côtier et environnemental.

En Égypte, plusieurs initiatives ont été développées pour promouvoir l'écotourisme dans plusieurs régions, surtout dans des aires protégées. Au Maroc, les autorités locales ont réalisé des formations spécifiques sur l'environnement à l'intention des opérateurs touristiques. Les mesures – stratégies nationales, plans et programmes - d'intégration des aspects environnementaux dans l'exploitation forestière sont en place dans tous les pays, à des degrés variables. Au Maroc, un programme cible la conservation et le développement des forêts, pour atténuer la dégradation du couvert forestier et développer une exploitation intégrée des forêts. Le Maroc met en place aussi des programmes d'incitations pour les communautés locales qui améliorent la gestion et l'utilisation de la biodiversité, en les impliquant directement dans la gestion des ressources naturelles. Ce sont par exemple des compensations pour la mise sous protection de forêts, sous forme de projets socioéconomiques collectifs ou la mise en place de projets-contrats à long terme entre les

coopératives locales et l'État pour l'exploitation durable du romarin ou du bois dans les forêts publiques. Dans le secteur de la pêche, le Maroc a développé le programme Repos Biologique, un programme de prévention créé par le Département de la pêche marine pour protéger les ressources halieutiques des effets néfastes anthropogéniques, surtout de la surpêche. D'autres initiatives visent à soutenir l'agriculture biologique, une gestion plus efficace de l'eau par l'agriculture et une réglementation de la chasse. L'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont une législation sur l'EIE mais aucun de ces pays ne développe activement l'EES. La procédure d'EIE de l'Égypte est faible : la loi sur l'environnement n'inclut que quelques articles sur l'EIE et il n'y a aucune participation publique directe dans les procédures en cours.

**Moyen-Orient :** Le manque de financement, de personnel qualifié et de sensibilisation publique dans cette région explique le retard de la mise en œuvre des plans sectoriels. Israël, la Turquie, la Jordanie, le Liban et la Syrie sont à des stades plutôt préliminaires et ont des plans et des lois récents pour lesquels la mise en œuvre est laborieuse. Ainsi par exemple, la Déclaration de politique générale du Liban (2008) inclut des dispositions pour l'environnement; la Loi de protection environnementale du pays stipule que toute activité doit éviter d'endommager les différents éléments de la biodiversité et certains secteurs ont pris en compte la biodiversité dans leurs derniers plans et stratégies tels que le Plan national de reboisement (2001), la Loi sur la chasse (2004), la Stratégie de développement agricole au Liban (2004), le Schéma directeur d'aménagement du territoire libanais (2009) ou la Stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt (2009). Le principal défi consiste à appliquer correctement ces dispositions.

Les Territoires palestiniens n'ont pas suffisamment intégré les questions environnementales dans les autres secteurs, mais le ministère des Affaires environnementales s'efforce de jouer un rôle de planification, de coordination et d'exécution pour améliorer les normes environnementales et les comportements dans le pays. La rareté d'employés, de techniciens et d'experts qualifiés dans les secteurs de l'environnement ainsi que l'absence de structures de recherche adéquates freinent ce processus.

Certains pays ont d'ores et déjà établi des comités interministériels consacrés à l'environnement (tels que le Comité national israélien pour le développement durable, sous la direction du ministère de la Protection environnementale avec la participation de tous les ministères ainsi que des représentants du secteur privé, des autorités locales et de la société civile; ou les Comités nationaux turcs pour les zones humides ou de lutte contre la désertification rassemblant des représentants d'institutions et d'agences gouvernementales, d'ONG et d'universités; ou encore le Conseil suprême des affaires environnementales en Syrie).

Plusieurs pays ont formulé une stratégie nationale pour le tourisme (Israël, Liban et Jordanie par exemple) incluant des critères de développement durable et de conservation de la biodiversité. L'écotourisme est mis en avant dans la plupart des pays de la région mais est réalisé à travers des projets pilotes ou au niveau local. En Jordanie par exemple, certaines aires protégées, telles que Dana et Ajloun ont intégré l'écotourisme et les moyens de subsistance durables dans le programme de gestion. La Syrie a commencé à mettre en place l'écotourisme dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux comme alternative à la chasse (Le projet d'écotourisme du lac Al-Jabboul, financé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, met en place une structure communautaire d'écotourisme permettant de générer des revenus, de renforcer la conservation des oiseaux du lac et de fournir des moyens locaux alternatifs de subsistance).

Des progrès ont été réalisés dans le secteur forestier de ces pays, appuyant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (gestion intégrée des forêts, programmes de reboisement, mise à jour de la législation forestière). Cependant, la faiblesse de la sensibilisation et de l'engagement de groupes primordiaux et le manque de financement compliquent le processus. L'intégration des questions environnementales dans l'agriculture a pris du retard au Moyen-Orient.

Israël, la Jordanie, la Syrie et la Turquie ont développé la procédure d'EIE pour les projets pertinents. Israël et le Liban ont des règlements d'évaluation environnementale stratégique. Au Liban, des EIE officielles sont soumises depuis 2002 au ministère de l'Environnement pour les grands projets de développement et d'infrastructures et des EES depuis 2005 pour les principaux plans. Ces études prennent toutes en compte la biodiversité. En Syrie, selon la Loi sur l'environnement (2002), les usines et les projets de développement (y compris le tourisme) doivent appliquer des critères environnementaux. En raison des limites économiques, des priorités de développement et de la demande croissante de ressources, les procédures d'EIE peuvent être restrictives (ainsi, en Israël, un papillon rare a déclenché des modifications de plans résidentiels pour assurer la préservation de son habitat et la connectivité des populations). Dans les Territoires palestiniens, un projet canadien d'EIE récemment signé entre l'Autorité environnementale de la Palestine et Environnement Canada a permis de créer une unité d'EIE et formé son personnel.

Il est évident que les capacités gouvernementales de conservation de la biodiversité sont insuffisamment développées en Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les opportunités existent de renforcer la société civile pour compléter les efforts des gouvernements ainsi que pour assurer un rôle important de la société civile dans l'intégration systématique des aspects de conservation et d'environnement dans les politiques et programmes de ces pays.

## **ÉVALUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Lors de la publication du quatrième rapport d'évaluation du GIEC (RE4) en 2007 (IPCC 2007), les chercheurs confirment que les activités humaines, en particulier l'usage de combustibles fossiles et les changements d'affectation des terres sont les causes de changements climatiques à des niveaux sans précédent. De plus, tous conviennent que les changements climatiques anthropogéniques ont un impact direct sur les écosystèmes mondiaux dont dépend la survie des économies humaines (Stern 2006). En raison des liens étroits entre les changements climatiques, les services environnementaux et les économies et moyens de subsistance, les changements climatiques ont fait l'objet ces dernières années d'une attention et d'un investissement considérable.

Une entité, que ce soit une nation, une organisation ou un individu, peut apporter deux types de réponses aux changements climatiques : l'atténuation des changements climatiques futurs ou l'adaptation à ces changements. Les activités *d'atténuation* ciblent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par l'homme par l'usage de combustibles fossiles ou le déboisement, la dégradation des pâturages ou le renouvellement de la matière organique des sols. Pour ce dernier point, les changements d'affectation des terres telles que le déboisement sont source d'émissions importantes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère car le bois sec ou la matière organique contient environ 50 pour cent de carbone. Les activités *d'adaptation* portent principalement sur la diminution de l'exposition d'une entité aux répercussions négatives potentielles des changements climatiques. Par exemple, dans les régions qui sont prévues s'assécher et se réchauffer, les agriculteurs

pourraient s'adapter aux changements climatiques en adoptant des cultures résistant à la sécheresse.

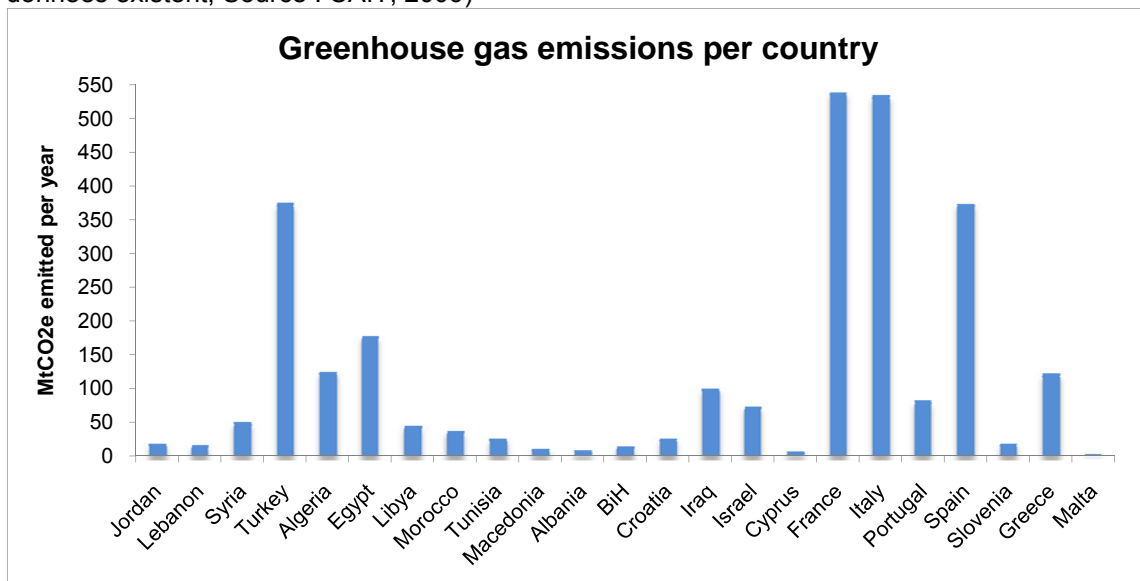
## Présentation des changements climatiques

### Rôle du hotspot du bassin méditerranéen dans les changements climatiques

De nombreux GES, par exemple le dioxyde de carbone ou le protoxyde d'azote, existent en grande quantité et à l'état naturel dans l'atmosphère. À des niveaux de concentration « naturelle », les GES jouent un rôle important de maintien de l'équilibre énergétique de l'atmosphère en absorbant les radiations solaires et en réchauffant l'atmosphère, de manière similaire à une « serre ». Les écosystèmes terrestres et océaniques contribuent à cet équilibre grâce à leur capacité à absorber et à séquestrer les GES. Le nœud du problème réside dans le fait que les émissions anthropogéniques de GES soient supérieures à la capacité des « puits » naturels de carbone. L'équilibre énergétique de l'atmosphère est altéré, déviant ainsi le climat de son mode naturel.

Au niveau des pays, les émissions de GES sont produites en majorité par les économies les plus importantes de la région, c'est-à-dire l'Espagne, la France, l'Italie, et la Turquie qui émettent 65 pour cent des GES du hotspot (Figure 10). Les émissions des 28 autres pays et territoires sont beaucoup moins importantes, représentant 35 pour cent des émissions régionales. Les niveaux d'émissions par pays sont corrélés à l'économie nationale ainsi qu'à la taille de la population. L'Égypte, l'Espagne, la France, l'Italie et la Turquie abritent 72 pour cent de la population du hotspot et produisent 63 pour cent des émissions. Un schéma similaire s'applique aux émissions par secteur et en particulier pour le secteur agricole et d'utilisation des terres (Figure 11). En règle générale, les émissions de GES causées par l'utilisation des terres et la foresterie sont liées à la taille de la population et à l'activité économique d'un pays (indiquée par le PIB). Voir aussi les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net).

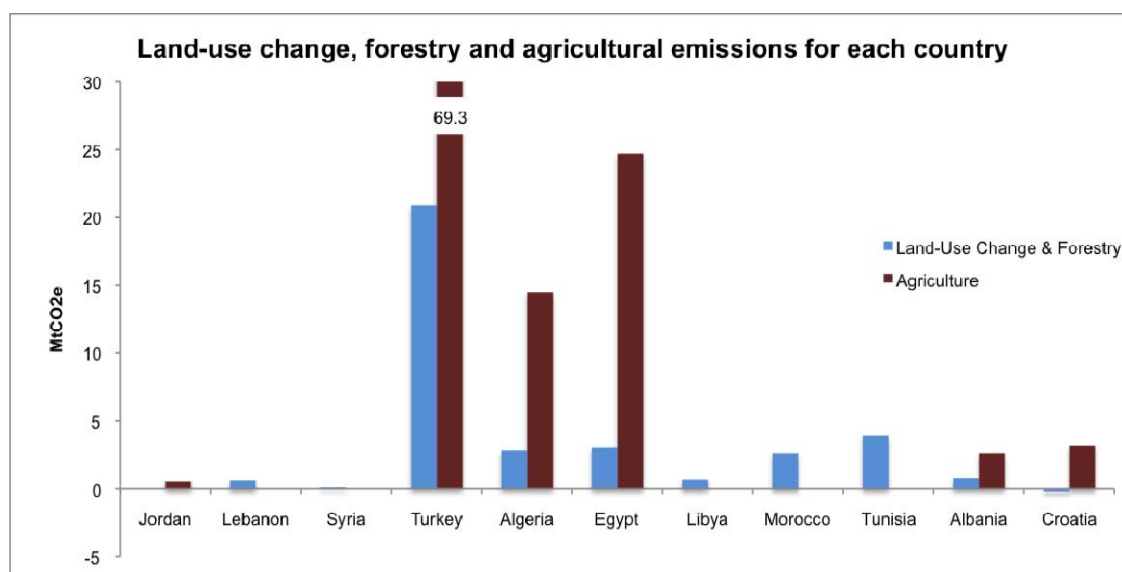
**Figure 10. Émissions de gaz à effet de serre par pays du hotspot du bassin méditerranéen par an (MtCO<sub>2</sub>e par an; les émissions de GES sont présentées pour les pays pour lesquels les données existent; Source : CAIT, 2009)**





Les émissions de GES par personne et par unité de production économique sont moins évidentes (voir les [appendices additionnels](#)). Les nations plus développées de l'UE produisent généralement un volume d'émissions plus important par personne par rapport aux pays moins développés du sud et de l'est de la région méditerranéenne. Quelques anomalies existent, en particulier pour les pays pétroliers comme la Libye où les volumes d'émissions par personne sont parmi les plus élevés. Dans ces cas de figure, la prédominance d'une seule industrie polluante dans un pays relativement petit peut fortement influencer le profil national des émissions.

**Figure 11. Émissions de gaz à effet de serre causées par le changement d'affectation des terres, la foresterie et l'agriculture pour chaque pays considéré** (MtCO<sub>2</sub>e par an) les données pour les pays de l'UE ne sont pas indiquées ici en raison de l'absence de données comparatives (Source : CAIT, 2009).



Les émissions par personne sont plus élevées dans les pays de l'UE du nord de la Méditerranéen mais elles ont tendance à être plus efficaces sur le plan économique par tonne de GES émise, par rapport aux pays et territoires de l'est et du sud de la région (Voir les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net)). Ceci peut s'expliquer par des transports publics, une production d'électricité ou une industrie plus économes en énergie des nations plus développées ou par la domination de certaines industries. Par exemple, les secteurs des services financiers et du tourisme de pays comme Malte sont plus économes en énergie par rapport aux pays où l'industrie, l'agriculture ou la production pétrolière à forte consommation en énergie sont les bases de la production économique.

### Historique et projections climatiques

Le climat particulier du bassin méditerranéen est caractérisé par des hivers froids et humides et des étés chauds et secs (Giannakopoulos *et al.* 2005). L'analyse de nombreux documents historiques a permis à Luterbacher *et al.* (2006) de noter que des périodes plus froides ou plus chaudes, ainsi que des périodes plus sèches ou plus humides étaient communes sur une échelle de temps décadaire au cours des 1.500 – 2.000 dernières années. Les températures

sont devenues très variables et les hivers plus chauds vers 1890. La variabilité des précipitations s'est intensifiée plus tôt (vers 1780) associée à une réduction des précipitations annuelles à partir de 1960 (Luterbacher *et al.* 2006).

Giannakopoulos *et al.* (2005), Luterbacher *et al.* (2006) et Lionello *et al.* (2008) ont analysé de manière détaillée les changements climatiques prévus dans le bassin méditerranéen et l'état actuel de la recherche sur le changement climatique régional.

### ***Prédictions de changements des températures***

Les différentes études s'accordent à dire qu'en raison des changements climatiques, températures annuelles moyennes augmenteront dans tout le bassin méditerranéen, avec une plus grande fréquence des chaudes journées d'été et des cas de canicule. Les températures estivales sont prévues augmenter au sud et à l'est de la région méditerranéenne alors que les températures hivernales devraient rester au même niveau, en particulier dans le nord de la région. Les augmentations prévues de température devraient être supérieures à l'intérieur des terres. La fréquence de journées estivales extrêmement chaudes est prévue augmenter de 10 pour cent dans les zones côtières et jusqu'à 20 pour cent à l'intérieur des terres. La fréquence des nuits de gel, c'est-à-dire les nuits où la température minimale descend au-dessous de 0°C est prévue diminuer de 1 à 2 semaines le long du littoral et jusqu'à un mois à l'intérieur des terres (Giannakopoulos *et al.* 2005). Les changements prévus peuvent être plus ou moins variables selon les modèles du climat (*Global Change Model - GCM*) ou les scénarios appliqués, mais les tendances générales font l'objet d'un consensus.

### ***Prédictions de changements des précipitations***

Les précipitations annuelles sont prévues baisser dans tout le bassin méditerranéen, en particulier dans ses parties sud et est (Giannakopoulos *et al.* 2005). Le nombre de journées humides hivernales devrait être similaire mais le nombre de journées estivales sèches et de périodes de sécheresse est prévu augmenter. De manière similaire aux prédictions de températures ci-dessus, la nature et l'amplitude des changements font l'objet d'un consensus (Giannakopoulos *et al.* 2005, Giorgi et Lionello 2008, Hertig et Jacobeit 2008).

Les modifications prévues des pluies varient plus ou moins dans le nord de la Méditerranée en fonction du modèle et du scénario appliqués, mais les résultats concordent quel que soit le scénario pour les parties sud et est de la région où l'on s'attend à une diminution de 0 à 20 pour cent des précipitations annuelles au cours des 50 prochaines années (Giannakopoulos *et al.* 2005). Les prédictions à long terme (2070-2099) indiquent un assèchement global de tout le bassin méditerranéen à hauteur de 30 pour cent en été (Somot *et al.* 2008).

En résumé, le bassin méditerranéen présente une tendance au réchauffement et l'assèchement. Un élément particulièrement important pour la conservation du biote de la région est la plus grande fréquence prévue des journées sèches et chaudes favorables aux feux. À l'aide de l'indice météorologique canadien des feux, Giannakopoulos *et al.* (2005) prévoient une forte augmentation des risques d'incendies dans les parties sud et est du bassin méditerranéen.

### **Changements biotiques en réponse aux changements climatiques**

Le réchauffement et l'assèchement du bassin méditerranéen ainsi que l'augmentation prévue cas climatiques extrêmes et des feux auront des répercussions importantes sur le biote régional.

Nous nous intéressons ici aux effets des changements climatiques sur quatre zones biotiques du bassin méditerranéen, à savoir les zones humides, les forêts, les maquis et la flore des montagnes, ainsi que sur les évaluations effectuées des changements climatiques sur la biodiversité *per se* de la région. L'analyse repose largement sur les études publiées sur la partie européenne du bassin méditerranéen. Il existe peu de publications sur les répercussions des changements climatiques sur le biote du sud et de l'est de la région. Comme le notent Thuiller *et al.* (2005), les séries de données climatiques et surtout biologiques couvrant tout le bassin méditerranéen sont limitées, ce qui restreint l'analyse et les publications à la partie nord.

Cette revue rapide des études effectuées sur le nord du bassin méditerranéen a pour objectif de relever les principales tendances afin de contribuer aux tentatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs impacts dans le sud et l'est de la région.

### ***Les effets des changements climatiques sur le biote des montagnes méditerranéennes***

Les écosystèmes de montagnes sont les plus menacés par les changements climatiques dans le bassin méditerranéen (Alcamo *et al.* 2007). La flore des montagnes est prévue subir des modifications importantes avec des pertes locales d'espèces de plus de 62 pour cent et des taux de remplacement de plus de 70 percent d'ici 2080 (Thuiller *et al.* 2005). Les aires de distribution devraient aussi subir des changements importants au niveau des espèces ainsi que des zones de végétation. La distribution actuelle des espèces et des zones de végétation entières (ligne d'arbres, étage alpin et nival) sont prévues se déplacer plus haut. Certaines communautés végétales et animales seront donc restreintes à des altitudes plus élevées (Alcamo *et al.* 2007).

### ***Répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers***

Les systèmes forestiers sont prévus se réduire en raison du réchauffement et de l'assèchement progressif de la région. Les baisses des précipitations annuelles devraient réduire le nombre d'espèces d'arbres, ainsi que les taux de recrutement et de production nette de l'écosystème (PNE / séquestration du carbone) (Sabate *et al.* 2002). Si l'on s'attend à un certain degré de « fertilisation au CO<sub>2</sub> » dans les forêts de la Méditerranéen, les périodes sèches et les sécheresses prolongées devraient réduire la biomasse forestière (Sabate *et al.* 2002). Les augmentations prévues de la fréquence et de l'intensité des feux devraient réduire la distribution actuelle des forêts voire les transformer en zones broussailleuses plus résistantes aux feux (Mouillot *et al.* 2002).

### ***Réponses potentielles des systèmes de maquis aux changements climatiques***

La distribution spatiale des zones de broussailles en Europe du sud a augmenté au cours des dernières décennies et cette tendance devrait se poursuivre (Mouillot *et al.* 2002). De manière similaire aux écosystèmes forestiers, le recrutement, le cycle des nutriments, la PNE et le stockage associé du carbone dans la biomasse devraient baisser en raison de l'assèchement et du réchauffement (Lloret *et al.* 2004, Alcamo *et al.* 2007). L'une des rares expériences empiriques sur les effets des changements climatiques sur les maquis méditerranéens a montré que le réchauffement et l'assèchement prévus réduisent la quantité de jeunes plants et la richesse spécifique respective (Lloret *et al.* 2004, 2005). Les réponses au réchauffement et à la sécheresse dépendent des conditions actuelles : les sites froids et humides sont plus influencés par les changements des températures et ceux chauds et secs réagissent davantage aux modifications du régime des pluies.

Dans tous les systèmes terrestres, que ce soit de prairies, de broussailles ou de forêts, l'intensification prévue des feux associée à l'augmentation des cas de précipitations extrêmes va sans doute aggraver l'érosion des sols dans la région (Mouillot *et al.* 2003, Giannakopoulos *et al.* 2005, Alcamo *et al.* 2007).

## Répercussions attendues sur les populations humaines

Les changements climatiques et leurs effets secondaires, tels que les modifications du niveau de la mer et des régimes de feux, vont avoir des répercussions majeures sur les moyens de subsistance et les économies du bassin méditerranéen (Stern 2006; Boko *et al.* 2007; Magnan *et al.* 2009; Parry *et al.* 2007). Les impacts seront nombreux sur la santé humaine, les moyens de subsistance et les économies, mais nous nous concentrons ici sur l'approvisionnement en eau, l'énergie, l'agriculture et le littoral. Les effets attendus et les réponses potentielles d'adaptation sont présentés dans le Tableau 11.

**Tableau 11. Réponses et activités potentielles d'adaptation**

Effets des changements climatiques	Réponse d'adaptation
<p><b>Eau</b> La région souffre aujourd'hui d'un stress hydrique moyen à élevé qui sera aggravé par les changements climatiques.</p> <p>Tous les pays du bassin méditerranéen devraient subir une augmentation du stress hydrique en raison de la diminution du ruissellement et de l'augmentation de la consommation d'eau.</p> <p>Les bas débits estivaux devraient baisser, jusqu'à 80 pour cent pour certaines rivières.</p> <p>(Giannakopoulos <i>et al.</i> 2005, Alcamo <i>et al.</i> 2007)</p>	<p>Renforcement de la gestion des bassins versants et des infrastructures et une utilisation plus efficace de l'eau.</p> <p><i>Activité d'adaptation potentielle :</i> Remise en état et conservation des systèmes naturels autochtones de bassins versants.</p>
<p><b>Énergie</b> Dépend de l'équilibre entre la diminution du chauffage en hiver et du refroidissement en été.</p> <p>En général, l'augmentation de la demande de refroidissement devrait l'emporter sur les économies de chauffage.</p> <p>Les pénuries en eau devraient être une entrave aux centrales hydroélectriques et conventionnelles.</p> <p>Le potentiel hydroélectrique de la région est prévue baisser de 20-50 pour cent d'ici 2070.</p> <p>(Cartalis <i>et al.</i> 2001, Giannakopoulos <i>et al.</i> 2005).</p>	<p>Amélioration de l'efficacité énergétique et adoption progressive d'énergies renouvelables (chauffe-eaux solaires) et de nouvelles technologies de construction.</p> <p><i>Activité d'adaptation potentielle :</i> Préservation des systèmes naturels et autochtones de bassins versants et d'approvisionnement en eau. Adoption de technologies renouvelables si possible.</p>
<p><b>Agriculture</b> Des événements climatiques extrêmes associés à l'intensification des précipitations et des sécheresses devraient fortement réduire la productivité agricole.</p> <p>Le sud de la Méditerranée sera plus sévèrement touché avec des réductions de productivité à hauteur de 30 pour cent.</p> <p>(Bindi et Moriondo 2005, Boko <i>et al.</i> 2007)</p>	<p><i>Activité d'adaptation potentielle :</i> Promotion de la gestion agricole durable notamment labour de conservation, utilisation de cultures de couverture et de lignes d'arbres, gestion des déchets de culture et du fumier et remise en état de la végétation de lisière et riparienne. Ces activités augmentent la résilience de la production, créent des corridors de biodiversité importants et améliorent la séquestration de carbone du sol.</p>

### **Zones côtières**

L'élévation du niveau de la mer dans la région est prévue à 1,1-1,3 millimètres par an (1 à 2 centimètres pour chaque centimètre globalement)

Pourrait intensifier la perte des terres et des infrastructures et augmenter le taux de salinité des eaux souterraines.

Vulnérabilité aux inondations et aux ondes de tempêtes, en particulier dans les deltas

(Alcamo *et al.* 2007, Tsimplis *et al.* 2008)

### *Activité potentielle d'adaptation :*

La remise en état et la préservation des barrières côtières naturelles telles que les systèmes de deltas et de zones humides, ainsi que de la dynamique et de la végétation des dunes côtières.

## **Réponses politiques dans le bassin méditerranéen**

Tous les pays du hotspot du bassin méditerranéen seraient touchés à un degré ou un autre par les changements climatiques d'origine humaine (Alcamo *et al.* 2007, Boko *et al.* 2007), mais la capacité à y répondre et la nature de leur réponse dépendent de plusieurs facteurs, notamment du type d'effets des changements climatiques, des niveaux d'émissions historiques et actuels et de l'existence de capacités financières et techniques pour mettre en place les mesures d'atténuation et d'adaptation. En raison des variations importantes des émissions historiques et actuelles ainsi que des capacités financières et institutionnelles, les pays du hotspot du bassin méditerranéen ont été divisés en deux catégories dans le cadre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto.

Un des principaux principes de la CCNUCC et du protocole de Kyoto est celui de la « responsabilité commune mais différenciée » des pays. Les pays industrialisés (de l'Annexe 1 du protocole de Kyoto) ont l'obligation de réduire leurs émissions de 5 pour cent par rapport aux niveaux de 1990 au cours de la période 2008-2012, tandis que les pays en développement (non visés par l'Annexe 1) n'ont pas d'objectifs de réduction des émissions. Il est clair que pour le développement économique et industriel des pays en développement induit une augmentation des émissions nationales.

En ce qui concerne les pays et les territoires du hotspot du bassin méditerranéen, les pays du nord de la région appartenant à l'UE ainsi que la Turquie sont considérés comme industrialisés par le protocole de Kyoto. Ils ont des objectifs clairs de réduction des émissions. Les pays en-dehors de l'UE du sud et de l'est du bassin méditerranéen sont considérés comme des pays en développement et n'ont pas d'objectifs définis de réduction des émissions. Un accord climatique pour l'après 2012 est en cours de négociation, mais il est probable que les politiques futures maintiendront la distinction entre pays industrialisés et en développement et différencieront leurs réponses aux changements climatiques.

En vue de l'après 2012, l'UE a un objectif politique solide et graduel de limitation de l'augmentation des températures moyennes globales à moins de 2 pour cent. À cet effet, l'UE a proposé des objectifs ambitieux de réduction des émissions nationales de GES de 20 à 40 pour cent d'ici 2020 et d'au moins 80 pour cent d'ici 2050 (<http://www.eu-un.europa.eu>). La 15<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP) qui s'est tenue à Copenhague en décembre 2009 n'a pas permis d'atteindre un accord quant aux niveaux d'émissions ciblés et aux engagements de l'après 2012 mais l'UE s'est engagé à atteindre unilatéralement ces objectifs.

Le Parlement européen considère dorénavant les changements climatiques comme l'une des premières priorités de financement et a recommandé un ensemble de mesures, entre autres des modifications de la production d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique, le renforcement de l'éducation et de la sensibilisation sur les changements climatiques, la gestion durable des forêts et la protection des sols. Plusieurs mesures sont particulièrement importantes pour le hotspot et la conservation de la biodiversité et des services écologiques de la région : elles ciblent l'utilisation des terres (agriculture, déboisement évité et reboisement) et la création d'un « super-réseau » européen qui inclut des partenariats pour l'énergie solaire avec des pays non membres de l'UE du bassin méditerranéen. Le portail internet suivant présente et analyse de manière détaillée les politiques de l'UE en matière de changements climatiques : [http://ec.europa.eu/environment/climat/home\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/climat/home_en.htm).

En-dehors de l'UE, des initiatives bien ancrées en réponse aux changements climatiques existent dans la plupart des 16 pays et territoires du sud et de l'est de la région méditerranéenne. En raison du nombre et de l'envergure de ces activités, les politiques et les initiatives d'atténuation et d'adaptation sont présentées dans les [appendices additionnels](#) sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net) pour une meilleure compréhension et comparaison.

En ce qui concerne spécifiquement l'utilisation des terres, des initiatives existent en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Cap-Vert, en Croatie, en Égypte, en Jordanie, en Libye, en Syrie et en Tunisie. Il s'agit d'activités d'atténuation et d'adaptation allant du développement d'un nouveau parc national en Libye avec le boisement d'une superficie de 250.000 ha à une initiative de conversion à l'agriculture biologique de 10 pour cent du secteur agricole égyptien d'ici 2010. Aucune initiative REDD (réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation) n'existe pour le moment, mais deux projets de boisement sont en place : le projet libyen mentionné ci-dessus et un projet communautaire de séquestration du carbone (boisement) en Albanie.

Il faudra évaluer les zones adéquates pour des activités de reboisement et de déforestation évitée, surtout si REDD est adoptée comme activité éligible d'atténuation des changements climatiques dans les politiques de l'après 2012. Cette évaluation devrait être incluse dans un plan plus vaste de lutte contre les changements climatiques pour les zones clés pour la biodiversité et les aires protégées afin de déterminer les régions prioritaires en termes de conservation et d'adaptation et d'atténuation. Le développement de ces réponses est examiné plus en détail ci-après. Lors du Sommet de la CCNUCC à Copenhague (2009) des progrès ont été réalisés pour REDD qui a été incluse comme priorité dans l'Accord de Copenhague.

## **Développement d'une réponse aux changements climatiques**

La remise en état et la préservation des écosystèmes au niveau des paysages permettent d'atténuer les changements climatiques par la séquestration du carbone de la biomasse et des sols et de s'y adapter par l'entretien ou la récupération de bassins versants intacts. Les changements climatiques prévus dans la région incluent le réchauffement et l'assèchement, ce qui peut entraîner une augmentation de la consommation d'eau dans les secteurs agricoles et domestiques. La remise en état de l'effet « éponge » des bassins versants naturels est un moyen rentable de régulation des débits et des volumes de sédiments. La préservation des écosystèmes naturels permet également de conserver des zones clés pour la biodiversité et des corridors essentiels dans des paysages dominés par l'homme. Notre attention se porte ici sur les effets des changements climatiques sur les aires protégées existantes et les réponses potentielles.

## **Les aires protégées actuelles dans le contexte des changements climatiques**

Il est de plus en plus reconnu que la conservation des systèmes naturels fait partie intégrante des réponses aux changements climatiques (Turner *et al.* 2009). Par conséquent, l'UICN et des organisations partenaires ont créé le partenariat PACT 2020 (Tournant pour les aires protégées et le climat) avec l'objectif de :

« Garantir que les aires protégées et les systèmes d'aires protégées soient reconnus comme contribuant de manière importante aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sur la biodiversité et les moyens de subsistance humains » (www.iucn.org).

La création et la gestion des aires protégées nécessitent la remise en état et la gestion à long terme d'écosystèmes résilients, indigènes et multisécifiques à l'échelle du paysage. Par rapport aux plantations monospécifiques ou aux systèmes agricoles, les systèmes indigènes aux espèces multiples sont plus résilients aux changements climatiques et ne dégradent pas la qualité des sols ou de l'eau. Ils atténuent de manière inhérente les effets des changements climatiques par la séquestration à long terme du dioxyde de carbone atmosphérique dans la biomasse des plantes et la matière organique du sol. Les aires protégées rendent aussi des services environnementaux : gestion des débits des cours d'eau et de la sédimentation au bénéfice de l'utilisation économique de l'homme en aval. Les maquis méditerranéens intacts ont un effet « d'éponge », régulant les flux et atténuant les effets des déluges ou de la sécheresse. Dans le cadre leur méta-analyse sur l'effet sur les débits hydrauliques des plantations monospécifiques, Farley *et al.* (2005) notent que le boisement des maquis indigènes de type méditerranéen en Afrique du Sud a réduit le débit des cours d'eau par rapport aux précipitations. Dans une région où il est prévu faire plus chaud et plus sec, les aires protégées peuvent être une option rentable pour faire face à la rareté de l'eau dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques.

La préservation des aires protégées existantes et la création d'autres permettront de contribuer à la conservation durable du hotspot tout en établissant des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets à l'échelle des paysages.

Pour la planification des zones clés pour la biodiversité et des aires protégées, les changements climatiques d'origine humaine devraient entraîner un déplacement de l'aire de distribution d'une grande partie des espèces du bassin méditerranéen (Thuiller *et al.* 2005). Si l'ampleur des changements prévus varie d'une espèce et d'un endroit à l'autre, les premières études montrent qu'il faut planifier la conservation de manière à prendre en compte cet impact des changements climatiques sur les aires de distribution. Des analyses ont été effectuées pour le nord du bassin méditerranéen et surtout l'Europe (Thuiller *et al.* 2005, Hannah *et al.* 2007), mais peu pour les pays de l'est et du sud de la région.

## **ÉVALUATION DES MENACES**

### **Introduction**

Le développement économique associé à la croissance démographique entraîne des pressions sans précédent sur les ressources naturelles du bassin méditerranéen. L'absence d'une planification de systèmes de gestion adéquats aggrave ces pressions. Une consommation en

croissance pousse à intensifier l'exploitation des ressources naturelles et la conversion des milieux naturels à d'autres fins.

La première préoccupation immédiate est la disparition des milieux naturels – le principal problème pour quasiment toutes les espèces de la région comme partout dans le monde. Comme il sera expliqué plus loin, les menaces varient d'un taxon à l'autre ou même d'une espèce à l'autre au sein d'un même taxon, traduisant des modes différents de biologie, de cycle de vie et de distribution. La situation est particulière dans la sous-région de la Macaronésie où les espèces envahissantes semblent représenter une grave menace.

Les informations rassemblées lors du processus d'établissement du profil montrent que la disparition des milieux naturels dans la région est liée (i) au développement des infrastructures et des zones résidentielles, (ii) à une pression croissante sur les ressources en eau et (iii) à l'intensification agricole et à la déprise des terres. En Macaronésie, outre la disparition des milieux naturels, les menaces posées par les espèces envahissantes constituent une cause principale du déclin de la biodiversité, en particulier des oiseaux.

Les menaces entraînent non seulement la disparition ou la fragmentation des habitats, mais poussent aussi certaines espèces vers une extinction locale ou mondiale, comme le phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*). Les pressions sur la biodiversité et sur l'environnement ont aussi un énorme coût humain et économique. Dans les parties sud et est du bassin méditerranéen, les coûts annuels de la dégradation de l'environnement sont estimés à près de 3 pour cent du PIB en Tunisie et à 5 pour cent en Syrie, en Algérie et en Égypte, des chiffres supérieurs à la moyenne mondiale (Larsen *et al.* 2002)

Cette section présente les principales menaces sur la biodiversité et les écosystèmes terrestres et côtiers du hotspot du bassin méditerranéen et leurs conséquences, ainsi qu'une analyse des causes racines. Il faut trouver une réponse à ces menaces et à ces causes pour inverser la tendance actuelle, afin de parvenir à une conservation efficace et à une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes du hotspot.

Les menaces spécifiques aux îles et aux milieux marins où se trouvent des éléments de biodiversité parmi les plus importants de la région sont analysées dans une autre section de ce document.

### **Vulnérabilité de la biodiversité du bassin méditerranéen**

Comme indiqué tout au long de ce document, la biodiversité terrestre et marine du hotspot du bassin méditerranéen est riche, unique et vulnérable. La région est aussi l'une des plus densément peuplées au monde.

Si la densité de la population à elle seule n'est pas un indicateur particulièrement pertinent des menaces sur le hotspot, il n'en reste que la population humaine est une source de menaces majeures. Les pays du hotspot du bassin méditerranéen ont une population d'environ 400 millions d'habitants (7 pour cent de la population mondiale), parmi lesquels 135 millions vivent le long des côtes. Le littoral reçoit la visite de 220 millions de touristes par an (32 pour cent du volume touristique mondial) (Plan Bleu 2006). Des kilomètres de littoral, une mer turquoise, de magnifiques gorges et montagnes et le climat estival sont des attractions de rêve pour un opérateur touristique.



Visiteurs et résidents exercent ainsi une pression parmi les plus fortes au monde sur les milieux naturels. Les perspectives de bénéfices financiers à court terme tirés du tourisme l'emportent sur la préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes.

Par ailleurs, certains taxons endémiques au hotspot sont restreints à des îles (par exemple plusieurs plantes et reptiles endémiques sur les îles de la Macaronésie et de la Méditerranée) et ont une base génétique étroite, des capacités de compétition réduite et des opportunités limitées de dispersion, autant de caractéristiques qui contribuent à leur vulnérabilité.

Cependant, la majeure partie du biote continental a évolué au cours des milliers d'années aux côtés de l'homme et dans un contexte de dangers naturels, comme les feux et la sécheresse, et développé un certain niveau de résilience naturelle à différentes pressions. Pour ces raisons, la biodiversité reste riche dans la région et peu d'espèces se sont éteintes, malgré l'intensité des pressions anthropogéniques depuis des siècles.

La situation est différente dans les archipels océaniques de la Macaronésie où les espèces ont évolué sans compétition et ont immensément souffert de la colonisation par l'homme. Ainsi, la plupart des extinctions récentes d'espèces du hotspot ont été enregistrées en Macaronésie qui contient aussi un nombre disproportionné d'espèces menacées.

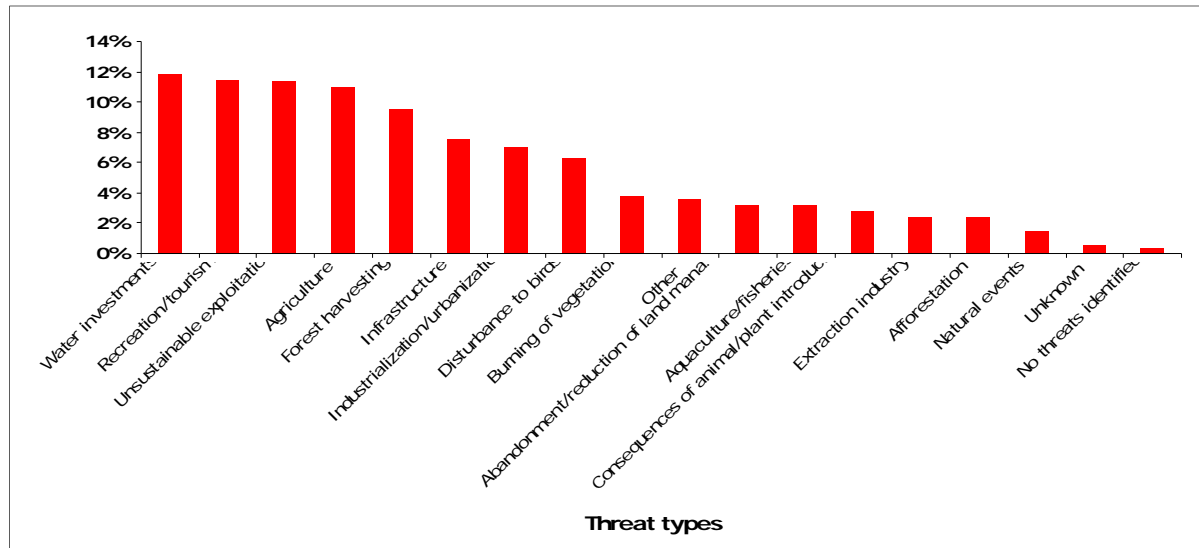
## **Présentation des menaces**

La biodiversité du hotspot a subi l'influence de l'homme depuis des millénaires. Les effets négatifs ont fortement augmenté au cours du siècle dernier en raison de l'explosion démographique et surtout de l'essor du tourisme en Méditerranée, un phénomène relativement récent. Le tourisme dans la région représente 32 pour cent du niveau mondial et entraîne un développement rapide des infrastructures et des aménagements de loisirs. Selon l'UICN (Cuttelod *et al.* 2008), les principales menaces sur les espèces du bassin méditerranéen sont les suivantes, par ordre d'importance :

- La disparation et la dégradation des milieux naturels en raison du développement agricole, urbain, touristique, des transports et industriel/commercial (y compris l'exploitation minière/l'énergie) motivé par la croissance démographique et l'affluence.
- La pollution, en particulier de la biodiversité d'eau douce et des milieux marins.
- La surexploitation des ressources naturelles (collecte, chasse et pêche).
- Les catastrophes naturelles (y compris les changements climatiques).
- Les espèces exotiques envahissantes (prédation et compétition).
- Les perturbations humaines.
- Les prises accidentelles.

Par ailleurs, les analyses des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) d'importance mondiale dans le bassin méditerranéen (Source : BirdLife International 2009) montrent que la pression de plus en plus forte sur les ressources hydrauliques suite au développement économique est un problème majeur pour le hotspot. Les changements climatiques ne feront qu'aggraver la situation au cours des prochaines décennies. La fréquence des menaces liées aux investissements pour l'eau et aux aménagements de loisirs est de 12 pour cent, suivie par l'exploitation non durable des ressources à 11 pour cent (Figure 12).

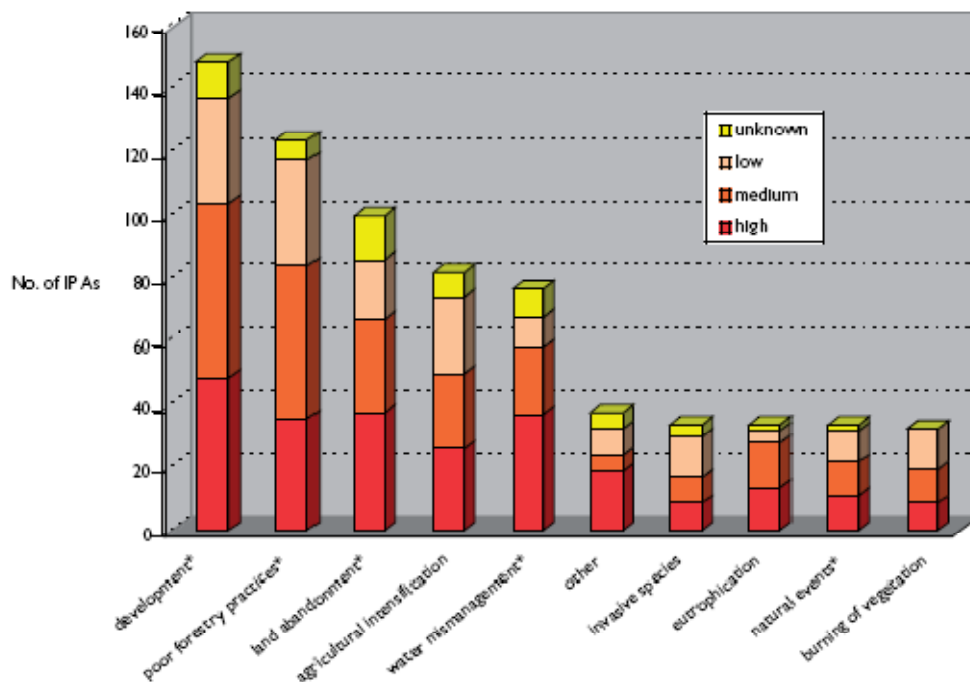
**Figure 12. Fréquence des menaces sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux du bassin méditerranéen** (Source: BirdLife International 2009)



Plantlife International (Radford et Odé 2009) présente une autre perspective. L'organisation a évalué les menaces sur les zones importantes pour la conservation des plantes dans le sud-est de l'Europe sur la base de leur ampleur, des dégâts potentiels et du temps nécessaire pour produire une menace d'un niveau « élevé », « moyen » ou « faible ». Selon cette évaluation, le développement et les mauvaises pratiques dans le domaine forestier ont des effets négatifs sur le plus grand nombre de zones importantes pour la conservation des plantes des pays du sud-est de l'Europe. Le développement (industrie, infrastructures, tourisme et développement urbain) touche 51 pour cent des sites tandis que le développement touristique à lui seul en affecte 31 pour cent. Les mauvaises pratiques dans le domaine forestier menacent plus de 40 pour cent des zones importantes pour la conservation des plantes avec en première ligne le déboisement et l'intensification de l'aménagement forestier. La déprise des terres ou la réduction de leur gestion constitue la troisième menace par ordre d'importance, concernant 100 zones importantes pour la conservation des plantes (plus du tiers des sites) et entraînant la disparition de prairies riches en biodiversité, leur appauvrissement ou leur transformation en zones de broussailles lorsque le pâturage diminue (Figure 13). Dans la même étude, Plantlife International indique que les menaces prennent de l'intensité et sont souvent associées à des activités irréversibles : construction d'hôtels, routes, digues, barrages, canaux de drainage et déforestation.

**Figure 13. Les 10 principales menaces affectant les zones importantes pour la conservation des plantes dans les pays des Balkans**

Le développement inclut le tourisme, le développement urbain et industriel, les infrastructures. Les mauvaises pratiques dans le domaine forestier comprennent le boisement et le reboisement nuisibles et la gestion inadéquate des forêts. La mauvaise gestion de l'eau inclut le dragage et la canalisation des cours d'eau, les systèmes de gestion et les constructions de barrages/digues. Les événements naturels sont les inondations, les sécheresses et les feux. (Source : Plantlife International 2009).



BirdLife International a également analysé les menaces par habitat en Europe (Tucker et Evans 1997), y compris pour des habitats qui existent principalement dans la région européenne. Globalement, BirdLife International a conclu que la détérioration (modification de caractéristiques essentielles) et la disparition (destruction) des milieux naturels constituent les principales menaces. Le Tableau 12 résume les trois principales menaces sur certains des habitats les plus importants du hotspot du milieu méditerranéen.

**Tableau 12. Les menaces les plus importantes sur les habitats européens de la région méditerranéenne**

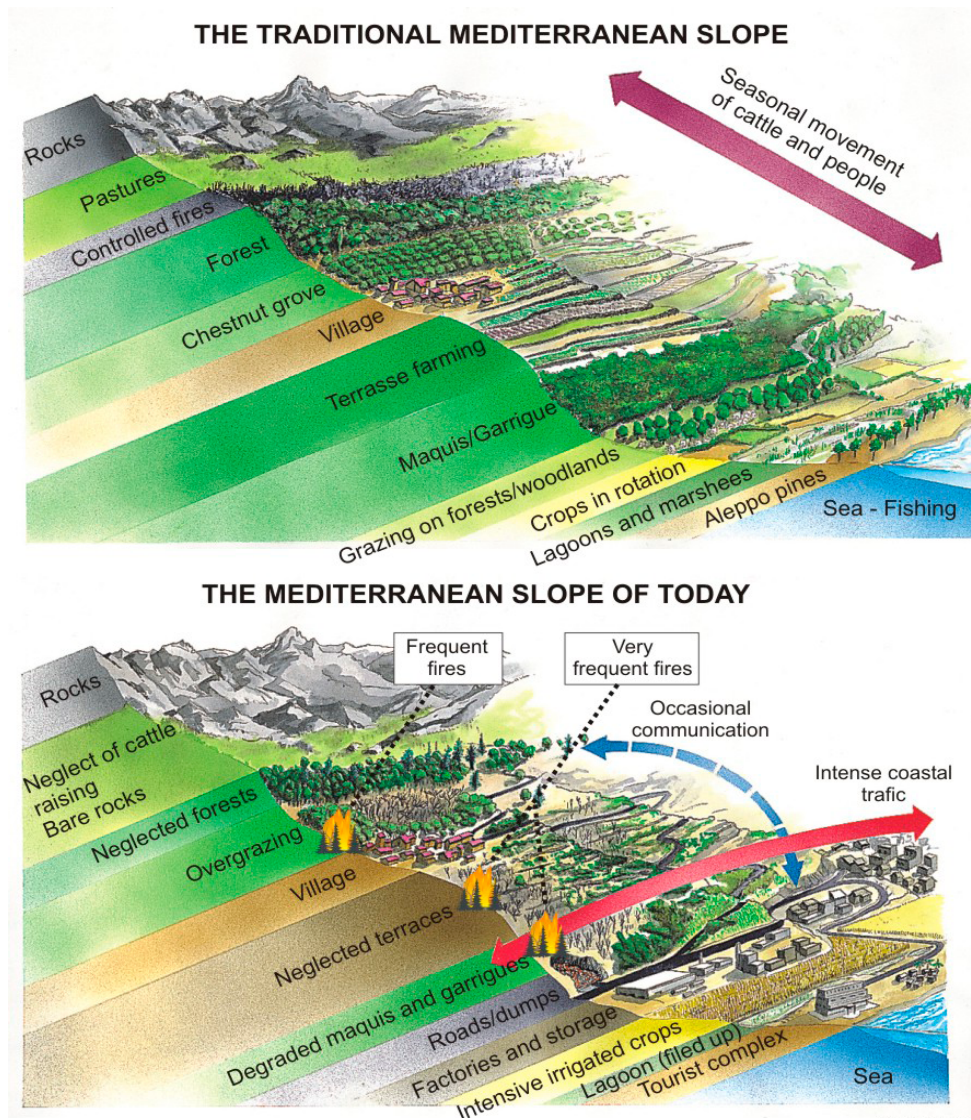
Type d'habitat	Première menace et impacts sur la biodiversité	Seconde menace	Troisième menace
Habitats côtiers	Tourisme et loisirs (perturbations et modifications de la végétation en raison du piétinement; problèmes associés aux	Drainage et développement côtier (perte et dégradation de milieux intertidaux, subtidaux peu profonds et terrestres)	Pollution par les nutriments (diminution de la clarté de l'eau, croissance excessive d'algues et conditions anoxiques, modifications

	constructions, aux infrastructures; pollution et augmentation de la demande en eau)		de la structure de la végétation, réduction de l'offre de nourriture)
Forêts et maquis méditerranéens et habitats rocheux	Déprise des pâturages ou sous-pâturage (augmentation de la couverture de végétation, réduction de la diversité de la végétation, augmentation de la hauteur de la végétation, disparition des zones ouvertes, perte des opportunités d'alimentation et des charognes)	Feux fréquents et importants (ouvrent les milieux naturels et en simplifient la structure, augmentent la vulnérabilité à l'érosion et dans les cas extrêmes, perte de l'habitat liée à la désertification)	Boisement avec des essences natives et non natives (Eucalyptus par exemple) (disparition de l'habitat)
Habitats agricoles et prairies	Améliorations des cultures, notamment utilisation intense des engrais, variétés améliorées, re-semis des herbacées, irrigation (croissance rapide entraînant une végétation haute et dense inadéquate pour la recherche de nourriture)	Utilisation de pesticides (effets toxiques directs, réduction généralisée des ressources alimentaires sous formes d'invertébrés, de vertébrés et de plantes)	Déprise des terres (succession végétale entraînant une perte de l'habitat par la domination des broussailles et des arbres)

### Disparition de l'habitat

La population et les économies de tous les pays du bassin méditerranéen ont enregistré une croissance considérable au cours des 50 dernières années, associée à l'expansion ou la création de zones urbaines, à un développement industriel et commercial et aux infrastructures associées, notamment les systèmes de transport, et à l'essor de l'une des industries touristiques les plus importantes au monde centrée sur le littoral. Ce développement a eu lieu en grande partie sans planification adéquate et a entraîné la destruction et la dégradation d'énormes superficies de milieux naturels et a complètement modifié le paysage et le caractère de nombreuses côtes méditerranéennes.

**Figure 14. Résumé de l'évolution du paysage côtier méditerranéen au cours des 50 dernières années**  
 (Source : PlanBleu 2006)



Les principales répercussions sur le hotspot sont :

- La pollution des eaux usées non traitées provenant des aménagements résidentiels et touristiques et la contamination par les sites industriels.
- Le défrichement de la végétation naturelle pour la construction d'habitations, d'hôtels et de complexes touristiques, de complexes commerciaux et de routes, et pour l'expansion et l'intensification agricole.
- Le défrichement, le dragage, la canalisation ou le remblaiement de zones humides côtières (lagunes, estuaires, marais côtiers) pour en faire des marinas, des ports ou des zones agricoles.

- L'extraction de sable et l'érosion des plages et des dunes.
- L'augmentation de la consommation d'eau d'origine souterraine et de surface, entraînant l'intrusion de sel (l'élévation prévue du niveau de la mer ne ferait qu'aggraver la situation) ; le recul des deltas (50 mètres par an dans l'Èbre; Plan Bleu 2006) et les modifications des fonctions de l'écosystème; la diminution des quantités d'eau disponibles.
- La construction de barrages pour l'énergie.
- La perte de milieux naturels en raison de l'exploitation minière.

Tous ces facteurs ont constitué une force pour la croissance économique et apporté quelques améliorations pour le bien-être humain dans la région. Cependant, leurs effets néfastes sur l'environnement, et au bout du compte leur durabilité, n'ont pas été examinés de manière appropriée.

### **Infrastructures et développement résidentiel**

*Tourisme et zones de loisirs* : Le formidable essor du tourisme, souvent incontrôlé, a été un des principaux moteurs du changement de l'affectation des terres dans la région au cours des cinq dernières décennies. Il s'est traduit par la construction généralisée d'hôtels, de marinas et d'aménagements associés, surtout le long du littoral.

Le nombre de visiteurs internationaux dans les pays du bassin méditerranéen a quadruplé entre 1970 et 2000, atteignant 218 millions en 2000, parmi lesquels 85 pour cent d'Européens. Selon les prévisions, la croissance devrait se poursuivre pour atteindre 178 millions de visiteurs supplémentaires en 2025 (Plan Bleu 2006).

Les aménagements associés au tourisme ont souvent impliqué le défrichage de la végétation naturelle, la plantation d'arbres et d'arbustes ornementaux et de gazon pour les pelouses et les golfs, le remblaiement de petites zones humides côtières et la construction de nouvelles voies d'accès à des zones côtières qui n'étaient auparavant accessibles qu'à pied ou en bateau. Même les aires légalement protégées n'ont pas échappé aux pressions du développement touristique. Les projets d'infrastructures (comme la construction des routes) sont souvent inextricablement liés aux principaux aménagements touristiques, avec des impacts marqués sur la biodiversité.

Des données globales quant à la surface des milieux naturels sacrifiés pour le développement touristique ne sont pas disponibles, mais la perte totale est estimée considérable. Seules des rares zones côtières sont encore intactes.

De nombreux sites touristiques opèrent au-dessus de leurs capacités, à la fois en termes biophysiques que de gestion. L'afflux de nombreux touristes en haute saison crée une pression excessive sur les services publics, réduit les quantités d'eau disponibles et génère des déchets solides et liquides en grande quantité qui doivent être gérés par des municipalités aux structures de traitement souvent limitées. De manière encourageante, certains opérateurs touristiques adoptent une approche plus responsable vis-à-vis de l'environnement et le marché de l'écotourisme est en croissance.

Le tourisme est l'un des moteurs du développement d'infrastructures et de zones résidentielles dans la région mais son intensité varie d'un pays à l'autre. Le développement touristique est très limité dans certains pays (par exemple, en Algérie, en Libye et en

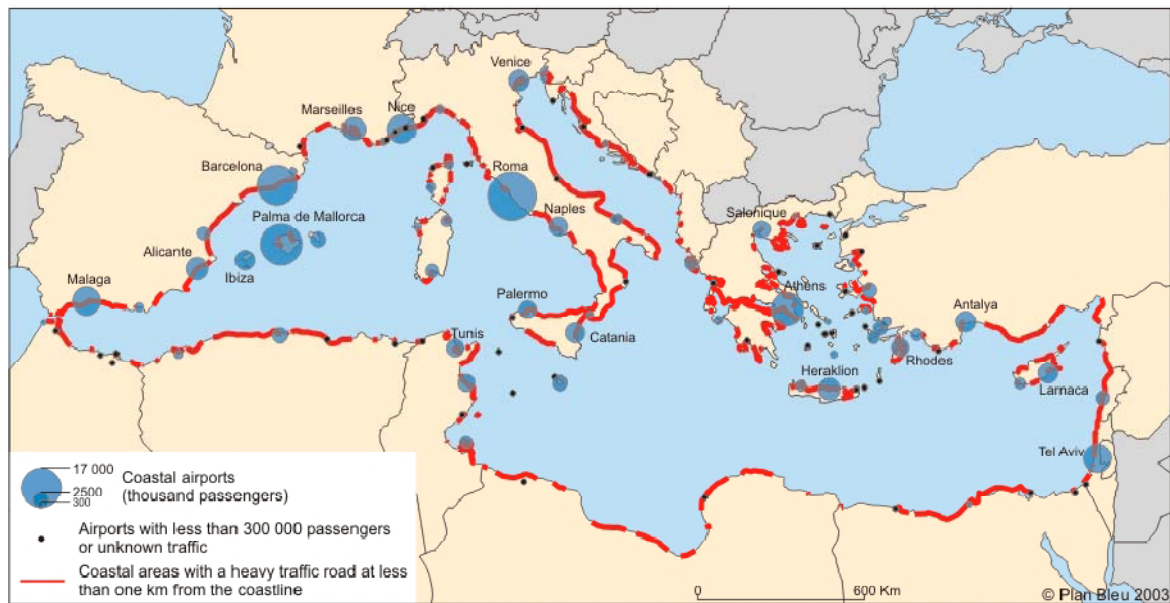


Albanie). De plus, la pression du tourisme est généralement ressentie dans les zones côtières et n'affecte pas les régions montagneuses.

*Infrastructures de transports et corridors de services* : En 2000, la bande côtière du bassin méditerranéen comptait 70 millions d'habitants urbains, 584 villes côtières, 175 millions de touristes, 750 ports de plaisance, 286 ports de commerce, 248 centrales électriques, 238 usines de dessalement, 112 aéroports et de nombreuses routes très fréquentées (Plan Bleu 2006).

La croissance du trafic a dépassé de loin la croissance démographique et économique dans la région entre 1970 et 2000 : 4,9 pour cent par an pour les passagers et 3,8 pour cent pour le fret (trafic maritime non inclus). La croissance du trafic est due au transport routier, représentant 88 pour cent du trafic des passagers et 82 pour cent du fret en 1999. La forte croissance du transport aérien (7,3 pour cent) est liée au développement touristique. Le transport de fret maritime a aussi connu une croissance importante (4 pour cent par an). Le transit représente 40 pour cent du trafic en Méditerranée (Plan Bleu 2006). Les infrastructures de transport sont l'une des principales causes de l'imperméabilisation des sols, augmentant le risque d'inondations et de disparition de la biodiversité (Figure 15).

**Figure 15. Carte des infrastructures routières et aéroportuaires dans le bassin méditerranéen**  
(Plan Bleu 2006)



Avant même le problème attendu de l'élévation du niveau de la mer, les côtes ont été menacées par des mesures d'aménagement côtier prises pour protéger les terres et les propriétés des inondations et de l'érosion. Il est commun d'édifier des digues et leur construction va sans doute s'intensifier. De telles défenses ont un impact important et généralisé : la perturbation des processus géomorphologiques naturels. La protection des côtes pourrait en fait exacerber l'érosion et les risques d'inondation.

### **Augmentation des pressions sur les ressources hydrauliques**

La majorité des experts reconnaissent que les limites physiques, socioéconomiques et environnementales des politiques d'approvisionnement en eau dans le bassin méditerranéen ont été atteintes. Directement et indirectement, des grandes étendues de milieux d'eau douce ont été perdues, dégradées ou fragmentées, dans tout le bassin et avec des répercussions importantes sur la biodiversité. Par exemple, 32 pour cent des poissons d'eau douce du bassin méditerranéen sont menacés par la construction de barrages (McAllister *et al.* 2001). Plusieurs mollusques à distribution restreinte en Afrique du Nord ont sans doute disparu car les cours d'eau où ils vivaient sont aujourd'hui secs une partie de l'année (ils coulaient toute l'année autrefois), en raison des changements climatiques, de l'adduction d'eau et de la construction de barrages.

La gestion inadéquate de l'eau a des répercussions importantes sur les zones humides mais aussi sur d'autres milieux : les bassins inondent souvent des milieux terrestres importants tandis que les écoulements gérés de manière artificielle altèrent les régimes saisonniers des cours d'eau et la sédimentation naturelle. Les barrages ont des répercussions directes sur les routes de migration des poissons et leur accès aux zones de frai; la plupart des barrages n'ont pas prévu de passages pour les poissons ni de stratégies pour préserver des communautés aquatiques en aval. Suite à la construction des barrages, les habitants sont aussi souvent déplacés vers d'autres zones qu'ils défrichent ou soumettent à de nouvelles pressions.

Les demandes pressantes de contrôle des inondations, d'irrigation et de production d'électricité expliquent la vague de construction de barrages sur les grands cours d'eau. Les politiques nationales sur l'eau sont largement dominées par les efforts d'augmentation de l'offre et de multiplication des grands aménagements. Plus de 500 grands barrages ont été construits au cours du siècle dernier, des grandes infrastructures d'adduction sont en cours en Égypte et en Libye et de nombreuses stations de pompage sont prévues en Algérie, au Maroc, en Turquie, en Chypre, en Espagne et en Grèce, etc. Cependant, plusieurs barrages dans les parties sud et est de la région perdront une grande partie de leur capacité en raison de l'envasement. En Algérie, les réservoirs ont déjà perdu un quart de leur capacité initiale.

L'adduction d'eau ou le détournement pour l'agriculture est l'une des plus grandes menaces dans ce bassin aride. Plusieurs lacs ont déjà disparu (par exemple en Turquie). Des terrains de golf et des pelouses qui consomment énormément d'eau font souvent partie des aménagements touristiques et sont une cause racine de l'érosion, de la pollution et de la sédimentation qui menacent les milieux marins comme terrestres.

Le défi de la gestion de l'eau ne se limite pas aux économies physiques. C'est une question de planification économique et sociale, prenant en compte les besoins des écosystèmes à travers des politiques telles que la gestion intégrée des bassins.

Plusieurs expériences récentes ont démontré la faisabilité de ces politiques et leurs répercussions économiques et environnementales bénéfiques pour tous. La Tunisie a mis en œuvre une stratégie nationale d'irrigation économe qui prévoit la création d'associations d'utilisateurs, une fixation des prix permettant un recouvrement progressif des coûts, des instruments financiers ciblés pour du matériel agricole économe en eau et une amélioration des revenus des agriculteurs. Depuis 1996, cette politique a permis de stabiliser la demande en eau pour l'irrigation malgré le développement agricole. Les besoins pour le secteur du tourisme (une source de devises) et les villes (garantie de la stabilité sociale) ont été couverts. Au Maroc, la gestion améliorée de l'eau pour Rabat-Casablanca a permis de



retarder, voire d'éviter des investissements coûteux (barrages, canaux d'adduction) initialement prévus par le Plan directeur de 1980.

### **Intensification agricole et déprise des terres**

La déprise des terres menace des milieux importants du hotspot qui sont gérés pour une agriculture non intensive ou traditionnelle, tels que les steppes, les prairies de montagne, les dehesas ibériques et les zones de broussailles méditerranéennes. La déprise survient lorsque les populations rurales n'ont pas des motivations financières et sociales suffisantes pour continuer à gérer leurs terres.

Au cours des 100 dernières années, des utilisations traditionnelles des terres ont été abandonnées dans le bassin méditerranéen sur des millions d'hectares de cultures et de pâtures non intensives (Beaufoy *et al.* 1994). Sans la succession végétale rendue possible par le labour ou le pâturage, ces mosaïques de milieux riches en faune sont souvent remplacées à moyen terme par des habitats secondaires arbustifs d'une valeur moindre pour la conservation, comme c'est le cas dans de nombreuses régions (en France par exemple; Lepart et Debussche 1992).

La déprise des terres semble suggérer aussi que le seul moyen de rester compétitif est d'intensifier l'agriculture, une pratique néfaste pour la biodiversité. L'un des principaux défis dans la région réside dans l'appui à un développement rural durable dans ses parties les plus pauvres.

Le défrichement à grande échelle pour l'agriculture n'est pas un phénomène nouveau dans le bassin méditerranéen. Il a débuté il y a des centaines, voire des milliers d'années, entraînant un déboisement généralisé. Les surfaces irriguées ont doublé au cours des 40 dernières années pour atteindre 23 millions d'hectares en 2000. En Turquie, 1,5 millions d'hectares ne sont plus adaptés à l'agriculture en raison de la salinisation. En Tunisie, les pertes annuelles de terres suite à la dégradation (érosion par l'eau et par le vent, salinisation, surpâturage) sont estimées à 37.000 hectares parmi lesquelles 13.000 hectares où les dégâts sont irréversibles. Des grandes superficies de certains deltas du bassin méditerranéen ont été sacrifiées pour l'agriculture (par exemple, le delta de l'Evros en Grèce, la lagune de Caorle en Italie).

Le surpâturage a aussi altéré la végétation à plusieurs endroits, créant un milieu arbustif dégradé et continuant de menacer les plantes natives, en particulier sur les îles où paissent librement les moutons et les chèvres. Plus récemment, le déclin de certains marchés agricoles a entraîné la déprise des zones dégradées et l'expansion du maquis méditerranéen.

### **Autres causes de la disparition des milieux naturels**

*Exploitation minière* : l'exploitation minière a entraîné des pertes importantes de milieux naturels dans certains pays. Malheureusement, l'industrie minière ne satisfait pas toujours ses obligations de « remise en état » des terres détruites par ses activités (et certains gouvernements échouent tout autant à appliquer les pénalités prévues en cas de manquement). Dans plusieurs pays, les évaluations d'impacts environnementaux ne dépassent pas le stade de la théorie. De plus, les tentatives de remise en état n'ont pas toujours réussi à repeupler les zones concernées par des espèces natives (des espèces communes, répandues et souvent de mauvaises herbes ont tendance à dominer). Compte tenu de la longue histoire minière de la région et de l'importance de ce secteur pour les

économies nationales, la remise en état écologique des sites reste un domaine de recherche prioritaire.

Les carrières de calcaire pour la production de ciment représentent une menace pour les karsts calcaires se trouvant généralement dans des zones au niveau d'endémisme exceptionnel. Les opérations minières souterraines occasionnent des dégâts car il faut défricher la végétation pour les structures en surface et le déchargement des stériles. Les dépôts d'affluents et de stériles mal construits ou mal gérés posent un risque de pollution.

Il existe aussi une activité illégale d'extraction de gravier des lits de rivière ainsi que de sable des plages pour la construction d'hôtels, de complexes touristiques et d'habitations, des pratiques communes et répandues dans le bassin méditerranéen. L'extraction du sable des plages détruit des communautés de faune et de flore, entraîne une sédimentation et perturbe l'hydrologie. La diminution des sédiments dans les cours d'eau de la région est due au dragage du sable, perçu comme une cause de l'érosion du littoral autour de certains deltas. Ces activités ont généralement lieu à petite échelle mais leurs impacts cumulés sont considérables.

*Aquaculture* : La demande mondiale de produits de la pêche a triplé entre 1961 et 2001 suite à la croissance démographique et l'augmentation de la consommation par personne de 11 kilogrammes /personne/an en 1970 à 16,2 kilogrammes/personne/an en 2002 (La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2004). L'aquaculture et la pêche extractive sont des activités complémentaires qui doivent répondre au défi d'une demande croissante. La production de la pêche extractive a atteint son plus haut niveau à la fin des années 1980 et fluctue depuis cette date au même niveau (90-95 millions de tonnes), ce qui indique que les océans sont exploités à un niveau proche de leur production maximale.

L'aquaculture a connu une expansion rapide dans le bassin méditerranéen au cours des deux dernières décennies, avec un taux de croissance annuelle de 4 pour cent en 1980 à 13 pour cent en 2000, et une tendance à la diversification des espèces qui facilite la croissance du secteur. Les principales espèces élevées dans le bassin méditerranéen (données La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2006) sont la moule de la Méditerranée (*Mytilus galloprovincialis*) 147.920 tonnes, la daurade royale (*Sparus aurata*) 74.078 tonnes, le bar européen (*Dicentrarchus labrax*) 43.804 tonnes, le mulot cabot (*Mugil cephalus*) 42.546 tonnes, la palourde japonaise (*Ruditapes philippinarum*) 25.000 tonnes, d'autres bars 20.982 tonnes, l'huître japonaise (*Crassostrea gigas*) 8.608 tonnes, d'autres poissons de mer 4.894 tonnes, la truite (*Salmonids*) 1.194 tonnes et l'ombrine tropicale (*Sciaenops ocellatus*) 438 tonnes.

Le développement incontrôlé de l'aquaculture a entraîné la disparition et la dégradation de zones humides dans certaines zones côtières, notamment des lagunes côtières et des salins dans certains pays. La transformation des salins méditerranéens traditionnels en bassins d'aquaculture est l'une des principales menaces pour cet habitat rare et précieux.

Une localisation, une construction et une opération peu judicieuse des étangs dans des zones exposées aux tempêtes et aux inondations peuvent entraîner l'introduction d'espèces exotiques et de maladies dans les lagunes et autres milieux côtiers. Ainsi, des espèces exotiques ont été introduites de manière accidentelle ou volontaire dans les cours d'eau, les lagunes et les zones humides par des projets d'aquaculture et rentrent en compétition avec les populations de poissons indigènes et/ou en entraînent leur diminution.

L'aquaculture fait face à un défi important dans le bassin méditerranéen : comment alléger la pression des flottilles de pêche sur les populations de poissons et faire face à la demande de produits de la mer de la part des marchés locaux et internationaux sans créer des problèmes pour l'environnement. Selon les prévisions, l'aquaculture devrait connaître un développement important dans les pays du sud et de l'est de la région dans un futur proche. Pour éviter des dégâts sur l'environnement, le secteur de l'aquaculture doit bénéficier de directives claires, faciles à utiliser et scientifiquement fondées pour assurer son développement durable.

## **Autres menaces importantes**

### **Surexploitation des ressources (Collecte, chasse et pêche)**

La surexploitation et la chasse illégale et aveugle posent de graves problèmes pour de nombreuses espèces menacées de plantes, de reptiles, de poissons et autres dans le bassin méditerranéen. Les principales activités néfastes dans cette catégorie sont la chasse non durable et la collecte d'œufs, l'exploitation et la collecte du bois, le piégeage d'animaux pour le commerce d'animaux de compagnie et les aquariums, la collecte de plantes pour l'horticulture, et la pêche. La liste complète des espèces exploitées n'est pas disponible ici et aucune étude régionale à ce sujet n'a été effectuée. De plus, les données quantitatives sur certaines activités sont rares car elles sont parfois illégales (et donc cachées) et peu suivies par manque de ressources des agences environnementales en charge. Il est ainsi difficile d'évaluer les répercussions réelles de ces activités par rapport à d'autres menaces, mais selon les estimations, elles sont importantes pour certaines espèces.

Globalement, il faut (i) effectuer des inventaires plus complets pour quantifier les degrés actuels d'exploitation d'animaux et de plantes ainsi que des études régionales et nationales sur leur utilisation; (ii) établir des limites scientifiquement fondées pour l'exploitation des espèces ciblées; (iii) préciser les lois et les règlements relatifs à l'utilisation des espèces animales et végétales et (iv) améliorer l'application des lois et le rapportage national et régional (par exemple à la CITES).

Une action de conservation est nécessaire dans plusieurs domaines thématiques, au niveau des sites, des paysages, des pays et globalement, pour assurer la survie des espèces menacées par la surexploitation. La pression sur les populations sauvages doit être réduite à l'aide d'une action localisée.

*Chasse* : Plusieurs espèces animales sont chassées dans la région pour la consommation ou dans le cadre de la chasse sportive. Les saisons de chasse et les limites de tir sont réglementées par la législation nationale ou régionale (par exemple, l'UE) et les amendes prévues en cas d'infractions. Cependant, la chasse illégale est répandue, même dans quelques pays de l'UE, notamment à Malte où se trouve la plus grande densité de chasseurs de l'UE et où le gouvernement a officiellement contesté la directive Oiseaux de l'UE. Suite à cette intense persécution, Malte a l'honneur douteux d'être le seul pays d'Europe et du bassin méditerranéen sans oiseaux de proie reproducteurs réguliers!

La chasse illégale est aussi répandue au Moyen-Orient. Les espèces chassées pour la consommation (ou pour être vendues pour la consommation) comprennent plusieurs espèces menacées d'oiseaux et de mammifères, notamment le vanneau sociable en Syrie. La capture de petits passereaux est aussi répandue dans certains pays.

La chasse sportive d'oiseaux est populaire dans plusieurs pays, notamment de grives, de perdrix, de pigeons et de tourterelles, mais dans de nombreuses régions, les chasseurs tuent des espèces protégées. Le braconnage en-dehors des saisons autorisées reste commun.

La chasse durable est un objectif de conservation identifié par plusieurs SPANB, mais l'application des lois et la surveillance restent problématiques en raison du manque de capacités et de ressources des agences gouvernementales en charge (à renforcer dans les zones clés pour la biodiversité). Les informations sur le volume et les zones de prélèvement, sur l'ampleur de la chasse illégale et sur l'impact de la chasse sur les populations animales manquent de transparence et de précision. Ces informations sont nécessaires pour prendre les décisions quant aux limites de prises, pour élaborer des plans de gestion efficaces des espèces cibles et pour protéger les espèces les plus vulnérables. Les connaissances et les recherches présentent d'importantes lacunes.

La chasse a aussi des conséquences indirectes en perturbant les oiseaux nicheurs, perchés ou en train de se nourrir. La sensibilité aux perturbations varie d'une espèce à l'autre. L'empoisonnement par le plomb est une autre conséquence indirecte qui touche surtout les oiseaux d'eau dans les zones humides. En Camargue en France, les densités de grenaille de plomb relevées dans les sédiments s'élèvent jusqu'à 2 millions par hectare (Pain 2001).

Dans certains pays européens, des terres (généralement privées ou sous un bail) gérées pour la chasse par des clubs ou des associations de chasseurs contribuent aux objectifs de conservation (par exemple de l'aigle ibérique dans les Cotos de Caza en Espagne). Impliquer des groupes de chasseurs dans le développement des politiques et la gestion des espèces pourrait aider à promouvoir des objectifs de conservation de la biodiversité et à fournir des opportunités de partage des coûts.

La valeur économique de la chasse n'a pas fait l'objet de recherches suffisantes. Cette information pourrait persuader les politiciens et les décisionnaires à augmenter les ressources permettant de gérer de manière durable les populations des espèces ciblées. Des données limitées sont disponibles pour certains pays mais les connaissances sont globalement incomplètes.

*Extraction de bois, collecte de bois de chauffe et production de charbon de bois, produits forestiers non ligneux* : les forêts méditerranéennes fournissent des bénéfices et des services importants à la société, au-delà des produits forestiers traditionnels. Elles représentent aussi l'un des centres les plus importants au monde de diversité des plantes, avec un nombre d'espèces estimées à 25.000 dont près de la moitié est endémique.

Les forêts méditerranéennes ont toujours joué, et jouent encore un rôle important dans la vie quotidienne des habitants de la région. Si les produits ligneux ont un faible taux de rentabilité économique directe par rapport aux forêts d'Europe du nord, les forêts méditerranéennes jouent un rôle pour la préservation d'éléments essentiels des écosystèmes afin de préserver les moyens de vie et la prospérité dans la région.

Autrefois, l'exploitation du paysage naturel se faisait lentement, sur une longue durée et de manière relativement durable. Le bois dur servait à la construction de bateaux, de maisons et de meubles et le reste de la forêt était une source de bois de chauffe. Aujourd'hui, il reste peu de régions du bassin méditerranéen qui aient une couverture forestière primaire significative. Certaines îles, notamment plusieurs îles de la mer Égée, ont pratiquement perdu toute leur forêt native et ont été entièrement modifiées par le développement agricole.

Cette tendance s'est accélérée au cours des dernières décennies et les forêts sont aujourd'hui fragiles et menacées. Plusieurs pays ont subi un déboisement et une dégradation du milieu forestier. Il faut agir pour conserver, gérer durablement et remettre en état les forêts de la région afin de préserver les bassins versants et le climat local et de lutter contre la désertification, l'érosion et les dégâts des inondations.

Certaines régions subissent encore l'intensification de l'aménagement forestier. Dans des cas extrêmes, des forêts naturelles et semi-naturelles sont transformées en plantations à monoculture suite à un abattage des arbres et une replantation, souvent à l'aide d'essences non natives (eucalyptus par exemple). Ainsi, le boisement dans la péninsule ibérique a entraîné la disparition de milliers de kilomètres de carrés de maquis (Hermeline et Rey 1994). Dans d'autres régions, l'exploitation des dernières et rares forêts anciennes naturelles et semi-naturelles constitue une menace importante.

La foresterie dans la région cible encore la production de bois à partir de plantations (souvent d'espèces exotiques), mais le secteur progresse vers une approche plus diversifiée incluant la protection des forêts naturelles pour d'autres services environnementaux tels que le tourisme et les loisirs orientés vers la nature.

Cependant, les schémas de certification forestière ont été très peu développés dans le bassin méditerranéen. À ce jour, il n'existe aucun site sous gestion durable et seuls quelques projets abordent le sujet comme celui du WWF avec le Forest Stewardship Council (FSC).

Dans des zones rurales des pays les plus pauvres du hotspot, les communautés dépendent du bois de chauffage et du charbon provenant des forêts voisines. Les produits forestiers non ligneux, tels que les fruits, les fibres, la résine, les tannins, les huiles essentielles, la gomme, les champignons, etc. sont souvent considérés comme des éléments importants de l'économie rurale mais leur valeur – sociale et économique – n'a pas été quantifiée et n'a été que partiellement documentée (le liège au Portugal par exemple).

*Collecte pour le commerce d'animaux vivants et de plantes:* La collecte pour le commerce des animaux de compagnie, les aquariums et l'horticulture, à la fois au niveau local qu'international, est également considérée une menace directe sur certaines espèces du hotspot, notamment les hippocampes, les plantes et les reptiles comme la tortue de Kleinman (*Testudo kleinmanni*) une espèce en danger critique d'extinction.

Dans le bassin méditerranéen, 70 pour cent des plantes sauvages ont une valeur économique potentielle. La surexploitation constitue une menace potentiellement aussi grave sur les plantes que sur les espèces animales. Cependant, il y a très peu d'informations précises publiées sur les conséquences de la surexploitation des espèces de plantes. Des milliers d'espèces de la flore régionale sont utilisées par les sociétés humaines pour la décoration, l'alimentation ou encore pour la médecine traditionnelle.

Malheureusement, il n'y a pas de statistiques commerciales sur les marchés locaux (les espèces protégées sont souvent vendues de manière clandestine). La plupart des pays du hotspot n'ont pas soumis de rapports annuels ou semestriels récents à la CITES. Par conséquent, les statistiques nationales et internationales du commerce des animaux et des plantes ne sont pas complètes pour le bassin méditerranéen.

*Collecte d'œufs (oiseaux de mer et tortues) :* Les colonies d'oiseaux de mer sur les îlots du hotspot du bassin méditerranéen ont traditionnellement subi une collecte d'œufs par les

pêcheurs lors de la saison de reproduction. Les colonies sont en majorité protégées par les lois nationales aujourd'hui mais une activité de collecte illégale perdure. La collecte d'œufs de tortues marines n'est pas commune dans le hotspot du bassin méditerranéen (mais peut être significative au Cap-Vert).

*Surpêche* : En raison de la croissance de la population et de la consommation, la surpêche présente une menace de plus en plus importante pour la diversité en poissons de la région, avec des effets indirects importants sur d'autres espèces, par exemple, en raison de la diminution des ressources alimentaires. La pêche utilisant des chaluts de fonds est la principale cause du déclin de 80 pour cent de la raie de Malte, une espèce endémique au bassin méditerranéen et en danger critique d'extinction.

## **Production énergétique**

L'énergie joue un rôle dans chaque aspect de notre vie. Les besoins croissants de la société en Méditerranée ont des répercussions importantes sur la biodiversité. Les systèmes d'approvisionnement dépendent des écosystèmes tout en les influençant. Ces écosystèmes, tels que les bassins versants et les forêts, jouent un rôle crucial pour l'énergie : les flux d'eau pour l'hydroélectricité et la biomasse pour la bioénergie. Cependant, la production actuelle d'énergie peut aussi entraîner la disparition d'espèces et d'habitats tout au long du cycle, de l'exploration à l'utilisation finale en passant par la production et la distribution. La biodiversité fournit les services énergétiques mais subit les menaces d'une demande croissante. La demande d'énergie commerciale primaire a plus que doublé dans les pays riverains entre 1970 et 2000 (Plan Bleu 2006). Des informations détaillées sur les sources d'énergie dans le bassin méditerranéen sont fournies dans la section sur la production énergétique et électrique.

Les barrages et d'autres types de centrales hydroélectriques constituent la première menace sur la biodiversité dans certaines régions du hotspot. En Turquie, la construction de barrages est une menace majeure sur les taxons menacés et endémiques en détruisant en permanence des milieux précieux pour la biodiversité le long des vallées des rivières (Eken *et al.* 2006).

L'éolien et l'énergie solaire sont considérés comme des alternatives potentielles et de nombreux projets sont créés. L'installation de telles fermes implique cependant un certain degré de destruction des habitats. Les fermes éoliennes peuvent être une menace pour les chauves-souris et les oiseaux migrateurs et résidents, qui pourraient se blesser ou mourir de la collision aux pales. Il faut déterminer avec précaution la localisation des structures futures et veiller à ce que des évaluations détaillées des impacts environnementaux soient réalisées dans tous les cas.

Les lignes électriques peuvent entraîner des cas de mortalité élevés chez les oiseaux, surtout les cigognes et les rapaces, par électrocution ou par collision. Ainsi, l'électrocution est la cause non naturelle la plus commune de décès de l'aigle ibérique, *Aquila adalberti* (Gonzalez 1996), une espèce mondialement menacée. La conception des pylônes électriques a un impact considérable sur la probabilité d'électrocution.

## **Pollution**

Les principales sources de pollution dans le bassin méditerranéen comprennent les eaux usées et les déchets urbains (souvent non ou mal traités), l'utilisation excessive de pesticides et les nutriments supplémentaires d'origine agricole (nitrogène, phosphore et pesticides, fongicides et herbicides de sources diffuses), les déversements et accidents impliquant des

métaux lourds et des hydrocarbures provenant des industries (ainsi que du pétrole d'origine maritime qui parvient sur le rivage), les produits chimiques toxiques des exploitations minières et les déchets solides rejetés dans les zones humides, les canaux de drainage et les cours d'eau.

L'intensification rapide et répandue de l'agriculture dans le hotspot au cours des 30 dernières années a été associée à une augmentation massive de l'utilisation d'engrais non organiques que l'on retrouve dans les eaux de ruissellement. La pollution par les nutriments liée aux eaux usées est aussi un problème important, bien que moins sérieux que les déversements de nutriments de source agricole dans les cours d'eau. Cependant, en raison de la croissance de la population, les polluants déversés directement dans la mer devraient atteindre des concentrations plus fortes. Dans plusieurs pays, surtout dans la partie sud de la région, un traitement de base est accordé aux eaux usées.

La Méditerranée est extrêmement vulnérable à la pollution maritime – 30 pour cent du fret maritime international et 20 à 25 pour cent du transport pétrolier maritime transitent dans le bassin méditerranéen. On a dénombré 156 accidents suivis d'un déversement d'hydrocarbures entre 1977 et 2000. Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la lutte contre la pollution maritime. La pollution par les hydrocarbures a diminué de 20 fois entre 1985 et 2000 grâce à des règlements plus stricts et notamment l'obligation d'utiliser des ballasts séparés. Il est illégal de vider les eaux de ballast dans la mer mais la pollution est estimée à 100.000 à 150.000 tonnes par an (Plan Bleu 2006).

Près de 80 pour cent des décharges sont incontrôlées dans le sud et l'est de la région. La production des déchets, d'une moyenne actuelle de 282 kg par habitant et par an par rapport à 566 kilogrammes dans la partie nord, pourrait atteindre 600 kilogrammes par habitant d'ici 2025. Le volume total de déchets produits pourrait quasiment tripler au sud et doubler au nord d'ici 2025 (Plan Bleu 2006). Les conséquences économiques de la pollution, notamment sur la santé humaine, sont reconnues dans la région.

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) contient un protocole sur la pollution de sources situées à terre et un plan d'action stratégique de lutte contre la pollution adopté en 1997, ainsi que d'autres plans nationaux. L'UE a aussi renforcé son cadre légal et fixé des objectifs ambitieux de protection des ressources hydrauliques. La directive-cadre sur l'eau a pour objectif d'améliorer l'état des eaux côtières d'ici 2015. Cependant, 60 pour cent des eaux usées urbaines sont encore déversées dans la mer sans aucun traitement. Des différences considérables existent entre les pays membres de l'UE qui bénéficient d'aides structurelles, et les pays en développement du sud et de l'est.

### **Catastrophes naturelles**

Les catastrophes naturelles et les événements climatiques extrêmes (feux de forêts, sécheresse et tempêtes) ont toujours existé en Méditerranée mais ils seront à l'avenir plus fréquents en raison des changements climatiques. La dernière décennie a vu des graves sécheresses dans des pays comme le Maroc, la Syrie et le Cap-Vert. Les tremblements de terre d'Al Hoceima (Maroc 2004), d'Alger et de Boumèrdes (Algérie 2003), d'İzmit (Turquie 1999, 17.200 décès), les inondations (Bab el-Oued, Alger, 2001) et les feux de forêt (Espagne, France, Italie), ont marqué la décennie.

Le bassin méditerranéen est l'une des régions du monde les plus sujettes aux feux et a connu des feux de forêts dévastateurs. La modélisation des changements climatiques indique que le bassin méditerranéen verra une diminution des précipitations et une augmentation des

températures (Bates *et al.* 2008), ce qui implique que les feux de forêts y seront plus fréquents et plus conséquents. Les feux de forêts détruisent la couverture forestière, ce qui entraîne des glissements de terrain sur les pentes escarpées, des inondations et l'érosion des sols.

Dans une certaine mesure, les écosystèmes méditerranéens sont adaptés aux feux d'origine naturelle (foudre ou activité volcanique). Les feux naturels ont été un moteur du changement évolutif. Plusieurs espèces de plantes méditerranéennes dépendent des feux de forêts de par leur évolution. Ainsi, le feu n'est pas seulement une menace, mais un processus naturel d'une importance critique dans certains systèmes et un outil important de gestion des terres.

Cependant, la disparition, la fragmentation et la dégradation des milieux naturels du bassin méditerranéen, surtout au cours des 50 dernières années, ont réduit la résilience de la biodiversité face aux feux de forêts. Les espèces sont parfois réduites à des petites populations souvent isolées (plusieurs espèces menacées) qui peuvent perdre quasiment toute leur aire de distribution. L'intervalle naturel entre les feux a diminué considérablement au cours du siècle dernier et peut n'être que de cinq ans dans quelques régions (Trabaud et Prodon 1992), bloquant les processus de succession et laissant une ou quelques espèces de broussailles dominer le paysage (Blondel et Aronson 1995).

De plus, 98 pour cent des feux dans le bassin méditerranéen sont allumés par l'homme (Velez 1990), volontairement ou par accident. Les grands feux fréquents sont partiellement dus à l'abandon généralisé de l'agriculture, du pâturage et de la foresterie traditionnelle, favorisant des vastes zones de broussailles prédisposées aux feux. Des incendies illégaux et souvent incontrôlés sont encore déclenchés pour favoriser une nouvelle pousse de végétation pour le bétail dans certains pays méditerranéens. Selon les estimations, 1 à 2,5 pour cent des zones boisées dans la partie de l'UE brûlent chaque année (Hermeline et Rey 1994).

Une autre menace naturelle possible est liée aux volcans : deux volcans actifs ou potentiellement actifs existent en Italie. Dans le passé, des éruptions violentes ont entraîné l'extinction d'espèces. Après une éruption majeure, il faut plusieurs décennies pour que la végétation reprenne une apparence normale. De manière intéressante, la végétation qui pousse près des fumerolles et des sources sulfureuses est spécialisée et peut être restreinte à quelques sites.

### **Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

Les EEE sont des espèces exotiques introduites (de manière délibérée ou accidentelle) qui se sont établies dans des habitats naturels ou semi-naturels, modifient les écosystèmes et menacent les espèces natives. Les EEE menacent particulièrement les écosystèmes insulaires très riches en espèces endémiques, souvent en petites populations isolées et qui ont perdu tout comportement de défense en raison de l'absence de prédateurs et de concurrents sur ces îles. La menace est probablement la plus forte en Macaronésie et sur certaines îles de la Méditerranée.

Le nombre d'EES introduites dans le bassin méditerranéen est en augmentation. À titre d'exemple, vous pouvez voir ci-dessous le rythme d'évolution du taux de détection des espèces marines exotiques dans la mer Méditerranée. Près de 500 espèces marines exogènes ont été introduites (Plan Bleu 2006).



Le phénomène n'est pas nouveau. Les Romains ont transporté et introduit massivement des animaux dans toute l'Europe il y a plus de 2.000 ans, notamment le lapin commun *Oryctolagus cunicula*, introduit de sa péninsule ibérique native à presque tous les autres pays et régions et la genette commune *Genetta genetta*, introduite de l'Afrique du Nord à la péninsule ibérique. Au cours des dernières décennies, la propagation des EEE a été facilitée par une mondialisation effrénée (notamment l'essor du commerce transfrontalier de produits frais et de plantes et d'animaux vivants, la croissance du tourisme et les réseaux de transport de plus en plus complexes et étendus). L'expansion récente et le développement de l'aquaculture en Méditerranée ont également favorisé l'introduction et la propagation des EEE.

Certaines EEE parmi les plus nuisibles sont les chats féraux, les rongeurs, les chèvres férales (souvent introduites sur les îles pour maintenir des populations pour l'abattage), les espèces marines qui se sont déplacées vers le nord en passant par le canal de Suez et de nombreuses plantes envahissantes. Les champignons introduits provoquent des dégâts importants sur certains arbres natifs, notamment des champignons de racines qui causent un déclin important de chênes méditerranéens (*Quercus ilex* et *Quercus suber*) dans la partie occidentale en Espagne et en Italie (Brasier 1992).

Si les effets catastrophiques de vertébrés terrestres envahissants sont avérés, la plupart des autres EEE n'ont fait l'objet d'aucune étude expérimentale, surtout pour le milieu marin.

Les principales voies d'introduction des EEE comprennent le commerce de produits agricoles, le commerce des animaux de compagnie et pour les aquariums, des schémas de contrôle biologique mal conçus, les projets de développement agricole, forestier ou d'aquaculture et l'horticulture (partiellement motivée par l'industrie du tourisme en demande de plantes pour les golfs, les hôtels et les jardins aménagés). Ce dernier élément est particulièrement préoccupant en Macaronésie où certaines plantes envahissantes parmi les plus nuisibles ont été introduites dans les jardins et parcs botaniques.

La biosécurité aux frontières est relativement relâchée et la législation souvent inadaptée. Dans plusieurs régions, un engagement proactif des parties prenantes est nécessaire pour prendre des mesures de réduction des risques.

Il est important d'établir et/ou de participer à des réseaux régionaux de lutte contre les EEE, d'élaborer des politiques et des stratégies régionales et nationales, de promouvoir la formation et le renforcement des capacités des agences locales de gestion, de renforcer les cadres réglementaires et légaux et de mettre les gestionnaires locaux des terres et les responsables de la conservation en relation avec la communauté internationale détentrice de l'expertise et des ressources afin de réaliser des actions d'éradication et/ou de contrôle sur le terrain.

### **Perturbations anthropogéniques**

La croissance démographique, l'expansion de l'agriculture et le développement urbain et touristique dans la région signifient qu'il reste aujourd'hui peu de zones naturelles non perturbées en-dehors des aires protégées et des régions montagneuses inaccessibles. Même dans les aires protégées, l'augmentation du nombre de visiteurs ces dernières années et le dépassement des capacités de ces zones ont entraîné une dégradation de la végétation et des perturbations sur la faune. Certains groupes d'animaux et de plantes sont connus pour être particulièrement vulnérables, surtout sur les sites de reproduction, comme les oiseaux de mer nicheurs et l'emblématique phoque moine de la Méditerranée (*Monachus monachus*).

Les perturbations peuvent interrompre temporairement les activités normales des oiseaux (s'alimenter ou se percher par exemple), perturber leur rythme quotidien, augmenter les distances de fuite, etc. Les animaux risquent la sous-alimentation en raison de la diminution de leur ration et/ou de l'augmentation des dépenses d'énergie. Le dérangement peut aussi perturber les liens de couple et d'autres structures sociales ou encore exposer les œufs et les jeunes à des risques de prédation ou de température inadaptée lors des périodes de reproduction.

### **Prises accessoires**

De nombreuses espèces marines en Méditerranée sont concernées par la capture accidentelle dans le matériel de pêche, appelée aussi prise accessoire. C'est un problème important pour les requins, les raies, les dauphins, les tortues marines et les oiseaux de mer. Toutes les espèces de requins sont considérées menacées par les prises accidentelles (Cavanagh et Gibson 2007).

### **Causes racines des menaces**

Les causes sous-jacentes des menaces présentées ci-dessus sont souvent très enracinées et complexes. Beaucoup sont liées aux tendances économiques régionales et mondiales, aux changements démographiques actuels et à l'histoire socio-politique de la région. Elles peuvent s'aggraver en raison des effets imprévisibles des changements climatiques.

Les principales causes racines sont l'augmentation de la population, la croissance économique, l'essor de la consommation matérielle et l'accès non équitable aux ressources, les politiques et les incitations nuisibles à l'environnement et la sous-évaluation des services rendus par les écosystèmes. Ces facteurs sont soit exacerbés soit atténués par les politiques publiques et les modalités institutionnelles au niveau national, régional et international.

Pour présenter les différentes tendances dans le bassin méditerranéen, il faut distinguer les pays du nord - qui incluent les pays de l'UE de l'Espagne à la Grèce et deux nations insulaires (Chypre et Malte), ainsi que les pays européens des Balkans – des pays et territoires plus pauvres, moins développés et généralement plus secs au sud et à l'est de la région, du Maroc à la Turquie.

### **Croissance et déplacement des populations**

De manière fondamentale, plusieurs évolutions de la biodiversité et des écosystèmes du bassin méditerranéen reflètent la croissance continue de la population. Tous les pays enregistrent aussi des taux rapides d'urbanisation et de migration des zones rurales vers les villes, intensifiant les besoins en ressources naturelles, notamment eau et énergie et terres pour les constructions.

La population urbaine des pays riverains a augmenté de 94 millions en 1950 (44 pour cent du total mondial) à 274 millions en 2000 (64 pour cent). Un développement urbain considérable est noté au sud et à l'est de la région, où 74 pour cent de la population sera urbaine d'ici 2025.

Les dynamiques urbaines sont assez différentes entre le nord et le sud. Au nord, la population et les emplois sont éparpillés et la population baisse dans les centres-villes. L'expansion urbaine a des conséquences majeures en termes d'imperméabilisation des terres et d'augmentation des distances motorisées. Les pertes de terres agricoles sont

considérables et atteignent 276 hectares par an à Padoue-Venise-Mestre par exemple. Au sud et à l'est, les taux d'urbanisation très élevés ne peuvent être assimilés à des niveaux de développement économique similaires. Les capacités techniques et financières des villes sont limitées. L'expansion des zones urbaines entraîne une prolifération de l'habitat informel (entre 30 et 60 pour cent de l'ensemble) et l'intensification des risques d'instabilité.

Au nord, la population agricole s'est effondrée de 74 pour cent en 40 ans. Après une phase importante de migration rurale et un surdéveloppement du littoral, plusieurs pays développés ont connu une résurgence rurale. Le développement de produits de qualité, l'industrie agroalimentaire, le tourisme et l'économie résidentielle ont permis la diversification de l'économie rurale.

Au sud et à l'est, en dépit de l'exode rural et de l'émigration, les populations agricoles ont augmenté de 10 millions en 40 ans pour atteindre 71 millions de personnes en 2000. Les différences de productivité agricole avec le nord se sont pourtant renforcées. Les emplois non agricoles restent rares. L'agriculture joue encore un rôle social et économique déterminant mais se caractérise par sa dualité : l'agriculture moderne coexiste avec de nombreuses petites exploitations de subsistance de plus en plus fragmentées. La pauvreté rurale et les disparités urbaines sont marquées comme le montrent certains indicateurs (population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, accès aux services primaires, taux de scolarisation et d'alphabétisation). Des pressions considérables sont exercées sur les ressources naturelles et entraînent le déboisement, la désertification, la sédimentation des réservoirs, l'altération des flux des cours d'eau et des pertes irréversibles d'éléments de la biodiversité. La désertification touche 80 pour cent des zones arides et sèches, surtout les pâturages et les terres de culture pluviale, mais les zones irriguées sont aussi menacées. En dépit des politiques de migration très restrictives de l'UE, les flux migratoires restent importants et ne devraient pas diminuer. Selon les estimations, 10 millions d'étrangers, parmi lesquels 5 millions originaires d'autres pays du bassin méditerranéen, vivent dans les pays riverains.

### **Croissance économique rapide, augmentation de la consommation et accès inégal aux ressources,**

La croissance économique et l'augmentation continue de la consommation sont des causes sous-jacentes majeures de la disparition et de la dégradation des habitats et de la surexploitation des espèces animales et végétales. Tous les pays de la région suivent à des degrés divers des politiques économiques de marché et des stratégies de développement orientées vers l'exportation pour leur croissance économique, en particulier dans trois secteurs critiques pour la conservation de la biodiversité : la foresterie, la pêche et l'agriculture.

Au nord comme au sud, la croissance économique a été plus lente que dans d'autres régions du monde comparables. Les raisons souvent invoquées sont le « relâchement » et « l'exploitation » typiques de l'économie méditerranéenne : revenus tirés des terres grâce à l'économie résidentielle et quelques pratiques agricoles, revenus du pétrole et du gaz, revenus de l'adduction d'eau à partir de ressources non renouvelables, et l'attrait de bénéfices spéculatifs ou commerciaux à court terme sans une stratégie réelle de développement des biens et des services. L'économie manque d'innovation et de dynamisme. Les dépenses publiques et privées pour la R&D et les liens entre le monde des

entreprises et les institutions de recherche et de formation sont limités. La fuite des cerveaux est importante et les sociétés civiles ne sont pas suffisamment engagées dans plusieurs pays.

Il est évident que la croissance économique a permis de faire reculer la pauvreté et de promouvoir le bien-être humain. L'Indice du bien-être (regroupant 87 indicateurs environnementaux, économiques et sociaux) des pays du bassin méditerranéen est globalement meilleur que la moyenne mondiale. Cependant, la situation n'est pas si favorable lorsqu'il s'agit d'examiner la durabilité de cette croissance.

L'Indice de durabilité environnementale (IDD) des pays du bassin méditerranéen n'est pas très bon. L'IDD mesure les progrès globaux vers la durabilité environnementale et permet une comparaison systématique et quantitative entre les pays. C'est une première étape vers une approche plus analytique de prise de décision en matière d'environnement. Parmi les 20 indicateurs inclus dans l'IDD se trouvent des facteurs tels que la qualité de l'air dans les villes, l'eau et la solidité de la réglementation environnementale. L'Encadré 1 présente l'IDD pour les différents pays du bassin méditerranéen, indiquant pour référence le pays le mieux classé au monde (Finlande) et le dernier (Corée du Nord).

**Encadré 1. Classement de l'IDD en 2005 et position optimale pour chaque pays**

Le meilleur classement représente la meilleure note obtenue par les différents pays les années précédentes. Ceci ne signifie pas forcément que les efforts nationaux ont baissé mais que les autres pays évalués ont peut-être progressé davantage. La méthodologie et les résultats détaillés montrent que les pays méditerranéens moins bien classés sont plus vulnérables aux risques environnementaux et n'ont pas les outils institutionnels nécessaires pour faire face aux menaces sur l'environnement.

Finlande	1	1
Croatie	19	16
Albanie	24	21
Slovénie	29	19
France	36	22
Portugal	37	23
Tunisie	55	34
Bosnie-Herzégovine	61	48
Israël	62	30
Grèce	67	44
Italie	69	40
Espagne	76	44
Jordanie	84	55
Serbie-et-Monténégro	89	75
Turquie	91	66
Algérie	96	57
Maroc	105	65
Égypte	115	87
Syrie	117	75
Libye	126	100
Liban	129	85
Corée du Nord	146	144

## **Politiques et incitations nuisibles à l'environnement**

Globalement, les gouvernements du bassin méditerranéen ont suivi les modèles économiques dominants (non durables) appliquant des politiques basées sur l'exportation et, ces dernières années, sur les services, surtout dans le tourisme et le secteur financier. Ces politiques de développement n'intègrent pas de manière systématique et participative les aspects de conservation et de gestion des ressources.

Des incitations/subventions économiques, des dons et des arrangements financiers à des secteurs privilégiés ont été associés à ces politiques : tarifs réduits pour l'eau et l'électricité, exemptions fiscales sur les investissements et les exportations, prix subventionnés des engrais et des pesticides importés et construction d'infrastructures de transport et de communication pour faciliter le développement. Ces pratiques ont encouragé une extraction non durable des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Ainsi, plusieurs gouvernements de la région ont appliqué une politique de développement du tourisme, source d'emplois et de devises, et encouragé des investissements extérieurs de promoteurs qui bénéficient souvent d'arrangements favorables. Les subventions dans les secteurs de la foresterie et de l'agriculture ont encouragé des types de production entraînant la disparition des forêts, comme les produits forestiers et les cultures de rente, ainsi que l'intensification agricole et l'utilisation intensive des produits agrochimiques.

Des subventions pour les plantations d'arbres ont entraîné le boisement des prairies et d'autres milieux naturels non forestiers. Ces mesures néfastes peuvent être directes – déduction d'impôts, dons ou prêts à faible taux d'intérêt – ou indirectes – bas prix de location des terres, bas coûts de la main d'œuvre, construction de routes d'accès « libres » ou d'autres infrastructures ou encore des règlements peu rigoureux de protection de l'environnement.

Au-delà des politiques nationales, les politiques de certains bailleurs de fonds (y compris l'UE) ont été critiquées d'avoir encouragé multiplication de projets de développement sans prendre en compte leurs effets sur la biodiversité.

## **Sous-évaluation des services rendus par les écosystèmes**

En dépit des valeurs culturelles, spirituelles, récréatives et personnelles de la biodiversité, les politiques des pays ne reconnaissent souvent que la valeur commerciale des ressources naturelles. Ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement où l'environnement, y compris la biodiversité, est fortement sous-évalué. La qualité de la vie dépend pourtant de l'ensemble complexe de fonctions écologiques qui fournissent air pur, eau propre, sols fertiles et autres services. Les services environnementaux sont sous-évalués en partie peut-être parce que les services tels que la séquestration du carbone sont importants à l'échelle mondiale mais moins pour les gouvernements nationaux. De plus, les bénéfices immédiats tirés de l'exploitation d'une ressource naturelle sont souvent plus attrayants que les avantages théoriques et à long terme la préserver. Enfin, certains éléments de valeur de la biodiversité ne peuvent tout simplement pas être quantifiés.

## **Obstacles à la conservation de la biodiversité**

Plusieurs contraintes doivent être surmontées pour faire face aux menaces décrites ci-dessus et parvenir à une conservation plus efficace de la biodiversité et des services environnementaux. Les principaux obstacles sont :

- La mauvaise planification de l'utilisation des terres
- Des capacités et des ressources limitées pour la conservation de la biodiversité
- L'absence de sensibilisation sur la biodiversité et les services environnementaux (surtout sur leur valeur) des décideurs et du grand public
- Le manque d'appui politique, les intérêts particuliers, la corruption et les procédures politiques
- La faiblesse et l'inefficacité des politiques et des lois pour appuyer la conservation de la biodiversité
- Une participation publique insuffisante dans les processus de prise de décision.

*Mauvaise planification de l'utilisation des terres* : De nombreux problèmes et risques pour l'environnement sont causés ou aggravés par les modes d'utilisation des terres. Ainsi, la qualité de la planification urbaine et rurale est un facteur essentiel pour parvenir à la durabilité. Dans le bassin méditerranéen où la densité de la population est forte sur le littoral, une utilisation des terres inadéquate peut avoir des répercussions environnementales plus importantes que dans d'autres régions. Il n'y a pas beaucoup de place à l'erreur lors de la planification et la gestion de l'utilisation des terres.

La planification des terres pour l'agriculture, le tourisme, l'industrie, la foresterie et le développement urbain est malheureusement restreinte à ces secteurs respectifs. Ses conséquences sur les autres secteurs économiques ou sur l'environnement sont peu abordées. Les évaluations environnementales stratégiques (EES) ne sont pas une pratique régulière dans le bassin méditerranéen (à l'exception des pays de l'UE), et les coûts environnementaux du développement ne sont pas pris en compte dans la comptabilité nationale.

Les plans intégrés d'utilisation des terres ne sont pas communs dans la région. Généralement, la planification de l'utilisation des terres est mise en œuvre à petite échelle, pour des projets individuels ou des municipalités. Par ailleurs, si les sites primordiaux pour la biodiversité et les services environnementaux ont été identifiés ces dernières années par des inventaires ou des exercices de cartographie (comme les Zones importantes pour la conservation des oiseaux de BirdLife International), ces informations ne sont pas entièrement intégrées dans la prise de décision et la planification. Par conséquent, des sites de grande importance écologique sont toujours ciblés par des aménagements inadéquats.

*Des capacités et des ressources limitées pour la conservation de la biodiversité* : Des progrès importants ont été réalisés pour renforcer les capacités institutionnelles et individuelles (personnel et ressources financières) de conservation de la biodiversité. Les lacunes en capacités subsistent cependant et sont encore considérées comme un obstacle majeur pour parvenir à une gestion efficace de l'environnement et à un développement durable. Dans certains pays, il faut renforcer les capacités des ministères en charge de l'environnement.

La taille, en termes de personnel et de ressources financières, des départements officiels en charge de l'environnement est souvent insuffisante pour gérer les problèmes rencontrés. Le

personnel qualifié, formé et expérimenté est souvent dépassé par l'ampleur des tâches et certains problèmes peuvent être négligés (particulièrement les EIE qui souvent ne font l'objet que d'un coup d'œil rapide). Cette absence de capacités traduit aussi la mauvaise sensibilisation et compréhension de l'importance de l'environnement (services rendus par les écosystèmes) de la part des politiciens et des décideurs.

Quelques ONG régionales et internationales, notamment la RSPB et BirdLife International, ont fait du renforcement des capacités une de leurs priorités dans le hotspot. Les actions de renforcement des capacités font souvent partie de projets spécifiques car la plupart des ONG a peu de fonds généraux.

Les domaines spécifiques où le renforcement des capacités est nécessaire (recrutement et/ou formation) sont :

- Le développement, la gestion et l'administration des programmes et des projets de conservation.
- Les capacités de base pour la recherche et la gestion des données et des informations.
- L'élaboration de plans de gestion des espèces.
- Le suivi de la biodiversité et l'évaluation des menaces (y compris le développement des indicateurs).
- Les procédures, la préparation et l'évaluation des EIE et des EES.
- Le développement des politiques de conservation et l'intégration systématique de la conservation de la biodiversité et des politiques environnementales dans d'autres procédures politiques et de planification.
- Les liens entre la biodiversité, les services rendus par les écosystèmes, les moyens de subsistance et la pauvreté.
- L'économie de l'environnement, la définition de sa valeur, les outils de comptabilisation des ressources naturelles et leur intégration dans les budgets annuels, les plans de travail et les processus politiques et de planification.
- La gestion des aires protégées (même si les groupes et les bailleurs internationaux y consacrent un investissement important et continu).

En raison de la crise mondiale et de la marginalisation du secteur de l'environnement par rapport à d'autres secteurs comme le tourisme, les perspectives d'un investissement supplémentaire du gouvernement pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable de l'environnement ne sont pas prometteuses. Les capacités ne semblent pas optimales pour faire face aux nouveaux problèmes comme les énergies alternatives, les changements climatiques, et le commerce et l'environnement. Le renforcement des capacités continuera certainement à être une priorité de l'investissement extérieur (bailleurs et ONG internationales).

*Le manque de connaissances et de compréhension sur la biodiversité et les services environnementaux* : Les décideurs (ministères, politiciens, conseillers politiques, économistes, planificateurs, etc.) et le grand public connaissent et comprennent mal les valeurs écologiques, économiques, sociales et culturelles de la biodiversité, les coûts occasionnés par sa disparition et son importance critique pour la santé et le bien-être humain.

Même dans les pays développés de la partie européenne, le niveau de sensibilisation sur la biodiversité locale est relativement faible. Les budgets de l'État consacrés à la sensibilisation à l'environnement sont généralement inadéquats. Certains gouvernements

adoptent une stratégie à plus long terme en incluant les questions environnementales dans les programmes scolaires. Ces initiatives permettront d'accroître le pourcentage de la population mieux sensibilisée et plus intéressée. Les appels aux politiciens et autres décisionnaires pour trouver des réponses adéquates aux problèmes environnementaux seront renforcés. Les individus techniquement qualifiés pour la conservation de la biodiversité seront plus nombreux.

*Le manque d'appui politique, les intérêts particuliers, la corruption et le processus politique:* Quelques accords régionaux importants existent pour l'environnement mais l'engagement de décisionnaires au plus haut niveau ne se traduit pas toujours en appui politique pour la conservation de la biodiversité. Les intérêts économiques et politiques à court terme et variables prennent le pas sur les conséquences sociales et environnementales locales à long terme.

L'absence de volonté politique se traduit par la poursuite des autorisations de développement destructeur dans des zones fragiles sur le plan écologique. Ces actions sont souvent le résultat d'un lobbying d'intérêts particuliers, notamment des industriels et des promoteurs qui avancent que les coûts de protection et les mesures de sauvegarde environnementale risquent de réduire le niveau de compétitivité.

Ces positions ne sont pas corrigées car la pression publique est faible pour forcer les gouvernements à tenir leurs promesses pour l'environnement. Le public ne perçoit pas l'environnement comme un problème politique majeur par rapport à d'autres questions (l'emploi, l'économie, la santé, etc.). Cette situation reflète en partie l'absence d'appréciation du lien entre la dégradation de l'environnement et les coûts sociaux et économiques et la distinction entre les groupes responsables de la dégradation (les promoteurs, riches), et ceux qui ont payé le prix (généralement les sections les plus pauvres de la société mais au final, tout le monde). En conséquence, les ONG assument le rôle essentiel de tenir les gouvernements pour responsables des impacts environnementaux de leurs politiques de développement.

*La faiblesse et l'inefficacité des politiques et des lois pour appuyer la conservation de la biodiversité :* La législation en matière de conservation de la biodiversité a beaucoup progressé dans la plupart des pays (elle est particulièrement efficace dans les pays méditerranéens de l'UE grâce aux directives Oiseaux et Habitats de l'UE). La mise à jour et l'harmonisation des politiques et des lois ont également bien avancé au cours des dernières années (en partie pour faire face aux obligations nationales envers l'UE). Cependant le processus est incomplet : de nombreuses politiques environnementales adoptent toujours une approche hiérarchique, rectificative et réglementaire plutôt que participative, intégrée et proactive. Les ressources allouées et l'appui interministériel restent insuffisants.

Aucun cadre n'existe dans le bassin méditerranéen qui permette une collaboration entre les États ou de s'informer d'une intention d'extension de juridiction au-delà de la mer territoriale. Un tel cadre de discussion contribuerait à stabiliser les relations internationales entre les pays de la région et à améliorer les systèmes de gouvernance environnementale du bassin méditerranéen, surtout en haute mer.

La situation est aggravée par l'absence de mécanismes institutionnels de collaboration et de coordination entre les différents acteurs et programmes. Globalement, l'environnement est perçu comme un créneau spécialisé sous la seule responsabilité des agences officielles. Ainsi, les objectifs environnementaux ne sont pas suffisamment intégrés dans les politiques



et programmes sectoriels, traduisant en partie la mauvaise connaissance des décisionnaires des secteurs non environnementaux sur les liens entre la biodiversité, les services environnementaux, les moyens de subsistance, l'emploi et les économies nationales.

Par conséquent, les agences en charge de l'environnement sont faibles sur le plan politique et financier. La politique de conservation de la biodiversité est toujours perçue comme incompatible avec la politique de développement, et restrictive, même si les stratégies nationales pour le développement durable de plusieurs pays soulignent l'importance de la biodiversité. Cependant, la perception de l'environnement commence à changer au plus haut niveau grâce à une meilleure sensibilisation et à l'importance accordée au niveau international aux répercussions des changements climatiques.

*Une participation publique insuffisante dans les processus de prise de décision* : Les cadres nationaux et locaux de gouvernance pour la planification et la gestion de l'environnement sont très variables d'un pays à l'autre. En général, les gouvernements sont très centralisés et le contrôle étatique très marqué surtout au sud et à l'est de la région. Quelques cadres politiques récents prévoient une participation des parties prenantes publiques et du secteur privé dans la prise de décision sur l'environnement et le développement; la participation des parties prenantes est aussi encouragée par plusieurs initiatives régionales et internationales auxquelles participent les pays méditerranéens. Cependant, les processus de consultation des gouvernements sont critiqués comme n'étant qu'une façade : les parties prenantes publiques ne sont impliquées qu'à la fin du processus lorsque les décisions ont été déjà prises comme c'est le cas des EIE.

Il faut renforcer la participation de la société civile dans la prise de décision et la gouvernance en matière d'environnement. Les avantages de l'implication du public sont avérés, mais de nombreux gouvernements semblent encore réticents à inclure les communautés et les ONG de manière constructive. Les ONG sont souvent perçues comme des adversaires/critiques plutôt que comme des partenaires potentiels. Cependant, elles commencent à être incluses dans les procédures de développement de politiques et les consultations dans certains pays.

## **ÉVALUATION DES INVESTISSEMENTS ACTUELS**

### **Introduction**

Cette section récapitule les sources de financement pour la conservation de l'environnement (la biodiversité spécifiquement) des organismes d'aide, des institutions multilatérales, des budgets nationaux, des organisations caritatives et fondations et d'autres bailleurs privés. Les montants indiqués ici impliquent des bailleurs et des investisseurs importants : les agences multilatérales (FEM, PNUD, PNUE, BE, la Commission européenne, les subventions de l'Espace économique européen, quelques conventions internationales) et bilatérales (agences d'aide gouvernementale). Les efforts bénévoles pour la conservation sont aussi importants mais rarement évalués en terme monétaire. Ils ne sont donc pas inclus dans cette section.

### **Principales sources d'investissement**

#### **Bailleurs multilatéraux**

##### **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)**

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le bailleur multilatéral le plus important en Méditerranée, intervenant à travers le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE en tant

qu'agences de mise en œuvre de projets de grande ou de moyenne envergure (GEF 2008). Depuis 1991, les investissements du FEM dans la région méditerranéenne ont porté sur les thèmes suivants : la biodiversité, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des terres, les polluants organiques persistants et d'autres domaines. L'investissement total du FEM s'élève à plus de 447 millions de dollars, dont 26,3 pour cent consacrés à des projets sur la biodiversité.

Entre 1995 et 2009, le FEM à travers ses agences d'exécution a apporté un appui à près de 70 projets liés à la conservation de la biodiversité, pour un montant total de 175,2 millions de dollars de subventions du FEM, sans compter le cofinancement (voir le Tableau 14 pour le récapitulatif des subventions et l'Appendice 5 pour la liste des projets subventionnés). À quelques exceptions près (comme BirdLife International), cette assistance a été apportée aux gouvernements des pays des Balkans, d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et du Cap-Vert, principalement pour préparer et exécuter leur stratégie nationale pour la biodiversité, renforcer la gestion des aires protégées et préserver les écosystèmes côtiers et de zones humides.

**Tableau 13. Distribution des allocations des projets de grande et de moyenne envergure du FEM sur la biodiversité dans les sous-régions du hotspot du bassin méditerranéen pour la période 1999-2009**

Les montants ne prennent en compte que les subventions du FEM et n'incluent pas le cofinancement national de certains projets.

	FEM (PNUD)	FEM (BM)	FEM (PNUE)	FEM (FIDA)
<b>Moyen-Orient</b>	\$29.460.350	\$25.500.000	\$6.715.300	\$0
<b>Afrique du Nord</b>	\$44.392.972	\$31.548.950	\$5.392.100	\$2.647.272
<b>Macaronésie</b>	\$7.561.251	\$0	\$0	\$0
<b>Nord de la Méditerranée</b>	\$0	\$0	\$0	\$0
<b>Pays des Balkans</b>	\$10.597.404	\$11.386.500	\$0	\$0
<b>TOTAL</b>	<b>\$92.011.977</b>	<b>\$68.435.450</b>	<b>\$12.107.400</b>	<b>\$2.647.272</b>

L'efficace programme des petites subventions est financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUD. Dans le domaine de la conservation de la biodiversité, il a appuyé 564 projets dans les pays du bassin méditerranéen (Tableau 14) avec des actions réalisées par des ONG locales de protection des sites et des espèces, de remise en état des milieux naturels, de diffusion d'informations et de sensibilisation.

**Tableau 14. Mise en œuvre du Programme de petites subventions du FEM dans les pays du hotspot du bassin méditerranéen**

Le nombre de projets de conservation de la biodiversité approuvé est indiqué pour la période entre 1993 et 2009 ainsi que le montant accordé par le FEM.

	Nb de projets	Montant
<b>Moyen-Orient</b>	298	\$7.916.961
<b>Afrique du Nord</b>	149	\$4.262.713
<b>Macaronésie</b>	---	\$0
<b>Nord de la Méditerranée</b>	---	\$0
<b>Pays des Balkans</b>	117	\$1.409.510
<b>TOTAL</b>	<b>564</b>	<b>\$13.589.184</b>

### Subventions de l'UE, de l'EEE et de la Norvège

Les contributions de l'UE pour l'environnement du bassin méditerranéen passent par différents mécanismes et instruments de financement, parmi lesquels LIFE est celui qui cible particulièrement la conservation de la biodiversité (Tableau 15).

**Tableau 15. Récapitulatif des instruments financiers les plus importants de l'UE et de leurs investissements et initiatives pour la biodiversité dans chaque sous-région**

Instrument financier	Période	Macaronésie	Nord de la Méditerranée	Afrique du Nord	Moyen-Orient	Pays des Balkans	Total (million\$)
LIFE- Nature	1992-2006		199,6			1,0	200,6
LIFE+ Nature et Biodiversité	2007-2009		26,7				26,7
LIFE – Pays tiers	1996-2006		1,2	0,6	8,6	3,8	14,2

LIFE est l'instrument financier de l'UE pour appuyer les projets sur l'environnement et la conservation de la nature dans l'UE, ainsi que dans quelques pays candidats, en cours d'adhésion ou voisins. À ce jour, LIFE a cofinancé 3.104 projets, contribuant à environ 2,2 milliards d'euros à la protection de l'environnement. LIFE est divisé en deux phases : le fonds LIFE de 1992 à 2006 et le fonds LIFE + qui a démarré en 2007.

Jusqu'en 2006, le Fonds LIFE comportait quatre volets : LIFE Nature, LIFE Environnement, LIFE Coop (coopération avec d'autres projets LIFE) et LIFE Pays tiers. LIFE Nature était le plus important pour la conservation de la biodiversité. Entre 1992 et 2006, LIFE Nature a canalisé plus de €600 millions pour 560 projets dans les pays méditerranéens de l'UE afin d'exécuter les directives Oiseaux et Habitats, mettre en place le réseau Natura 2000, remettre en état les milieux naturels, préserver les espèces et lancer des actions de sensibilisation et des initiatives de démonstration (Tableau 16). Comme les pays membres de l'UE du sud sont plus riches en biodiversité par rapport à ceux du centre et du nord, leur part des projets approuvés au cours de la période 1992-2006 était de 72 pour cent et leur part de financement du fonds LIFE-Nature de 95 pour cent.

**Tableau 16. Nombre de projets et fonds LIFE en euros consacrés à chaque pays**

Avec des détails sur le Fonds Nature, pour le pays et pour tout le hotspot du bassin méditerranéen, 1992-2006.

	Fonds LIFE (1992-2006) en euros			LIFE-Nature (1992-2006) en euros				
	Dans le pays			Dans le pays			Hotspot du bassin méditerranéen	
Pays	Nb de projets	Budget total	Financement de l'UE	Nb de projets	Budget total	Financement de l'UE	Nb de projets	Budget total
Chypre	4	1.563.614	1.089.706	1	1.530.766	2.551.277	1	1.530.766
France	252	474.300.000	116.400.000	89	125.400.000	51.000.000	30	30.678.652
Grèce	145	169.600.000	72.500.000	46	58.500.000	33.100.000	46	58.500.000
Italie	419	305.100.000	106.800.000	171	136.500.000	71.400.000	83	-
Malte	9	-	-	1	919.733	459.866	1	919.733
Portugal	118	48.300.000	22.900.000	53	50.500.000	30.300.000	45	42.310.641
Espagne	387	281.300.000	72.100.000	188	226.800.000	98.600.000	146	-
Slovénie	16	1.800.000	600.000	11	10.500.000	6.200.000	1	714.440
<b>Total</b>	<b>1.350</b>	<b>1.281.963.614</b>	<b>392.389.706</b>	<b>560</b>	<b>610.650.499</b>	<b>293.611.143</b>	<b>353</b>	<b>134.654.232</b>

\*Les projets sont sur <http://ec.europa.eu/environment/life/publications/lifepublications/evaluation/index.htm>

Entre 1992 et 2006, LIFE Environnement a cofinancé 790 projets, investissant près d'un milliard d'euros dans les pays méditerranéens de l'UE (73 pour cent des 1.076 projets de l'ensemble de l'UE) ciblant les changements climatiques, la qualité de l'air et de l'eau, les forêts et l'environnement urbain.

Le fonds LIFE Pays tiers pour les pays voisins de l'UE a aussi été une source importante de financement de projets pour la biodiversité et l'environnement dans le bassin méditerranéen. Près de 90 pour cent des projets de LIFE Pays tiers entre 1992 et 2006 ont été réalisés dans les pays du bassin méditerranéen, considérés par l'UE comme voisins prioritaires. Au cours de la période 1992-2006, ce fonds a financé 157 projets dans ces pays (Tableau 17) pour un budget total de 78,4 millions d'euros, parmi lesquels 37 projets consacrés à la conservation de la biodiversité au budget global de 15,2 millions d'euros (près de 20 pour cent de l'investissement total).

**Tableau 17. Nombre total de projets de LIFE Pays tiers dans le hotspot du bassin méditerranéen avec des détails sur ceux incluant des activités de conservation de la biodiversité**

	Coût total du projet	Nb de projets (1996-2006)	Projets sur la biodiversité	Projets sur la biodiversité
Territoires palestiniens	4.108.180	7	2	788.050 €
Israël	5.535.888	10	4	1.175.189 €
Jordanie	2.634.190	5	0	-
Liban	4.269.342	8	4	1.257.941 €
Syrie	1.506.682	5	1	382.000€
Turquie	12.011.688	25	6	2.160.859 €
Algérie	1.032.999	3	2	316.797 €
Égypte	4.388.309	6	0	-
Maroc	5.768.495	12	0	-
Tunisie	5.627.212	9	1	78.016 €
Chypre	5.989.051	13	2	301.907 €
Malte	2.559.685	6	2	491.770 €
Albanie	3.575.285	7	2	1.144.850 €
Bosnie-Herzégovine	4.458.608	10	2	332.000 €
Croatie	8.687.240	14	2	1.064.735 €
Divers pays	10.858.534	17	7	5.251.320 €
<b>TOTAL</b>	<b>78.403.104 €</b>	<b>157</b>	<b>37</b>	<b>15.191.161 € (70% cofinancé par l'UE)</b>

La phase actuelle du programme, LIFE+ (2007-2013), a un budget total de l'UE de 2.143 millions d'euros et comporte trois volets : Nature et Biodiversité, Politique environnementale et Gouvernance, et Information et Communication. Depuis 2007, l'UE a déjà approuvé 24 projets LIFE+ Nature et Biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen, avec un investissement total de plus de 46 millions d'euros (58 pour cent cofinancé avec les fonds LIFE+).

La Direction générale de l'environnement de la Commission européenne accorde annuellement des subventions à des ONG et des organisations internationales à l'aide de différents types d'appels à propositions : a) Les subventions d'opération pour la protection environnementale, les ONG en Europe (près de 30 ONG reçoivent des subventions annuellement pour un total de 6 millions de dollars : BirdLife International, WWF, Eurosite,

European Union for Coastal Conservation ou Climate Action Network Europe); b) les subventions directes en appui à des organismes internationaux comme le Conseil de l'Europe (pour le Réseau écologique paneuropéen), le PNUE (le bassin du Danube, l'approche écosystémique en Méditerranée, les indicateurs de 2010 et les réunions et les ateliers de formation), l'UICN (Compte à rebours 2010), RSPB (indicateurs de biodiversité), Climate Action Network, la convention CITES pour un total de 20 millions de dollars. Ces subventions sont consacrées aux programmes et aux ONG de toute l'Europe et il n'est pas possible de distinguer les parties qui reviennent spécifiquement au hotspot du bassin méditerranéen.

D'autres politiques de l'UE ne sont pas directement liées aux questions de biodiversité mais ont des implications pour la conservation :

**EuropeAid** est impliquée dans la protection de la biodiversité. Au cours des 20 dernières années, la Commission a été un bailleur important de la conservation des aires protégées, en particulier en Afrique. Les projets et les programmes de la Commission visent l'amélioration des techniques de gestion de la faune sauvage pour l'élevage, la chasse, le sport, etc. Elle encourage aussi le développement et l'utilisation des produits sauvages et soutient des efforts de renforcement de la gestion des aires protégées et du développement de techniques de conservation. La Commission apporte un appui à la gestion intégrée des zones côtières pour la conservation de la biodiversité et le suivi des ressources côtières (notamment la cartographie des zones clés en collaboration avec le Centre commun de recherche de l'UE). L'un des instruments financiers d'EuropeAid est l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP) fournissant une aide financière ciblée pour la préadhésion de pays candidats actuels ou potentiels, notamment une aide liée à l'environnement.

L'**objectif « Coopération territoriale européenne »** (autrefois l'Initiative communautaire INTERREG) est fondé avec le Fonds européen de développement régional (FEDER). Cet objectif est l'un des piliers de la Politique régionale et de cohésion de l'UE et contribue aux projets de coopération interrégionale pour renforcer la cohésion et l'intégration sociale et économique. Lors de la période 2002-2006, Interreg IIIc a investi 4,8 milliards d'euros dont 26 millions d'euros dans des projets ayant une composante de conservation de la biodiversité (développement durable côtier et marin, écotourisme ou gestion des feux de forêt). Pour la période actuelle 2007-2013, l'objectif « Coopération territoriale européenne » a trois types de programmes : a) des programmes de coopération transfrontalière mettant en œuvre des stratégies communes de développement sur différents sujets, notamment l'amélioration de la gestion commune des ressources naturelles et de la biodiversité (12 de ces programmes coïncident avec le hotspot du bassin méditerranéen, pour un coût total de 440 millions d'euros; b) des programmes de coopération transnationale avec des régions européennes plus vastes (avec un Programme pour la Méditerranée qui a déjà 50 projets approuvés, dont trois pertinents pour la biodiversité – rivières, pollution et tourisme – d'un coût de 3,7 millions d'euros); c) la coopération interrégionale (INTERREG IVC) pour renforcer les politiques et les outils de développement régional à travers la mise en réseau et le partage d'expérience entre les pays de l'UE, traitant de « l'innovation et l'économie du savoir » et de « l'environnement et la prévention des risques ». Une des deux priorités d'Interreg IVC est « l'environnement et la prévention des risques » (changements climatiques, protection de la nature et de la biodiversité, qualité de l'environnement et gestion des ressources naturelles et des déchets), pour un montant de 125,3 millions d'euros pour la période 2007-2013.

**La Politique européenne de voisinage (PEV)**, a inclus trois programmes géographiques jusqu'en 2006 (TACIS- pour les pays de l'Est et la Russie, MEDA- pour les pays du bassin méditerranéen et CARDS pour l'ouest des Balkans). MEDA I (1996-1999) et MEDA II (2000-2006) traitaient de la gouvernance, du développement des médias, de l'emploi, de la réforme de l'administration publique, du système fiscal, de la santé, de l'éducation, du développement des infrastructures, de la gestion de l'eau et des déchets, de la pollution environnementale et du développement durable (promotion de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelable). Au cours des dernières années, le continent africain a gagné en priorité dans le programme des affaires étrangères de l'UE pour la coopération pour le développement, avec l'objectif de diminuer la migration massive de certains pays africains (Maroc, Sénégal, Ghana) vers l'Europe. Pour la période actuelle (2007-2013), l'instrument financier est l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) d'un budget total de 12 milliards d'Euro sur sept ans. Près de 10 pour cent est réservé à des thèmes spécifiques pour des activités communes, la coopération transfrontalière et des initiatives spéciales telles que la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) comprenant une coopération multilatérale transfrontalière appelée « Programme du bassin méditerranéen ». Une des quatre priorités du programme est la promotion de la durabilité environnementale au niveau du bassin (avec une allocation de 51.561.376 d'euros pour la période). Le programme cofinance 90 pour cent des projets soumis pour la réduction de la pollution marine, les aires protégées et la conservation de la biodiversité, les réseaux et l'efficacité énergétique entre autres. Les principaux bénéficiaires des projets sont les autorités publiques régionales et locales, les ONG, les associations, les agences de développement, les universités et les instituts de recherche ainsi que les acteurs privés. D'autres programmes transfrontaliers au-delà des mers incluent Espagne/Nord Maroc (financement total 156,7 M€), le Programme Atlantique (€32 millions) et Italie/Tunisie (€25,2 millions).

**Fonds de cohésion :** Fonds pour les États membres ayant un PIB inférieur à 90 pour cent de la moyenne de l'UE. Pour la période 2007-2013, le fonds appuiera dans le bassin méditerranéen Chypre, la Slovaquie, la Grèce, Malte et le Portugal. Il peut aussi financer des projets de conservation.

**Programmes de développement rural :** Plus de 50 pour cent de la population des pays membres de l'Union européenne vivent dans des paysages ruraux qui couvrent 90 pour cent du territoire de l'UE. Les Programmes de développement rural ont pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur agricole et forestier, d'améliorer l'environnement et les campagnes, d'améliorer la qualité de la vie dans les zones rurales et d'encourager la diversification de l'économie rurale.

**Programme-cadre (PC7) :** Sous la DG Recherche de la CE, il lance des appels à des propositions de recherche auprès d'administrations, d'instituts de recherche et d'universités d'États membres de l'UE, de pays candidats, de pays de l'EEE, de la Suisse et d'Israël, à hauteur de 7 millions d'euros par projet. L'environnement est un domaine prioritaire comprenant les changements climatiques, la conservation et la gestion durables des ressources naturelles et fabriquées par l'homme et de la biodiversité et la gestion des milieux marins.

**Fonds européen pour la pêche :** Ses subventions MARE cofinancent quelques initiatives intéressantes telles que la « Sélection d'indicateurs pour le développement durable et les directives pour leur application dans l'aquaculture en Méditerranée » ou les Guides et catalogues d'identification des espèces marines (Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008), les activités de l'ICCAT ou la gestion des réserves de pêche marines.

**Subventions de l'EEE et de la Norvège :** Les pays bénéficiaires sont les 12 pays qui ont rejoint l'UE depuis 2004 (Chypre, Malte et la Slovaquie et d'autres non méditerranéens) plus la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Au cours de la période 2004-2009, 1,3 milliards d'euros ont été accordés par l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Des négociations sur des nouveaux schémas de subventions sont en cours entre les pays donateurs - l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège – et la Commission européenne. Les subventions de l'EEE et de la Norvège entre 2004-2009 ont bénéficié à quelques projets liés à l'amélioration de l'environnement et du développement durable dans ces pays : réponses au déversement des hydrocarbures, suivi des océans, Natura 2000, remise en état des milieux naturels, etc. (Tableau 18).

**Tableau 18. Montant des subventions pour le hotspot du bassin méditerranéen sur les subventions de l'EEE et de la Norvège pour la période 2004-2009**

Pays	Subventions de l'EEE et de la Norvège (2004-2009)
Espagne	13.519.823€
Chypre	1.196.082€
Grèce	6.842.666€
Malte	1.435.728€
Portugal	4.438.950€
Slovénie	799.091€
<b>TOTAL</b>	<b>28.232.340€</b>

## Conventions

Le Fonds Ramsar de petites subventions (FPS) a été créé en 1990 en tant que mécanisme visant à aider les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition à mettre en œuvre la Convention et à permettre la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources en zones humides, avec une forte dimension humaine et sociale. De 1991 à 2008 le Fonds a financé au total 6 millions de dollars à 227 projets proposés par une agence, une ONG ou un individu, dans 108 pays à hauteur de 32.000 dollars par projet (Voir le Tableau 19 pour la liste des subventions en 2008 et en 2009 dans le hotspot du bassin méditerranéen). Au cours de la même période, 470 projets acceptables n'ont pas été financés en raison d'un manque de ressources. Le Fonds dépend exclusivement des contributions volontaires des organismes gouvernementaux et des ONG nationales et internationales.

**Tableau 19. Détails des projets financés par le Fonds Ramsar de petites subventions en 2008 et en 2009 dans les pays du hotspot du bassin méditerranéen**

Pays	Demandeur	Intitulé	Budget total	Subvention Ramsar	Année
Jordanie	Société jordanienne pour le développement durable	Désignation de l'Observatoire des oiseaux d'Aqaba; développement d'un plan de gestion pour une utilisation rationnelle.	\$127.189	\$32.442	2009
Turquie	WWF - Turquie	Développement d'un plan d'action national; préservation des zones humides à travers la communication, l'éducation, la participation et la sensibilisation	\$40.098	\$35.200	2009

Turquie	Doğa Derneği	Gestion efficace des sites Ramsar en Turquie	\$52.990	\$32.000	2008
Maroc	Groupe de recherche pour la protection des oiseaux au Maroc	Inventaire national des zones humides; vers un suivi durable des zones humides	\$82.971	\$35.200	2009
Albanie	REC Albanie	Rassembler toutes les parties prenantes dans la région du lac Skhodra; conférence nationale sur la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides	\$34.026	\$30.110	2008
Bosnie-Herzégovine	Parc naturel Hutovo Blato	L'observation des oiseaux comme réponse au braconnage	\$41.745	\$34.794	2009
Cap-Vert	WWF Cap-Vert	Île de Maio : Protection des zones humides essentielles	\$36.426	\$28.554	2008
		<b>TOTAL</b>	<b>\$415.446</b>	<b>\$228.299</b>	

L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a le soutien économique de la Communauté européenne, de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse et du Royaume Uni. De plus, le FEM finance le Projet relatif aux voies de migration d'Afrique-Eurasie qui a démarré en juillet 2006, exécuté par Wetlands International en coopération étroite avec BirdLife International. Le projet porte sur le renforcement des capacités, la recherche et le suivi coopératif et les activités de communication. Si plusieurs actions devant être réalisées lors de la nouvelle période de programmation (2009-2016) doivent avoir lieu ou être financées au niveau national ou local (suivi, mise en œuvre des plans d'action, baguage, etc.), un budget a été alloué pour fournir des petites subventions à des initiatives locales et nationales ainsi que pour la formation et le matériel.

La Convention de Barcelone et la Convention de Berne relative à la protection de la vie sauvage jouent également un rôle dans la conservation de la nature du hotspot du bassin méditerranéen. Grâce à leur budget (fourni par les membres contractants et d'autres bailleurs), elles financent la présence de représentants de pays à petits revenus aux réunions et aux ateliers. Elles peuvent également sous-traiter l'exécution d'activités nationales à des ONG locales ou des gouvernements.

### **Autres fonds multilatéraux**

En plus de son appui au développement de l'agriculture, de la pêche et de la disponibilité et de la qualité de l'alimentation, la FAO finance quelques projets bénéfiques pour la biodiversité, comme la pêche responsable en mer Adriatique (6,9 millions de dollars) et dans l'est de la Méditerranée (\$2,6 millions), la politique de foresterie en Égypte (200.000 dollars) et au Liban (2,6 millions de dollars) ou encore la gestion des risques liés aux changements climatiques en Égypte (\$100.000).

Le Fonds africain de développement finance aussi des initiatives environnementales au Cap-Vert mais aucun investissement n'a eu lieu au cours des dernières années pour la conservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

Les pays éligibles au Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) incluent quelques pays des sous-régions méditerranéennes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord qui reçoivent des subventions pour des études et de la recherche, un appui



institutionnel et une formation, des programmes d'urgence, des séminaires et des conférences. Ce fonds appuie également le PNUD et d'autres fonds arabes internationaux.

### **Bailleurs bilatéraux (Agences de coopération gouvernementale)**

Les pays développés signataires des conventions de Rio se sont engagés à aider les pays en développement à mettre ces conventions en œuvre. Toutes les agences de coopération gouvernementale ont des priorités environnementales, y compris la biodiversité, mais celles-ci ne représentent qu'une petite partie du budget (de 2,5 à 13 pour cent) par rapport à d'autres aspects du développement (santé, droits de l'homme, infrastructures, etc.). Par ailleurs, si certaines agences de coopération souhaitent renforcer leur appui aux projets sur l'environnement, ils ne reçoivent pas suffisamment de demandes dans certains pays. Ceci peut s'expliquer par le fait que les ONG de développement ne ciblent pas la conservation de la nature tandis que les ONG environnementales et de conservation n'ont pas l'habitude d'approcher les fonds de coopération. De plus, le nombre de projets sur la biodiversité financés par ces bailleurs bilatéraux reste inférieur à ceux ciblant d'autres priorités environnementales telles que la réduction de la pollution ou la gestion de l'eau et des déchets. Certaines agences de coopération soutiennent activement des gouvernements pour renforcer leurs capacités structurelles et techniques en matière de biodiversité (aires protégées, évaluation environnementale, etc.).

Dans le hotspot du bassin méditerranéen, le seul organisme gouvernemental ciblant le financement des initiatives pour la biodiversité est le KNIP (le ministère néerlandais de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité de l'alimentation), qui investit 4 millions d'euros pour encourager les ONG à développer plus d'activités de conservation de la nature dans leurs pays respectifs et à sensibiliser le public à ce sujet. D'autres agences bilatérales ayant financé des projets pour la biodiversité sont l'AECID (Espagne), la GTZ (Allemagne), l'AFD (France), la Cooperazione Italiana allo Sviluppo (Italie), Hellenic Aid (Grèce) et SIDA (Suède).

Plusieurs pays ont signé des accords bilatéraux avec d'autres gouvernements de la région pour fournir un cadre d'échange d'informations et d'expertise dans les domaines de la protection de l'environnement, de la conservation de la nature ou de la désertification. L'exécution de ces accords prend des formes variables : visites d'échange d'experts, ateliers, recherche et projets conjoints sur les problèmes environnementaux d'intérêt commun. Les échanges dette-développement constituent un type d'accord de ce cadre qui pourraient impliquer des actions pour l'environnement.

Les pays du Golfe peuvent aussi contribuer aux activités de conservation. Ainsi, le gouvernement du Qatar investit dans la préservation de zones importantes pour la conservation des oiseaux à travers BirdLife, et Emirates Centre for Wildlife Propagation travaille sur la remise en état des milieux naturels et la reprise de la faune au Maroc. Le Fonds pour la conservation des espèces de Mohamed bin Zayed (MBZ) est un fonds philanthropique important établi pour accorder des subventions ciblées à des initiatives de conservation des espèces, pour reconnaître les leaders dans le domaine de la conservation des espèces et pour renforcer l'importance des espèces dans les discussions plus larges sur la conservation.

Les caractéristiques générales des principaux organismes gouvernementaux de coopération actifs dans le hotspot du bassin méditerranéen sont les suivantes :

**L'Agence française de développement (AFD, France)** investit dans la Méditerranée et au Moyen-Orient. Les projets actuels sur la biodiversité incluent le développement et la protection de la forêt de cèdres d'Ifrane au Maroc (€9 millions).

**L'Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID, Espagne)** cofinance des projets sur l'environnement dans le bassin méditerranéen dans le cadre de son « Programa Azahar ». Au cours des dernières années (2002-2009), au moins 18 projets, d'un budget total de 6 M€ incluaient des activités pour la biodiversité au Cap-Vert, en Bosnie-Herzégovine, en Serbie, au Liban, en Tunisie, au Maroc, en Jordanie, en Égypte, en Albanie, au Monténégro et en Turquie. En 2009, cette agence a financé le projet WetCap de renforcement des capacités de la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Mauritanie, Maroc et Tunisie), géré par SEO/BirdLife dans le cadre du Projet sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie du PNUE-FEM (WOW). Certains gouvernements régionaux d'Espagne, comme la Catalogne, l'Andalousie, les Baléares et les Canaries, soutiennent activement la coopération pour la conservation.

**Agence canadienne de développement international (ACDI, Canada)** : Sa priorité est le développement (santé, égalité des genres, etc.) et non la biodiversité, mais elle a appuyé un projet de Wetlands International sur le « Renforcement des capacités des zones humides méditerranéennes II » (\$2.040.000; Tunisie, Égypte, Maroc, Jordanie; 2007-2012).

**Cooperazione Italiana allo Sviluppo (Italie)** : Au moins quatre projets avec des volets sur la biodiversité, d'un budget total de €26,5 millions, en Albanie (suivi de *Posidonia oceanica* et appui au gouvernement pour la gestion des aires protégées), dans l'ARY de Macédoine (protection de l'environnement de la vallée de la Radika), en Tunisie (reboisement des montagnes de Tataouine). L'Italie soutient aussi les organisations internationales techniques et financières les plus impliquées dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 après le sommet de Rio en 1992 : FEM, PNUE, FAO, UICN, ICGEB. L'Italie finance en particulier la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. De 2001 à 2008, un programme d'échange dette-développement existait entre l'Italie et l'Égypte, apportant 816 millions de dollars à 53 projets dont certains sur la biodiversité (EIE, protection de l'habitat des dauphins, projet pilote pour un corridor vert, sensibilisation, plans, inventaires) et un appui au PNUD.

**Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ, Allemagne)** : Quelques rares projets sur la biodiversité, dont la gestion de la zone côtière adriatique en Croatie ou la conservation de la nature dans les parcs nationaux de Toubkal, Sous Massa et Tazzeka au Maroc (les montants alloués ne sont pas disponibles). De plus, le ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire accorde un appui bilatéral à des projets de conservation de la nature tels que Wings over Wetlands (WOW) ou la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, tous deux mis en œuvre par le PNUE, l'AEWA, CMS, BirdLife International et Wetlands International.

**Hellenic Aid (Grèce)** : Sous l'autorité du ministère grec des Affaires étrangères, qui coordonne et suit les programmes d'aide humanitaire et de développement, incluant la protection de l'environnement. Cible les pays des Balkans et le Moyen-Orient et a financé des projets pour le lac transfrontalier de Doiran.

**Agence japonaise de coopération internationale (JICA, Japon)** : L'approche de la JICA est basée sur l'utilisation durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité

et la remise en état des décharges. Les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et des Balkans sont éligibles au fonds de la JICA mais aucun projet sur la biodiversité n'a été soumis récemment.

**MATRA (Pays-Bas) :** Le gouvernement néerlandais consacre depuis 1996 un budget spécial dans le cadre du programme Matra du ministère des Affaires étrangères pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Europe centrale et de l'est. Le programme Matra Biodiversité (BBI) (2008-2011) est l'ancien Matra/PIN. Il a deux instruments : le schéma de subvention (pour les ONG néerlandaises et leurs partenaires dans les pays Matra) et Matra/KNIP (Petit programme de gestion de la nature). Ces subventions sont déléguées aux ambassades des Pays-Bas dans les pays couverts par Matra. Il s'agit dans le hotspot du bassin méditerranéen de la Slovénie, de la Croatie, de la Turquie, du Monténégro, du Maroc, de la Syrie, du Liban et de la Jordanie.

**Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA, Suède) :** les ressources naturelles et la préservation de l'environnement sont des priorités pour la coopération suédoise. Son action dans les pays du bassin méditerranéen représente 13 pour cent (103,5 millions de dollars) du total de ses fonds de coopération pour 2000-2009.

**Le gouvernement de la Tunisie** contribue à la Convention de Barcelone en accueillant le centre CAR/ASP et en assumant une partie de la responsabilité de ressources humaines.

**L'USAID (USA)** a un programme solide de conservation de la biodiversité qui n'intervient qu'au Liban dans le hotspot du bassin méditerranéen (remise en état des forêts et gestion des feux en 2008, une contribution de 500.000 dollars). La coopération de l'USAID en Europe et en Eurasie ne considère pas l'environnement comme thème prioritaire mais privilégie plutôt la croissance économique, la transition démographique et la santé. Dans les pays du Moyen-Orient, l'USAID travaille avec les gouvernements pour améliorer les approches et les politiques de protection des ressources naturelles (création d'aires protégées, planification de l'utilisation des terres ou gestion des bassins versants).

### **Dépenses gouvernementales**

Les budgets des États sont une source essentielle de financement pour la biodiversité même si les engagements nationaux sont souvent limités, en fonction du niveau de développement économique du pays. Dans le cas des pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et des Balkans, les investissements gouvernementaux sont réalisés en partie grâce à un soutien antérieur de bailleurs de fonds internationaux pour renforcer l'exécution des conventions et accords internationaux. Les autorités responsables de l'environnement sont les premières responsables de la coordination des dépenses nationales pour la conservation mais d'autres départements – agriculture, pêche, tourisme ou industrie – peuvent également y contribuer de manière transversale ou localisée géographiquement. Par ailleurs, les dépenses des autorités provinciales et locales peuvent être importantes dans certains pays, surtout au sein de l'UE. En-dehors des investissements directs pour la conservation de la nature, les gouvernements peuvent soutenir les activités des ONG par des contrats pour des projets ou des subventions annuelles pour élaborer des stratégies nationales de conservation. Il n'a pas été possible de rassembler des informations sur les budgets nationaux consacrés à l'environnement et à la biodiversité.

## Organisations caritatives, trusts et fondations

Les revenus des organisations caritatives proviennent de différentes sources, mais surtout des abonnements de leurs membres, de dons privés, de subventions de bailleurs publics et privés ou d'accords de coopération de longue durée avec des organismes de financement. Plusieurs ONG du bassin méditerranéen sont très impliquées dans le soutien à d'autres ONG locales, dans la levée de fonds pour des initiatives régionales réalisées en réseau avec des homologues locaux. Quelques fondations privées ou publiques et des trusts soutiennent aussi des projets de conservation de la biodiversité. Les plus actifs dans le hotspot du bassin méditerranéen sont présentés ci-après.

- **Arcadia Fund (RU)** est un fonds de subventions, avec l'objectif de protéger les cultures et la nature en danger. Il soutient BirdLife International, Oceana et Fauna and Flora International. Ce fonds a apporté les fonds pour l'achat des réserves à Madère pour le pétrel de Madère (184.000 dollars) et pour le lynx pardelle en Espagne (450.000 dollars).
- **La fondation BBVA (Espagne)** est une fondation d'une banque espagnole qui lance chaque année un appel à propositions pour octroyer des prix récompensant la conservation de la biodiversité et les actions contre les changements climatiques. Elle finance également des travaux de recherche sur l'écologie et la biologie de la conservation, l'édition de publications et des conférences sur ces sujets. Le budget consacré aux recherches est de 3,6 millions d'Euros, pour les prix de €500.000 pour la Recherche scientifique pour l'écologie et la biologie de la conservation, €250,000 pour les Actions pour la conservation de la biodiversité et €80.000 pour la Diffusion d'informations et la sensibilisation sur la conservation de la biodiversité. SEO/BirdLife, WWF-Espagne et Fundación Oso Pardo sont trois des ONG espagnoles qui ont reçu le prix dans la catégorie Action pour la conservation de la biodiversité.
- **Bundesstiftung Umwelt (DBU, Allemagne)** soutient des institutions locales de conservation de la nature et finance des projets pour la biodiversité, en particulier dans le Moyen-Orient et en Europe de l'Est (Croatie, Israël, Liban, etc.). Cette institution coopère également avec l'UNESCO et l'UICN.
- **Le Fonds d'action EECONET (EAF, Pays-Bas)** fonctionne comme un fonds indépendant pour financer des actions urgentes de conservation sous la tutelle de NatureNet Europe. C'est un fonds commun de Coastal & Marine Union (EUCC), EUROSITE (Réseau européen d'organisations en charge de la gestion de sites), Euronatur (Fonds européen pour le patrimoine naturel) et l'ECNC (Centre européen pour la conservation de la nature). L'objectif de l'EAF est de financer des parties tiers (organisations semi-étatiques, parcs nationaux et organisations non gouvernementales) pour l'achat ou la mise sous bail de sites naturels importants ou l'achat de concessions afin de préserver la biodiversité et de protéger les paysages dans le cadre du Réseau écologique paneuropéen. Les pays éligibles sont l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ARY de Macédoine, le Monténégro, la Slovénie, la Turquie et d'autres pays non méditerranéens. En date de 2005, l'EAF a non seulement financé l'achat de terres mais aussi des activités de gestion.
- **Le Centre européen pour la conservation de la nature (ECNC, Pays-Bas)** réalise plusieurs projets de conservation de la biodiversité avec des organisations homologues en Croatie, à Chypre, en Grèce, en Italie, dans l'ARY de Macédoine, en Slovénie, en Espagne, en Turquie et dans d'autres pays non méditerranéens.

- **Fondazione Cariplo (Italie)** subventionne des initiatives sur les changements climatiques, les énergies alternatives, la conservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, l'éducation environnementale, etc. en Italie.
- **La Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement (Maroc)** œuvre pour la sensibilisation et l'éducation d'institutions, de conseillers et du grand public sur l'environnement, en ciblant particulièrement les jeunes.
- **La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France)** est responsable de la promotion en France, au niveau de l'UE et dans le monde, du développement, de l'appui et de la facilitation d'activités de recherche sur la biodiversité et de leur promotion dans les secteurs biologique, socioéconomique et juridique, ainsi que des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.
- **La Fondation Prince Albert II de Monaco (Monaco)** encourage la création de forums d'acteurs environnementaux (chercheurs, gestionnaires de projets, entreprises et institutions), lève des fonds et développe des outils de gestion socialement responsables.
- **La Fondation Total pour la biodiversité et la mer (France)** appuie la protection de la biodiversité à travers la recherche, la remise en état des écosystèmes marins et côtiers et la sensibilisation du public. Elle soutient l'Observatoire des zones humides méditerranéennes, géré par la Tour du Valat.
- **La Société zoologique de Francfort (FZS, Allemagne)** accorde une priorité globale à la conservation de la biodiversité. La FZS est convaincue que cet objectif peut être atteint en créant des grandes aires protégées et un réseau de corridors biologiques qui les relient. La FZS a choisi des espèces cibles telles que l'ours brun, le lynx, le loup et les vautours comme bons indicateurs de l'utilisation rationnelle des terres et de populations appropriées d'ongulés sauvages ainsi que d'une utilisation écologiquement acceptable des terres par les animaux domestiques. En Espagne, en France et en Italie, la FZS a apporté un support indirect à la réintroduction des gypaètes barbus et des vautours moines en finançant le réseau européen pour la reproduction en captivité. En Turquie, la FZS s'occupe d'un projet de création d'un parc national à la frontière syrienne. Dans les Balkans, elle apporte un soutien direct à des projets de conservation en Albanie, dans l'ARY de Macédoine et en Bulgarie et indirect (à travers le Plan d'action pour les vautours des Balkans) à la Serbie, la Bosnie-Herzégovine et la Croatie. Elle consacre 600.000 euros annuellement aux activités de conservation dans le hotspot du bassin méditerranéen.
- **La Fundación Biodiversidad (Espagne)**, financée par le ministère espagnol de l'Environnement subventionne des ONG espagnoles pour des projets sur la biodiversité incluant une allocation pour des propositions internationales.
- **Le Bureau régional paneuropéen de l'UICN (IUCN Pan-Europe - Belgique et Serbie)** développe des initiatives sur la biodiversité, la gestion des écosystèmes, l'énergie et les changements climatiques et la société et l'économie, en coopération avec des homologues locaux. Les activités comprennent des ateliers des formations et des passations de contrat avec des ONG locales pour des initiatives de conservation.
- **Le Fonds du Roi Abdullah II pour le développement (Jordanie)** appuie des étudiants universitaires et des initiatives d'agriculture durable entre autres.
- **La fondation Leventis (Chypre)** appuie des projets de biodiversité développés par HOS/BirdLife-Grèce.
- **La fondation MAVA (Suisse)** pour le bassin méditerranéen soutient principalement des actions sur les zones humides, les zones marines et côtières et les écosystèmes terrestres (le Cap-Vert est inclus dans son programme d'Afrique de l'Ouest). C'est

- l'un des principaux bailleurs dans la région pour de nombreux gouvernements et organisations multilatérales. Son budget pour 2006-2010 dans le hotspot du bassin méditerranéen est de 45 millions de dollars.
- **Milieukontakt International (Pays-Bas)** travaille selon trois axes principaux : renforcement des capacités, implication des citoyens et résolution des problèmes environnementaux. Il fournit formation, encadrement, soutien et conseil à des organisations œuvrant pour la durabilité en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'UE, dans l'ARY de Macédoine et au Monténégro.
  - Le **Fonds Mohamed bin Zayed (MBZ) pour la conservation des espèces** a été établi pour subventionner la conservation d'espèces particulières.
  - **People's Trust for Endangered Species (RU)** lève des fonds pour appuyer des efforts de conservation très divers dans le monde entier, y compris en Méditerranée (un projet exécuté par la Société zoologique de Londres sur l'atténuation des effets de la chytridiomycose qui affecte l'euprocte de Sardaigne en Corse et en Sardaigne).
  - **The Pew Charitable Trusts (Belgique)** est l'unique bénéficiaire de sept fonds caritatifs de Sun Oil Company. Il s'occupe de projets de conservation au niveau de l'UE et du bassin méditerranéen.
  - La **Société royale pour la protection des oiseaux (RSPB; Partenaire de BirdLife Partner au RU)** a financé des programmes nationaux qui apportent un appui stratégique aux ONG (d'autres partenaires de BirdLife) et renforcent leurs capacités de conservation de la nature. Dans le hotspot du bassin méditerranéen, elle soutient les partenaires de BirdLife en Turquie, au Portugal, à Chypre et en Grèce, après avoir clôturé un programme national de longue durée en Espagne.
  - La **Fondation Rufford (RU)** subventionne les organisations caritatives du RU pour des projets de conservation de la biodiversité dans le monde. À travers un programme de petites subventions, elle soutient aussi des petites et moyennes ONG en Afrique du Nord, au Moyen-Orient et dans les Balkans, entre autres.
  - **SNV- L'organisation néerlandaise de développement (Pays-Bas)** soutient des acteurs régionaux et locaux au sein des gouvernements, de la société civile et du secteur privé pour trouver et mettre en œuvre des solutions locales aux défis du développement social et économique dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'agriculture, de la foresterie ou du tourisme. Elle intervient dans les Balkans.
  - **WWF-International** et ses divisions dans le hotspot du bassin méditerranéen (Grèce, Turquie, Italie, France, Espagne et MedPO) investissent près de 700.000 dollars pour subventionner des initiatives d'ONG locales, principalement dans la sous-région de l'Afrique du Nord, dans le cadre du projet Across the Waters.
  - **Yad Hanadiv (Fondation Rothschild)** intervient en Israël au nom de plusieurs trusts philanthropiques de la famille Rothschild. La Fondation se spécialise dans les domaines de l'éducation, de l'environnement, de l'excellence académique, de la société civile et de la communauté arabe.

D'autres associations sont aussi impliquées dans la levée de fonds de bailleurs publics et privés pour investir dans des actions de conservation dans le hotspot du bassin méditerranéen (principalement en Afrique du Nord, dans les Balkans et au Moyen-Orient). **Vulture Conservation Foundation (VCF)** est le principal bailleur du Plan d'action pour les vautours des Balkans (avec une contribution de la Société zoologique de Francfort, AECID et la CE pour mettre en œuvre des projets au niveau national ou transfrontalier pour la reprise des populations et des habitats des vautours, notamment en renforçant les capacités des ONG locales et en encourageant le bénévolat). **Euronatur** soutient plusieurs ONG locales en Albanie, au Monténégro, en Espagne, en Slovénie, en France, au Liban, en

Bosnie-Herzégovine, dans l'ARY de Macédoine et en Grèce en fournissant des ressources pour des projets de conservation de la biodiversité au niveau régional et local. **BirdLife International** développe son programme sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux et d'autres programmes sur la conservation des espèces d'avifaune et de l'habitat, investissant dans des domaines prioritaires en Méditerranée à travers ses bureaux régionaux pour le Moyen-Orient (Jordanie) et pour l'Europe (Belgique) et son réseau de partenariat, qui s'occupe aussi d'activités au niveau national et régional. **Le Centre Environnemental Régional pour l'Europe Centrale et Orientale (REC)** est l'initiative la plus pertinente de renforcement des ONG environnementales dans ces pays. Il fournit des subventions, une formation en gestion, des informations, des bourses, des stages et d'autres initiatives. Grâce à un financement de SIDA, le REC propose des subventions de 1.460.000 euros sur quatre ans à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ARY de Macédoine, le Monténégro et la Serbie pour améliorer l'environnement urbain et encourager le développement durable à travers des projets régionaux et nationaux de démonstration.

### **Autres sources (entreprises et donateurs privés)**

Comme noté dans la section sur le secteur privé, ce dernier soutient des ONG de biodiversité dans la partie nord de la Méditerranée ainsi que dans quelques pays plus développés des Balkans et du Moyen-Orient. Des compagnies d'électricité, aériennes, sidérurgiques, pétroliers, automobiles et bancaires sont parmi les donateurs pour les initiatives de conservation de la nature. Ce type de levée de fonds n'est pas aussi solide dans les pays du bassin méditerranéen qu'aux États-Unis, au RU, en Allemagne ou aux Pays-Bas. C'est également valable pour les donateurs privés qui jouent un rôle important dans des pays comme les États-Unis et le RU. Certains interviennent maintenant dans le hotspot par l'intermédiaire d'ONG internationales.

Les abonnements de membres sont aussi une source de revenus plus importante dans les pays les plus développés de la région. Selon les organisations, ils sont de 20 à 50 pour cent du budget annuel total dans le nord de la Méditerranée par rapport aux Balkans, à l'Afrique du Nord ou au Moyen-Orient. L'appui citoyen à des grandes ONG au RU (RSPB) et en Allemagne (Société zoologique de Francfort) leur permet d'allouer une partie de leurs ressources à des priorités internationales, y compris au hotspot du bassin méditerranéen.

## **Récapitulatif des investissements dans la région**

### **Présentation du financement**

Selon les informations disponibles, le principal investisseur pour la biodiversité dans la région est l'UE (Tableau 20), une situation très différente des autres hotspots. L'UE a différents programmes de financement, certains limités aux États membres (comme LIFE-Nature, Interreg), d'autres ciblant les pays en cours d'adhésion ou à de préadhésion (LIFE Pays tiers, IPA) et d'autres pour les pays voisins (MEDA-ENPI). La société civile a accès à la plupart de ces financements alors que la majorité des sources de financement requiert une coopération préalable entre le gouvernement et la société civile.

### **Tableau 20. Estimations des investissements annuels des principaux bailleurs pour la conservation de la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen, 1992-2009**

Il est difficile de fournir des chiffres précis car les budgets de certains bailleurs ne sont pas disponibles mais ce tableau donne une idée des montants minimaux.

Type de bailleur	Bailleur	Investissement annuel
Multilatéral	FEM	\$13.485.092
	UE	\$14.645.210
	Subventions EEE et Norvège	\$7.011.031
	Convention Ramsar	\$114.150
Bilatéral	Allemagne	-
	France	\$25.330.000
	Espagne	\$1.771.502
	Italie	\$3.950.165
	Canada	\$2.000.000
	Pays-Bas	\$5.960.000
	Suède	\$90.629.536
National	Gouvernements national, régional et local	-
Bailleurs privés	Trusts, Fondations, ONG	\$39.502.406
	Entreprises	-
	<b>TOTAL</b>	<b>\$204.399.094</b>

- Non disponible

Le groupe suivant de bailleurs importants inclut le FEM (les fonds sont gérés par le PNUE, le PNUD ou la Banque mondiale) ainsi que des organismes gouvernementaux de coopération. Plusieurs pays consacrent exclusivement leur aide internationale aux problèmes sociaux, à la santé, à la démocratie, à la justice, etc. mais certains soutiennent activement la conservation de la biodiversité. C'est le cas dans le hotspot du bassin méditerranéen de la GTZ (Allemagne), de l'AECID (Espagne), du KNIP (Pays-Bas), de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et de Cooperazione Italiana allo Sviluppo.

Certaines conventions et ONG internationales sont des collecteurs de fonds actifs pour la conservation. Certaines interviennent elles-mêmes en tant que bailleurs, comme la Société zoologique de Francfort ou la Société royale pour la protection des oiseaux. Les fondations privées et les trusts, ainsi que certaines entreprises et individus financent aussi la conservation dans le hotspot. Parmi les plus importants, on peut citer la Fondation Mava, Arcadia Fund, Milieukontakt International, Netherlands Development Organisation, la fondation Rufford, Fondazione Cariplo, the Pew Charitable Trusts ou DBU.

La disponibilité des investissements des gouvernements nationaux pour la conservation de la biodiversité dépend largement du niveau économique du pays concerné.

Pour la distribution des fonds, le nord du bassin méditerranéen, y compris les territoires macaronésiens de l'UE (les Canaries et Madère et les Açores) est la principale sous-région bénéficiaire, ceci en raison de la prédominance des investissements de l'UE, mais aussi de l'EEE. Le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord, les Balkans, et le Cap-Vert (Tableau 21) sont surtout appuyés par le FEM et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux ciblant les pays moins développés. Ce sont aussi des régions prioritaires pour quelques fondations et ONG. Les organisations internationales telles que le PNUD ou le PNUE reçoivent des fonds de certaines agences bilatérales (France, Canada ou Suède).



**Tableau 21. Distribution de l'investissement annuel pour la conservation entre les régions du hotspot du bassin méditerranéen et les organismes internationaux**

Destinataire de l'investissement	Investissement annuel
Moyen-Orient	\$10.739.171
Afrique du Nord	\$21.078.683
Cap-Vert	\$2.609.402
Nord de la Méditerranée, Canaries, Madère et Açores	\$43.227.616
Balkans	\$25.842.223
Organismes internationaux	\$100.902.000
<b>TOTAL</b>	<b>\$204.399.094</b>

Les financements sont destinés à différents thèmes et les bailleurs ont tous des priorités variables. Les fonds LIFE et le KNIP (Pays-Bas) sont ceux qui ciblent clairement des mesures de conservation directes (suivi, remise en état des habitats, sensibilisation, etc.) même si d'autres bailleurs s'y consacrent aussi. Certains trusts accordent la priorité sur l'achat de terres pour créer des réserves, sur les aires protégées et sur les projets de remise en état et de gestion de l'habitat (les zones humides, les forêts et le milieu marin et côtier étant les priorités). Des initiatives de l'UE (Interreg et IPA) et des ONG internationales financent l'établissement de réseaux transfrontaliers et régionaux. Des ONG internationales (à part les actions directes de conservation) financent le renforcement des capacités des ONG locales. Les autres types de projets financés dans la région incluent le développement durable (qui implique la pêche, l'agriculture, la culture de plantes aromatiques, etc.), les capacités de réponse aux déversements d'hydrocarbures, l'efficacité énergétique et les changements climatiques et la préparation et l'exécution de plans nationaux (pour faire avancer l'application des accords internationaux).

### Stratégies de financement

Des mécanismes innovants de financement ont beaucoup de potentiel, comme les loteries vertes, les taxes vertes sur le tourisme dédiées à la conservation, la promotion des paiements des services environnementaux, la commercialisation des produits verts ou l'engagement des entreprises dans la conservation de la biodiversité (WWF-MPO, 2007). Quelques exemples existent dans le hotspot du bassin méditerranéen (Encadré 2). Certaines ONG se lancent déjà dans ce qui s'appelle « l'économie de la biodiversité » ou « la biodiversité et les affaires », comme Euronatur, l'ECNC, le WWF ou l'UICN. En Espagne, des mécanismes de gestion responsable ont joué un rôle essentiel dans la protection et la reprise des espèces telles que le lynx pardelle. Certaines opportunités stratégiques de financement ont été mentionnées dans la section sur le secteur privé (taxes vertes), mais il faut développer de nouvelles stratégies sur la base des synergies entre les services rendus par la biodiversité à la société et aux entreprises et la nécessité de mettre un frein à la disparition de la biodiversité.

#### Encadré 2. Le Fonds égyptien de protection de l'environnement

En Égypte, la Loi 4 de 1994 a établi le Fonds de protection de l'environnement (EPF) qui perçoit tous les revenus générés par les aires protégées (prix d'entrée, revenus des concessions, amendes ou autres comme les autorisations de filmer à l'intérieur des parcs). Les revenus annuels s'élèvent entre 10 et 14 millions de dollars, représentant des amendes et des compensations des dégâts sur l'environnement (50-80 pour cent), des dons, des frais d'entrée dans les aires protégées (17-40 pour cent), des permis de chasse et autres (stations d'épuration, vente d'engrais biologiques, etc.). L'EPF soutient financièrement

l'Agence égyptienne des affaires environnementales (25 pour cent du budget de l'EPF) mais aussi des organisations qui en font la demande, à travers des subventions ou des prêts à des conditions favorables. Chaque année, l'EPF produit un plan présentant les programmes d'appui financier proposés. Ce plan précise les domaines d'intervention sur la base des priorités environnementales (qualité de l'air et de l'eau, gestion des déchets, etc.). Cependant, la plupart des demandes (90 pour cent) ont dû être refusés en raison de la mauvaise qualité des projets. La situation semble s'améliorer.

## CRÉNEAU D'INVESTISSEMENT DU CEPF

Le créneau d'investissement du CEPF dans la région méditerranéenne a été défini par un processus intégrateur et participatif impliquant les parties prenantes de la société civile, des bailleurs de fonds et des gouvernements de la région. L'analyse utilise les informations rassemblées lors du processus de préparation du profil. Les investissements dans la région ont également été évalués en détail pour identifier les lacunes au niveau des sites et éviter de dupliquer les investissements existants. Ce processus permettra au CEPF de compléter de manière efficace les programmes de conservation actuels dans le hotspot du bassin méditerranéen. Les informations sur tous les pays ont été rassemblées, mais cette section ne concerne que les domaines sur lesquels le CEPF aura la plus grande valeur ajoutée dans les 15 pays éligibles à son financement. Ce sont les pays à la fois signataires de la Convention sur la diversité biologique et clients de la Banque mondiale : l'Albanie, l'Algérie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, la Croatie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Monténégro, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et la Turquie. Trois pays supplémentaires (la Bulgarie, l'Irak et la Serbie) sont éligibles au financement du CEPF mais ne possèdent aucune zone clé pour la biodiversité dans les limites du hotspot. Ils ne sont donc pas inclus dans les priorités d'investissement du CEPF. Les pays prioritaires sont indiqués dans le Tableau 22.

**Tableau 22. Priorités d'investissement dans le hotspot du bassin méditerranéen**

Nom de la sous-région	#	Pays / Territoires
<b>Pays des Balkans</b>	1	Albanie
	2	Bosnie-Herzégovine
	3	Croatie
	4	Monténégro
	5	Ancienne République yougoslave de Macédoine
<b>Îles de la Macaronésie</b>	6	Cap-Vert
<b>Moyen-Orient</b>	7	Jordanie
	8	Liban
	9	Syrie
	10	Turquie
<b>Afrique du Nord</b>	11	Algérie
	12	Égypte
	13	Libye
	14	Maroc
	15	Tunisie

Pour que l'investissement du CEPF soit le plus efficace possible, une analyse a été effectuée pour identifier les corridors abritant les éléments de biodiversité uniques, riches et irremplaçables qui subissent des menaces très fortes – actuellement et selon les prévisions - mais où les investissements pour la conservation restent limités. Les investissements actuels ont été comparés aux menaces pour déterminer ces corridors et zones clés pour la biodiversité prioritaires. Les sites choisis sont les plus menacés et pour lesquels l'investissement du CEPF aura un poids important. Cette analyse a permis d'identifier six corridors de conservation de première priorité sur les 17. Ces six corridors comprennent tous les types d'habitats et d'écosystèmes du bassin et sont cruciaux pour le maintien des services fournis par les écosystèmes à de nombreuses communautés du bassin méditerranéen. La variabilité altitudinale des corridors, surtout au Maroc et en Turquie, garantit aussi la résilience des écosystèmes aux changements climatiques et préserve l'intégrité biologique du hotspot. Ces six corridors (voir Tableau 23 et Figure 16) sont :

- Le Sud-ouest des Balkans ;
- Les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie;
- Le massif de l'Atlas ;
- Les monts Taurus ;
- La péninsule cyrénaïque ;
- La vallée de l'Oronte et les monts Liban.

Les six corridors comprennent au total 268 zones clés pour la biodiversité, parmi lesquelles 50 identifiées comme sites prioritaires pour l'investissement en raison de leur caractère irremplaçable et du niveau de menace qui requiert une attention immédiate. Les 218 autres zones clés pour la biodiversité des six corridors prioritaires tireront parti des interventions à l'échelle du paysage pour préserver l'intégrité des processus et des services environnementaux. Finalement, des investissements ciblés porteront sur 20 autres zones clés pour la biodiversité qui sont des sites irremplaçables et vulnérables situés dans cinq autres corridors (Tableaux 24 et 25; Figure 16).

Plusieurs zones clés pour la biodiversité sélectionnées sont côtières et de ce fait, tributaires de la santé et de la résilience du milieu marin adjacent. Pour ces zones particulières, le CEPF adoptera la définition de mer territoriale de 12 milles marins établie par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer comme la limite extrême de son attention et de son investissement. Les actions de conservation portant sur une zone clé pour la biodiversité côtière pourront ainsi inclure, si nécessaire, la ceinture océanique ainsi déterminée et sous la souveraineté du pays concerné. La définition de la mer territoriale est basée sur des critères politiques et non biologiques mais aide les pays souverains à préserver leurs ressources marines.

L'absence d'un réseau efficace d'aires protégées dans les pays éligibles est souvent associée à la pauvreté des organisations de la société civile et à leur manque de capacité à faire face aux menaces émergentes. De ce fait, les quelques sites qui restent subissent une pression très forte d'un développement mal réglementé et surtout du tourisme et de ses effets secondaires. Les départements officiels respectifs ont aussi une expertise limitée de conciliation des aspects d'environnement et de développement.

Le créneau du CEPF sera de travailler avec tous les acteurs impliqués dans les activités de conservation et de développement dans les pays du bassin méditerranéen afin de promouvoir des partenariats dans les corridors et sites prioritaires. Ces partenariats ont pour objectif de

réduire les impacts du développement sur les ressources et les systèmes naturels essentiels aux grandes communautés. Par ailleurs, les opportunités de bénéfices additionnels et de réduction des déplacements de l'utilisation des terres en altitude au sein de ces paysages seront examinées. Ces approches tireront les leçons du développement non durable dans d'autres parties du bassin méditerranéen et introduiront de nouvelles méthodes. L'empreinte écologique de la partie nord de la Méditerranée est bien plus marquée qu'au sud. Ainsi, l'investissement au sud représente une opportunité de garantir la protection de zones riches en biodiversité, soumises à des menaces importantes, mais ayant une empreinte écologique plus réduite.

Le CEPF tâchera aussi de renforcer le rôle de la société civile pour de meilleures pratiques, afin de garantir que les opportunités de développement soient durables. Des efforts de collaboration avec les départements officiels et le secteur privé seront entrepris.

**Tableau 23. Récapitulatif des corridors de conservation pour l'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen**

#	Nom du corridor	Taille (ha)	Nombre de zones clés pour la biodiversité et superficie (ha)	Superficie protégée (ha)	Pays inclus	Principales menaces
1	Péninsule cyrénaïque	3.037.789	11 (1.913.874)	nd*	Égypte, Libye	Développement touristique, conversion des zones humides côtières en zones résidentielles, chasse traditionnelle, expansion agricole, production de charbon de bois et construction de routes.
2	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	13.405.573	75 (1.152.800)	122.415	Algérie, Tunisie	Développement urbain et touristique et pollution de l'eau.
3	Massif de l'Atlas	12.812.888	30 (2.126.729)	231.564	Maroc	Gestion non durable de l'eau, intensification agricole, surexploitation des plantes et surpâturage entraînant une érosion des sols.
4	Vallée de l'Oronte et monts Liban	2.631.528	40 (596.422)	69.308	Liban, Syrie, Turquie	Développement résidentiel et urbain, chasse illégale et intensification agricole avec des exploitations mal irriguées.
5	Sud-ouest des Balkans	5.713.629	42 (660.923)	331.240	Albanie, ARY Macédoine, Grèce, Monténégro, Serbie	Chasse et pêche excessive et destruction des milieux naturels le long du littoral.
6	Monts Taurus	11.724.896	70 (4.315.013)	869.578	Turquie	Développement résidentiel et commercial pour le tourisme, feux de forêt, barrages, utilisation non durable de l'eau, agriculture et aquaculture et construction de routes.

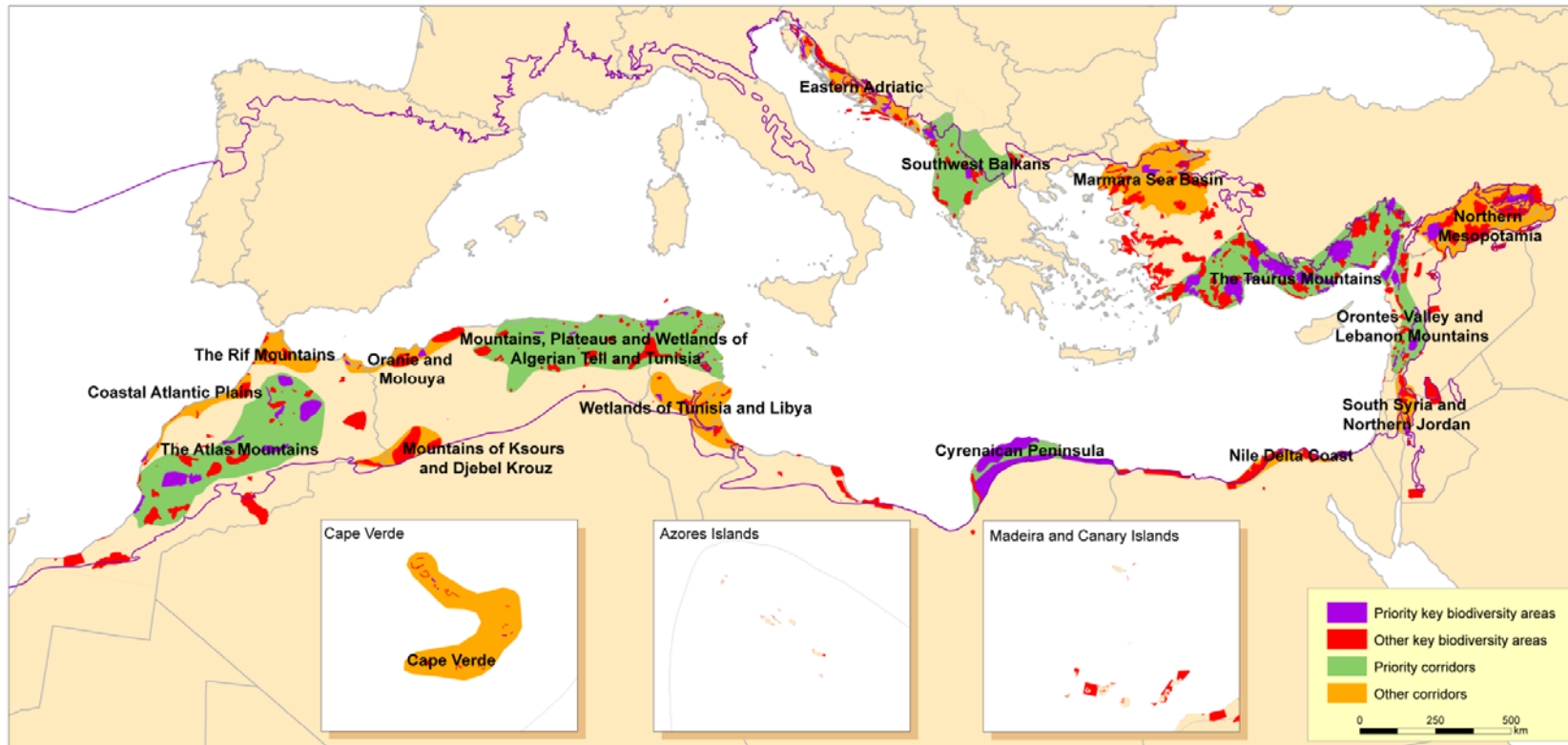
*\*Données non disponibles : 5 aires protégées existent dans le corridor mais il n'y a aucune information disponible sur leur superficie.*

**Tableau 24. Récapitulatif des zones clés pour la biodiversité cibles de l'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen**

Nom du corridor	Sud-ouest des Balkans	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Massif de l'Atlas	Monts Taurus	Péninsule cyrénaïque	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Zones clés prioritaires dans des corridors non prioritaires	Totaux
Zones terrestres clés pour la biodiversité et prioritaires	5	3	8	11	1	7	9	<b>44</b>
Zones côtières clés pour la biodiversité et prioritaires	0	2	1	8	4	0	11	<b>26</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>70</b>
Autres zones terrestres clés pour la biodiversité	28	53	19	30	0	32		<b>162</b>
Autres zones côtières clés pour la biodiversité	9	17	2	21	6	1		<b>56</b>
<b>Sous-total</b>	<b>37</b>	<b>70</b>	<b>21</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>218</b>
<b>Total global</b>	<b>42</b>	<b>75</b>	<b>30</b>	<b>70</b>	<b>11</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>288</b>

\* Voir Appendice 1 pour la liste complète des zones clés pour la biodiversité.

Figure 16. Objectifs au niveau des sites et des corridors pour le hotspot du bassin méditerranéen



**Tableau 25. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen**

no	Nom du corridor	Pays	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Boavista
2	Cap-Vert	Cap-Vert	Ilheu Raso
3	Cap-Vert	Cap-Vert	Île de Santa Luzia
4	Plaines côtières atlantiques	Maroc	Dunes d'Essaouira
5	Péninsule cyrénaïque *	Libye	Péninsule cyrénaïque
6	Péninsule cyrénaïque *	Libye	Baie Geziret al Elba - Ayn al Ghazalah
7	Péninsule cyrénaïque *	Libye	Jabal al Akhdar
8	Péninsule cyrénaïque *	Libye	Marmarica
9	Péninsule cyrénaïque *	Libye	alentours de Jabal Akhdar
10	Adriatique orientale	Bosnie-Herzégovine	Hutovo blato
11	Adriatique orientale	Bosnie-Herzégovine	Fleuve Neretva
12	Adriatique orientale	Bosnie-Herzégovine	Affluent de la rivière Trebizat
13	Adriatique orientale	Croatie	Rivière Krka et lac Visovac
14	Adriatique orientale	Croatie	Delta du Neretva et alentours
15	Adriatique orientale	Croatie	Réserve ornithologique spéciale de l'île de Cres
16	Bassin de la mer de Marmara	Turquie	Îles de Marmara
17	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie *	Algérie	Djebel Babor
18	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie *	Algérie	Parc national d'El Kala
19	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie *	Algérie	Parc national du Djurdjura
20	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie *	Tunisie	Ichkeul
21	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie *	Tunisie	Plages de Sidi Mechig
22	Côte delta du Nil	Égypte	Lac Bardawil
23	Côte delta du Nil	Égypte	Aire protégée de Zaranik
24	Mésopotamie septentrionale	Turquie	Sud de la vallée de l'Euphrate et steppes de Birecik
25	Mésopotamie septentrionale	Turquie	Vallée du Tigre
26	Oranie et Molouya	Algérie	Marais de la Macta
27	Oranie et Molouya	Maroc	Sebkhia Bou Areg
28	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Liban	Réserve naturelle des cèdres du Chouf
29	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Liban	Cours supérieur du Litani
30	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Liban	La chaîne occidentale de l'Anti-Liban
31	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Syrie	La chaîne orientale de l'Anti-Liban
32	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Syrie	Cours inférieur de l'Oronte
33	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Syrie	Cours supérieur de l'Oronte
34	Vallée de l'Oronte et monts Liban*	Turquie	Collines d'Altinozu
35	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Jordanie	Fleuve Jourdain



36	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Jordanie	Mujib
37	Sud-ouest des Balkans*	Albanie	Lac Ohrid et alentours
38	Sud-ouest des Balkans*	Albanie	Lac Shkodra (Lac Scadar)
39	Sud-ouest des Balkans*	ARY Macédoine	Lac Dojran
40	Sud-ouest des Balkans*	ARY Macédoine	Lac Ohrid
41	Sud-ouest des Balkans*	Monténégro	Lac Skadar
42	Massif de l'Atlas*	Maroc	Rivière de Bou Fekrane
43	Massif de l'Atlas*	Maroc	Moyen-Atlas oriental
44	Massif de l'Atlas*	Maroc	Fès et alentours
45	Massif de l'Atlas*	Maroc	Oued Oumer Rbid
46	Massif de l'Atlas*	Maroc	Parc national de Souss-Massa et Aglou
47	Massif de l'Atlas*	Maroc	Parc national de Toubkal
48	Massif de l'Atlas*	Maroc	Parc national du Haut Atlas Oriental
49	Massif de l'Atlas*	Maroc	Parc naturel d'Ifrane
50	Massif de l'Atlas*	Maroc	Réserves de chasse de Tiradine et Takherhort
51	Monts Taurus*	Turquie	Lac Acigol
52	Monts Taurus*	Turquie	Forêts d'Akseki et d'Ibradi
53	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes de l'Amanos
54	Monts Taurus*	Turquie	Plaine d'Antalya
55	Monts Taurus*	Turquie	Côte d'Aydincik ve Ovacik
56	Monts Taurus*	Turquie	Beydaglari
57	Monts Taurus*	Turquie	Lac Beysehir
58	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes de Binboga
59	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes du Bolkar
60	Monts Taurus*	Turquie	Plaine de Dalaman
61	Monts Taurus*	Turquie	Vallée de la rivière Ermenek
62	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes de Geyik
63	Monts Taurus*	Turquie	Delta du Goksu
64	Monts Taurus*	Turquie	Vallée du fleuve Goksu
65	Monts Taurus*	Turquie	Vallée de Koprucay
66	Monts Taurus*	Turquie	Lac Koycegiz
67	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes du Sandras
68	Monts Taurus*	Turquie	Delta de Seyhan
69	Monts Taurus*	Turquie	Montagnes de Tahtali
70	Zones humides de la Tunisie et de la Lybie	Tunisie	Gafsa

Les directions stratégiques ont été identifiées lors de deux réunions sous-régionales des parties prenantes qui se sont tenues en Turquie et au Maroc en décembre 2009. Les résultats de la recherche théorique sur la biodiversité (zones clés pour la biodiversité), sur les menaces et sur les investissements actuels pour la conservation ont été présentés aux parties prenantes régionales et nationales. Les parties prenantes régionales ont évalué et approfondi les informations présentées et défini des priorités stratégiques de manière à ce que l'investissement du CEPF soit déterminant. Les deux ateliers ont été organisés séparément mais ont identifié les mêmes priorités avec des différences

mineures de classement portant sur l'ouest et l'est de la région. Le dernier atelier régional des parties prenantes régionales qui s'est tenu en France en mars 2010 a été l'occasion pour les parties prenantes régionales et les représentants des organismes gouvernementaux de revoir les directions stratégiques.

Les quatre directions stratégiques couvertes par l'investissement du CEPF dans le bassin méditerranéen sont de :

- Encourager l'implication de la société civile dans la gestion intégrée des zones côtières pour réduire les effets négatifs du développement du littoral dans trois corridors prioritaires (sud-ouest des Balkans, péninsule cyrénaïque et les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie) et dans 20 zones clés pour la biodiversité marine et côtière dans d'autres corridors
- Établir la gestion durable des bassins hydrographiques et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, en mettant l'accent sur les corridors prioritaires (massif de l'Atlas, monts Taurus, vallée de l'Oronte et monts Liban et sud-ouest des Balkans)
- Améliorer la conservation et le statut de protection de 44 zones clés pour la biodiversité
- Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre

L'approche consultative du CEPF dans l'élaboration du profil d'écosystème exploite les enseignements des approches du PNUD et de la Banque mondiale dans la région et ailleurs (UNDP 2002). Cette approche a permis aux parties prenantes de s'approprier les directions stratégiques et les priorités d'investissement proposées, telles que l'adoption d'une approche écosystémique de la conservation de la biodiversité et la gestion intégrée des ressources hydrauliques. Elles sont aussi engagées pour un partage d'expériences et l'intégration de réseaux régionaux. La mauvaise planification des infrastructures pour l'industrie du tourisme est clairement une cible de l'investissement du CEPF, à la fois dans le milieu marin que terrestre. Le développement touristique a causé des dégâts irréversibles sur la biodiversité et les paysages naturels au nord de la Méditerranée et entraîné des catastrophes écologiques. Cependant, l'acquisition de meilleures pratiques, entre autres, la gestion intégrée des zones marines et côtières, s'accélère dans cette sous-région. Elles peuvent être transmises au sud et à l'est de la région. L'investissement du CEPF peut encourager les pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen à adopter des pratiques durables dans le domaine du tourisme dans les régions riches en biodiversité. Les répercussions du tourisme de masse seraient ainsi atténuées avant qu'elles ne deviennent problématiques.

La pression sur les rares ressources en eau, suite aux investissements majeurs et aux changements climatiques, est aujourd'hui la plus grande problématique. De nombreux investissements d'aménagement de grande ampleur ont causé des dégâts irréversibles sur le cycle fragile des bassins des cours d'eau du hotspot. Malheureusement, la gestion intégrée et l'utilisation rationnelle de l'eau sont des notions peu comprises dans les corridors prioritaires de l'est et du sud du bassin méditerranéen. Ainsi, une des directions stratégiques concerne l'amélioration de la gestion des ressources hydrauliques. Elle implique la coopération avec les agences gouvernementales pour la planification intégrée des bassins versants dans les zones prioritaires ainsi que des actions communautaires directes de réduction de la consommation, surtout pour l'agriculture. Ces actions peuvent comprendre le maintien des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres ou d'autres utilisations durables des réservoirs. Les systèmes efficaces de gestion de l'eau (comme en Israël et en Tunisie) seront pris en exemple.

Les réseaux d'aires protégées du sud et de l'est du bassin ont des insuffisances marquées, surtout dans le milieu marin. L'investissement du CEPF tentera d'établir des

nouvelles aires protégées dans les corridors et zones clés pour la biodiversité prioritaires, afin d'améliorer la situation des aires protégées irremplaçables par des plans de gestion et une plus forte implication de la société civile. Si nécessaire, le CEPF encouragera aussi la coopération internationale pour la conservation des zones clés pour la biodiversité prioritaires.

En résumé, le CEPF contribuera à réduire les conséquences néfastes du développement, y compris du tourisme, avant qu'elles n'atteignent dans le sud et l'est de la région un niveau aussi grave que dans le nord. Ces actions seront complétées par un appui à l'utilisation rationnelle de l'eau, l'une des ressources les plus rares du hotspot. Le CEPF abordera les aspects écologiques et économiques de la consommation d'eau, principalement au niveau du bassin versant, mais aussi à l'échelle locale et nationale si nécessaire. Certaines zones clés pour la biodiversité du hotspot demanderont une attention plus soutenue compte tenu de leur caractère irremplaçable et de leur vulnérabilité. La réponse du CEPF sera de renforcer le réseau existant d'aires protégées. Les actions cibleront six corridors et 70 zones clés pour la biodiversité prioritaires.

## **STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DU CEPF ET CONCENTRATION DU PROGRAMME**

Les 1.110 zones clés pour la biodiversité de la région ont été classées par ordre de priorité pour mieux cibler l'investissement du CEPF. Il est évident que toutes sont importantes pour la conservation de la nature, surtout dans une région aussi riche et aussi diversifiée que le bassin méditerranéen. Cependant, le CEPF ne peut soutenir tous ces sites. Ce profil sera largement distribué et l'équipe responsable espère que ces données et ces informations seront exploitées par d'autres bailleurs et organisations dans la région. Nous espérons que ce profil sera utilisé pour mieux cibler les financements et les efforts et compléter et étendre ainsi l'investissement du CEPF.

Le classement des zones clés pour la biodiversité prend en compte le caractère irremplaçable et la vulnérabilité, des critères communément appliqués dans la planification systématique de la conservation (Langhammer *et al.* 2005). Ces facteurs associés indiquent les sites et les espèces prioritaires qui risquent de disparaître sans l'investissement du CEPF. Les sites considérés prioritaires pour leur caractère irremplaçable comme pour leur vulnérabilité font face à des menaces extrêmes. Outre les critères biologiques, les sites ont été aussi évalués sur la base des investissements actuels connus que nous essayons de compléter sans double emploi. Les niveaux de protection des zones clés pour la biodiversité et des corridors ont été aussi considérés. Généralement, les zones moins bien protégées sont considérées prioritaires. La biodiversité n'est pas distribuée de manière égale dans le hotspot et les zones clés pour la biodiversité irremplaçables et très vulnérables sont concentrées au Maroc et en Turquie. Lors du processus de définition des priorités, des efforts ont été faits pour couvrir tous les pays/régions dans les corridors et zones clés prioritaires. Ainsi, les zones prioritaires comme les zones qui ont le plus besoin d'attention sont ciblées.

L'exercice a permis de sélectionner 70 zones clés pour la biodiversité comme priorités de l'investissement. Sur ce total, 50 ne sont pas protégées, huit bénéficient d'une protection partielle et 12 sont pleinement protégées. La nécessité d'étendre la protection dans le hotspot est ainsi démontrée. Il faut aussi collaborer avec les aires protégées existantes pour en renforcer la gestion. De nombreuses options et opportunités existent pour protéger ces sites et ces paysages, comme la gestion responsable.

Près de la moitié (34) de ces zones clés pour la biodiversité prioritaires se trouvent au Maroc et en Turquie, deux pays qui abritent la majorité des espèces menacées dans le hotspot. Neuf zones clés pour la biodiversité prioritaires se trouvent en Libye et en

Algérie, parmi lesquelles sept contiennent les derniers littoraux intacts du bassin méditerranéen. Les plages de la zone clé pour la biodiversité de l'île de Boavista au Cap-Vert abritent la dernière grande colonie nidificatrice de tortue caouanne dans le hotspot, avec environ 7.600 individus. Plusieurs zones clés pour la biodiversité, et surtout les sites d'altitude, fournissent des services environnementaux essentiels. Une conservation efficace de ces sites est essentielle car presque toutes les sources d'eau du hotspot s'y trouvent. Les zones clés pour la biodiversité prioritaires sont présentées dans les Tableaux 24 et 25.

## **Corridors prioritaires**

Les six corridors prioritaires choisis pour l'investissement du CEPF concernent 13 pays. Deux corridors sont restreints à un pays : le corridor du massif de l'Atlas est situé au Maroc et le corridor des monts Taurus en Turquie. Les quatre autres corridors sont transfrontaliers. Le corridor du sud-ouest des Balkans traverse lui, cinq pays. Les six corridors sont le sud-ouest des Balkans, les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie, le massif de l'Atlas, les monts Taurus, la péninsule cyrénaïque et la vallée de l'Oronte et les monts Liban. Ces six corridors prioritaires abritent 17 espèces en danger critique d'extinction, 38 espèces en danger et 67 vulnérables, soit 122 des 555 espèces mondialement menacées du hotspot.

Les menaces sur les différents corridors sont variables. La péninsule cyrénaïque contient par exemple très peu d'aires protégées ce qui laisse les derniers milieux naturels à la merci des menaces anthropogéniques. Le corridor du sud-ouest des Balkans est bien protégé mais a besoin d'un soutien pour la gestion et l'opération des aires protégées existantes. Les six corridors contiennent un quart des zones clés pour la biodiversité du hotspot, et presque trois quarts de celles qui sont prioritaires. L'importance de ces sites et de ces corridors pour la préservation de la biodiversité et des services environnementaux est évidente. Les 20 zones clés pour la biodiversité qui ne se trouvent pas dans des corridors prioritaires abritent encore une biodiversité très menacée et endémique et fournissent des services environnementaux critiques. On pense que la société civile pourrait avoir un impact important sur la conservation de ces sites, qui sont par conséquent des priorités pour le CEPF (Figures 17-31). Dans tous les cas, le CEPF adoptera la définition de mer territoriale de 12 milles marins établie par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer comme limite extrême de l'attention et de l'investissement du CEPF dans les zones clés pour la biodiversité côtières et marines.

Certains de ces corridors peuvent apparaître très vastes, mais il faut noter que le hotspot du bassin méditerranéen a une superficie de plus de 2 millions de kilomètres carrés. Le plus grand corridor des montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie ne représente qu'une petite fraction de cette surface (6 pour cent). Si on réduit encore l'échelle, les zones clés pour la biodiversité qui sont les sites essentiels pour améliorer la résilience et la connectivité du corridor, représentent moins de 0,06 pour cent de la surface du bassin méditerranéen.

Figure 17. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF– Sud-ouest des Balkans

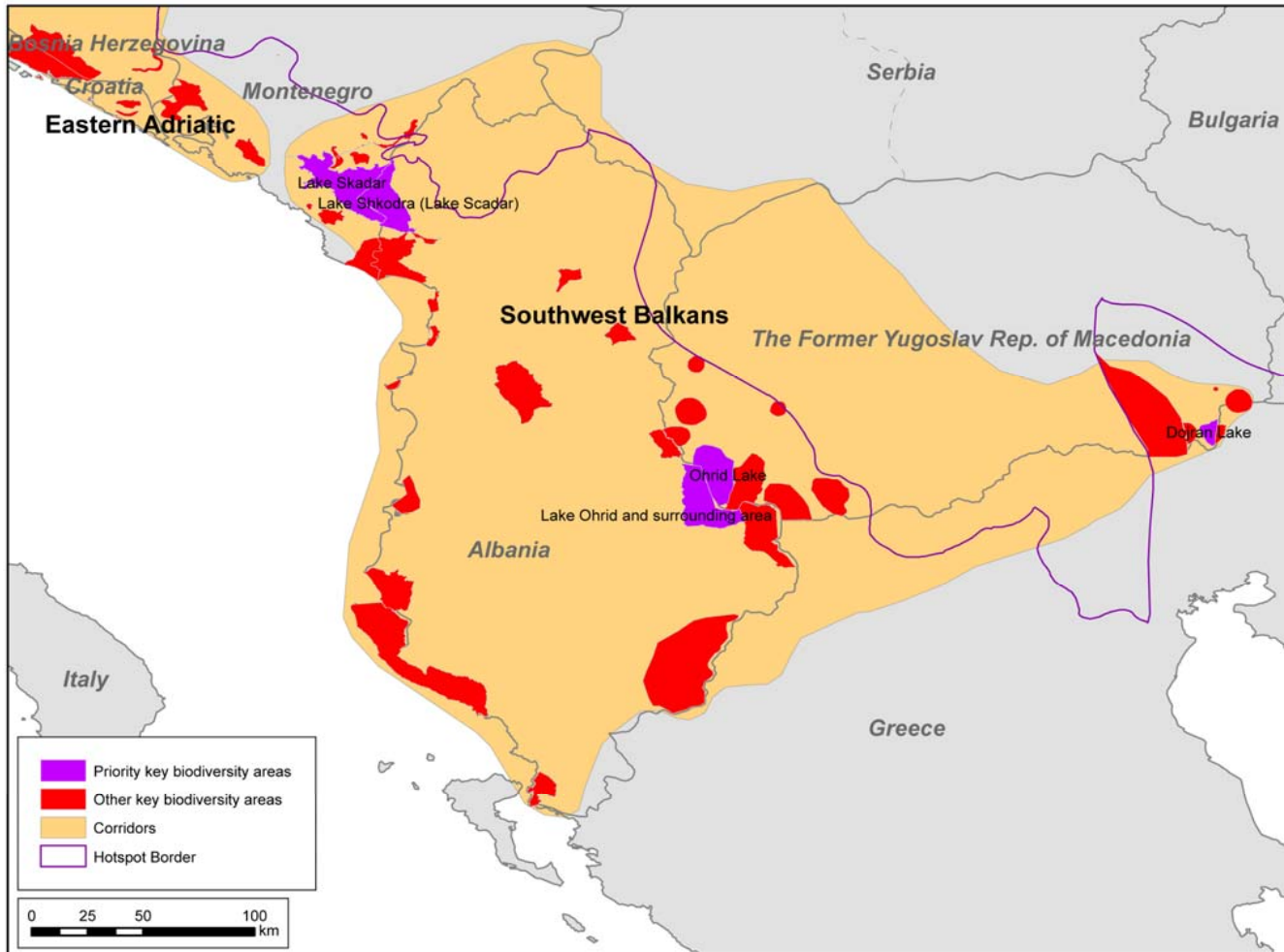


Figure 18. Zones clés prioritaires pour l'investissement du CEPF– Adriatique orientale

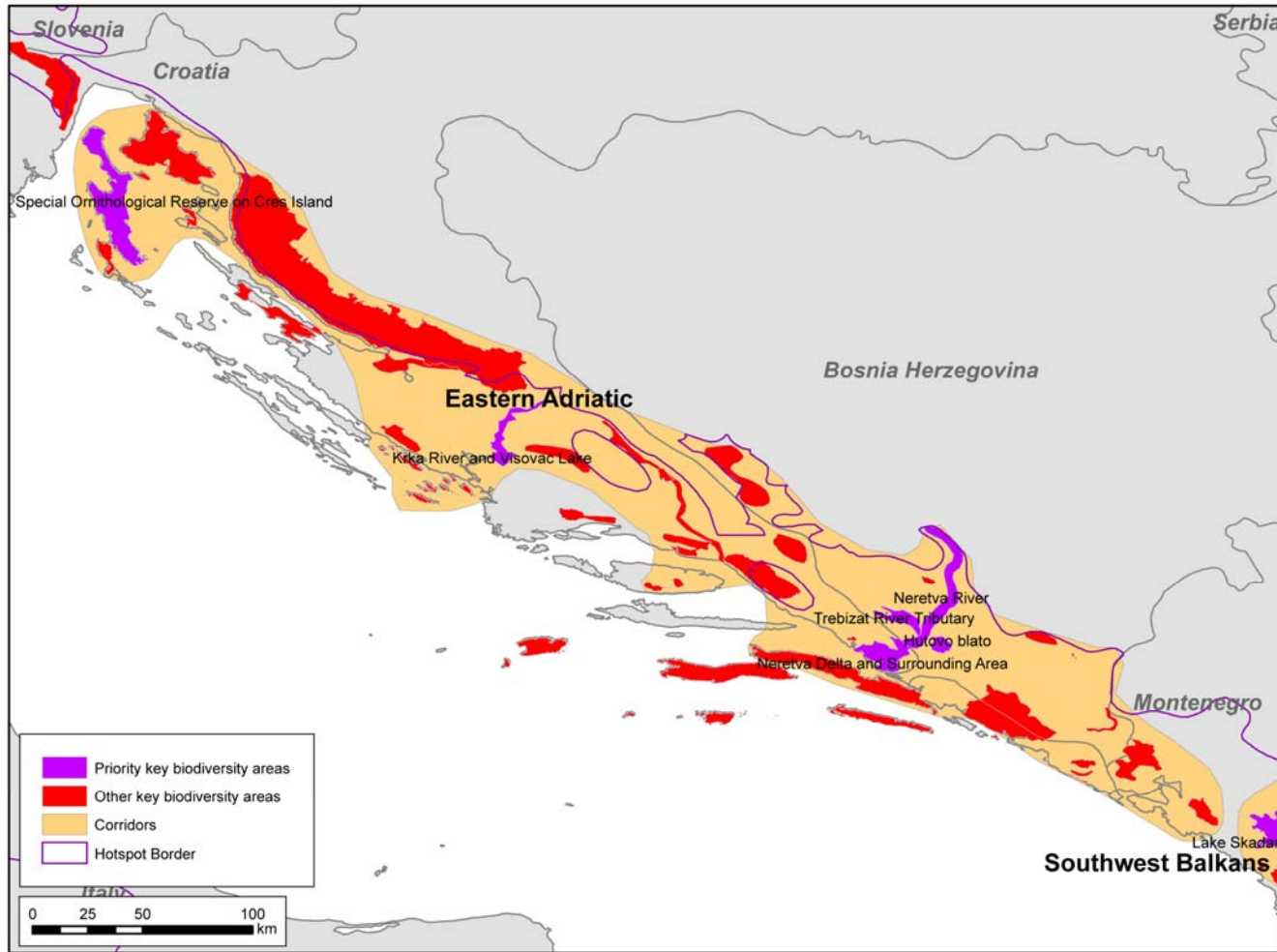


Figure 19. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Monts Taurus

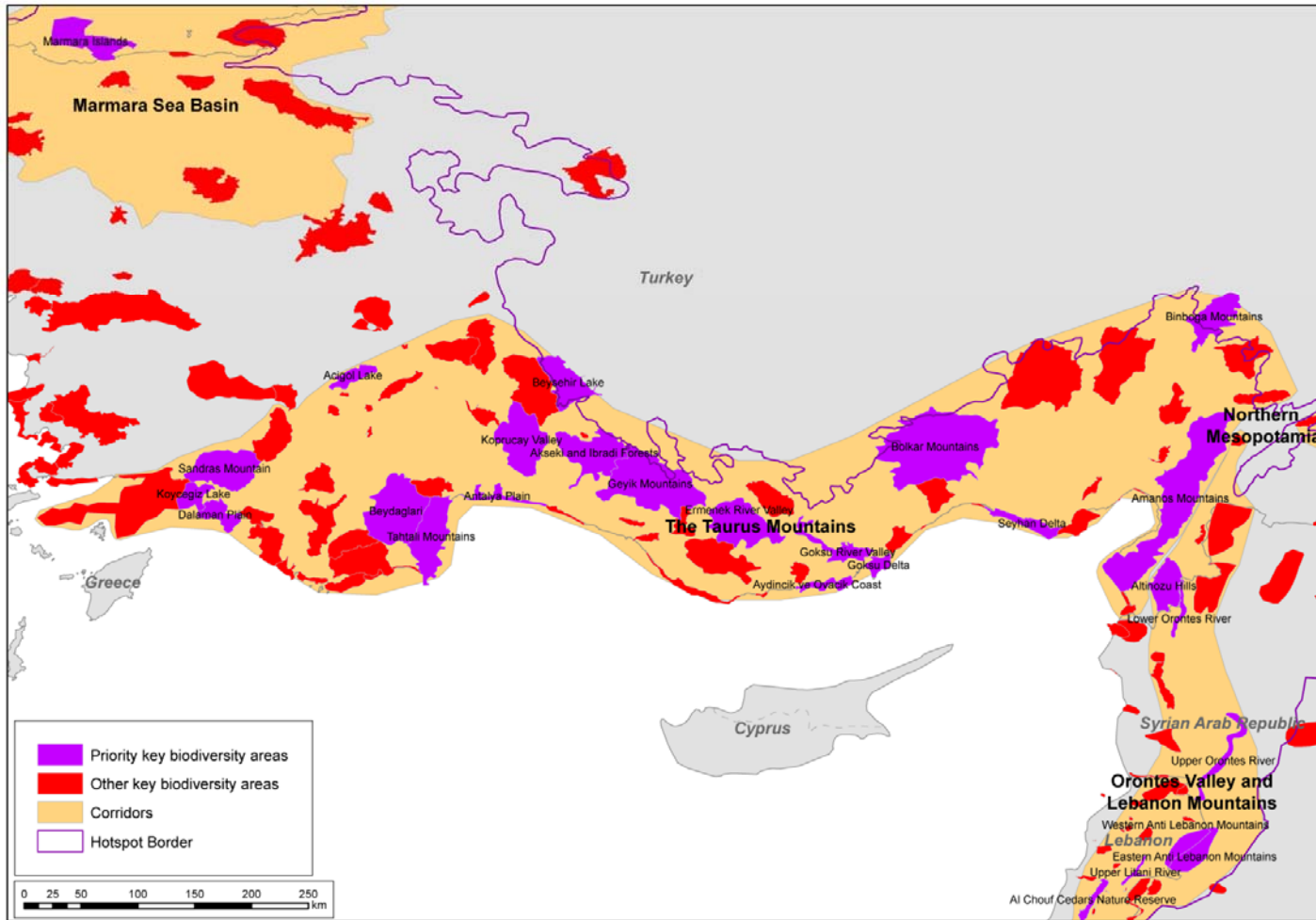


Figure 20. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF– vallée de l'Oronte et monts Liban

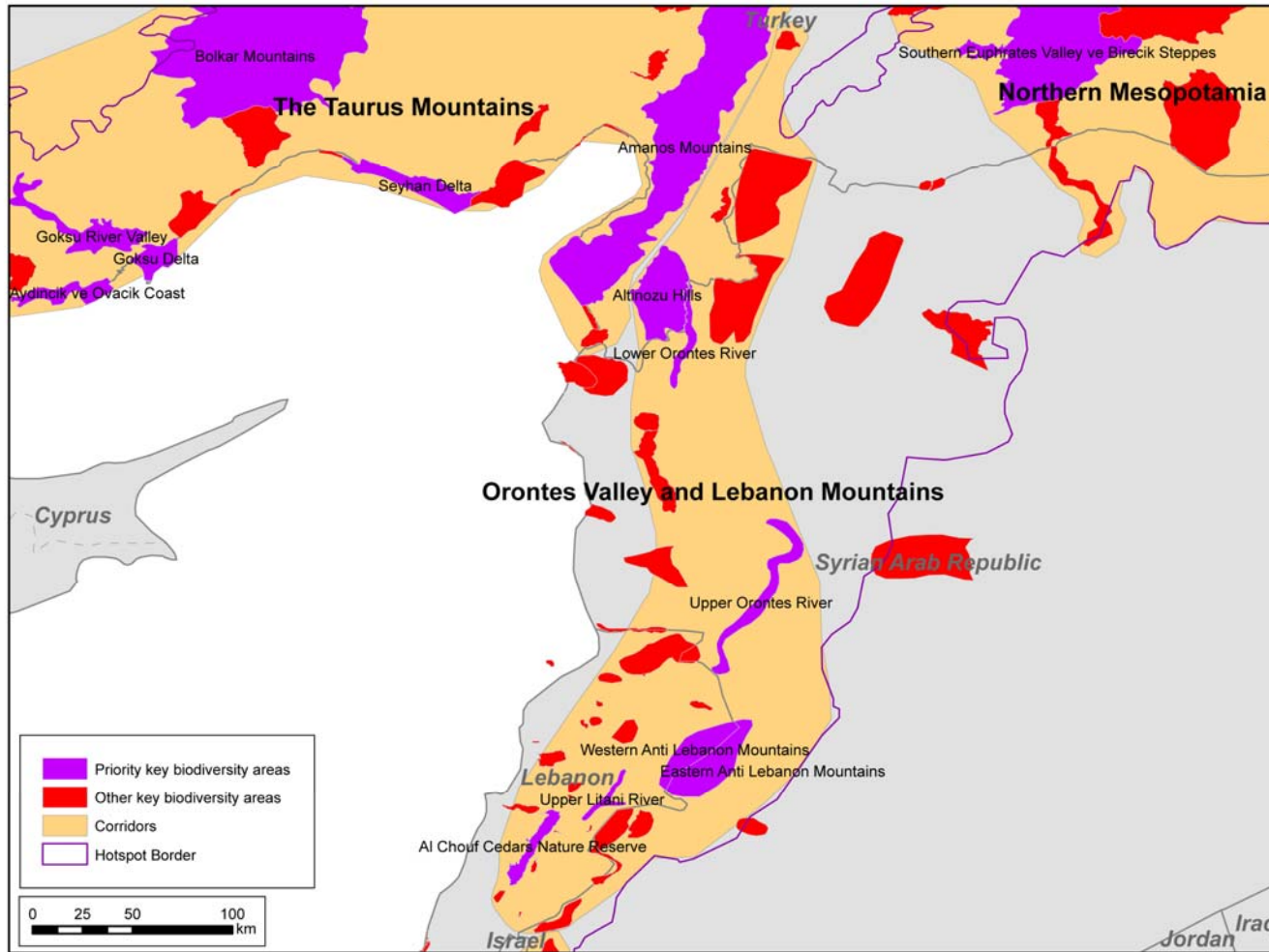




Figure 21. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Péninsule cyrénaique

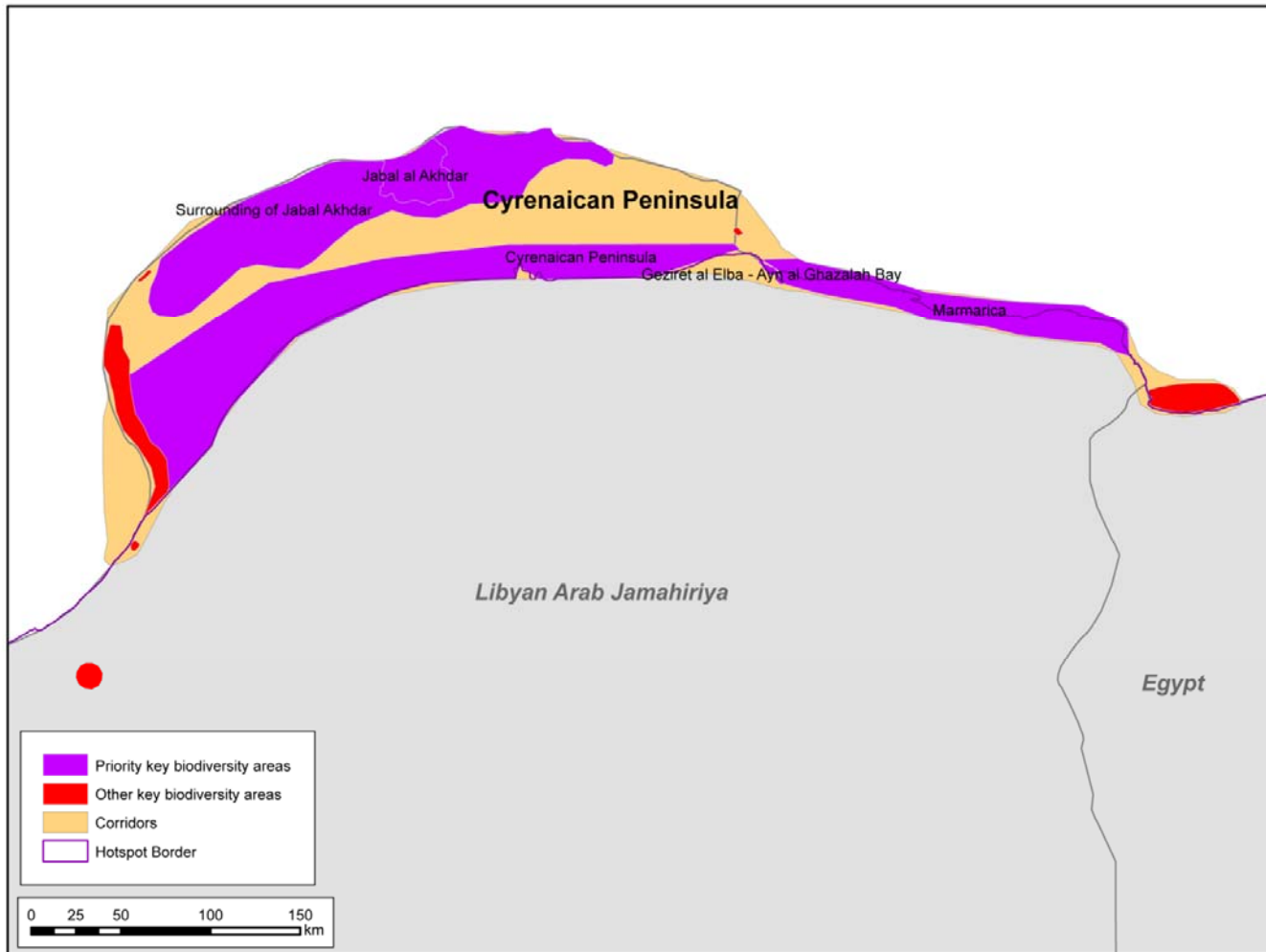


Figure 22. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Massif de l'Atlas

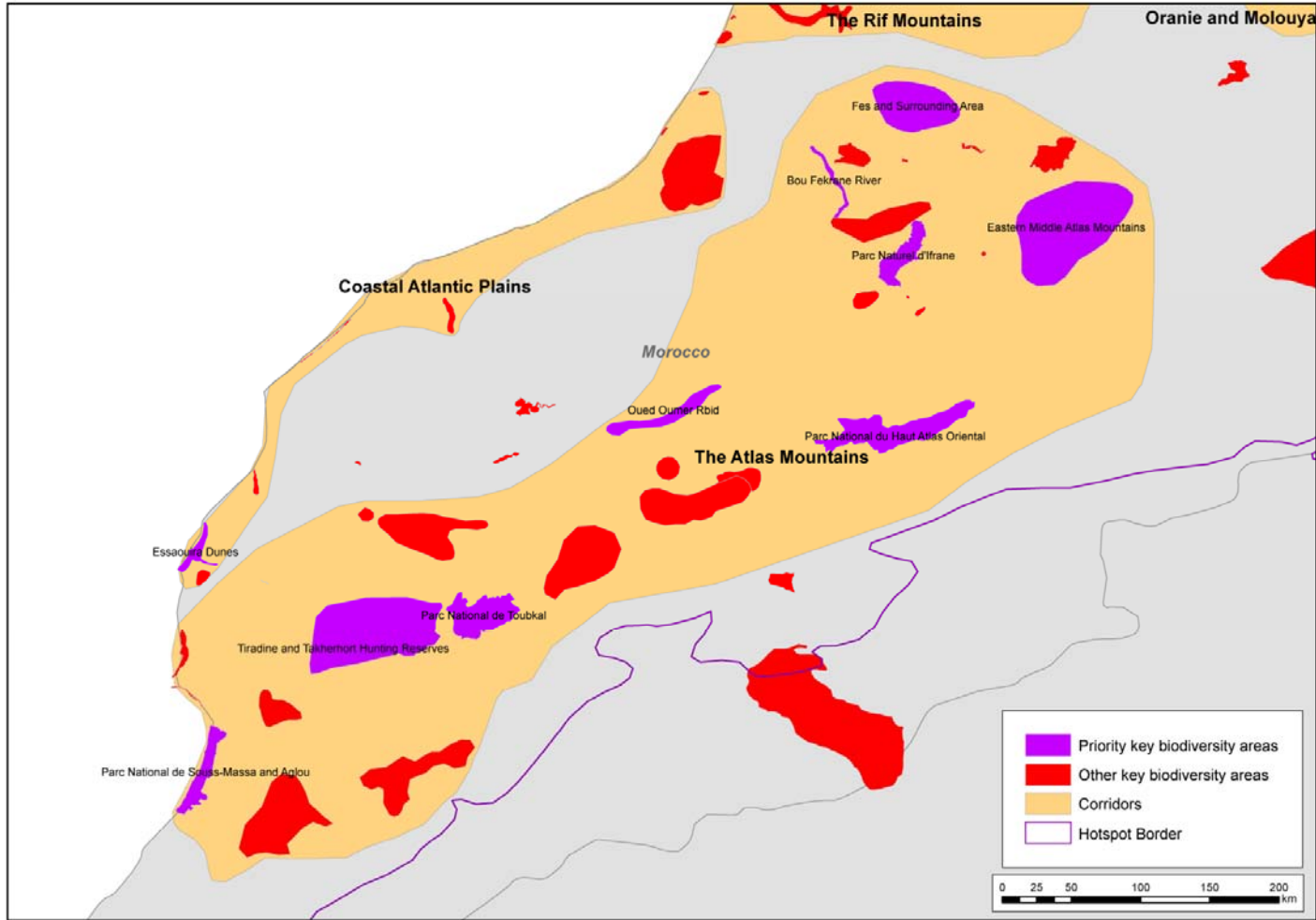


Figure 23. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie

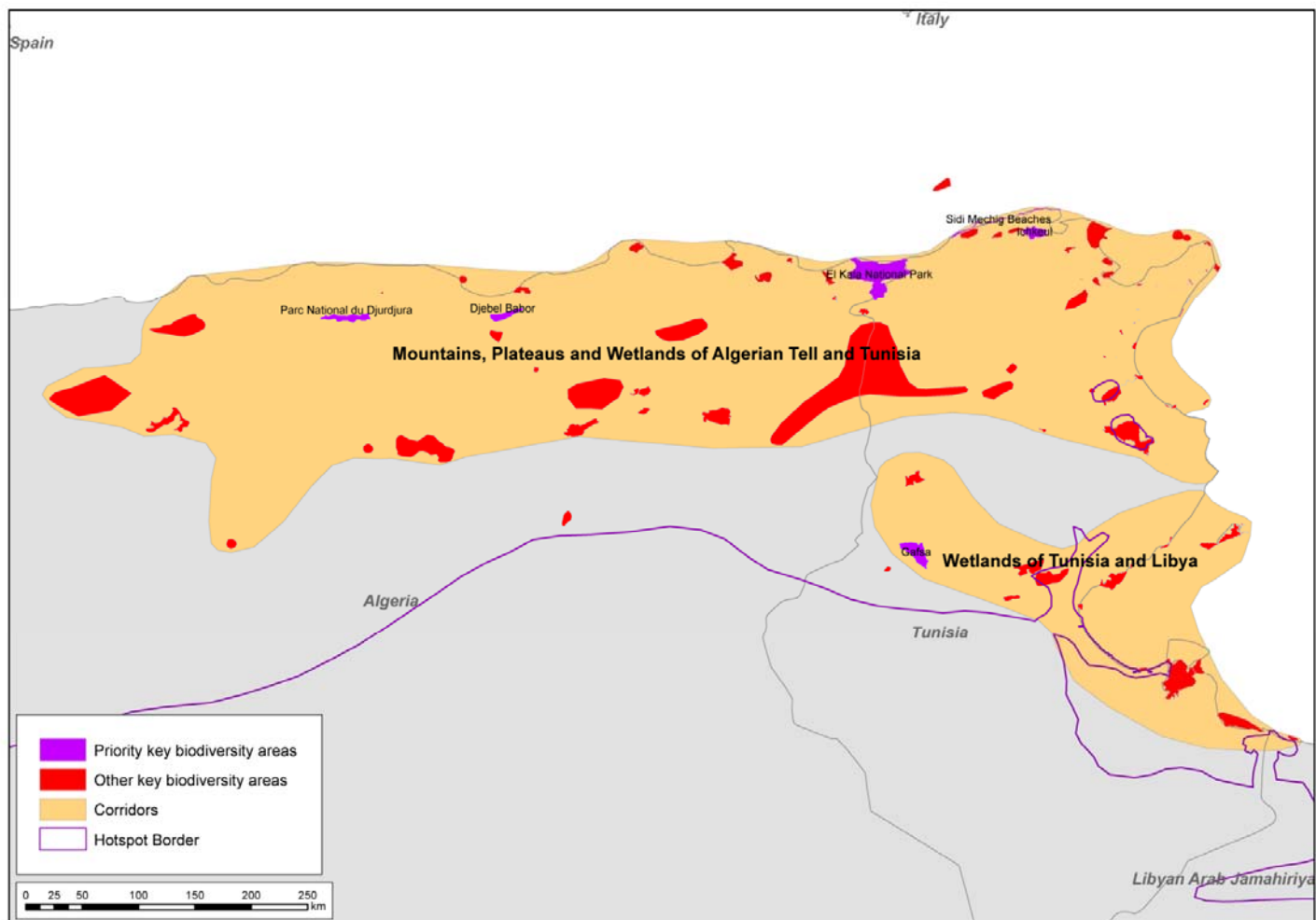


Figure 24. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Bassin de la mer de Marmara

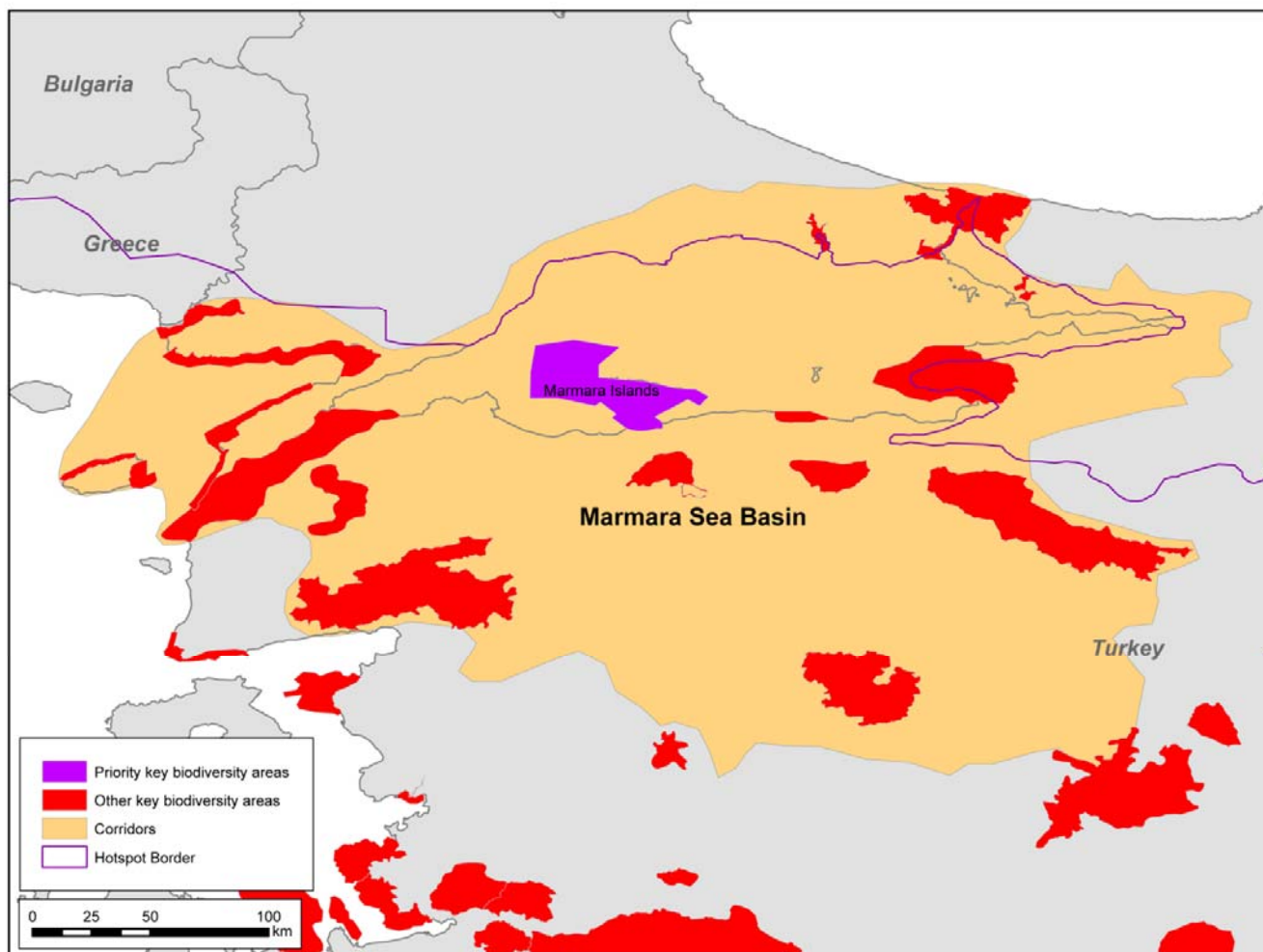


Figure 25. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Mésopotamie septentrionale

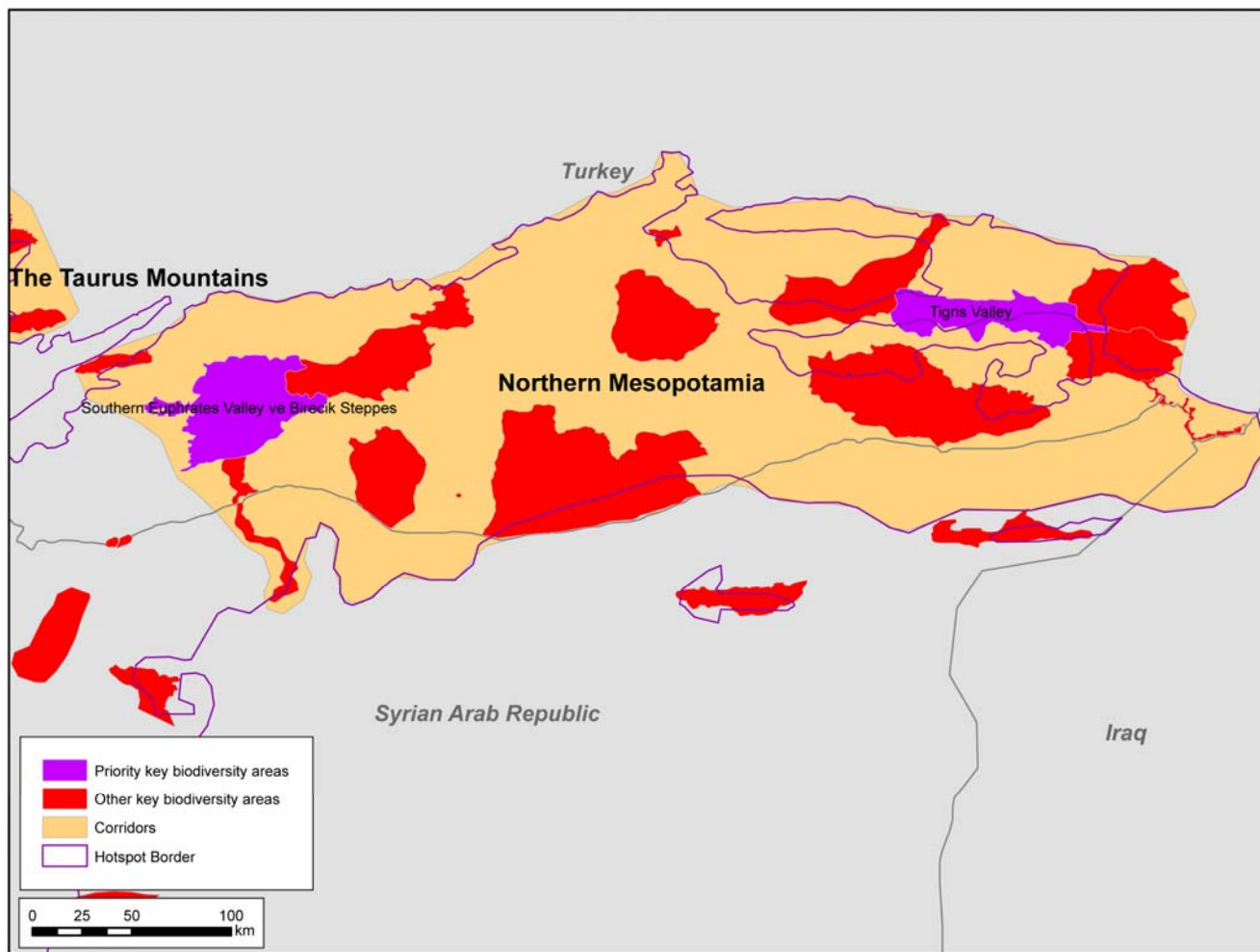


Figure 26. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Sud de la Syrie et nord de la Jordanie

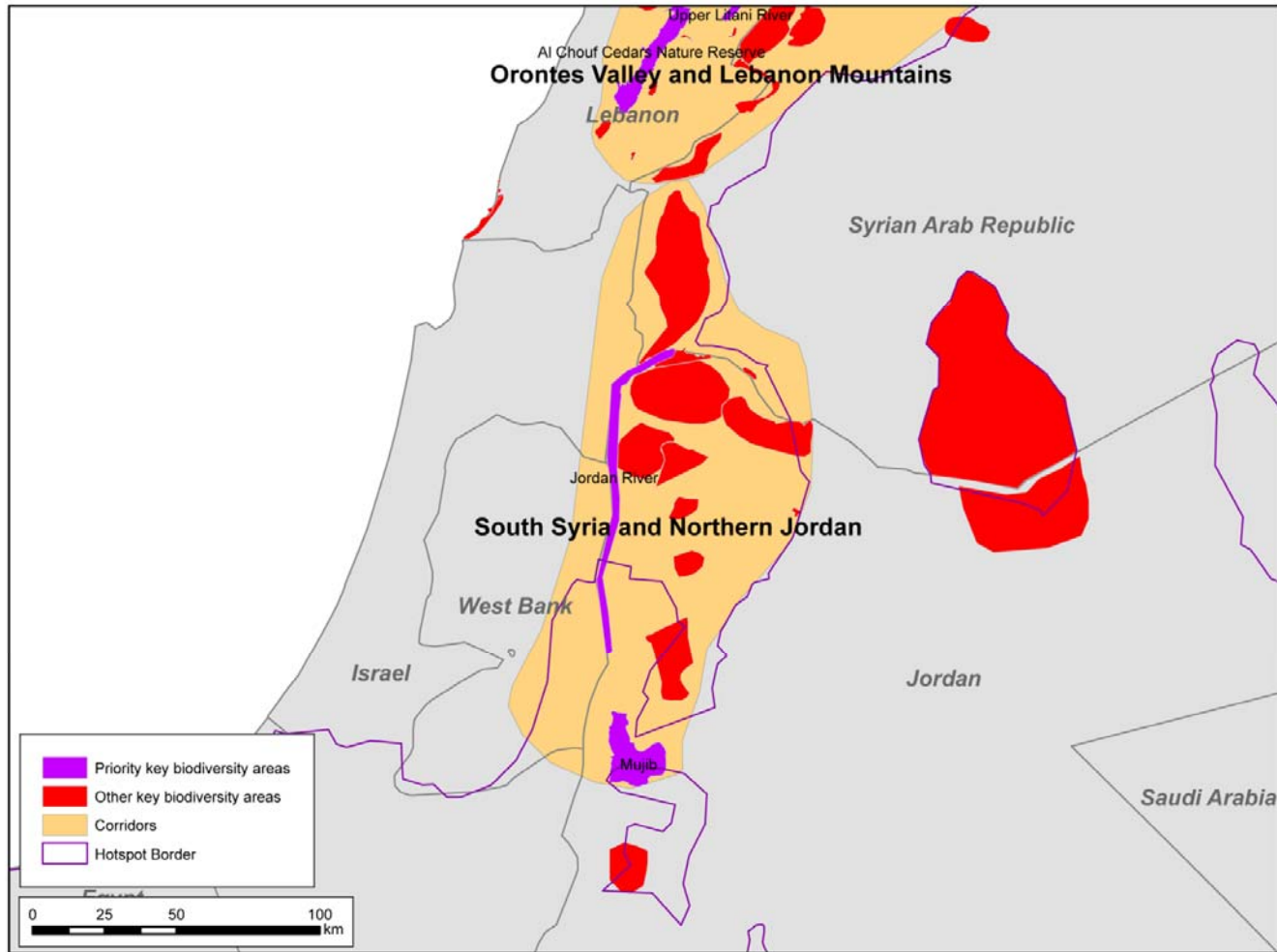


Figure 27. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Côte du delta du Nil

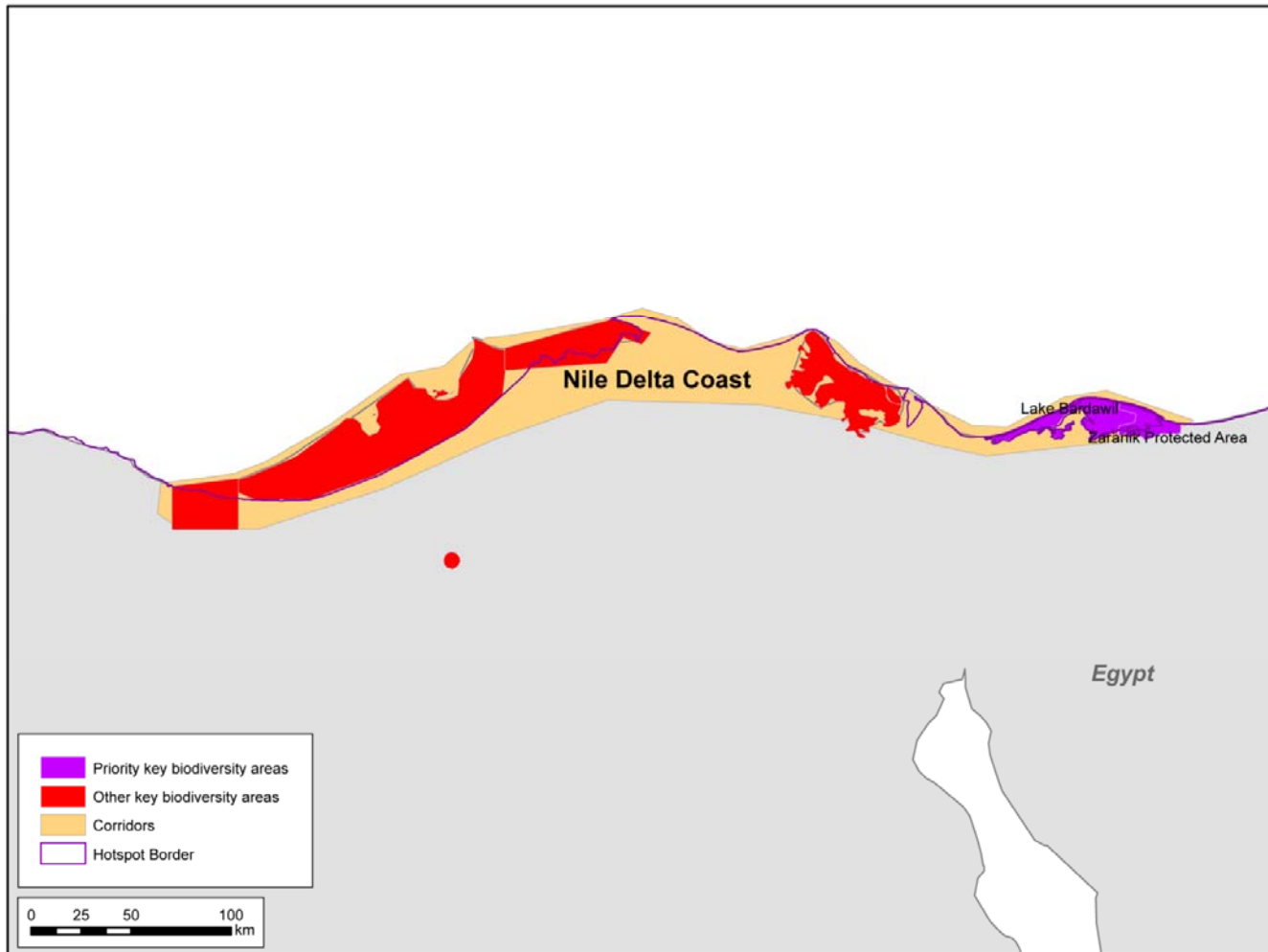


Figure 28. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Zones humides de la Tunisie et de la Libye

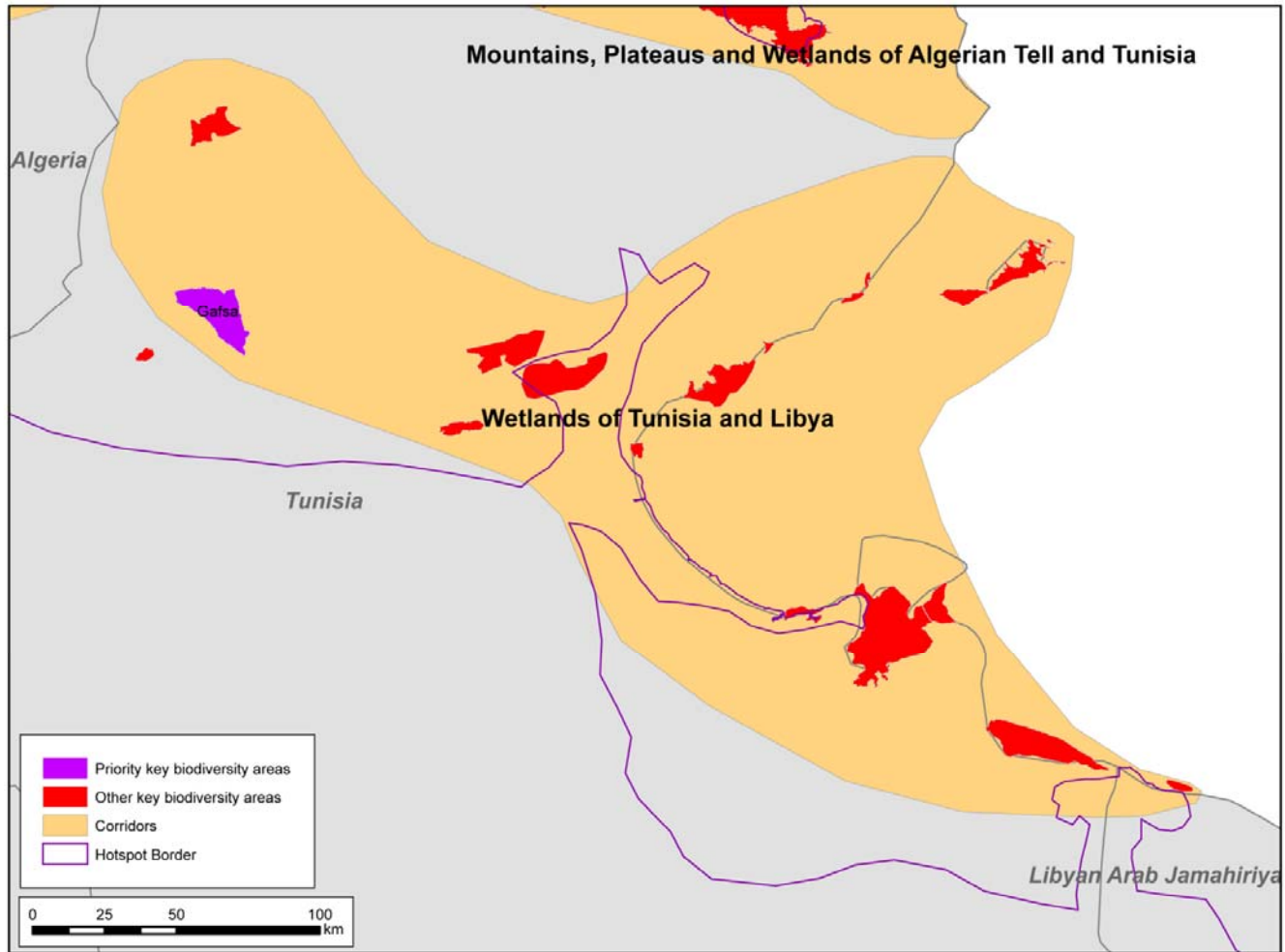




Figure 29. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF –Oranie et Molouya

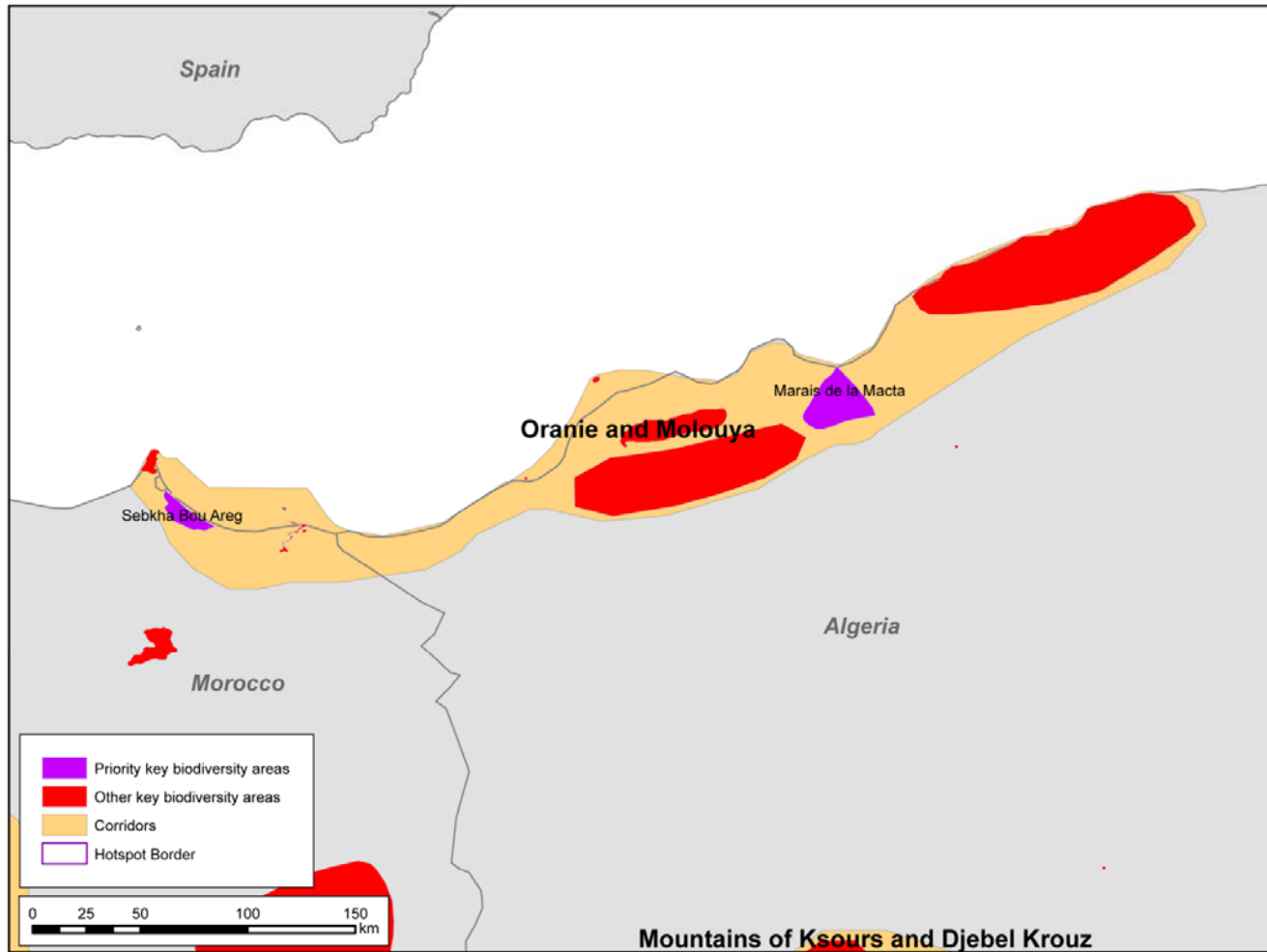


Figure 30. Zones clés prioritaires pour l'investissement du CEPF– Plaines côtières atlantiques

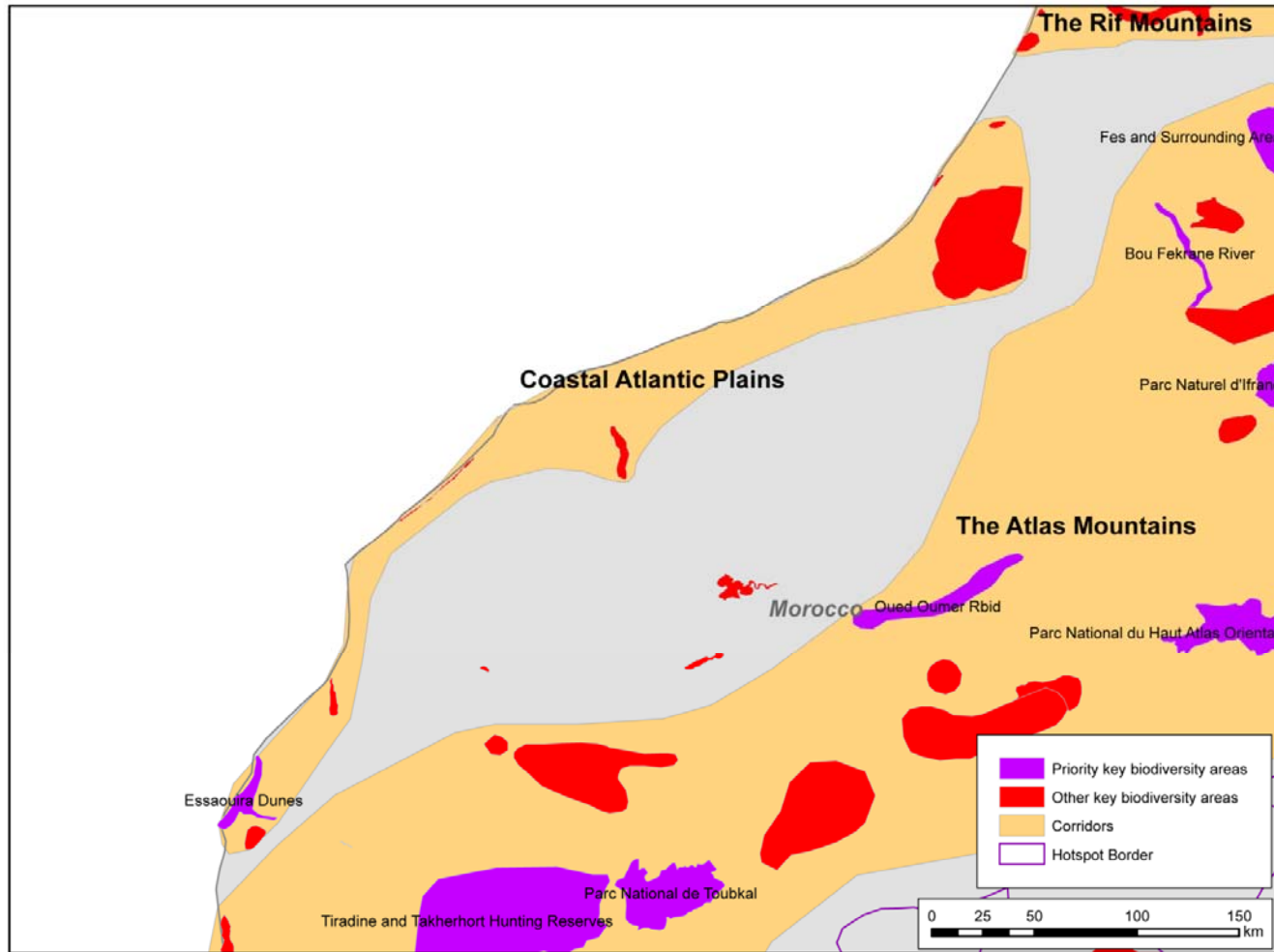
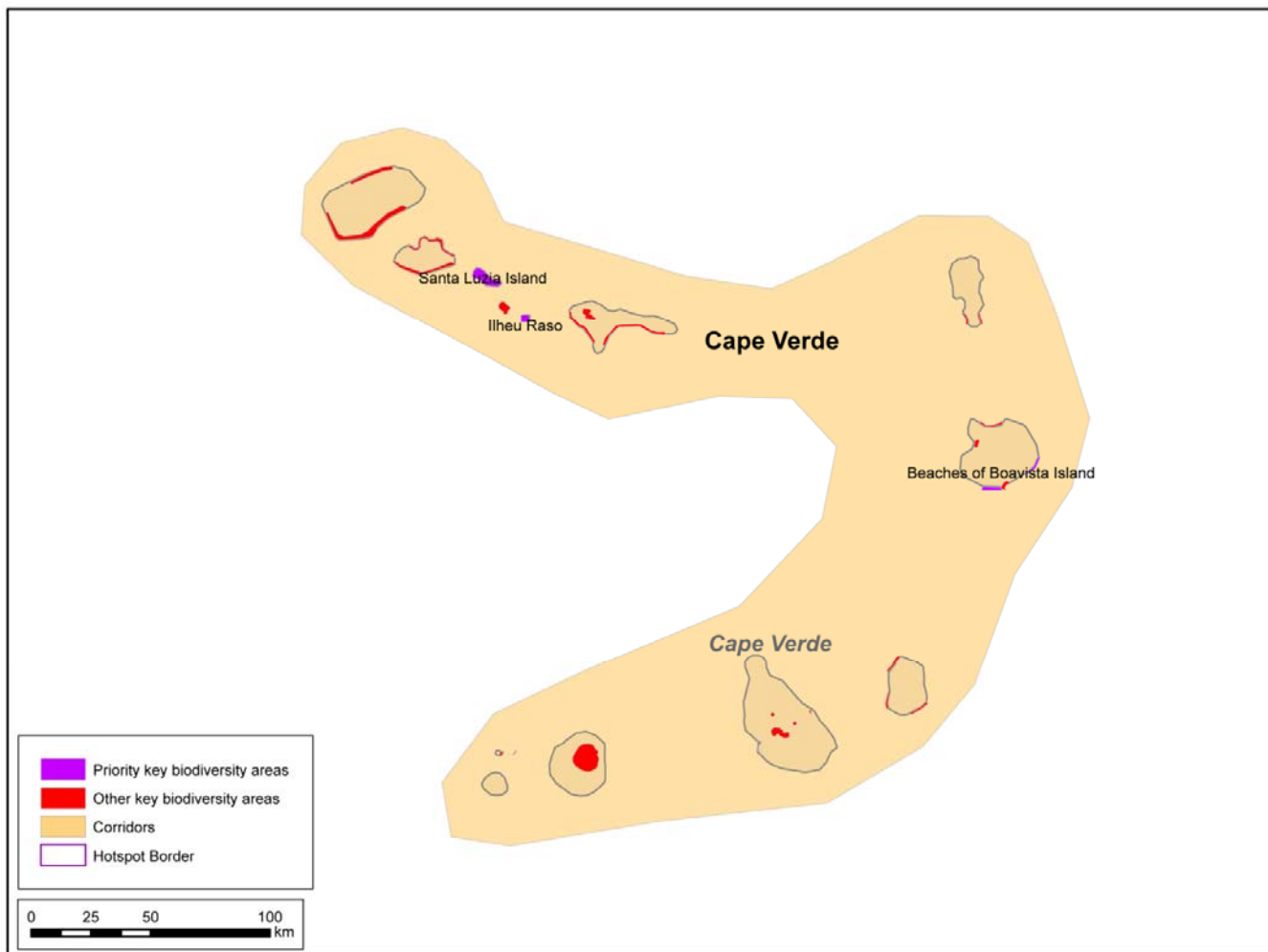


Figure 31. Zones clés pour la biodiversité prioritaires pour l'investissement du CEPF – Cap-Vert



## Directions stratégiques et priorités d'investissement

CEPF's investment strategy for the Hotspot du bassin méditerranéen comprises four strategic directions and 12 investment priorities. These are presented in Table 26 and discussed in detail in the section that follows.

**Tableau 26. Direction stratégiques et priorités d'investissement**

DIRECTIONS STRATÉGIQUES	PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT
1. Encourager l'implication de la société civile dans la gestion intégrée des zones côtières pour réduire les effets négatifs du développement du littoral dans trois corridors prioritaires (sud-ouest des Balkans; péninsule cyrénaïque et les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie) et dans 20 zones clés pour la biodiversité marine et côtière dans d'autres corridors	<p>1.1 Appui à l'implication de la société civile dans le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et l'adoption des meilleures pratiques pour l'intégration de la conservation de la nature dans le secteur du tourisme</p> <p>1.2 Sensibilisation et influence des choix du marché touristique européen et des entreprises touristiques en faveur de pratiques adaptées à la nature</p> <p>1.3 Appui aux parties prenantes locales pour progresser et tirer parti du tourisme basé sur la nature à travers la diversification des activités liées au tourisme et la création de moyens d'existence alternatifs</p>
2. Établir la gestion durable des bassins hydrographiques et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, en mettant l'accent sur les corridors prioritaires (1) du massif de l'Atlas, (2) des monts Taurus, (3) de la vallée de l'Oronte et des monts Liban et (4) du sud-ouest des Balkans	<p>2.1. Création et contribution à des initiatives de Gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH) pour des bassins pilotes et application de meilleures pratiques pour réduire les répercussions négatives d'infrastructures mal planifiées</p> <p>2.2. Appui aux politiques de GIBH et à l'élaboration et à l'exécution de lois par le renforcement de capacités et un plaidoyer à tous les niveaux</p> <p>2.3. Appui à des mécanismes de financement innovants de conservation et de réhabilitation d'écosystèmes d'eau douce et de bassins traditionnels</p> <p>2.4. Facilitation et appui à l'adaptation aux changements climatiques par l'amélioration des économies d'eau dans les paysages agricoles et en permettant les flux environnementaux dans les zones clés pour la biodiversité</p> <p>2.5 Partage et application des leçons apprises et des meilleures pratiques de la part et avec d'autres expériences de gestion de bassins hydrographiques dans d'autres parties de la Méditerranée</p>
3. Améliorer la conservation et le statut de protection de 44 zones clés pour la biodiversité	<p>3.1. Création de nouvelles aires protégées et promotion d'une gestion améliorée des aires protégées actuelles par le développement et la mise en œuvre de plans de gestion durable</p> <p>3.2. Développement de mécanismes financiers d'appui aux aires protégées tout en renforçant les moyens d'existence durables et en encourageant la gestion communautaire des zones clés pour la biodiversité prioritaires</p> <p>3.3. Sensibilisation sur l'importance des zones clés pour la biodiversité prioritaires, notamment celles abritant des plantes et des éléments marins irremplaçables</p>
4. Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre	<p>4.1. Création d'un vaste ensemble de groupes de la société civile, dont l'action transcende les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation décrits</p> <p>4.2. Rôle d'unité de liaison de réseaux pertinents en Méditerranée pour aligner les investissements comparables et canaliser les opportunités de financement vers les zones prioritaires qui ont en besoin.</p>

**Direction stratégique 1. Encourager l'implication de la société civile dans la gestion intégrée des zones côtières pour réduire les effets négatifs du développement du littoral dans trois corridors prioritaires (sud-ouest des Balkans; péninsule cyrénaïque et les montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie) et dans 20 zones clés pour la biodiversité marine et côtière dans d'autres corridors.**

Cette direction stratégique portera sur le développement du tourisme dans les zones côtières. Le tourisme est l'une des principales sources de pression sur le hotspot, affectant les milieux terrestres comme marins. La société civile recevra un soutien pour développer et mettre en œuvre une gestion intégrée des zones côtières (GIZC) sur la base du protocole de GIZC qui vient d'être ratifié dans le cadre de la Convention de Barcelone (PAP/RAC 2007) (Voir Appendice 7). De plus, les parties prenantes seront soutenues pour faire progresser le tourisme orienté vers la nature et en tirer parti grâce à la diversification des activités touristiques et des moyens de subsistance.

Des efforts seront aussi réalisés pour influencer le marché touristique en faveur de produits durables et naturels; des exemples seront utilisés pour montrer la valeur d'un développement touristique conçu et/ou exécuté de manière à avoir des répercussions négatives minimales sur la biodiversité et les ressources naturelles. La Méditerranée présente de nombreux exemples de GIZC et de promotion du tourisme durable, surtout au nord, et ces expériences doivent être partagées avec les parties prenantes des zones côtières prioritaires au sud et à l'est. Une assistance technique et des activités de formation permettront de renforcer les capacités de la société civile.

Cette direction stratégique portera sur trois corridors au littoral relativement peu développé mais où le tourisme se développe rapidement : (1) Sud-ouest des Balkans, (2) Péninsule cyrénaïque et (3) Zones humides du Tell algérien et de la Tunisie, ainsi que sur 20 autres zones marines et côtières clés pour la biodiversité dans d'autres corridors (Tableau 27). Pour faciliter et cibler l'investissement, le CEPF financera des ateliers de planification à l'échelle du corridor à l'aide de petites subventions. Ces ateliers solidifieront les alliances et permettront de mieux cibler l'investissement, notamment en prenant en compte les nouvelles priorités pour les plantes qui seront identifiées par Plantlife/UICN en 2010.

*1.1 Appui à l'implication de la société civile dans le développement et la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et l'adoption des meilleures pratiques pour l'intégration de la conservation de la nature dans le secteur du tourisme*

L'un des problèmes du bassin méditerranéen est l'absence d'une planification adaptée des paysages côtiers. Lorsque le tourisme connaît une croissance rapide, une mauvaise planification des investissements infrastructurels ont des répercussions graves sur les ressources naturelles, et à long terme sur l'économie globale. Plusieurs tactiques ont été élaborées, notamment la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Des régions de l'est et du sud de la Méditerranée vont sans doute en bénéficier même si l'intégration de la conservation de la nature et du tourisme est une nouvelle notion pour plusieurs pays ciblés par le CEPF.

Cette priorité d'investissement aidera les parties prenantes à développer et à faire avancer la planification multisectorielle dans les corridors et les zones clés pour la biodiversité où les éléments de valeur de la biodiversité coïncident avec les intérêts de l'industrie du tourisme. La société civile a aussi un rôle important pour entre autres (1) identifier et promouvoir l'intégration des priorités de conservation dans le zonage de l'utilisation des terres et la planification du développement; (2) assurer que les conséquences environnementales de toute activité de développement soient évaluées, évitées ou atténuées ( si possible avec des bénéfices nets pour la conservation de la nature); (3) mobiliser l'attention du public et des communautés et établir des partenariats

avec le gouvernement et le secteur privé, (4) mettre en œuvre des activités d'atténuation ou de compensation du développement du littoral et (5) créer des conditions favorables de collaboration avec le gouvernement pour intégrer systématiquement la conservation de la biodiversité dans la planification du développement. Les investissements du CEPF doivent être ciblés sur les domaines où l'engagement de la société civile sera déterminant, où les opportunités et les mécanismes existent pour influencer la planification du développement des zones côtières et où les organismes gouvernementaux et/ou le secteur privé sont favorables à l'implication de la société civile. Ces projets vont sans doute requérir la création de partenariats entre la société civile, le secteur privé et des organismes gouvernementaux locaux et/ou nationaux. Ces partenariats et relations seront développés par des cadres et des mécanismes locaux, des ateliers de définition de vision et d'exercices de planification de l'utilisation des terres conjointement avec les autorités officielles et locales.

### *1.2 Sensibilisation et influence des choix du marché touristique européen et des entreprises touristiques en faveur de pratiques adaptées à la nature*

Les touristes viennent en majorité des pays européens. Leurs choix ont un impact énorme sur les ressources naturelles du hotspot. Dans le cadre de cette priorité d'investissement, des projets seront soutenus pour orienter le marché du tourisme en Europe vers la durabilité et la conservation de la nature. La coopération avec des entreprises touristiques ou les gouvernements, et si nécessaire entre le sud et le nord, sera recherchée. Les actions pourraient promouvoir des destinations alternatives où les activités touristiques auraient un effet positif sur les ressources naturelles et les communautés locales. L'industrie du tourisme peut induire des changements importants en modifiant les pratiques pour soutenir la biodiversité dans les corridors prioritaires. Des solutions innovantes mises en œuvre par la société civile seront soutenues pour diffuser des pratiques touristiques favorables à la nature. Les projets pourraient conduire à la création d'un label vert de durabilité environnementale attribué aux offres de voyage, aux hôtels ou aux destinations remplissant des critères définis. Des actions de communication garantissant la bonne exécution de tout programme de certification seront aussi soutenues.

### *1.3 Appui aux parties prenantes locales pour progresser et tirer parti du tourisme basé sur la nature à travers la diversification des activités liées au tourisme et la création de moyens d'existence alternatifs*

Dans le hotspot du bassin méditerranéen, le tourisme orienté vers la nature et d'autres moyens de subsistance alternatifs ont un potentiel important compte tenu des paysages naturels et culturels de la région. À l'heure actuelle, le tourisme de nature est localisé de manière disproportionnée dans la partie européenne du bassin méditerranéen où il contribue considérablement aux économies locales et à la conservation de la nature. Les capacités pour développer et servir le marché au sud et à l'est de la région sont cependant limitées. Les principales lacunes concernent les services de guide, l'hébergement, les informations, les supports et les structures d'interprétation, ainsi que les sources d'informations sur le web ou autres pour promouvoir les destinations. Les projets soutenus ici serviront à guider et à promouvoir un tourisme de nature dans les corridors et les zones clés pour la biodiversité prioritaires à l'est et au sud de la région, en comblant ces lacunes et d'autres et en soutenant le développement socioéconomique des communautés locales et des autres parties prenantes de manière durable pour les ressources naturelles.

**Tableau 27. Zones clés pour la biodiversité pour l'investissement dans le cadre de la direction stratégique 1**

<b>N°</b>	<b>Nom de la zone clé pour la biodiversité</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom du corridor*</b>
1	Golfe de Sallum	Égypte	Péninsule cyrénaïque
2	Aires protégées des marais d'Ajdabiya	Libye	Péninsule cyrénaïque
3	Benghazi	Libye	Péninsule cyrénaïque
4	Côte de Benghazi	Libye	Péninsule cyrénaïque
5	Golfe de Bumbah	Libye	Péninsule cyrénaïque
6	Baie Geziret al Elba - Ayn al Ghazalah	Libye	Péninsule cyrénaïque
7	Geziret Garah	Libye	Péninsule cyrénaïque
8	Jabal al Akhdar	Libye	Péninsule cyrénaïque
9	Marmarica	Libye	Péninsule cyrénaïque
10	alentours de Jabal Akhdar	Libye	Péninsule cyrénaïque
11	Collo	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
12	Complexe de zones humides de la plaine de Guerbes-Sanhadja	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
13	Parc national d'Edough	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
14	Parc national d'El Kala	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
15	Gouraya	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
16	Marais de Mekhada	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
17	Parc national de Taza	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
18	Djebel el Haouaria	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
19	Îles Kuriat	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
20	Lagune de Korba	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie

<b>N°</b>	<b>Nom de la zone clé pour la biodiversité</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom du corridor*</b>
21	Lac Tunis (Lac Rades)	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
22	Lagunes de Nabeul	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
23	Dunes de Ras el Melan	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
24	Salines de Monastir	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
25	Sebkhet Ariana	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
26	Plages de Sidi Mechig	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
27	Soliman	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
28	Partie ouest du golfe de Tunis	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
29	Îles de Zembra et Zembretta	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie
30	Butrinti et alentours	Albanie	Sud-ouest des Balkans
31	Delta du Drini	Albanie	Sud-ouest des Balkans
32	Lagune de Karavasta	Albanie	Sud-ouest des Balkans
33	Baie de Lalzi	Albanie	Sud-ouest des Balkans
34	Lagune de Narta et alentours	Albanie	Sud-ouest des Balkans
35	Lagune de Patoku	Albanie	Sud-ouest des Balkans
36	Velipoja et alentours	Albanie	Sud-ouest des Balkans
37	Baie de Vlora, péninsule de Karaburun et monts Cika	Albanie	Sud-ouest des Balkans
38	Delta du Bojana	Monténégro	Sud-ouest des Balkans
39	Plages de l'île de Boavista	Cap-Vert	Cap-Vert
40	Ilheu Raso	Cap-Vert	Cap-Vert
41	Île de Santa Luzia	Cap-Vert	Cap-Vert
42	Dunes d'Essaouira	Maroc	Plaines côtières atlantiques



N°	Nom de la zone clé pour la biodiversité	Pays	Nom du corridor*
43	Rivière Krka et lac Visovac	Croatie	Adriatique orientale
44	Delta du Neretva et alentours	Croatie	Adriatique orientale
45	Réserve ornithologique spéciale de l'île de Cres	Croatie	Adriatique orientale
46	Îles de Marmara	Turquie	Bassin de la mer de Marmara
47	Lac Bardawil	Egypte	Côte du delta du Nil
48	Aire protégée de Zaranik	Egypte	Côte du delta du Nil
49	Sebkha Bou Areg	Maroc	Oranie et Molouya
50	Parc national de Souss-Massa et Aglou	Maroc	Massif de l'Atlas
51	Montagnes de l'Amanos	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
52	Plaine d'Antalya	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
53	Côte Aydıncık ve Ovacık	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
54	Plaine de Dalaman	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
55	Delta du Goksu	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
56	Lac Koycegiz	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
57	Delta de Seyhan	Turquie	<b>Monts Taurus</b>
58	Montagnes de Tahtali	Turquie	<b>Monts Taurus</b>

\* Les corridors prioritaires sont marqués en caractères gras.

**Direction stratégique 2. Établir la gestion durable des bassins hydrographiques et l'utilisation rationnelle des ressources en eau, en mettant l'accent sur les corridors prioritaires (1) du massif de l'Atlas, (2) des monts Taurus, (3) de la vallée de l'Oronte et des monts Liban et (4) du sud-ouest des Balkans.**

Cette direction stratégique concerne la conservation des bassins pour préserver des sites prioritaires et des habitats d'importance pour l'agriculture, mais inclut aussi les principales causes de consommation d'eau comme l'utilisation domestique et industrielle. Les initiatives de gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH) seront promues par des projets pilotes de planification et le renforcement de la législation dans des bassins incluant des zones clés pour la biodiversité, y compris des systèmes transfrontaliers. De plus, la conservation et la remise en état d'écosystèmes d'eau douce ainsi que des mécanismes innovants de financement des paysages traditionnels économes en eau seront encouragés, ainsi que les initiatives de réduction de la consommation d'eau dans le cadre d'efforts d'adaptation aux changements climatiques. Compte tenu des menaces, des plans explicites doivent être développés pour les infrastructures et surtout les barrages dans ces corridors prioritaires. Des efforts pour une collaboration constructive avec les parties prenantes doivent être entrepris.

La société civile a un rôle clé pour entre autres (1) identifier et promouvoir l'intégration des priorités de conservation dans la GIBH; (2) présenter et promouvoir des options d'utilisation et de gestion durable de l'eau; (3) assurer que les conséquences environnementales de tout développement des bassins hydrographiques soient évaluées, évitées et si nécessaire atténuées (si possible avec des bénéfices nets pour la conservation de la nature); (4) mobiliser l'attention du public et des communautés et établir des partenariats avec le gouvernement et le secteur privé et (5) exécuter des volets sur la conservation des plans de gestion des bassins. Les investissements du CEPF devraient être ciblés là où les opportunités et les mécanismes existent pour permettre à la société civile de s'impliquer dans la GIBH et où les organismes gouvernementaux et/ou le secteur privé sont favorables à l'implication de la société civile.

De manière similaire à la Direction stratégique 1, le CEPF appuiera si nécessaire des ateliers de planification à l'échelle des corridors pour créer des alliances pour le GIBH et mieux cibler l'investissement, notamment en prenant en compte les nouvelles priorités pour les plantes qui seront identifiées par Plantlife/UICN en 2010.

*2.1 Création et contribution à des initiatives de Gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH) pour des bassins pilotes et application de meilleures pratiques pour réduire les répercussions négatives d'infrastructures mal planifiées*

En raison de ses paysages complexes, le bassin méditerranéen contient plusieurs petits bassins hydrographiques abritant des systèmes fragiles et des éléments de biodiversité irremplaçables. Dans la plupart des bassins au sud et à l'est, les projets hydrauliques sont développés indépendamment les uns des autres sans considération des conséquences en aval ou pour tout le bassin. La demande sur les rares ressources en eau est forte et non régulée, entraînant des conséquences négatives sur les fonctions écologiques et économiques des écosystèmes d'eau douce et d'autres habitats associés. Il faut rapidement mettre en place une gestion à l'échelle du bassin dans les corridors prioritaires. Cette priorité d'investissement soutiendra cette action dans les zones importantes pour la biodiversité. Les partenariats entre la société civile et le gouvernement seront recherchés pour réaliser ces projets de démonstration.

*2.2 Appui aux politiques de GIBH et à l'élaboration et à l'exécution de lois par le renforcement de capacités et un plaidoyer à tous les niveaux*

Plusieurs gouvernements régionaux ont l'intention de passer de projets classiques d'investissement pour l'eau à une politique et une législation de GIBH. Cependant, le manque de savoir-faire et de connaissances sur les meilleures pratiques est un frein à

cette transition. La coopération entre la société civile et le gouvernement peut faciliter la mutation vers le GIBH. Le CEPF soutiendra des projets pilotes de GIBH dans les corridors prioritaires à travers le renforcement des capacités nationales sur le GIBH, en coopération avec la société civile et les organismes gouvernementaux. Ces projets pilotes peuvent être complétés par des efforts de développement de politiques et de règlements sur la GIBH (élaboration d'articles de loi ou activités de sensibilisation) sur le plan national. Des partenariats nord-sud ou ouest-est peuvent être recherchés lorsque le savoir-faire des pays éligibles est insuffisant.

### *2.3 Appui à des mécanismes de financement innovants de conservation et de réhabilitation d'écosystèmes d'eau douce et de bassins traditionnels*

La santé des écosystèmes d'eau douce dépend de l'utilisation des terres dans le bassin hydrographique et des activités humaines dans ces écosystèmes. Le CEPF peut agir de manière déterminante en appuyant des mécanismes de financement innovants tels que les paiements des services rendus par les bassins versants pour conserver les écosystèmes d'eau douce et terrestres. Les projets soutenus par cette priorité d'investissement peuvent inclure des paiements directs pour les services rendus par les bassins versants de la part des gouvernements locaux ou nationaux ainsi que d'autres bénéficiaires. Par ailleurs, un marché peut être développé pour les pratiques alternatives ou traditionnelles d'utilisation des terres déterminantes pour la conservation ou la remise en état des bassins versants. Cette priorité d'investissement soutiendra des projets qui déterminent l'écoulement requis dans les zones humides importantes et qui veillent à ce que ce niveau soit assuré par des accords adaptés, un écoulement adéquat des barrages et une irrigation plus efficace.

### *2.4 Facilitation et appui à l'adaptation aux changements climatiques par l'amélioration des économies d'eau dans les paysages agricoles et en permettant les flux environnementaux dans les zones clés pour la biodiversité*

L'irrigation pour l'agriculture représente jusqu'à 90 pour cent de la consommation totale d'eau dans le hotspot du bassin méditerranéen. Les techniques efficaces d'irrigation restent rares dans les pays du sud et de l'est. Par conséquent, les ressources d'eau douce sont très sollicitées et les communautés locales et la biodiversité très vulnérables aux changements climatiques. Les lacs se détériorent, les ressources souterraines diminuent et la biodiversité dulcicole unique du bassin méditerranéen est très menacée. Pour réduire la consommation d'eau pour l'irrigation, le CEPF soutiendra; (i) des projets de démonstration pour améliorer son efficacité et (ii) la sensibilisation aux incitations économiques pour des schémas efficaces d'irrigation, les moyens de les obtenir et les rétributions dans chaque pays. Les projets sous cette priorité d'investissement aideront les parties prenantes à passer à des techniques d'irrigation efficaces dans les corridors et les zones clés pour la biodiversité prioritaires. Dans le nord de la Méditerranée, ces projets ont été très utiles pour préserver la biodiversité et les ressources hydrauliques et ont réduit la consommation d'eau de 30 à 100 pour cent. Des méthodes agricoles traditionnelles plus efficaces peuvent aussi être appliquées.

### *2.5 Partage et application des leçons apprises et des meilleures pratiques de la part et avec d'autres expériences de gestion de bassins hydrographiques dans d'autres parties de la Méditerranée*

La Méditerranée a une expérience considérable de la GICZ et de la conservation des zones humides et de l'eau, surtout en Israël et dans le nord. Cette expérience doit être partagée avec les parties prenantes des zones côtières prioritaires de l'est et du sud. Les capacités de la société civile seront renforcées par une assistance technique et des activités de formation. À cet effet, le CEPF encouragera les échanges et développera les supports nécessaires pour améliorer l'accès aux informations de toutes les parties prenantes.

### **Direction stratégique 3 : Améliorer la conservation et le statut de protection de 44 zones clés pour la biodiversité**

En plus des zones côtières clés pour la biodiversité prioritaires et incluses sous la Direction stratégique 1, le CEPF considère 44 autres zones clés pour la biodiversité terrestres et cinq autres corridors comme des priorités pour y réaliser des efforts directs de conservation au niveau des sites (Tableau 28). Cette direction stratégique portera sur les aspects de conservation sur le terrain. Les actions de conservation réalisées sous la Direction stratégique 2 peuvent porter sur des aspects critiques en-dehors des zones clés pour la biodiversité, tels que les politiques sur l'eau qui ont des effets immédiats sur les zones clés prioritaires.

La préservation efficace de ces sites permettra la conservation d'une partie importante de la biodiversité et des services environnementaux du hotspot. Parmi ces zones clés pour la biodiversité, 22 sont partiellement ou entièrement protégées même si la gestion sur le terrain est inadaptée et ne réussit pas à contrer les menaces sources de dégradation et de disparition de l'habitat. Les 22 autres sites ne sont pas du tout protégés et sont à la merci de l'empiètement. Ces sites ne disposent pas des cadres légaux et institutionnels nécessaires à leur protection. Certains sites tels que ceux des îles du Cap-Vert sont menacés par les espèces envahissantes. La Direction stratégique 3 a pour objectif de renforcer la gestion des zones clés protégées et d'assurer la conservation légale de celles qui ne le sont pas encore. La gestion d'un site peut être améliorée par des plans de gestion contraignants sur le plan juridique ou des accords communautaires pour préserver les ressources naturelles.

#### *3.1 Création de nouvelles aires protégées et promotion d'une gestion améliorée des aires protégées actuelles par le développement et la mise en œuvre de plans de gestion durable*

L'amélioration du statut de ces sites prioritaires est urgente pour préserver les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité. Cette priorité d'investissement établit les bases des cadres juridiques permettant de désigner ces sites comme aires protégées. Certaines régions, telles que les monts Taurus et la péninsule cyrénaïque offrent la possibilité d'aires protégées officielles. Dans d'autres et surtout dans les zones côtières, des réserves de la biosphère à usages multiples seraient plus adaptées. Cette priorité inclura des approches souples comme des aires gérées par les communautés, des réserves naturelles privées ou des réserves municipales. Le CEPF contribuera au dialogue, à l'établissement des cadres d'opération, à l'assistance technique, aux discussions entre les parties prenantes, aux plans de gestion et aux innovations telles que la gestion responsable afin d'offrir une meilleure protection aux zones clés pour la biodiversité prioritaires. Dans les Balkans et en Turquie, les projets d'appui aux gouvernements pour identifier et protéger les sites potentiels pour le réseau Natura 2000 seront soutenus, dans le cadre du plan d'adhésion à l'UE des ces pays et de l'exécution des Directives Oiseaux et Habitats.

Par ailleurs, plusieurs zones clés pour la biodiversité ont besoin de plans de gestion et d'un personnel suffisant et capable. Le CEPF soutiendra la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion durable pour les zones clés *ad hoc*. Pour les sites pour lesquels ces plans existent mais ne sont pas suffisamment solides, le CEPF appuiera leur renforcement et l'exécution de meilleures pratiques de gestion. L'élaboration et l'exécution de ces plans sont essentielles à la viabilité institutionnelle, écologique et sociale de ces sites, surtout dans le contexte des changements climatiques. Des parties prenantes variées seront impliquées pour garantir une planification adaptée à l'échelle locale.

#### *3.2 Développement de mécanismes financiers d'appui aux aires protégées tout en renforçant les moyens d'existence durables et en encourageant la gestion*

### *communautaire des zones clés pour la biodiversité prioritaires*

La dégradation de l'habitat dans une grande partie du hotspot est causée par des pratiques agricoles non durables. La priorité d'investissement numéro un de cette direction stratégique améliorera la gestion et la protection des zones clés pour la biodiversité prioritaires. La présente priorité d'investissement développera des mécanismes financiers et de moyens de subsistance pour assurer la viabilité des aires gérées par les communautés. Dans les régions où la valeur des services rendus par les écosystèmes est élevée, la possibilité de paiements pour les services environnementaux sera explorée. Dans les autres zones, des fonds fiduciaires ou d'autres mécanismes de financement durable seront plus appropriés. Le CEPF appuiera le développement de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés vivant près des zones clés pour la biodiversité prioritaires lorsque cette action permettra d'améliorer la conservation de ces sites et de répondre à des menaces spécifiques. Les communautés pourraient retirer des bénéfices tangibles de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes qui les entourent. Des approches innovantes seront lancées par les principales ONG de la région pour un développement vert des communautés locales. Des mécanismes de financement efficaces et créatifs tels que la compensation seront envisagés. Cette priorité d'investissement appuiera les initiatives qui généreront des revenus durables pour les communautés afin que ces dernières puissent tirer parti du tourisme orienté vers la nature et d'autres activités similaires.

### *3.3. Sensibilisation sur l'importance des zones clés pour la biodiversité prioritaires, notamment celles abritant des plantes et des éléments marins irremplaçables*

L'importance mondiale du hotspot du bassin méditerranéen est surtout due à sa biodiversité botanique et marine. Cependant, les priorités géographiques sur la base des plantes et de la vie marine sont relativement peu connues et l'investissement pour la conservation disproportionné par rapport à leur importance. De manière spécifique, il manque un inventaire détaillé des zones importantes pour la conservation des plantes (un sous-ensemble des zones clés pour la biodiversité). Les priorités de conservation du monde végétal sont particulièrement mal définies en Afrique du Nord. Par conséquent, les gouvernements et les bailleurs ont du mal à cibler leur investissement. Comblers cette lacune est plus qu'opportune et sera une contribution majeure et durable du CEPF pour la région. Le CEPF consacrera spécifiquement des ressources pour évaluer et promouvoir l'importance pour la conservation des zones clés pour la biodiversité prioritaires irremplaçables sur la base des plantes et de la vie marine, y compris l'identification des nouveaux sites.

**Tableau 28. Zones clés pour la biodiversité pour l'investissement selon la direction stratégique 3**

n°	Nom du corridor *	Zone clé pour la biodiversité	% Protection	Pays	Surface (ha)
1	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Ohrid et alentours	100	Albanie	32.725,86
2	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Shkodra (Lac Scadar)	98	Albanie	27.571,63
3	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Djebel Babor	0	Algérie	11.199,43
4	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Parc National du Djurdjura	100	Algérie	15.898,19
5	Oranie et Molouya	Marais de la Macta	0	Algérie	43.024,99
6	Adriatique orientale	Hutovo blato	0	Bosnie-Herzégovine	4.103,63
7	Adriatique orientale	Fleuve Neretva	4	Bosnie-Herzégovine	23.875,78
8	Adriatique orientale	Affluent de la rivière Trebizat	0	Bosnie-Herzégovine	7.687,90
9	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Fleuve Jourdain	0	Jordanie	26.097,74
10	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Mujib	79	Jordanie	24.537,60
11	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Réserve naturelle des cèdres du Chouf	100	Liban	18.582,88
12	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Cours supérieur du Litani	0	Liban	8.794,90
13	Vallée de l'Oronte et monts Liban	La chaîne occidentale de l'Anti-Liban	0	Liban	36.023,99
14	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Péninsule cyrénaïque	0	Libye	773.124,44
15	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Dojran	0	Macédoine	4.570,46
16	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Ohrid	100	Macédoine	24.643,18
17	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Skadar	3	Monténégro	39.368,50
18	<b>Massif de l'Atlas</b>	Rivière de Bou Fekrane	0	Maroc	14.452,66
19	<b>Massif de l'Atlas</b>	Moyen-Atlas oriental	0	Maroc	335.272,84
20	<b>Massif de l'Atlas</b>	Fès et alentours	0	Maroc	136.976,40
21	<b>Massif de l'Atlas</b>	Oued Oumer Rbid	0	Maroc	51.994,30
22	<b>Massif de l'Atlas</b>	Parc national de Toubkal	100	Maroc	90.987,87
23	<b>Massif de l'Atlas</b>	Parc national du Haut Atlas Oriental	0	Maroc	132.558,75
24	<b>Massif de l'Atlas</b>	Parc naturel d'Ifrane	100	Maroc	51.230,70
25	<b>Massif de l'Atlas</b>	Réserves de chasse de Tiradine et de Takherhort	0	Maroc	314.710,24
26	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	La chaîne orientale de l'Anti-Liban	22	Syrie	51.282,37
27	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Cours inférieur de l'Oronte	11	Syrie	17.088,06

n°	Nom du corridor *	Zone clé pour la biodiversité	% Protection	Pays	Surface (ha)
28	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Cours supérieur de l'Oronte	0	Syrie	41.769,11
29	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Ichkeul	83	Tunisie	12.444,37
30	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Gafsa	0	Tunisie	23.353,40
31	Mésopotamie septentrionale	Sud de la vallée de l'Euphrate et steppes de Birecik	0	Turquie	205.100,31
32	Mésopotamie septentrionale	Vallée du Tigre	0	Turquie	132.799,17
33	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Collines d'Altinozu	47	Turquie	72.181,13
34	<b>Monts Taurus</b>	Lac Acigol	2	Turquie	32.115,29
35	<b>Monts Taurus</b>	Forêts d'Akseki et Ibradi	24	Turquie	131.219,05
36	<b>Monts Taurus</b>	Beydaglari	19	Turquie	185.769,81
37	<b>Monts Taurus</b>	Lac Beysehir	96	Turquie	91.288,98
38	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes de Binboga	0	Turquie	90.733,31
39	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes de Bolkar	10	Turquie	389.816,50
40	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de la rivière Ermenek	0	Turquie	135.741,81
41	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes de Geyik	3	Turquie	244.951,97
42	<b>Monts Taurus</b>	Vallée du fleuve Goksu	8	Turquie	51.241,53
43	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de Koprucay	20	Turquie	143.597,57
44	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes du Sandras	6	Turquie	130.362,26

\* Les corridors prioritaires sont marqués en caractères gras.

#### **Direction stratégique 4 : Fournir un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre**

Une évaluation du programme mondial du CEPF a déterminé que les équipes régionales de mise en œuvre du CEPF sont particulièrement efficaces, avec l'appui des directeurs des subventions du CEPF, pour relier les éléments essentiels d'un ensemble complexe et intégré d'interventions telles que les grands projets d'ancrage, des petites initiatives de proximité, des initiatives politiques, la collaboration gouvernementale et le financement durable. Les responsabilités de ces équipes, autrefois appelées unités de coordination, ont été harmonisées pour saisir les aspects les plus importants de leurs fonctions.

Dans chaque hotspot approuvé en date de juillet 2007, le CEPF appuiera une équipe régionale de mise en œuvre pour mettre les plans du profil d'écosystème sous forme d'un portfolio cohérent de subventions, dont les impacts dépassent la somme de ses parties. Chaque équipe régionale de mise en œuvre comprendra une ou plusieurs organisations de la société civile actives dans la région. Par exemple, l'équipe peut prendre la forme d'un partenariat de groupes de la société civile. Elle peut aussi être organisation principale qui aura pour mission officielle d'impliquer d'autres organismes pour superviser la mise en œuvre, par exemple à travers un comité consultatif intégrateur.

L'équipe régionale de mise en œuvre sera sélectionnée par le Conseil des bailleurs de fonds du CEPF sur la base de termes de référence approuvés, d'une procédure compétitive et de critères de sélection disponibles sur le site [www.cepf.net](http://www.cepf.net). L'équipe fonctionnera de manière transparente et ouverte, conformément à la mission du CEPF et de toutes les dispositions du Manuel de procédures du CEPF. Les organisations membres de l'équipe régionale de mise en œuvre ne seront pas éligibles à d'autres subventions du CEPF dans le même hotspot. Les demandes d'organismes affiliés officiels qui ont un conseil d'administration indépendant seront acceptées et soumises à une revue externe supplémentaire.

##### *4.1 Création d'un vaste ensemble de groupes de la société civile, dont l'action transcende les frontières institutionnelles et politiques pour atteindre les objectifs de conservation décrits*

Dans chaque hotspot approuvé en date de juillet 2007, le CEPF soutiendra une équipe régionale de mise en œuvre pour apporter un leadership stratégique et un savoir local à une entité élargie de groupes de la société civile, œuvrant au-delà des frontières institutionnelles et politiques à des objectifs communs de conservation décrits dans le profil d'écosystème. Les principales fonctions et les activités spécifiques de l'équipe seront basées sur des termes de référence approuvés. Compte tenu de la taille et de la complexité du hotspot du bassin méditerranéen, de la nécessité d'intégrer la conservation dans le développement et de promouvoir la participation d'un groupe élargi de partenaires, l'équipe régionale de mise en œuvre aura un rôle essentiel d'appui au renforcement des réseaux dans tout le bassin et d'identification d'opportunités régionales de financement pour compléter l'investissement du CEPF. Les fonctions principales de l'équipe incluront les suivantes sans s'y limiter :

- Jouer le rôle d'un service de développement pour aider les groupes de la société civile à concevoir, mettre en œuvre et répéter des activités de conservation réussies.
- Examiner toutes les candidatures aux subventions et gérer les revues externes avec les experts techniques et les comités consultatifs.
- Accorder des subventions pouvant aller jusqu'à 20.000 dollars et prendre des décisions conjointes avec le Secrétariat du CEPF pour toutes les autres demandes.
- Diriger le suivi et l'évaluation de projets individuels à travers des outils standard, des visites de sites et des réunions avec les bénéficiaires des subventions, et



- apporter une assistance au Secrétariat du CEPF pour le suivi et l'évaluation au niveau du portfolio.
- Diffuser largement les objectifs du CEPF, les opportunités de demande de subventions, les leçons apprises et les résultats.
  - Impliquer dans la mise en œuvre le programme régional de rattachement, les bailleurs du CEPF et les représentants des agences d'exécution, les représentants des gouvernements et les autres secteurs au sein du hotspot.
  - Assurer une coordination efficace avec le Secrétariat du CEPF sur tous les aspects de la mise en œuvre.

#### *4.2. Rôle d'unité de liaison de réseaux pertinents en Méditerranée pour aligner les investissements comparables et canaliser les opportunités de financement vers les zones prioritaires qui ont en besoin.*

Le hotspot du bassin méditerranéen est unique dans le portefeuille mondial du CEPF car des pays sont inéligibles au CEPF mais des opportunités substantielles de financement existent de sources multinationales, nationales, privées et publiques dont les investissements ont été jusqu'à présent hétérogènes.

En plus de son rôle de responsable du profil d'écosystème, l'équipe régionale de mise en œuvre devrait être un centre névralgique, reliant les réseaux existants comme les Conventions de Barcelone, de Bonn et de Ramsar ainsi que le Plan Bleu et les secteurs non gouvernemental et privé. Elle doit aussi être une ressource pour les autres bailleurs pour identifier les régions de tout le hotspot – et pas simplement des pays éligibles – qui ont besoin d'un soutien financier additionnel.

## **DURABILITÉ**

Le principe de durabilité est intégré dans toutes les directions stratégiques de ce profil pour assurer la survie des écosystèmes vitaux du bassin méditerranéen. Les directions stratégiques relatives au tourisme, à l'eau et aux aires protégées sont conçues de manière à produire des systèmes autonomes qui continueront à fonctionner après l'achèvement de l'investissement du CEPF. Ces systèmes incluent des partenariats multilatéraux avec les organisations gouvernementales ainsi qu'une coopération de longue durée entre la société civile, les gouvernements et le secteur privé. Les relations actuelles entre le nord et le sud et entre l'ouest et l'est offrent une opportunité majeure de préserver et de poursuivre les résultats de la phase d'investissement du CEPF, conformément à ce profil d'écosystème. Plusieurs organisations nationales et internationales et la communauté des bailleurs de fonds ont d'ores et déjà montré un grand intérêt à poursuivre les directions stratégiques et les priorités d'investissement présentées dans ce document.

Le CEPF aura un rôle essentiel, avec de nombreux partenaires de la société civile, pour intégrer les trois piliers de la durabilité – écologique, social et financier - dans tous les projets soutenus.

L'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen sera crucial pour soutenir la société civile et renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et d'autres entités de la société civile basées dans la région. Les fonds du CEPF permettront aux organisations de la société civile et à leur personnel de poursuivre leur mission de conservation. Ces organisations de la société civile, ancrées dans le hotspot, influenceront à terme les décisions politiques qui influenceront le sort des ressources naturelles.

Plusieurs sources de financement contribuent à la conservation dans le bassin méditerranéen. Le financement du CEPF comble des lacunes majeures lorsque des activités essentielles ne sont pas réalisées. Il complète aussi les financements de sources

multilatérales et bilatérales, surtout de l'UE, accordés aux organismes gouvernementaux. Le CEPF orientera d'autres investissements dans le hotspot vers un objectif commun, au-delà de la période d'investissement de cinq ans. En résumé, le CEPF comblera les lacunes immédiates tout en stimulant un intérêt à long terme pour la phase d'après, en établissant des partenariats stratégiques lors de cette phase d'investissement.

L'intégration systématique de la conservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes à tous les niveaux de prise de décision et de planification du développement est une autre approche clé qui renforcera la durabilité institutionnelle et financière du CEPF dans la région. Ainsi, les priorités liées à l'eau ou au tourisme identifiées dans ce profil offrent des opportunités de demande de subventions pour la lutte contre les changements climatiques ou des activités touristiques alternatives afin de renforcer les meilleures pratiques développées.

## **CONCLUSION**

Le bassin méditerranéen est l'un des centres de biodiversité et d'endémisme les plus importants au monde, surtout pour les plantes. Cependant, cette richesse exceptionnelle est gravement menacée par la surexploitation des ressources hydrauliques, l'industrie du tourisme, l'insuffisance des réseaux d'aires protégées et les lacunes de la société civile. Plusieurs de ces menaces sont aggravées par les changements climatiques et surgissent dans le milieu marin.

Six corridors et 70 zones clés pour la biodiversité prioritaires ont été définies comme cibles de l'investissement, suivant quatre directions stratégiques et 12 priorités d'investissement. Une équipe régionale de mise en œuvre sera établie dans le hotspot pour fournir un leadership stratégique et coordonner efficacement ces priorités d'investissement.

Le développement de ce profil détaillé d'écosystème et de la stratégie d'investissement du CEPF a été possible grâce à une consultation approfondie des parties prenantes. C'est la première fois que les menaces ont été évaluées à l'échelle de tout le bassin méditerranéen et qu'une stratégie de réponse est développée. Des coordinateurs nationaux/régionaux ont été chargés de rassembler des informations dans leurs zones respectives et trois ateliers de parties prenantes ont complété le processus.

Les partenaires régionaux qui ont développé ce profil à l'aide d'études détaillées et de consultations considèrent ce document comme un guide solide qui permettra à différentes organisations de collaborer conformément aux directions stratégiques et aux priorités d'investissement présentées ici. Il est évident que les réponses aux menaces majeures sur la région passent par la création de partenariats forts de la société civile, similaires à ceux promus par le CEPF dans d'autres hotspots de la biodiversité.

## CADRE LOGIQUE

Objectif	Cibles	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p>Engager la société civile dans la conservation de la biodiversité mondialement menacée, par des investissements ciblés aux impacts maximaux sur les plus fortes priorités pour la conservation et les services écologiques</p>	<p>Les ONG et les acteurs de la société civile de pays éligibles au CEPF, en se concentrant sur les six corridors de conservation et les 70 zones clés pour la biodiversité prioritaires, participent efficacement aux programmes de conservation orientés par le profil d'écosystème</p> <p>Les plans, projets et politiques de développement qui affectent les six corridors de conservation et les 70 zones clés pour la biodiversité prioritaires prennent en compte systématiquement la biodiversité et les services écologiques, avec une concentration sur le tourisme, l'eau et l'agriculture</p> <p>70 zones clés pour la biodiversité prioritaires voient leur protection et leur gestion renforcées.</p> <p>Les zones stratégiques du paysage de production des six corridors de conservation prioritaires font l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation de la biodiversité et les services écologiques.</p> <p>Le profil d'écosystème du hotspot du bassin méditerranéen influence et complète les stratégies d'investissement d'autres bailleurs de fonds</p>	<p>Rapports du bénéficiaire et de l'équipe régionale de mise en œuvre</p> <p>Rapports de présentation annuelle du portfolio; évaluation à mi-parcours et finale du portfolio</p>	<p>Le portfolio de subventions du CEPF orientera et coordonnera efficacement l'action de conservation dans le hotspot du bassin méditerranéen</p>

Résultats intermédiaires	Indicateurs intermédiaires	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p><b>Résultat 1.</b> Les répercussions négatives du développement du littoral, surtout en rapport avec le tourisme, sont réduites au minimum par la promotion de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et des alternatives économiques durables et basées sur la nature en ciblant trois corridors prioritaires : (1) sud-ouest des Balkans, (2) Péninsule cyrénaïque et (3) montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie, et dans 20 zones clés pour la biodiversité marine et côtière dans d'autres corridors.</p> <p><b>Budget : \$2.500.000</b></p>	<p>Nombre de projets générateurs de revenus qui contribuent à la conservation d'une zone clé pour la biodiversité</p> <p>Nombre de plans de développement touristique, d'autorités en charge du tourisme et d'entreprises touristiques qui adoptent des mesures de sauvegarde et des pratiques favorables à l'environnement là où le CEPF intervient</p> <p>Superficie des zones côtières couvertes par des plans de gestion intégrée des zones côtières ou d'outils similaires de planification</p>	<p>Rapports du bénéficiaire et de l'équipe régionale de mise en œuvre et visites sur le terrain</p> <p>Rapports gouvernementaux sur le tourisme dans les corridors cibles</p> <p>Rapports officiels sur la gestion des zones côtières dans les corridors prioritaires</p>	<p>Les paramètres économiques en Europe et dans les pays ciblés ne se dégradent pas considérablement</p> <p>Le secteur du tourisme est disposé à s'engager et à participer à des initiatives conjointes</p>
<p><b>Résultat 2.</b> Gestion intégrée bassins hydrographiques et utilisation rationnelle des ressources en eau, en mettant l'accent sur les corridors prioritaires (1) du massif de l'Atlas, (2) des monts Taurus, (3) de la vallée de l'Oronte et des monts Liban et (4) du sud-ouest des Balkans. Les leçons apprises d'autres expériences de gestion des bassins hydrographiques ailleurs en Méditerranée sont partagées et répétées.</p> <p><b>Budget : \$3.000.000</b></p>	<p>Nombre de bassins où la GIBH a démarré</p> <p>Une base juridique plus solide pour la GIBH</p> <p>Hectares d'habitats remis en état ou protégés à l'aide de financements innovants stimulés par les investissements du CEPF</p> <p>Nombre d'initiatives ayant un impact majeur sur la réduction de la consommation d'eau</p>	<p>Rapports du bénéficiaire et de l'équipe régionale de mise en œuvre et visites sur le terrain</p> <p>Rapports légaux du gouvernement sur les politiques de GIBH</p> <p>Accords ou contrats de gestion /cogestion/ gestion responsable</p>	<p>Les partenaires de la région sont capables de former des liens solides avec les organismes gouvernementaux</p> <p>Les techniques pour réduire la consommation d'eau sont disponibles dans les trois corridors prioritaires</p>

Résultats intermédiaires	Indicateurs intermédiaires	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
<p><b>Résultat 3.</b> Le statut de conservation de 70 zones clés pour la biodiversité prioritaires est amélioré par le renforcement des systèmes d'aires protégées, l'appui aux communautés locales et la promotion de la coopération internationale.</p> <p><b>Budget : \$3.505.000</b></p>	<p>Améliorations avérées de la conservation et de la gestion des zones clés pour la biodiversité prioritaires conformément à des plans de gestion officiels ou d'autres documents pertinents.</p> <p>Nombre d'hectares sous nouvelle protection ou à la protection renforcée.</p> <p>Pourcentage et nombre de subventions qui favorisent une gestion responsable par les communautés locales pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes.</p>	<p>Accords et comptes de financement durable</p> <p>Cadre de suivi des zones importantes pour la conservation des oiseaux/ zones clés pour la biodiversité et alliance pour une extinction zéro</p> <p>Déclarations officielles et accords communautaires désignant des nouvelles aires protégées</p> <p>Plans de gestion et rapports</p>	<p>Les organismes gouvernementaux sont intéressés et disposés à soutenir les efforts de la société civile pour conserver les zones clés de la biodiversité et les corridors.</p> <p>Les organisations de la société civile ont les capacités nécessaires et sont intéressées à s'impliquer dans la conservation et la gestion des zones clés pour la biodiversité et des corridors.</p> <p>Des données très précises sur les espèces AZE sont disponibles</p>
<p><b>Résultat 4.</b> Leadership stratégique et coordination efficace de l'investissement du CEPF avec la mise en place d'une équipe régionale de mise en œuvre.</p> <p><b>Budget : \$995.000</b></p>	<p>Résultats de l'équipe régionale de mise en œuvre par rapport aux termes de référence approuvés</p> <p>Nombre de groupes bénéficiaires de subventions qui reçoivent une note satisfaisante sur la feuille de notation finale</p>	<p>Rapports de résultats du bénéficiaire et de l'équipe régionale de mise en œuvre</p> <p>Missions de supervision du Secrétariat du CEPF et suivi</p>	<p>Les parties prenantes locales, nationales et régionales restent intéressées par le CEPF</p> <p>Bons contacts/relations de l'équipe régionale de mise en œuvre avec les groupes de la société civile</p>
<b>Récapitulatif du financement stratégique</b>	<b>Montant</b>		
<b>Budget total demandé</b>	<b>\$10.000.000</b>		

## RÉFÉRENCES

- Abelló, P., Carbonell, A., and Torres, P. 2002. Biogeography of epibenthic crustaceans on the shelf and upper slope off the Iberian Peninsula Mediterranean coasts: implications for the establishment of natural management areas. *Scientia Marina* 66: 183–198.
- Abdel-Gawad, S. 2008. Actualizing the Right to Water: An Egyptian Perspective for an Action Plan, in *Water as a Human Right for The Middle East and North Africa* Edited by Asit K. Biswas, Eglal Rached, and Cecilia Tortajada.
- Abdulla, A. Gomei, M., Maison, E. and Piante, C. 2008. Status of Marine Protected Areas in the Mediterranean Sea. IUCN, Malaga, and WWF, France. 152 pp.
- Alcamo, J., Moreno, J.M., Novaky, B. *et al.* 2007. Europe: Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. (eds Parry M, Canziani O, Palutikof J, Van Der Linden P, Hanson C), Cambridge, Cambridge University Press.
- Anderson, S. 2002. Identifying Important Plant Areas. A site selection manual for Europe, and a basis for developing guidelines for other regions of the world. Plantlife International, London.
- Andrade, H. 2007. Unpublished data on Cape Verde fauna.
- Araújo, M.B., Thuiller, W. and Pearson, R.G. 2006. Climate warming and the decline of amphibians and reptiles in Europe. *J. Biogeogr.* 33: 1677-1688.
- Araújo, S. (Coord.) 2009. Relatório Nacional da Campanha de Proteção das Tartarugas Marinhas em Cabo Verde – 2008. Direção-Geral de Ambiente (relatório não publicado). Praia.
- Arcos, J.M., J. Bécares, B. Rodríguez y A. Ruiz. 2009. Áreas Importantes para la Conservación de las Aves marinas en España. LIFE04NAT/ES/000049-Sociedad Española de Ornitología (SEO/BirdLife). Madrid.
- Banja M. 2004. Transboundary Surface Water of Albania. Workshop paper.
- Barberá, C.; Bordehore, C; Borg, J. A.; Glémarec, M.; Gras, J.; Hall-Spencer, J. M.; De La Huz, Ch.; Lanfranco, E.; Lastra, M.; Moore, P. G.; Mora, J.; Pita, M. E.; Ramos-Esplá, A. A.; Rizzo, M.; Sánchez-Mata, A.; Seva, A.; Schembri, P. J. and Valle, C. 2003. Conservation and management of northeast Atlantic and Mediterranean maërl beds. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 13: 65-76.
- Bates, B.C., Kundzewicz, Z.W., Wu, S. and Palutikof, J.P. (eds.). 2008. *Climate Change and Water*. Technical Paper of the Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC Secretariat, Geneva, 210 pp.
- BBC Online – Spain sweats amid 'water wars' By Sue Lloyd-Roberts, BBC Online, 18 Aug. 2008 - <http://current.com/1souu4c>
- Beaufoy, G., Baldock, D. and Clark, J. 1994. The nature of farming. Peterborough, UK. JNCC
- Bianchi, C.N. and Morri, C. 2000. Marine Biodiversity of the Mediterranean Sea: Situation, Problems and Prospects for Future Research. *Marine Pollution Bulletin* 40: 365-376.
- Bindi, M., Moriondo, M. 2005. Impact of a 2°C global temperature rise on the Mediterranean region: Agriculture analysis assessment In: *Climate change impacts in the Mediterranean resulting from a 2°C global temperature rise* (Eds. Giannakopoulos C, Bindi M, Moriondo M, Tin T) Report for WWF, 54-66.
- BirdLife International. 1994. Important Bird Areas in the Middle East. BirdLife International, Cambridge, UK.
- BirdLife International. 2001. Important Bird Areas and potential Ramsar Sites in Europe. BirdLife International, Wageningen, The Netherlands.
- BirdLife International. 2002. Important Bird Areas and potential Ramsar Sites in Africa. Cambridge, UK: BirdLife International.
- Blasi, C., Marignani, M., Copiz, R. and Fipaldini, M. 2009. Mapping the Important Plant Areas in Italy. Palombi editori srl, Roma

- ([www.minambiente.it/opencms/export/sites/default/archivio/allegati/important\\_plant\\_areas\\_italy.pdf](http://www.minambiente.it/opencms/export/sites/default/archivio/allegati/important_plant_areas_italy.pdf), last access November 2009)
- Blasi, C., Marignani, M., Copiz, R. Fipaldini, M., Bonacquisti, S., Del Vico, E., Rosati, L. and Zavattero, L. Important Plant Areas in Italy: from data to mapping. (submitted to Biological Conservation).
- Blondel, S. and Aronson, J. 1995 Biodiversity and ecosystem function in the Mediterranean basin: human and non-human determinants. Pp 43-119 in G.W. Davis and D. M Richardson eds. Mediterranean type ecosystems: the function of biodiversity. Berlin and London: Springer Verlag.
- Boko, M., Niang, I., Nyong, A. *et al.* 2007. Africa. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. (eds Parry ML, Canziani OF, Palutikof JP, Van Der Linden PJ, Hansen CE) Cambridge, Cambridge University Press.
- Brasier, C. M. 1992. Oak tree mortality in Iberia. *Nature* 360:539.
- CAIT. 2009. Climate Analysis Indicators Tool (CAIT) Version 6.0 (Washington, DC: World Resources Institute, <http://cait.wri.org/>).
- Cartalis, C., Synodinou, A., Proedrou, M., Tsangrassoulis, A., Santamouris, M. 2001. Modifications in energy demand in urban areas as a result of climate changes: an assessment for the southeast Mediterranean region. *Energy Conversion and Management* 42: 1647-1656.
- Cartes, J. E., Maynou, F., Sarda, F., Company, J. B., Lloris, D., and Tudela, S. 2004. The Mediterranean deep-sea ecosystems: an overview of their diversity, structure, functioning and anthropogenic impacts, Part I. In *The Mediterranean Deep-Sea Ecosystems: an Overview of Their Diversity, Structure, Functioning and Anthropogenic Impacts, with a Proposal for Conservation*, pp. 9–38. Ed. by WWF/IUCN. IUCN Centre for Mediterranean A. Abdulla *et al.* Cooperation, Málaga, and WWF Mediterranean Program, Rome. 64 pp. <http://www.uicnmed.org>.
- Cavanagh, R. D. and Gibson, C. 2007. Overview of the Conservation Status of Cartilaginous Fishes (Chondrichthyans) in the Mediterranean Sea. IUCN, Gland, Switzerland and Malaga, Spain. vi + 42 pp.
- Conti, F., Abbate, G., Alessandrini, A. and Blasi, C. 2005. An annotated Checklist of the Italian Vascular Flora. Palombi Ed.
- Conti, F., Manzi, A., and Pedrotti, F. 1992. Libro rosso delle piante d'Italia. WWF, Roma.
- Conti, F., Manzi, A., and Pedrotti, F. 1997. Liste rosse regionali delle piante d'Italia. Università di Camerino.
- Convention on Biological Diversity List of Parties - <https://www.cbd.int/convention/parties/list/>
- Cox, N., Chanson, J. and Stuart, S. (Compilers) 2006. The Status and Distribution of Reptiles and Amphibians of the Mediterranean Basin. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. v + 42 pp.
- Cuttelod, A., García, N., Abdul Malak, D., Temple, H. and Katariya, V. 2008. The Mediterranean: a biodiversity hotspot under threat. In: J.-C. Vié, C. Hilton-Taylor and S.N. Stuart (eds). *The 2008 Review of The IUCN Red List of Threatened Species*. IUCN Gland, Switzerland.
- Davenport, R., Neuer, S., Helmke, P., Pérez-Marrero, J. and Llinas, O. 2002. Primary productivity in the northern Canary Islands region as inferred from SeaWiFS imagery. *Deep-Sea Research Part II*, 49: 3481-3496.
- DG ENV. 2009. Ex-Post Evaluation of Projects and Activities financed under the LIFE Program. Final Report. Directorate General Environment, Unit E.4. LIFE (European Commission)-COWI.
- Dudley, N. and Stolton, S. 2003. Running Pure: The importance of forest protected areas to drinking water. A research report for the World Bank / WWF Alliance for Forest Conservation and Sustainable Use.

- Eken, G., Bennun, L., Brooks, T.M., Darwall, W., Fishpool, L.D.C., Foster, M., Knox, D., Langhammer, P., Matiku, P., Radford, E., Salaman, P., Sechrest, W., Smith, M.L., Spector, S. and Tordoff, A. 2004. Key biodiversity areas as site conservation targets. *BioScience* 54: 1110–1118.
- Eken, G., Bozdoğan, M., İsfendiyaroğlu, S., Kılıç, D.T. and Lise, Y. (eds.). 2006. Türkiye'nin Önemli Doğa Alanları. Doğa Derneği, Ankara.
- EPF Progress Report: January 2007-June 2007; EEAA, Egypt
- European Commission-DG ENV. 2009. Natura 2000 Barometer. *Natura 2000 Newsletter* 28: 8-9.
- Ewing, B., Goldfinger, S., Oursler, A., Reed, A., Moore, D. and Wackernagel, M. 2009. *The Ecological Footprint Atlas 2009*. Oakland: Global Footprint Network.
- Farley, K.A., Jobbagy, FOR EXAMPLE., Jackson, R.B. 2005. Effects of afforestation on water yield: a global synthesis with implications for policy. *Global Change Biology*, 11, 1-12.
- Franzosini, C., Odorico, R., Spoto, M., Tempesta, M., Guglielmi, P., Tlili, M. A. and Ciriaco, S. 2001. A GIS approach for marine conservation areas in the Mediterranean Ecoregion. ICES Annual Science Conference 2001 - Oslo, Norway.
- Frost, D. R. 2002. *Amphibian Species of the World: an online reference*. V2.21 (15 July 2002). Electronic database available at <http://research.amnh.org/herpetology/amphibia/index.html>.
- Giannakopoulos, C., Bindi, M., Moriondo, M., Lesager, P. and Tin, T. 2005. Climate change impacts in the Mediterranean resulting from a 2°C global temperature rise. WWF Report, Gland, Switzerland, WWF.
- Gili, J. M., Pagès, F., Bouillon, J., Palanques, A., Puig, P., Heussner, S., Calafat, A. 2000. Multidisciplinary approach to the understanding of hydromedusan populations inhabiting Mediterranean submarine canyons. *Deep-Sea Research Part I*, 47: 1513–1533.
- Giorgi, F. and Lionello, P. 2008. Climate change projections for the Mediterranean region. *Global and Planetary Change* 63: 90-104.
- Gjerde, K.M. 2007. High seas marine protected areas and deep-sea fishing. *FAO Fisheries Reports* 838, pp. 141-180
- Global Environment Facility. 2008. *GEF Engagement in the Mediterranean Region*. GEF.
- Gonzalez, L. M. 1996. Action plan for the Spanish Imperial Eagle. Pp 175-189 in B. Heredia, L. Rose and m. Painter eds. *Globally threatened birds in Europe: action plans*. Strasbourg, Council of Europe and Birdlife International.
- Hannah, L., Midgley, G.F., Anelman, S., Araújo, M.B., Hughes, G., Martinez- Meyer, F., Pearson, R.G. and Williams, P.H. 2007. Protected area increase required by climate change. *Front. Ecol. Environ.* 5: 131-138.
- Hermeline, M. and Rey, G. 1994. L'Europe et la Forêt. Eurofor/ONF/Parlement Europeen.
- Hertig, E., Jacobeit, J. 2008. Downscaling future climate change: temperature scenarios for the Mediterranean area. *Global and Planetary Change* 63: 127-131.
- Hofrichter, R. (ed.). 2001. *Das Mittelmeer – fauna, flora, ökologie*. Band I: allgemeiner teil. Spektrum Akademischer Verlag, Heidelberg, Germany.
- IPCC, 2007: *Climate Change 2007: Synthesis Report*. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, Pachauri, R.K and Reisinger, A. (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 104 pp.
- IUCN-UNEP 2009. *World Protected Areas Database* - [www.wdpa.org/](http://www.wdpa.org/)
- Knight, A.T., Cowling, R.M., Campbell, B.M. 2006i. An operational model for implementing conservation action. *Conservation Biology* 20: 408-419.
- Knight, A.T., Driver, A., Cowling, R.M. *et al.* 2006ii. Designing systematic conservation assessments that promote effective implementation: best practice from South Africa. *Conservation Biology* 20: 739-750.
- Langhammer, P.F., Bakarr, M.I., Bennun, L.A., Brooks, T.M., Clay, R.P., Darwall, W., De Silva, N., Edgar, G.J., Eken, G., Fishpool, L.D.C., Fonseca, G.A.B. da, Foster, M.N.,



- Knox, D.H., Matiku, P., Radford, E.A., Rodrigues, A.S.L., Salaman, P., Sechrest, W., and Tordoff, A.W. 2007. Identification and Gap Analysis of Key Biodiversity Areas: Targets for Comprehensive Protected Area Systems. Gland, Switzerland: IUCN.
- Larsen, B., M. Sarraf and Pillet, G. 2002. Cost Assessment of Environmental Degradation in the Mashreq and Maghreb Countries—From Theory to Practice. The World Bank – METAP
- Lepart, J. and Debussche, M. 1992. Human impact on landscape patterning: Mediterranean examples. PP 76-106 in A. J. Hansen and F. di Castri eds. Landscape boundaries: consequences for biotic diversity and ecological flows. New York; Springer-Verlag
- Lionello, P., Platon, S. and Rodo, X. 2008. Preface: Trends and climate change in the Mediterranean region. *Global and Planetary Change* 63: 87-89.
- Lloret, F., Peñuelas, J. and Estiarte, M. 2004. Experimental evidence of reduced diversity of seedlings due to climate modification in a Mediterranean-type community. *Glob. Change Biol.* 10: 248-258.
- Lloret, F., Peñuelas, J. and Estiarte, M. 2005. Effects of vegetation canopy and climate on seedling establishment in Mediterranean shrubland. *J. Veg. Sci.* 16: 67- 76.
- López Ornat, A. and Correas, E. 2003. Assessment and Opportunities of Mediterranean Networks and action plans for the Management of Protected Areas. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- López Ornat, A. and Pons, A. 2007. Use of IUCN protected areas management categories in the Mediterranean region. Consejería de Medio Ambiente of Junta de Andalucía, Sevilla, Spain and IUCN, Gland, Switzerland and Malaga, Spain. 211 pp.
- Luterbacher, J., Xoplaki, E., Casty, C. *et al.* 2006. Chapter 1 Mediterranean climate variability over the last centuries: A review. *Developments in Earth and Environmental Sciences* 4: 27-148.
- Magnan, A., Garnaud, B., Bille, R., Gemenne, F. and Hallegatte, S. 2009. The future of the Mediterranean: from impacts of climate change to adaptation issues. Paris, Institut du développement durable et des relations internationales <http://www.iddri.org>.
- McAllister, D., Craig, J.F., Davidson, N., Delany, S. and Seddon, M. 2001. Biodiversity Impacts of Large Dams. Background Paper Nr.1 Prepared for IUCN/ UNEP/ WCD. International Union for Conservation of Nature and Natural Resources and the United Nations Environmental Program.
- Médail, F. and Quézel, P. 1997. Hot-spots analysis for conservation of plant biodiversity in the Mediterranean basin. *Annals of the Missouri Botanical Garden* 84:112-127.
- Médail, F. and Quézel, P., 1999. Biodiversity Hotspots in the Mediterranean Basin: Setting Global Priorities. *Conservation Biology* 13, No.6 1510-1513.
- Melovski, L., Matevski, V. and Angelova, N. 2009. Macedonia FYR pp45-53 in: *Conserving Important Plant Areas: investing in the Green Gold of South East Europe* (eds E.A. Radford and B. Ode) Plantlife International Salisbury
- Mitchell-Thomé, R.C. 1976. Geology of the Middle Atlantic Islands. *Beiträge zur regionalen Geologie der Erde*, Band 12.
- Millot, C. and Taupier-Letage, I. 2005. Circulation in the Mediterranean Sea. *The Handbook of Environmental Chemistry (The Natural Environment and the Biological Cycles)*, Springer-Verlag Editor.
- Mittermeier, R.A., Gil, P.R., Hoffmann, M., Pilgrim, J., Brooks, T., Mittermeier, C.G., Lamoreux, J. and Da Fonseca, G.A.B. 2004. Hotspots Revisited: Earth's Biologically Richest and Most Endangered Terrestrial Ecoregions. University of Chicago Press for Conservation International.
- Montmollin, B. and de e Strahm, W. (eds.). 2005. *The Top 50 Mediterranean Island Plants: Wild plants at the brink of extinction, and what is needed to save them.* IUCN/SSC Mediterranean Islands Plant Specialist Group. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK
- Mouillot, F., Rambal, S. and Joffre, R. 2002. Simulating climate change impacts of fire frequency and vegetation dynamics in a Mediterranean-type ecosystem. *Global Change Biology* 8: 423-437.

- Myers, N., Mittermeier, R. A., Mittermeier, C. G., da Fonseca, G. A. B., and Kent, J. 2000. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403: 853–858.
- Natura 2000 Technical Proposal- Broatian Biospeleological Society. 2009. Paleoombla - Vjetrenica-Ombla project Final report.
- Nature Conservation Sector-EEAA. 2006. Protected areas of Egypt: towards the future. Egyptian Environmental Affairs Agency. 71 pags.
- Neves, D. and Cabral, E. 2008. Unpublished data on Cape Verde fauna.
- Nikolić T., Vuković N., Topić J (eds), 2009. Područja značajna za floru Hrvatske/ Important Plant Areas in Croatia.
- Notarbartolo-di-Sciara, G. 2002. Cetaceans of the Mediterranean and Black Seas: state of knowledge and conservation strategies. A report to the ACCOBAMS Interim Secretariat, Monaco. 257 pp.
- O'Brian, M. and Rizo, J. 2001. The State of Implementation of Nature Directives with particular reference to the Marine environment. Introduction and overview of the situation. Application of Natura 2000 in the Marine Environment. Workshop at the International Academy for Nature Conservation pp. 49.
- PAP/RAC. 2007. ICZM Protocol in the Mediterranean. UNEP Priority Actions Programme/Regional Activity Centre.
- Pain, D. J. 1991. Lead shot densities and settlement rates in the Camargue marshes, France. *Biol. Cons.* 57:273-286
- Parry, M.I., Canziani, O., Palutikof, J., Van Der Linden, P.J., Hanson, C. 2007. Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability; Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change; www.ipcc.ch. pp Page, Cambridge, Cambridge University Press.
- Patarnello, T., Volckaert, F. A. M. J. and Castilho, R. 2007. Pillars of Hercules: is the Atlantic–Mediterranean transition a phylogeographical break? *Molecular Ecology* 16: 4426 – 4444.
- Petrovic, D. (ed.). 2009. Važna Biljne Staništa – U Crnoj Gori IPA projeket/ Important Plant Areas in Montenegro
- Pimm, S.L., Russell, G.J., Gittleman, J.L., Brooks, T.M. 1995. The future of biodiversity. *Science* 269: 347-350.
- Plan Bleu. 2006. Executive summary on “A Sustainable Future for the Mediterranean: The Blue Plan’s Environment and Development Outlook”, edited by Guillaume Benoit and Aline Comeau 2005. 464 p. Earthscan
- Plantlife International. 2004. Identifying and Protecting the world’s most Important Plant Areas. A guide to implementing Target 5 of the Global Strategy for Plant Conservation. Plantlife International. London.
- Population Reference Bureau. 2009 World Population Data Sheet. [www.prb.org/](http://www.prb.org/)
- Ramirez I., Geraldés, P., Meirinho, A., Amorim P. and Paiva, V. 2008. Áreas Marinhas Importantes para as Aves em Portugal. Projecto LIFE04 NAT/PT/000213 - Sociedade Portuguesa Para o Estudo das Aves. Lisboa.
- RAC/SPA. 1997. Assessment on the management of marine and coastal Specially Protected Areas in the Mediterranean. Regional Activity Centre for Specially Protected Areas, Tunis.
- RAC/SPA. 2007. *Report on the status of the implementation of the SPA/BD Protocol*. UNEP(DEPI)/MED WG.331/3. Tunis. 19 pp.
- RAC/SPA. 2009. *Report of the 9<sup>th</sup> Meeting of Focal Points for SPAs. Floriana (Malta), 3-6 June 2009*. UNEP (DEPI)/MED WG.331/16. Tunis. 290 pp.
- Radford, E.A. and Odé, B. (eds.). 2009. Conserving Important Plant Areas: investing in the Green Gold of South East Europe. Plantlife International, Salisbury.
- Regato, P. 2001. The Mediterranean Forests, a New Conservation Strategy. WWF-MedPO Ed, Rome.
- Reeves, R. and Notarbartolo di Sciara, G. (eds.). 2006. The status and distribution of cetaceans in the Black Sea and Mediterranean Sea. IUCN Centre for Mediterranean Cooperation, Malaga, Spain. 137 pp.

- Ritter, F. 2001. 21 cetacean species off La Gomera (Canary Islands): possible reason for an extraordinary species diversity. Póster, Annual Conference of the ECS, Rome, Italia 5-7 Mayo 2001.
- Riservato, E. *et al.* 2009. The Status and Distribution of Dragonflies of the Mediterranean Basin. Gland, Switzerland and Malaga, Spain: IUCN. vii + 33 pp.
- Rooker, J. R., Bremer, J. R., Alvarado, B., Barbara, A., Dewar, H., de Metrio, G., Corriero, A., Kraus, R. T., Prince, E. D., Rodríguez-Marín, E. and Secor, D. H. 2007. Life History and Stock Structure of Atlantic Bluefin Tuna (*Thunnus thynnus*), Reviews in Fisheries Science, 15: 4, 265 — 310.
- Sabate, S., Gracia, C. and Sanchez, A. 2002. Likely effects of climate change on growth of *Quercus ilex*, *Pinus halepensis*, *Pinus pinaster*, *Pinus sylvestris* and *Fagus sylvatica* forests in the Mediterranean region. Forest ecology and management 162: 23-37.
- Sardà, F., Calafat, A., Flexas, M. M., Tselepidis, A., Canals, M., Espino, M., and Tursi, A. 2004. An introduction to Mediterranean deep-sea biology. Scientia Marina 68, pp. 7-38.
- Scheidegger, A.E. 2002. Morphometric analysis and its relation to tectonics in Macaronesia. Geomorphology 46: 95-115.
- Schipper, J. *et al.* 2008. The Status of the World's Terrestrial and Aquatic Mammals. *Science*. 322(5899):225-230.
- Scoppola, A. and Spampinato, G. 2005. Atlante delle specie a rischio di estinzione. CD-ROM. In Scoppola A. Blasi C. 2005. Stato delle conoscenze sulla flora vascolare d'Italia ISBN 88-7621-513-1
- Shetty S. 2004. Treated Wastewater Use in Tunisie: Lessons Learned and the Road Ahead in WASTEWATER USE IN IRRIGATED AGRICULTURE Confronting the Livelihood and Environmental Realities Edited by Christopher Scott, Naser I. Faruqui, and Liqa Raschid CABI/IWMI/IDRC 2004.
- Smith, K. G. and Darwall, W. R.T. (Compilers). 2006. The Status and Distribution of Freshwater Fish Endemic to the Mediterranean Basin. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. v + 34 pp.
- Somot, S., Sevault, M. and Crepon, M. 2008. 21<sup>st</sup> century climate change scenario for the Mediterranean using a coupled atmosphere-ocean regional climate model. Global and Planetary Change 63: 112-126.
- Stattersfield, A.J., Crosby, M.J., Long, A.J. and Wege, D.C. 1998. Endemic Bird Areas of the World: Priorities for Biodiversity Conservation. The Burlington Press Ltd, Cambridge, U.K
- Stattersfield, A. J. and Capper, D. R. 2000. Threatened Birds of the World: the Official Source for Birds on the IUCN Red List. BirdLife International, Cambridge, 852 pp.
- Stern, N. 2006. The Economics of Climate Change. Cambridge, Cabinet Office - HM Treasury (<http://www.hm-treasury.gov.uk>).
- Technical Support Unit to the Management Committee of the Italian-Egyptian Debt for Development Swap Program. 2008. Italian-Egyptian Debt for Development Swat Program - Final Report 2001-2008. 166 pages. [www.utlcairo.org/stampa/DS1\\_final\\_report2008.pdf](http://www.utlcairo.org/stampa/DS1_final_report2008.pdf)
- The State of World Fisheries and Aquaculture. 2004. FAO, Rome
- The State of World Fisheries and Aquaculture. 2006. FAO, Rome 2006
- The State of World Fisheries and Aquaculture. 2008. FAO, Rome 2008
- Thuiller, W., Lavorel, S., Araujo, M. B., Sykes, M. T., Prentice, I. C. 2005. Climate change threats to plant diversity in Europe. Proceedings of the National Academy of Sciences 102: 8245-8250.
- Trabaud, L. and Prodon, R. (eds.). 1992. Fire in the Mediterranean ecosystems. Brussels EU (Ecosystems Research Report 5)
- Tsimplis, M., Macros, M. and Somot, S. 2008. 21<sup>st</sup> century Mediterranean sea level rise: Steric and atmospheric pressure contributions from a regional model. Global and Planetary Change 63: 105-111.
- Tucker, G.M. and Evans, M. 1997. A Conservation Strategy for the Wider Environment. BirdLife Conservation Series 6, 464 pp.

- Turner, W. R., Oppenheimer, M. and Wilcove, D. S. 2009. A force to fight global warming. *Nature* 462: 278-279.
- United Nations Development Programme, 2002. Conserving biodiversity, sustaining livelihoods: experiences from GEF-UNDP biological diversity projects. UNDP.
- UNEP-CMS 2008
- UNEP- MAP. 1996. Mediterranean Action Plan.
- UNEP/MAP-Plan Bleu. 2009. State of the Environment and Development in the Mediterranean, UNEP/MAP-Plan Bleu, Athens.
- USAid. 2009. Biodiversity Conservation and Forestry Programs. 2008 Annual Report. 127 pages. USAID.
- Velez, R. 1990. Los incendios forestales en Espana. *Ecologia* 1: 213:221
- WCPA-IUCN. 1996. Protected Areas in North Africa and Middle East. World Commission on Protected Areas. IUCN. Gland (CH).
- Welch, H.J. (ed.). 2004. GAP Biodiversity Research Project 2001-2003 / Final Report: Maintaining the Landscapes and Biodiversity of South East Anatolia Through Conservation and Sustainable Use. DHKD (Türkiye Dogal Hayati Koruma Dernegi), İstanbul, Turkey.
- Winkler, H., Howells, M., Baumert, K. 2007. Sustainable development policies and measures: institutional issues and electrical efficiency in South Africa. *Climate Policy* 7: 212-229.
- World Bank Data Bank. 2010 -  
<http://databank.worldbank.org/ddp/home.do?Step=12&id=4&CNO=2>
- World Bank List of Economies –  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/DATASTATISTICS/0,,contentMDK:20421402~pagePK:64133150~piPK:64133175~theSitePK:239419,00.html#Blend>
- World Health Organization; UNICEF. 2006. Joint Monitoring Program for Water Supply and Sanitation. Coverage Estimates Improved Drinking Sanitation.
- WWF Water and Wetland Index – Critical issues in water policy across Europe (2003)
- WWF. 2005. Europe 2005 – The Ecological Footprint. Brussels, Belgium.
- WWF. 2008. Living Planet Report. Gland, Switzerland.
- WWF/IUCN. 2004. The Mediterranean deep-sea ecosystems: an overview of their diversity, structure, functioning and anthropogenic impacts, with a proposal for conservation. IUCN, Málaga and WWF, Rome.
- WWF-MPO. 2007. *A Review of innovative International financial mechanisms for biodiversity conservation*. WWF. 72 pages.  
[www.eau-international-france.fr](http://www.eau-international-france.fr)  
[www.nationsencyclopedia.com](http://www.nationsencyclopedia.com)  
[www.vjetrenica.com](http://www.vjetrenica.com)

## APPENDICES

**Appendice 1. Zones clés pour la biodiversité et corridors du hotspot du bassin méditerranéen** (les zones clés pour la biodiversité et les corridors prioritaires pour l'investissement du CEPF sont indiqués en gras)

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Bjeshka e Oroshit
2	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Butrinti et alentours
3	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Delta de Drini
4	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Erseke
5	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lagune de Karavasta
6	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	<b>Lac Ohrid et alentours</b>
7	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	<b>Lac Shkodra (Lac Scadar)</b>
8	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Baie de Lalzi
9	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lura*
10	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Luzni-Bulac
11	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Mali i Dajtit
12	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Montagnes de Marash *
13	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lagune de Narta et alentours
14	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lagune de Patoku
15	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Prespa et alentours
16	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Rrajca
17	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Velipoja et alentours
18	Albanie	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Baie de Vlora, péninsule de Karaburun et mont Cika
19	Algérie	Montagnes de Ksours et Djebel Krouz	Forêt d'État de Djebel Aissa
20	Algérie	Montagnes de Ksours et Djebel Krouz	El Abiot sidi Cheikh
21	Algérie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Forêts d'Akfadou
22	Algérie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Barrage de Boughzoul
23	Algérie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Barrage de la Cheffia
24	Algérie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la</b>	Chott de Tinnsilt

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
		Tunisie	
25	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lac Chott el Hodna
26	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Parc national de Chrea
27	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Collo
28	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Complexe de zones humides de la plaine de Guerbes-Sanhadja
29	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Constantine
30	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	<b>Djebel Babor</b>
31	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Djebel Megris
32	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Djelfa
33	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Parc national d'Edough
34	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	<b>Parc national d'El Kala</b>
35	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Garaet et-Tarf
36	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Gouraya
37	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lac des Oiseaux / Garaet et Touyour

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
38	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lac Fetzara
39	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Levasseur
40	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Marais de Mekhada
41	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Mergueb
42	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Parc national de Taza
43	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Parc national de Theinet El Had
44	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Parc national du Belezma
45	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	<b>Parc national du Djurdjura</b>
46	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Quenza
47	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Baker
48	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Djendli
49	Algérie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Ez-Zemoul
50	Algérie	Oranie et Molouya	Chenoua
51	Algérie	Oranie et Molouya	Île Rachgoune
52	Algérie	Oranie et Molouya	Îles Habibas
53	Algérie	Oranie et Molouya	<b>Marais de la Macta</b>

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
54	Algérie	Oranie et Molouya	Sebkha d'Oran
55	Algérie	Oranie et Molouya	Sidi-Bel-Abbes
56	Algérie		Biskra
57	Algérie		Dayette Morsli - Plaine de Remila (Dayet El Ferd)
58	Algérie		El Bayadh
59	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Lac Busko et domaine karstique de Livanjsko
60	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Domaine karstique de Dabarsko
61	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Fatnicko Polje
62	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	<b>Hutovo blato</b>
63	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Mostarsko Blato
64	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	<b>Fleuve Neretva</b>
65	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Nord de Travunija
66	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	Trebinjsko Jezero
67	Bosnie-Herzégovine	Adriatique orientale	<b>Affluent de la rivière Trebizat River</b>
68	Cap-Vert	Cap-Vert	<b>Plages de l'île de Boavista</b>
69	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Maio
70	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Sal
71	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Santo Antao
72	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Sao Nicolau
73	Cap-Vert	Cap-Vert	Plages de l'île de Sao Vicente
74	Cap-Vert	Cap-Vert	Massif central d' Ilha de So Nicolau
75	Cap-Vert	Cap-Vert	Falaises côtières entre Porto Mosquito et Baia do Inferno
76	Cap-Vert	Cap-Vert	Ilheu Branco
77	Cap-Vert	Cap-Vert	Ilheu de Curral Velho et zone côtière adjacente
78	Cap-Vert	Cap-Vert	<b>Ilheu Raso</b>
79	Cap-Vert	Cap-Vert	Ilheus do Rombo
80	Cap-Vert	Cap-Vert	Kapokiers, Boa Entrada
81	Cap-Vert	Cap-Vert	Acajous Banana, Ribeira Montanha, Ilha de Santiago
82	Cap-Vert	Cap-Vert	Lagunes de Pedra Badejo
83	Cap-Vert	Cap-Vert	Ribeira do Rabil
84	Cap-Vert	Cap-Vert	<b>Île de Santa Luzia</b>
85	Cap-Vert	Cap-Vert	Serra do Pico da Antonia
86	Cap-Vert	Cap-Vert	Zones volcanique, Ilha do Fogo
87	Croatie	Adriatique orientale	Lacs de Bacina
88	Croatie	Adriatique orientale	Biokovo



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
89	Croatie	Adriatique orientale	Brac
90	Croatie	Adriatique orientale	Cavtat
91	Croatie	Adriatique orientale	Canyon de Cetina
92	Croatie	Adriatique orientale	Rivière Cetina
93	Croatie	Adriatique orientale	Estuaire de la Cetina
94	Croatie	Adriatique orientale	Rivière Cikola
95	Croatie	Adriatique orientale	Lacs d'Imotski
96	Croatie	Adriatique orientale	Rivière Jadro
97	Croatie	Adriatique orientale	Falaises de Konavle
98	Croatie	Adriatique orientale	<b>Rivière Krka et lac Visovac</b>
99	Croatie	Adriatique orientale	Lac Vransko
100	Croatie	Adriatique orientale	Rivière Ljuta
101	Croatie	Adriatique orientale	Lokrum
102	Croatie	Adriatique orientale	Mali Losinj
103	Croatie	Adriatique orientale	Muc*
104	Croatie	Adriatique orientale	<b>Delta du Neretva et alentours</b>
105	Croatie	Adriatique orientale	Pasko polje*
106	Croatie	Adriatique orientale	Peljesac
107	Croatie	Adriatique orientale	Pometeno brdo*
108	Croatie	Adriatique orientale	Île de Prvic *
109	Croatie	Adriatique orientale	Rab
110	Croatie	Adriatique orientale	Archipel des Sibenik
111	Croatie	Adriatique orientale	Domaine de Sinj
112	Croatie	Adriatique orientale	Sipan*
113	Croatie	Adriatique orientale	Snjeznica-Konavle
114	Croatie	Adriatique orientale	Sud de Travunija
115	Croatie	Adriatique orientale	<b>Réserve ornithologique spéciale sur l'île de Cres</b>
116	Croatie	Adriatique orientale	Réserves ornithologiques spéciales sur l'île de Krk
117	Croatie	Adriatique orientale	Velebit
118	Croatie	Adriatique orientale	Vrgorac et lac Polje *
119	Croatie	Adriatique orientale	Vrpolje-Tijarica-Krivodol*
120	Croatie		Baie de Baldarka *
121	Croatie		Cap Kamenjak
122	Croatie		Dolina Mirne*
123	Croatie		Kolocep

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
124	Croatie		Korcula
125	Croatie		Kornati i Telascica*
126	Croatie		Parc national de Kornati et Parc naturel de Telascica *
127	Croatie		Kozjak et Opor
128	Croatie		Lastovo
129	Croatie		Vallée de Mirna
130	Croatie		Mljet
131	Croatie		Nin*
132	Croatie		Pag
133	Croatie		Îles Pakleni *
134	Croatie		Palagruza
135	Croatie		Palud*
136	Croatie		Estuaire de la Rasa *
137	Croatie		Rtina-Miosici*
138	Croatie		Svetac*
139	Croatie		Ueka et Sisarija
140	Croatie		Vis et Bisevo
141	Chypre		Forêt d'Adelphi *
142	Chypre		Péninsule d'Akamas *
143	Chypre		Barrage d'Akhna *
144	Chypre		CapAspro*
145	Chypre		Cap Greco
146	Chypre		Massif de Kyrenia entre les pics de Kornos et de Pentadactylos *
147	Chypre		Lacs salés de Larnaca *
148	Chypre		Forêt d'État de Paphos et Station forestière de Stavros tis Psokas *
149	Egypte	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Golfe de Sallum
150	Egypte	Côte du delta du Nil	Côte d'Alexandrie
151	Egypte	Côte du delta du Nil	El Malaha
152	Egypte	Côte du delta du Nil	Aire protégée gérée de ressources naturelles d'El Omayed
153	Egypte	Côte du delta du Nil	<b>Lac Bardawil</b>
154	Egypte	Côte du delta du Nil	Aire protégée du Lac Burullus
155	Egypte	Côte du delta du Nil	Lac Idku
156	Egypte	Côte du delta du Nil	Lac Manzala
157	Egypte	Côte du delta du Nil	Lac Maryut
158	Egypte	Côte du delta du Nil	<b>Aire protégée de Zaranik</b>

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
159	Egypte		Dune côtière
160	Egypte		Wadi el Natrun
161	France		Basse Ardèche*
162	France		Basse vallée de la Durance*
163	France		Basse vallée du Var
164	France		Basses Corbières
165	France		Bec de Crigne*
166	France		Bois de Palayson, du Rouet et de Malvoisin*
167	France		Bois du Chapitre*
168	France		Camargue
169	France		Chaîne des Alpilles*
170	France		Col de l'Escrinet
171	France		Cordon lagunaire de Sète à Agde
172	France		Crau
173	France		Détroit de Bonifaccio et Iles Lavezzi*
174	France		Etang de Biguglia
175	France		Etang de Capestang*
176	France		Etang de Thau
177	France		Etang du Bagnas*
178	France		Etang d'Urbino et zones humides périphériques*
179	France		Etangs de Canet et de Villeneuve-de-la-Raho et embouchure du Tech
180	France		Etangs de Citis, Lavalduc, Engrenier, Pourra, l'Estomac, Fos et salines de Rassuen et de Fos
181	France		Etangs de Leucate et Lapalme
182	France		Etangs de Vendres, Pissevache et Lespignan*
183	France		Etangs Montpellierains
184	France		Etangs Narbonnais
185	France		Forêt de Saou*
186	France		Forêts domaniales de Corse
187	France		Golfe de Porto, presqu'île de Scandola & golfe de Galeria
188	France		Gorges de la Dourbie et causses avoisinants
189	France		Gorges de la Vis & cirque de Navacelles*
190	France		Gorges du Gardon
191	France		Gorges du Rieutord-Fage-Cagnasses*
192	France		Gorges du Tarn et de la Jonte

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
193	France		Hautes Corbières*
194	France		Hautes garrigues du Montpellicien
195	France		Ile de la Platière*
196	France		Iles Cerbicales*
197	France		Iles d'Hyères
198	France		Iles Finocchiarola & côte de Tamarone à Centuri
199	France		Iles Marseillaises: Maire, Jarron, Jarre, Riou, Calseraigne, Congloue & Pomègues*
200	France		Iles Sanguinaires*
201	France		Marais de L'Ile Vieille*
202	France		Marais de Manteyer*
203	France		Marais entre Crau et Grand Rhône: Meyranne, Chanoine, Plan de Bourg et Salins du Caban
204	France		Massif des Albères*
205	France		Massif du Canigou-Carança
206	France		Massif du Madres et Mont Coronat*
207	France		Massif du Petit Lubéron*
208	France		Minervois*
209	France		Montagne de la Clape*
210	France		Montagne Sainte-Victoire*
211	France		Montagnes de Marcou, de l'Espinouse et du Caroux*
212	France		Moyenne Vallée de la Durance
213	France		Parc national des Cévennes*
214	France		Parc national du Mercantour*
215	France		Petite Camargue fluvio-lacustre
216	France		Petite Camargue laguno-marine
217	France		Plaine des Maures*
218	France		Plateau de l'Arbois, garrigues de Lancon et chaîne des Côtes
219	France		Plateau de Valensole
220	France		Préalpes de Grasse*
221	France		Salines de l'Etang de Berre*
222	France		Salins d'Hyères et de Pesquiers
223	France		Val de Drôme: Les Ramières-printegarde
224	France		Vallée d'Asco
225	France		Vallée de la Durance: de Tallard à Sisteron*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
226	France		Vallée de la Restonica
227	France		Vallée du Régino*
228	France		Vallée du Verghello
229	Gibraltar		Rocher Gibraltar
230	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Agras*
231	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Kastoria (Orestiada)
232	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lacs Cheimaditis and Zazari
233	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lacs Vegoritis et Petron
234	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Mont Grammos*
235	Grèce	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Parc national de Prespa et monts Varnountas
236	Grèce		Vallée d'Acheloos *
237	Grèce		Gorge et estuaire d'Acherontas
238	Grèce		Îlot d'Agioi Theodoroi, Crète
239	Grèce		Île d'Agios Efstratios
240	Grèce		Marais d'Agios Mamas
241	Grèce		Montagnes d'Agrafa *
242	Grèce		Montagnes d'Akamanika
243	Grèce		Gorge d'Aliakmon *
244	Grèce		Lagune d'Alyki Angelochoriou (Megalou Emvolou)
245	Grèce		Lagune d'Alyki Kitrous
246	Grèce		Lagune d'Alyki, Aigio*
247	Grèce		Île d'Amorgos
248	Grèce		Golfe d'Amvrakikos
249	Grèce		Île d'Anafi
250	Grèce		Île d'Andros et îlots voisins*
251	Grèce		Zone d'Anthofyto
252	Grèce		Montagnes d'Antichasia et des Météores*
253	Grèce		Île d'Antikythira et îlots voisins
254	Grèce		Montagnes d'Artemisio et de Lyrkeio s*
255	Grèce		Réservoir d'Artzan
256	Grèce		Île d'Astypalaia et îlots voisins
257	Grèce		Montagnes d'Athamanika (Tzoumerka)*
258	Grèce		Deltas d'Axios, de Loudias et d'Aliakmon
259	Grèce		Montagnes de Barmpas Klokos et gorge de Selinountas *
260	Grèce		Centre de Zagori et est du mont Mitsikeli*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
261	Grèce		Île Chalki et îlots voisins
262	Grèce		Îlots Christiana et Aspronisi, Thira
263	Grèce		Île Dia, Crète
264	Grèce		Îles Diapontia (Îles Othonoi, Ereikousa, Mathraki et îlots voisins)*
265	Grèce		Îlots des Dionysades, Crète
266	Grèce		Lagune de Divari Pylou (Gialova) et île de Sfaktiria
267	Grèce		Montagnes de Douskon et de Kasidiaris, lacs de Delvinaki et vallée de Gormou *
268	Grèce		Partie est des montagnes de Lakonia *
269	Grèce		Îles d'Echinades, Kalamos et Atokos *
270	Grèce		Zone d'Elassona
271	Grèce		Lagune d'Epanomi I*
272	Grèce		Delta d'Evros
273	Grèce		Delta d'Evrotas
274	Grèce		Îlots de Falkonera, Velopoula et Karavia *
275	Grèce		Zone de Farsala
276	Grèce		Vallée de Filiouri et partie est des montagnes de Rodopi
277	Grèce		Île de Fournoi
278	Grèce		Galaxidi
279	Grèce		Estuaire de Gallikos et lagune de Kalochori
280	Grèce		Îles de Gavdos et Gavdopoula, Crète*
281	Grèce		Golfe de Gera, marais de Ntipi et Charamida, Lesvos
282	Grèce		Estuaire de Geropotamos, Crète
283	Grèce		Péninsule de Gramvousa et îlots de Gramvouses et Pontikonisi, Crète
284	Grèce		Île d'Ikaria
285	Grèce		Ville d'Ioannina
286	Grèce		Île d'Ios, Sikinos et Folegandros
287	Grèce		Îles et îlots du nord du Dodecanese
288	Grèce		Îles et îlots du nord de Sporades et de la côte nord-ouest d'Alonnisos
289	Grèce		Îlots de l'ouest de Limnos et cap Mourtzeflos
290	Grèce		Gorge de Kalamaki et montagnes de Zarkou *
291	Grèce		Delta de Kalamas
292	Grèce		Golfe de Kalloni, Lesvos

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
293	Grèce		Lagune de Kalogria, forêt de Strofylia et marais de Lamia
294	Grèce		Îlots de la mer Carpathienne
295	Grèce		Île de Kasos et îlots voisins
296	Grèce		Kato Olympos, Gorge de Tempi et mont Ossa*
297	Grèce		Îlots de Kavalloi, Crète*
298	Grèce		Îles de Kinaros et Levitha islands et îlots voisins
299	Grèce		Vallée de Kompsatos
300	Grèce		Lagune de Kotychi
301	Grèce		Île de Koufonisi, Crète*
302	Grèce		Île de Kythira
303	Grèce		Lagunes de l'île de Corfu
304	Grèce		Lac Amvrakia*
305	Grèce		Lac Dystos
306	Grèce		Lac Kalodiki et marais de Margariti et Karteri *
307	Grèce		Lac Kerkini
308	Grèce		Lac Kourna, delta d'Almyros et côte de Georgioupolis, Crète*
309	Grèce		Lac Mitrikou (Ismaris)
310	Grèce		Lac Pamvotis (Ioanninon)
311	Grèce		Lac Pikrolimni
312	Grèce		Lac Stymfalia*
313	Grèce		Lacs Chortarolimni et Alyki, golfe de Moudros, marais de Diapori et péninsule de Fakos, Limnos
314	Grèce		Lacs Trichonis et Lysimachia
315	Grèce		Lacs Volvi, Koroneia et gorge de Rentina
316	Grèce		Péninsule de Lavreotiki et îlot de Patroklos *
317	Grèce		Montagnes de Lefka Ori, Crète*
318	Grèce		Gorge du Kalamas inférieur
319	Grèce		Zone humide de Mati de Tyrnavos
320	Grèce		Lagunes de Megalo et Mikro Livari, Istiaia*
321	Grèce		Lagunes de Mesolongi et Aetoliko, delta d'Acheloos et estuaire d'Evinos
322	Grèce		Complexe insulaire des Mikres Kyklades
323	Grèce		Mont Asterousia (Kofinas), Crète*
324	Grèce		Mont Athos*
325	Grèce		Mont Beles (Kerkini)*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
326	Grèce		Mont Chelmos (Aroania)*
327	Grèce		Mont Cholomontas*
328	Grèce		Mont Dikaïos, lac Psalidi et lagune d'Alyki, Kos
329	Grèce		Mont Dikti, Crète*
330	Grèce		Mont Erymanthos*
331	Grèce		Mont Foloï*
332	Grèce		Mont Giouchtas, Crète*
333	Grèce		Mont Gkiona
334	Grèce		Mont Idi, Crète*
335	Grèce		Mont Itamos*
336	Grèce		Mont Kantili*
337	Grèce		Mont Kedros et gorge de Kourtaliotiko, Crète*
338	Grèce		Mont Kerketio (Koziakas)*
339	Grèce		Mont Kerkis, Samos*
340	Grèce		Mont Kochylas, Skyros
341	Grèce		Mont Koutroulis, Mont Agios Dikaïos et plateau de Modia, Crète*
342	Grèce		Mont Krousia (Mavrovouni et Dysoro)
343	Grèce		Mont Kryoneritis, Crète*
344	Grèce		Mont Kyllini (Ziria)*
345	Grèce		Mont Lepetymnos, Lesbos
346	Grèce		Mont Mavrovouni, Larisa
347	Grèce		Mont Menoikio*
348	Grèce		Mont Ochi
349	Grèce		Mont Oiti*
350	Grèce		Mont Olympos
351	Grèce		Mont Olympos et forêt de pins du centre de Lesbos
352	Grèce		Mont Othrys*
353	Grèce		Mont Pangaïo*
354	Grèce		Mont Parnassos
355	Grèce		Mont Parnitha*
356	Grèce		Mont Peristeri*
357	Grèce		Mont Pilio*
358	Grèce		Mont Taygetos
359	Grèce		Mont Vardousia*
360	Grèce		Mont Vourinos*



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
361	Grèce		Mont Ymittos
362	Grèce		Mont Zakrou, Crète*
363	Grèce		Montagnes du centre d' Evvoia*
364	Grèce		Montagnes de Naxos*
365	Grèce		Monts Agia Dynati et Kokkini Rachi, Kefallonia*
366	Grèce		Monts Orliakas et Tsourgiakas*
367	Grèce		Marais de Nea Fokaia *
368	Grèce		Delta de Nestos et lagunes côtières
369	Grèce		Gorge de Nestos
370	Grèce		Île de Nisyros et îlots voisins
371	Grèce		Nord de Kalymnos, Telendos, Kalolimnos et îlots voisins
372	Grèce		Péninsule nord-est de la Crète
373	Grèce		Nord de Chios*
374	Grèce		Nord de Sifnos*
375	Grèce		Nord de Syros*
376	Grèce		Montagnes de Paramythia *
377	Grèce		Îles de Paros et Antiparos et îlots voisins
378	Grèce		Île de Patmos et îlots voisins
379	Grèce		Delta de Pineios
380	Grèce		Porto Lagos, lac Vistonis et lagunes côtières
381	Grèce		Gorge de Prasson, Crète*
382	Grèce		Îles de Psara et Antipsara et îlots voisins
383	Grèce		Lagune de Psili Ammos, Samos*
384	Grèce		Réservoirs de l'ancien lac Karla
385	Grèce		Rivière Axios
386	Grèce		Péninsule de Rodopos, Crète*
387	Grèce		Île de Samothraki *
388	Grèce		Île de Saria et nord de Karpathos*
389	Grèce		Marais de Schinias
390	Grèce		Île de Serifos *
391	Grèce		Sud complexe forestier de la préfecture d' Evros
392	Grèce		Sud Mani, mont Sangias et cap Tainaro
393	Grèce		Sud-ouest deLesvos et forêt pétrifiée
394	Grèce		Vallée et delta de Spercheios et golfe de Maliakos
395	Grèce		Îlots de Strofades *

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
396	Grèce		Estuaire de Strymonas
397	Grèce		Île de Symi et îlots voisins
398	Grèce		Île de Syrna et îlots voisins
399	Grèce		Île de Thasos et îlot de Xironisi *
400	Grèce		Plaine de Thessaly
401	Grèce		Montagnes de Thrypti et Orno, Crète*
402	Grèce		Île de Tilos et îlots voisins
403	Grèce		Île de Tinos et îlots voisins *
404	Grèce		Îlots de Tokmakia, Lesvos
405	Grèce		Montagnes de Tsamanta, Filiaton, Farmakovouni et Megali Rachi
406	Grèce		Montagnes de Tymfi (Gkamila) et Smolikas
407	Grèce		Zone de Tyrnavos
408	Grèce		Valia Kalnta (Parc forestier national de Pindos)*
409	Grèce		Montagnes de Valtou *
410	Grèce		Îlots de Venetiko, Chios*
411	Grèce		Gorge de Vouraikos et Kalavryta*
412	Grèce		Ouest et nord de Zakynthos
413	Grèce		Îles des Milos occidentaux, Antimilos et Polyaiqos et îlots voisins *
414	Grèce		Ouest de Skyros et îlots
415	Grèce		Ouest, est et sud de Rhodes*
416	Israël	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Vallée de Hula
417	Israël	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Lac Kinneret et Kinerot
418	Israël		Côte Carmel
419	Israël		Vallée de Hefer
420	Israël		Vallées de Jezre'el, Harod et Bet She'an
421	Israël		Piémonts de Judée
422	Israël		Pole Harutzim Biosphère
423	Israël		Ramot Menashe
424	Israël		Tel Qeriyot
425	Israël		Vallée de Zevulun
426	Italie		Parc national d'Abruzzo
427	Italie		Montagnes d'Alburni *
428	Italie		Alpi Apuane
429	Italie		Alpi Apuane*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
430	Italie		Alpi Marittime, alte Valli Pesio e Tanaro, Cima di Piano Cavallo, M.ti Carpasina, Gerbonte e Abellio
431	Italie		Altopiano di Abbasanta et Lac Omodeo*
432	Italie		Altopiano di Budduso'
433	Italie		Altopiano di Campeda*
434	Italie		Appennino Lucano
435	Italie		Appennino Tosco-Emiliano e Appennino lucchese-pistoiese
436	Italie		Arcipelago La Maddalena
437	Italie		Arcipelago Toscano
438	Italie		Area delle Murge e delle Gravine
439	Italie		Landes d'Arezzo*
440	Italie		Argentario, lagune d'Orbetello et lac Burano
441	Italie		Île d'Asinara et falaises de la péninsule de Stintino
442	Italie		Aspromonte
443	Italie		Aspromonte*
444	Italie		Montagnes d'Ausoni et Aurunci
445	Italie		Beigua e Monte Dente
446	Italie		Berchida e Bidderosa
447	Italie		Biviere et plaine de Gela
448	Italie		Bolgheri*
449	Italie		Boschi dell'alta Valle del Nestore*
450	Italie		Boschi di Niscemi e costa di Gela
451	Italie		Boschi di Stilo e Archiforo e Vallata dello Stilaro
452	Italie		Boschi di Terne-Pupaggi, M.ti Serano-Brunette e F.so di Camposolo*
453	Italie		Boschi Ficuzza e Cappelliere e Rocca Busambra
454	Italie		Zones humides de Cagliari
455	Italie		Campi Flegrei
456	Italie		Campo d'Ozieri*
457	Italie		Lagune de Caorle *
458	Italie		Capanne di Marcarolo, Praglia, M. Leco e M. Gazzo
459	Italie		Cape Caccia*
460	Italie		Cape Otranto*
461	Italie		Capo Caccia, M. Rodedo e Punta Argentiera
462	Italie		Capo dell'Armi

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
463	Italie		Capo Gallo, Rilievi di Palermo e F. Oreto
464	Italie		Capo Mannu, Isola Mal di Ventre, Mari Ermi, Is Arenas e Stagno Sale 'e Porcus
465	Italie		Capo Mele
466	Italie		Capo San Vito e M.ti di Castellammare
467	Italie		Capri
468	Italie		Île de Capri *
469	Italie		Carso triestino e goriziano e foce dell'Isonzo
470	Italie		Carso*
471	Italie		Étang de Casaraccio pool, salines de Stintino et étang de Pilo *
472	Italie		Catena Alburni-Cervati-Sacro-Centaurino*
473	Italie		Catena del Marghine e del Goceano e Altopiano di Campeda
474	Italie		CentreCampidano*
475	Italie		Littoral entre Bosa et Alghero*
476	Italie		Littoral entre cap Boi et cap Ferrato
477	Italie		Littoral entre cap Teulada et Pula
478	Italie		Littoral entre Marina di Camerota et Policastro Bussentino*
479	Italie		Littoral de l'embouchure de la Coghinas à cap Testa*
480	Italie		Colfiorito*
481	Italie		Colline di Pentimele, Orti e Terreti
482	Italie		Colline di Pomarico
483	Italie		Colline di Sassuolo e di Canossa*
484	Italie		Cornate e Fosini*
485	Italie		Costa di Sampieri
486	Italie		Costa tra S. Teresa di Gallura e Valledoria
487	Italie		Costa tra Sa Salina e Cala Lunga*
488	Italie		Costa tra Spiaggia Piscinni e Chia
489	Italie		Costa Viola
490	Italie		Crete Senesi*
491	Italie		Côte de Cuglieri *
492	Italie		Montagnes de Daunia *
493	Italie		Diaccia Botrona*
494	Italie		Dolomiti di Pietrapertosa*
495	Italie		Dolomiti di Pietrapertosa, Foresta Gallipoli-Cognato e valle del Basento

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
496	Italie		Îles d'Egadi *
497	Italie		Îles d'Eolie
498	Italie		Montagnes d'Ernici et Simbruini *
499	Italie		Etna
500	Italie		Favignana
501	Italie		Vallée de Ferro *
502	Italie		Finalese*
503	Italie		Fiumara Amendola
504	Italie		Étangs de Flumendosa et Colostrai *
505	Italie		Foci dei Fiumi Verdura, Magazzolo e Platani
506	Italie		Foreste Casentinesi, Monte Fumaiolo e Alta Valle del Tevere
507	Italie		Marais de Fucecchio *
508	Italie		Promontoire de Gargano et zones humides de Capitanata
509	Italie		Gargano, litorale delle foci del Biferno e Saccione e Capitanata
510	Italie		Giara di Gesturi*
511	Italie		Gola del Furlo
512	Italie		Gole di Frasassi e della Rossa e M. San Vicino*
513	Italie		Golfo di Orosei e Gennargentu
514	Italie		Grado et lagune de Marano
515	Italie		Montagnes de Gran Sasso et Laga
516	Italie		Gravine
517	Italie		Ischia
518	Italie		Isola Asinara e Punta Rumasinu
519	Italie		Isola dei Cavoli, Serpentara, Campu Longu e M. Macioni
520	Italie		Isola di Dino
521	Italie		Isola di S. Pietro
522	Italie		Isole Tavolara, Molare e Molarotto
523	Italie		Embouchure d'Isonzo, île de Cona et golfe de Panzano *
524	Italie		Laghi di Montepulciano e Chiusi*
525	Italie		Lago di Massacciuccoli e Selva Pisana
526	Italie		Lago di S. Giusta e stagni di S'Ena Arrubia e Pauli Maiori
527	Italie		Lago Trasimeno e rilievi circostanti*
528	Italie		Lagonegrese et gorges de la rivière Calore
529	Italie		Laguna di Marano e Grado e boschi di Muzzana e Sacile
530	Italie		Laguna di Venezia e Penisola del Cavallino

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
531	Italie		Lac Bolsena*
532	Italie		Lac Massaciuccoli*
533	Italie		Lac Trasimeno
534	Italie		Lacs Montepulciano et Chiusi*
535	Italie		Lampedusa
536	Italie		Le Cesine*
537	Italie		Montagnes de Lepini
538	Italie		Levanzo
539	Italie		Lido di Maratea
540	Italie		Lido di Orri*
541	Italie		Alpes Liguriennes *
542	Italie		Linosa
543	Italie		Litorale di Ascea
544	Italie		Litorale di Lecce
545	Italie		Litorale Metaponto-Policoro
546	Italie		Litorale Petrosino-Selinunte, Laghetti di Preola e Gorghetti Tondi*
547	Italie		Litorale Romano*
548	Italie		Litorale tra Otranto e Leuca
549	Italie		Montagnes de Lucretili *
550	Italie		M. Bulgheria e Capo Palinuro
551	Italie		M. Carmo, M. Settepani, M. Acuto, M. Galero e Castell'Ermo
552	Italie		M. Letegge e Gola di S. Eustachio
553	Italie		M. Linas, costa di Nebida e Capo Pecora
554	Italie		M. Mannu, Lago del Temo e costa tra Alghero e Bosa*
555	Italie		M. Puro, Valleremita e M. Giuoco del Pallone*
556	Italie		M.ti Catria, Acuto e Nerone, Monte Cucco, Gola del Corno di Catria, Torrente Vetorno
557	Italie		Archipel des Maddalena
558	Italie		Madonie
559	Italie		Madonie*
560	Italie		Maiella
561	Italie		Montagnes de Maiella, Pizzi et Frentani
562	Italie		Forêt de Manfredara *
563	Italie		Marchesato et rivière Neto*
564	Italie		Héronnière de Marengo

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
565	Italie		Marettimo
566	Italie		Matese*
567	Italie		Migliarino-San Rossore*
568	Italie		Monte Albo
569	Italie		Monte Argentario e Laguna di Orbetello
570	Italie		Monte Cetona*
571	Italie		Monte dei Sette Fratelli
572	Italie		Monte Fasce
573	Italie		Monte Grammondo e Capo Mortola
574	Italie		Monte Leoni*
575	Italie		Monte Limbara e Lago del Coghinas
576	Italie		Monte Nero e Monte Bignone
577	Italie		Monte Pisano, Cerbaie, Padule di Fucecchio e Lago di Sibolla
578	Italie		Monte Sole, valle del Reno, Gessi Bolognesi e Calanchi dell'Abbadessa*
579	Italie		Monte Subasio e Fiume Tescio*
580	Italie		Monte Vulture
581	Italie		Monte Zatta, Passo Bocco e Passo Chiapparino*
582	Italie		Montemerello, Fiume Magra e Laghetti della Piana del Magra
583	Italie		Monti Amiata e Labbro
584	Italie		Monti Aurunci
585	Italie		Monti Ausoni e Lago di Fondi
586	Italie		Monti della Tolfa
587	Italie		Monti dell'Uccellina e foce dell'Ombrone
588	Italie		Monti Ferru
589	Italie		Monti Foi
590	Italie		Monti Iblei
591	Italie		Monti Lattari
592	Italie		Monti Lucretili
593	Italie		Monti Peloritani e Rupi di Taormina
594	Italie		Monti Picentini
595	Italie		Monti Rognosi e ansa del Tevere*
596	Italie		Monti San Pancrazio - Oriolo*
597	Italie		Monti Sibillini, M.ti Fema e Cavallo, Pantani di Accumoli
598	Italie		Monti Sicani

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
599	Italie		Mont Beigua*
600	Italie		Mont Cervati*
601	Italie		Mont Cofano, cap San Vito et mont Sparagio*
602	Italie		Mont Conero*
603	Italie		Mont Pecoraro et Pizzo Cirina*
604	Italie		Mont Sette Fratelli et Sarrabus*
605	Italie		Murge
606	Italie		Nebrodi Est
607	Italie		Nebrodi Ouest
608	Italie		Nebrodi*
609	Italie		Golfe d'Orosei et montagnes de Gennargentu
610	Italie		P.ta Mesco, Costa Riomaggiore, Portovenere e S. Benedetto
611	Italie		Zones humides du golfe de Palmas
612	Italie		Pantani di Capo Passero*
613	Italie		Pantelleria
614	Italie		Pantelleria et Isole Pelagie
615	Italie		Parco dell'Antola, Vobbia, Laghi Brugneto e Marcotto, Roccabruna, Gifarco, Val Boreca e alto Trebbia
616	Italie		Parco di Portofino
617	Italie		Pareti rocciose del Salto e del Turano e Piana di San Vittorino
618	Italie		Montagnes de Peloritani
619	Italie		Montagnes de Picentini *
620	Italie		Delta de Po
621	Italie		Pollino
622	Italie		Étants de la plaine de Florence *
623	Italie		Punta Ala - Padule di Diaccia Botrona*
624	Italie		Punta Maxia e Monte Arcosu
625	Italie		Lacs de Rieti *
626	Italie		Montagnes de Rieti *
627	Italie		Rilievi ad Est di Bobbio e valle del Trebbia*
628	Italie		Rilievi di Fagnano Castello*
629	Italie		Rilievi di Sefro
630	Italie		Riserva Naturale Tevere-Farfa*
631	Italie		Rivière Biferno
632	Italie		Rivière Cecina*



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
633	Italie		Rocca dei Corvi, Mao, Mortou, Finalese e Capo Noli
634	Italie		Rocca dell'Adelasia e Foresta Cadibona
635	Italie		Rupe di Marianopoli
636	Italie		Saline di Marsala e Isole dello Stagnone
637	Italie		Saline di Trapani
638	Italie		Îles de San Pietro et Sant'Antioco
639	Italie		Île de Sant'Andrea
640	Italie		Sasso Simone e Simoncello, M. Carpegna e Valmarecchia*
641	Italie		Scogliera dei Rizzi
642	Italie		Selva del Lamone*
643	Italie		Selva di Meana (Allerona), Monte Rufeno e Fiume Paglia*
644	Italie		Sentina*
645	Italie		Serre Persano
646	Italie		Montagnes de Sibillini *
647	Italie		Sila
648	Italie		Sila Grande*
649	Italie		Sila Piccola
650	Italie		Embouchure de Simeto et Biviere di Lentini
651	Italie		Zones humides de Sinis et Oristano
652	Italie		Montanges de Sirente, Velino et Duchessa *
653	Italie		Stagno di Corru S'Ittiri e Capo della Frasca*
654	Italie		Stagno di Mistras e Capo S. Marco
655	Italie		Stagno di San Teodoro e costa di Lu Impostu
656	Italie		Stagno e ginepreto di Platamona
657	Italie		Stagno Santa Caterina, Porto Pino, Capo Teulada e M. Lapanu
658	Italie		Stagnone di Marsala et salines deTrapani *
659	Italie		Stromboli
660	Italie		Rivière Taro *
661	Italie		Salines de Tarquinia *
662	Italie		Île de Tavolara
663	Italie		Torre del Pizzo e Isola di S. Andrea
664	Italie		Torre Manfreda
665	Italie		Tremiti
666	Italie		Îles de Tremiti *
667	Italie		Archipel toscan

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
668	Italie		Montagnes d'Uccellina, marais de Trappola et embouchure de l'Ombrone *
669	Italie		Valle Bertuzzi et lagune de Goro
670	Italie		Valle del Fiume Cecina*
671	Italie		Valle del Taro*
672	Italie		Valle dell'Enza*
673	Italie		Valle F. Ippari e Punta Braccetto
674	Italie		Valli dei fiumi Argentino, Abatemarco, Rosa ed Esaro
675	Italie		Vallombrosa, Pratomagno
676	Italie		Valnerina, M.ti Coscerno-Civitella-Aspra e Monte Maggio, Monti Reatini, Lago di Ventina*
677	Italie		Vena del Gesso romagnola
678	Italie		Vendicari, Capo delle Correnti e pantani della Sicilia meridionale
679	Italie		Lagune de Venise
680	Italie		Lac Vico *
681	Italie		Vulcano*
682	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Ajlum
683	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Dibbin
684	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	<b>Fleuve Jourdain</b>
685	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Madaba - Hisban - Kafrein
686	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Mafraq – plaine d'Irbid
687	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	<b>Mujib</b>
688	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Salt
689	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Station de traitement de Samra
690	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Um Queis
691	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Rivière Yarmuk
692	Jordan	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Zubia - Shatana
693	Jordan		Karack
694	Jordan		Lava Safawai
695	Jordan		Rum - Qa Hizma
696	Liban	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Ainata
697	Liban	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Ain-el-Qam
698	Liban	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	<b>Réserve naturelle des cèdres du Chouf</b>
699	Liban	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Al Mjar - Ras Baalbek
700	Liban	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Zone humide d'Ammiq

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
701	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Vallée du fleuve Beyrouth
702	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Réserve naturelle de la forêt d'Ehden
703	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Hasroun
704	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Hima Ebel es-Saqi
705	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Jabal el Barouk
706	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Jabal Moussa
707	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Jebel Sannine
708	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Jezzine Bassine
709	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Kfar Zabad - Anjar
710	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Qaa El Rim - Sannine
711	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Lac Qaraoun
712	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Ramlieh*
713	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Sud rivière El Kabir
714	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Réserve naturelle de Tannourine
715	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	<b>Cours supérieur du Litani</b>
716	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Hautes montagnes d' Akkar-Donnieh
717	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	Ouest Akroum
718	Liban	Vallée de l'Oronte et monts Liban	<b>Chaîne occidentale de l'Anti-Liban</b>
719	Liban		Côte de Beyrouth
720	Liban		Réserve naturelle de Bentaël
721	Liban		Plage d'El Monsouri
722	Liban		Côte nord de Tyr
723	Liban		Réserve naturelle de Palm Islands
724	Liban		Zone côtière de Qoleileh-Naqoura
725	Liban		Plage de Tyr
726	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Aires protégées du marais d'Ajdabiya
727	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Benghazi
728	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Côte de Benghazi
729	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Golfe de Bumbah
730	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	<b>Péninsule cyrénaïque</b>
731	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	<b>Geziret al Elba – Baie d'Ayn al Ghazalah</b>
732	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	Geziret Garah
733	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	<b>Jabal al Akhdar</b>
734	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	<b>Marmarica</b>
735	Libye	<b>Péninsule cyrénaïque</b>	<b>alentours de Jabal Akhdar</b>

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
736	Libye	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Île de Farwa
737	Libye		Alheessa
738	Libye		Golfe de Sirte
739	Libye		Karabolli
740	Libye		Nefhusa
741	Libye		New Hisha
742	Libye		Taworgha
743	Libye		Tawuoryhe Sebkha
744	Libye		Wadi al Farigh
745	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Belasica
746	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Bogdanci (Chuchurlum-Paljurci)
747	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Gorge de Crn Drim
748	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	<b>Lac Dojran</b>
749	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Montagne de Galichica
750	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Mt. Ilinska Planina
751	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Jablanica
752	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Doirani
753	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Lac Prespa
754	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Marécage de Monospitovo
755	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	<b>Lac Ohrid</b>
756	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Pelister
757	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Stogovo
758	ARY Macédoine	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Rivière Vardar
759	Malte		Buskett et Wied il-Luq*
760	Malte		Île de Comino *
761	Malte		Îlot de Filfla *
762	Malte		Rdum Tal-Madonna*
763	Malte		Falaises de Ta'Cenc *
764	Monténégro	Adriatique orientale	Hill Spas*
765	Monténégro	Adriatique orientale	Baie de Kotor Risan *
766	Monténégro	Adriatique orientale	Lovcen
767	Monténégro	Adriatique orientale	Orjen
768	Monténégro	Adriatique orientale	Platamuni*
769	Monténégro	Adriatique orientale	Tivat Salina*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
770	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Bojana Delta
771	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Domaine de Cemovsko
772	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Canyon de Cijevna et Hum Orahovski
773	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Kakaricka gora
774	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	<b>Lac Skadar</b>
775	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Rumija
776	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Vrsuta
777	Monténégro	<b>Sud-ouest des Balkans</b>	Cours d'eau de Zeta
778	Monténégro		Buljarica*
779	Monténégro		Katici, Donkova et Velja Seka*
780	Monténégro		Trebjesa
781	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Archipel d'Essaouira
782	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Canton Forestier de Sidi Bou Ghaba
783	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Dayas d'Essaouira
784	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Dayas du Gharb
785	Maroc	Coastal Atlantic Plains	<b>Dunes d'Essaouira</b>
786	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Falaise Sidi-Moussa
787	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Cours inférieur d'Oum Er Rbia
788	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Cours inférieur du Tensift
789	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Mamora
790	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Région Jorf Lasfar
791	Maroc	Coastal Atlantic Plains	Sidi Moussa - Qualidia
792	Maroc	Mountains of Ksours and Djebel Krouz	Jbel Krouz
793	Maroc	Oranie et Molouya	Aguas de Melilla-Nador (L'Orientale)*
794	Maroc	Oranie et Molouya	Embouchure Oued Moulouya
795	Maroc	Oranie et Molouya	<b>Sebkha Bou Areg</b>
796	Maroc	Oranie et Molouya	Trois Fourches
797	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Aguelmane de Sidi Ali Ta'nzoult
798	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Aguelmane n'Tifounassine
799	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Ait Bougmes
800	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Massif de l'Anti-Atlas
801	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Azilal
802	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Barrage Idriss Premier
803	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	<b>Rivière Bou Fekrane</b>
804	Maroc	<b>Massif de l'Atlas</b>	Dwiyate

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
805	Maroc	Massif de l'Atlas	Moyen-Atlas oriental
806	Maroc	Massif de l'Atlas	Fès et alentours
807	Maroc	Massif de l'Atlas	Imouzzer Du Kandar
808	Maroc	Massif de l'Atlas	Imzi
809	Maroc	Massif de l'Atlas	Jbel Tichouket
810	Maroc	Massif de l'Atlas	Jbel Zerhoun
811	Maroc	Massif de l'Atlas	Lac Ouiouane
812	Maroc	Massif de l'Atlas	Oued Matil: Ksob
813	Maroc	Massif de l'Atlas	Oued Oumer Rbid
814	Maroc	Massif de l'Atlas	Oulad Teima (Rivière Sous)
815	Maroc	Massif de l'Atlas	Parc national de Souss-Massa et Aglou
816	Maroc	Massif de l'Atlas	Parc national de Tazekka
817	Maroc	Massif de l'Atlas	Parc national de Toubkal
818	Maroc	Massif de l'Atlas	Parc national du Haut Atlas Oriental
819	Maroc	Massif de l'Atlas	Parc naturel d'Ifrane
820	Maroc	Massif de l'Atlas	Sidi Chiker (M'Sabih Talas)
821	Maroc	Massif de l'Atlas	Tamga et Aqqa Wabzaza
822	Maroc	Massif de l'Atlas	Tamri et Imsouane
823	Maroc	Massif de l'Atlas	Tarhazoute
824	Maroc	Massif de l'Atlas	TasgaTasga
825	Maroc	Massif de l'Atlas	Réserves de chasse de Tiradine et de Takherhort
826	Maroc	Massif de l'Atlas	Cours supérieur du Tensift
827	Maroc	The Rif Mountains	Réserve de Bou Hachem
828	Maroc	The Rif Mountains	Cap Spartel
829	Maroc	The Rif Mountains	Jbel Moussa
830	Maroc	The Rif Mountains	Rivière Loukkos
831	Maroc	The Rif Mountains	Marais Larache
832	Maroc	The Rif Mountains	Merja Bargha
833	Maroc	The Rif Mountains	Merja Halloufa
834	Maroc	The Rif Mountains	Merja Zerga
835	Maroc	The Rif Mountains	Oued Tahadart
836	Maroc	The Rif Mountains	Parc national d'Al Hoceima
837	Maroc	The Rif Mountains	Parc naturel de Talassemrane
838	Maroc		Aguas del norte de Marruecos (Alhucemas)*
839	Maroc		Barrage al Massira

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
840	Maroc		Barrage Mohamed V
841	Maroc		Lagune de Khnifiss
842	Maroc		Msseyed
843	Maroc		Oued Chebeika
844	Maroc		Oued Mird
845	Maroc		Piste de Tagdilt
846	Maroc		Plage Blanche - Ras Takoumba
847	Maroc		Plateforme continentale de Tarfaya*
848	Maroc		Région Fouchal - Matarka
849	Maroc		Sahb al Majnoun
850	Maroc		Sebkha Zima
851	Maroc		Zone Humide de Laayoune
852	Territoire palestinien		Jenin
853	Territoire palestinien		Jenin 2
854	Territoire palestinien		Jenin 3
855	Territoire palestinien		Jenin 4
856	Territoire palestinien		Nablus
857	Territoire palestinien		Nablus 2
858	Territoire palestinien		Nablus 3
859	Territoire palestinien		Yaseed
860	Territoire palestinien	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Étendue sauvage de Jérusalem
861	Territoire palestinien		Ville de Jérusalem
862	Portugal		Plaines d'Évora
863	Portugal		Albufeira do Caia
864	Portugal		Alter do Chão
865	Portugal		Arraiolos*
866	Portugal		Baía do Varadouro
867	Portugal		Îles de Berlenga et Farilhões
868	Portugal		Vallée de Côa *
869	Portugal		Cabeço do Fogo*
870	Portugal		Cabeção*
871	Portugal		Cabo Espichel*
872	Portugal		Cabrela
873	Portugal		Campo Maior
874	Portugal		Capelinhos

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
875	Portugal		Castro Marim
876	Portugal		Plaines de Castro Verde
877	Portugal		Contendas
878	Portugal		Costa das Flores
879	Portugal		Costa do Corvo
880	Portugal		Costa Sudeste do Pico
881	Portugal		Cuba
882	Portugal		Montagnes d'Estrela *
883	Portugal		Faial da Terra e Ponta do Arnel
884	Portugal		Fajã das Almas
885	Portugal		Feteiras
886	Portugal		Furnas - Santo António
887	Portugal		Ilhas Desertas
888	Portugal		Ilheu da Praia
889	Portugal		Ilheu da Vila
890	Portugal		Ilheu das Lagoínhas e Costa Adjacente
891	Portugal		Ilheu de Baixo e Costa Adjacente
892	Portugal		Ilheu do Topo e Costa Adjacente
893	Portugal		Ilheus do Porto Santo
894	Portugal		Ilhéu da Baleia e Ponta da Barca*
895	Portugal		Ilhéu das Cabras*
896	Portugal		Lagoa Pequena*
897	Portugal		Lajes do Pico*
898	Portugal		Laurissilva
899	Portugal		Leixão da Gaivota*
900	Portugal		Lomba Grande*
901	Portugal		Luzianes*
902	Portugal		Maciço Montanhoso Oriental
903	Portugal		Montagnes de Malcata
904	Portugal		Mistério da Prainha*
905	Portugal		Estuaire de Mondego
906	Portugal		Plaines de Monforte
907	Portugal		Montagnes de Montesinho et Nogueira *
908	Portugal		Mosteiros - Bretanha
909	Portugal		Mourão, Moura e Barrancos



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
910	Portugal		Barrage de Murta
911	Portugal		Paul de Arzila*
912	Portugal		Paul de Madriz*
913	Portugal		Paul do Boquilobo*
914	Portugal		Paul do Taipal
915	Portugal		Marais de Pera *
916	Portugal		Pico da Vara
917	Portugal		Ponta da Ilha e Terra Alta
918	Portugal		Ponta da Malbusca e Ponta do Castelete
919	Portugal		Ponta da Piedade*
920	Portugal		Ponta de São Lourenço
921	Portugal		Ponta do Cintrão
922	Portugal		Ponta do Pargo
923	Portugal		Ponta dos Rosais - Urzelina
924	Portugal		Portas de Ródão e Vale Mourão*
925	Portugal		Raminho - Pesqueiro Velho*
926	Portugal		Reguengos de Monsaraz
927	Portugal		Ria de Aveiro
928	Portugal		Ria Formosa (Faro lagoon)
929	Portugal		Ribeirinha
930	Portugal		RivièreGuadiana
931	Portugal		Sabôr and Maçãs*
932	Portugal		Estuaire de Sado
933	Portugal		Salinas de Alverca e do Forte da Casa*
934	Portugal		Santo André and Sancha lagoons
935	Portugal		Selvagens
936	Portugal		Serra Branca
937	Portugal		Serra de Monchique*
938	Portugal		Serra de Penha Garcia e Campina de Toulões
939	Portugal		Serra do Caldeirão*
940	Portugal		Côte sud-ouest du Portugal*
941	Portugal		Estuaire de Tejo
942	Portugal		Cours supérieur du Douro et vallées d'Águeda *
943	Portugal		Cours supérieur du Tejo
944	Portugal		Vila Fernando

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
945	Portugal		Vilamoura*
946	Portugal		Zona Central do Pico*
947	Slovénie		Akocjan Bay*
948	Slovénie		Karst*
949	Slovénie		Vallée de Reka *
950	Slovénie		Salines de Sečovlje *
951	Slovénie		Plateau de Sne`nik et vallée de Pivka *
952	Slovénie		Pentes sud de la forêt de Trnovo et plateau de Nanos *
953	Espagne	Oranie et Molouya	Îles de Chafarinas
954	Espagne	Oranie et Molouya	Islas Chafarinas
955	Espagne	The Rif Mountains	Ceuta
956	Espagne		Acantilados de Santo Domingo y roque de Garachico*
957	Espagne		Aguas de Formentera y sur de Ibiza
958	Espagne		Aguas de La Gomera-Teno
959	Espagne		Aguas de Sur de Mallorca y Cabrera
960	Espagne		Aguas del Baix Llobregat-Garraf
961	Espagne		Aguas del levante de Ibiza
962	Espagne		Aguas del norte de Mallorca
963	Espagne		Aguas del norte y oeste de Menorca
964	Espagne		Aguas del poniente de Mallorca
965	Espagne		Aguas del poniente y norte de Ibiza
966	Espagne		Aguas del sureste de Menorca
967	Espagne		Aguas y acantilados del norte de la Palma*
968	Espagne		Alange
969	Espagne		Île d'Alborán
970	Espagne		Marais d'Albufera de Mallorca et Albufereta de Pollença
971	Espagne		Albufera de Valencia
972	Espagne		Marais d'Albufera de Valencia
973	Espagne		Lacs salés d'Alcañiz *
974	Espagne		Montagne d'Alcarama et rivière Alhama
975	Espagne		Steppes d'Alcarria de Alcalá
976	Espagne		Réservoir d'Alcántara -Cuatro Lugares
977	Espagne		Lagunes endorréiques d'Alcázar de San Juan-Quero
978	Espagne		Massifs d'Alcubierre et Sigena *
979	Espagne		Vallée et massif d'Alcudia

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
980	Espagne		Aldeaquemada-Dañador
981	Espagne		Massif d'Alhamilla –plaine de Campo de Níjar *
982	Espagne		Îlots d'Alicante *
983	Espagne		Marais d'Almenara
984	Espagne		Alto Lozoya-La Pedriza
985	Espagne		Landes d'Altos de Barahona
986	Espagne		Marais d'Ampurdán
987	Espagne		Îles rocheuses d'Anaga *
988	Espagne		Montagnes d'Ancares *
989	Espagne		Chaîne d'Antequera -El Chorro*
990	Espagne		Archipelago of Cabrera
991	Espagne		Massifs d'Areta, Archuba et Zariquieta
992	Espagne		Bois de pins d'Arico
993	Espagne		Vallée d'Arlanza -Peñas de Cervera
994	Espagne		Rocher d'Arnedillo-Isasa *
995	Espagne		Arribes del Duero-Fermoselle*
996	Espagne		Massif d'Ayllón *
997	Espagne		Azuaga-Llerena-Peraleda de Zaucejo
998	Espagne		Réservoir d'Azután
999	Espagne		Bahía de Almeria
1000	Espagne		Bahía de Cádiz*
1001	Espagne		Bahía de Cádiz*
1002	Espagne		Bahía de Málaga-Cerro Gordo
1003	Espagne		Bajo Alcanadre-Serreta de Tramaced*
1004	Espagne		Ballobar-Candasnos
1005	Espagne		Banco de la Concepcion*
1006	Espagne		Bardenas Reales
1007	Espagne		Belchite-Mediana*
1008	Espagne		Belver de los Montes-Gallegos del Pan
1009	Espagne		Bienvenida-Usagre-Ribera del Fresno
1010	Espagne		Blancas-Torralba de los Sisones*
1011	Espagne		Réservoir de Borbollón r
1012	Espagne		Réservoir de Bornos
1013	Espagne		Botoa-Villar del Rey
1014	Espagne		Montagnes de Boumort *

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1015	Espagne		Brozas-Membrío
1016	Espagne		Massifs de Bujeo, Ojn, del Nio et Blanquilla
1017	Espagne		Massifs de Burete, Cambrón et Espuña *
1018	Espagne		Campagne de Córdoba c
1019	Espagne		Massifs de Cabras, Aljibe et Montecoche
1020	Espagne		Réservoir de Campo Arañuelo-Valdecañas
1021	Espagne		Campo de Argañán*
1022	Espagne		Campo de Calatrava
1023	Espagne		Campo de Montiel
1024	Espagne		Campo Visiedo*
1025	Espagne		Massif de Canalizos (Saceruela)
1026	Espagne		Canyons de la section centrale de la rivière Cabriel *
1027	Espagne		Cap Barbaria
1028	Espagne		Cap Freu-Cape Farrutx*
1029	Espagne		Cap Nonó-Isle of Murada
1030	Espagne		Cap Pinar*
1031	Espagne		Cape Vermell*
1032	Espagne		Montagnes de Cardó, Tivissa et Llaberia *
1033	Espagne		Campagne de Carmona
1034	Espagne		Carrión-Frómista
1035	Espagne		Réservoir de Castrejón *
1036	Espagne		Castronuño-Zamora*
1037	Espagne		Massifs de Cazorla et Segura
1038	Espagne		Réservoir de Cedillo
1039	Espagne		Montagne de Centinela et plaine de La Esquina *
1040	Espagne		Massifs Badajoz central
1041	Espagne		Landes de Cerrato
1042	Espagne		Réservoir de Cijara
1043	Espagne		Rizières et zones de steppes de la rivière Cinca
1044	Espagne		Étants de Cinco Villas *
1045	Espagne		Côte entre Arinaga et Castillo del Romeral*
1046	Espagne		Côte entre Corralejo et Tostón
1047	Espagne		Côte de Esquinzo-Puertito de Los Molinos*
1048	Espagne		Falaises côtières entre cap Enderrocat et Cala Pi*
1049	Espagne		Falaises côtières entre les îlots de Malgrats et Cala Figuera*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1050	Espagne		Steppes de Cogul-Alfés *
1051	Espagne		Îles de Columbretes
1052	Espagne		Condado-Campiña
1053	Espagne		Lacs de Conde, Chinche et Honda
1054	Espagne		Chaîne de Coria
1055	Espagne		Cortados del Jarama
1056	Espagne		Costa occidental del Hierro*
1057	Espagne		Costa y aguas de Mogan*
1058	Espagne		Cádiz bay
1059	Espagne		Cuchillete de Buenavista-gully of La Torre-Los Alares
1060	Espagne		Chaîne de Cuenca
1061	Espagne		Chaîne de la Plata
1062	Espagne		Don Benito-Guareña
1063	Espagne		Île de Dragonera -La Trapa
1064	Espagne		Canyon de Duratón
1065	Espagne		Est de la chaîne de montagnes de Gata
1066	Espagne		Est de la chaîne de montagnes de Huelva*
1067	Espagne		Delta de l'Èbre
1068	Espagne		Plaine d'Ecija-Osuna
1069	Espagne		Forêt de lauriers d'El Canal y Los Tiles
1070	Espagne		El Escorial-San Martín de Valdeiglesias
1071	Espagne		El Hito
1072	Espagne		Zone humide d'El Hondo
1073	Espagne		El Mojón*
1074	Espagne		Marais d'El Moro
1075	Espagne		Côte d'El Médano *
1076	Espagne		El Pardo-Viñuelas
1077	Espagne		Falaises côtières d'El Roque *
1078	Espagne		Montagnes d'El Valle, Altaona et Escalona *
1079	Espagne		Landes d'altitude d'Embid-Molina *
1080	Espagne		Chaîne d'Enguera -La Canal de Navarrés*
1081	Espagne		Réservoirs d'Entrepeñas et Buendía *
1082	Espagne		Barrage d'Esla
1083	Espagne		Chaîne d'Espadán *
1084	Espagne		Estrecho de Gibraltar

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1085	Espagne		Estrecho de la Bocaina
1086	Espagne		Rocher de Famara*
1087	Espagne		Plaine sableuse de Famara *
1088	Espagne		Montagnes de Fausilla *
1089	Espagne		Forêt de lauriers de Frontera
1090	Espagne		Fuente de Cantos-Montemolín
1091	Espagne		Lacs de Fuente de Piedra, Gosque et Campillos
1092	Espagne		Fuentelapeña-Jambrina
1093	Espagne		Réservoir de Gabriel y Galán *
1094	Espagne		Lac Gallocanta
1095	Espagne		Îlot rocheux de Garachico *
1096	Espagne		Îlots rocheux de Garafia *
1097	Espagne		Parc national de Garajonay
1098	Espagne		Chaînes de Gistreo et Coto *
1099	Espagne		Golfo de Cádiz
1100	Espagne		Gorges d'Iregua, Leza et Jubera*
1101	Espagne		Chaînes de Gredos et Candelario *
1102	Espagne		Chaîne de Gádor *
1103	Espagne		Marais salants de Guadalentín *
1104	Espagne		Marais de Guadalquivir
1105	Espagne		Chaîne de montagnes de Guara
1106	Espagne		Ravin d' Ajuí-Betancuria
1107	Espagne		Haría-Tabayesco*
1108	Espagne		Hinojosa del Duque-El Viso
1109	Espagne		Hoya de Baza*
1110	Espagne		Hoya de Guadix*
1111	Espagne		Humada-Peña Amaya*
1112	Espagne		Vallée d'Iruelas
1113	Espagne		Marais d'Isla Cristina et Ayamonte et lagune de Prado
1114	Espagne		Isla de Alborán
1115	Espagne		Île de Lobos
1116	Espagne		Île de Conejera et îlots de Bledes et Espartar (Ibiza)
1117	Espagne		Îlots de Santa Eulalia, Redona et Es Canar (Ibiza)
1118	Espagne		Îlots Vedrá et Vedranell
1119	Espagne		Islotes de Alicante*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1120	Espagne		Islotes de Alicante*
1121	Espagne		Islotes litorales de Murcia y Almería*
1122	Espagne		Islotes litorales de Murcia y Almería*
1123	Espagne		Plaine sableuse de l'isthme de Jandía *
1124	Espagne		Salines de Janubio *
1125	Espagne		Campagne de Jaén
1126	Espagne		Jerez de los Caballeros dehesas
1127	Espagne		Chaîne de montagnes de La Almenara -Cap Cope*
1128	Espagne		Chaîne de montagnes de La Cabrera *
1129	Espagne		Parc national La Caldera de Taburiente
1130	Espagne		Prairies de La Dehesa *
1131	Espagne		Montagnes de La Demanda *
1132	Espagne		La Janda
1133	Espagne		La Limia*
1134	Espagne		La Mola of Formentera
1135	Espagne		Forêt de lauriers de La Palma
1136	Espagne		La Playa islet*
1137	Espagne		Chaînes de montagnes de La Safor et nord Alicante *
1138	Espagne		La Serena
1139	Espagne		Plaine sableuse de Lajares -Cotillo-Ezquinzo*
1140	Espagne		Plaines de Langa-Mara-Belmonte de Calatayud *
1141	Espagne		Îlots de Lanzarote
1142	Espagne		Lac Las Cañas
1143	Espagne		Plaine de Las Cabras *
1144	Espagne		Chaîne de montagnes de Las Contiendas *
1145	Espagne		Montagnes de Las Mercedes, Mina y Yedra, Aguirre, La Goleta et Pedro Alvarez
1146	Espagne		Chaîne de montagnes de Las Villuercas
1147	Espagne		Montagnes de Las Vueltas, Aguas Negras et Quebradas
1148	Espagne		Hautes landes de Layna *
1149	Espagne		Lagunes de Lebrija, Las Cabezas et Espera
1150	Espagne		Steppes de Lerida
1151	Espagne		Îlots de Murcia et Almería
1152	Espagne		Delta du Llobregat
1153	Espagne		Los Blázquez-La Granjuela-Fuenteovejuna

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1154	Espagne		Falaise côtière de Los Gigantes *
1155	Espagne		los islotes de Lanzarote
1156	Espagne		Ravin de Los Molinos -Plaine de La Laguna
1157	Espagne		Los Monegros (South)
1158	Espagne		Los Rodeos-La Esperanza*
1159	Espagne		Lac Los Tollos
1160	Espagne		Cours inférieur duTietar et vallée de La Vera *
1161	Espagne		Cours inférieur de la Huerva*
1162	Espagne		Cours inférieur de Matarraña-Ribarroja*
1163	Espagne		Lácara-Morante
1164	Espagne		Chaîne de montagnes du Lijar –rocher de Zaframagon
1165	Espagne		Chaîne de montagnes de Madrona et And·jar
1166	Espagne		Côte de Majona *
1167	Espagne		Malpartida de Cáceres-Arroyo de la Luz
1168	Espagne		Île de Malpica (Rivière Tagus)
1169	Espagne		Mar del Emporda
1170	Espagne		Lagune côtière de Mar Menor
1171	Espagne		Chaîne de montagnes de Marina *
1172	Espagne		Marismas del Tinto y del Odiel y lagunas costeras de Huelva*
1173	Espagne		Réservoir de Marmolejo -La Ropera*
1174	Espagne		Chaîne de montagnes de María -Los Vélez*
1175	Espagne		Lagunes de Mata etTorrevieja
1176	Espagne		Îles de Medas
1177	Espagne		Lagunes de Medina et Puerto Real
1178	Espagne		Medina-Sidonia
1179	Espagne		Section centrale des réservoirs du fleuve Guadalquivir *
1180	Espagne		Chaîne de montagnes de Moncayo
1181	Espagne		Monegrillo-zone de steppe de Pina -Pina
1182	Espagne		Monfrag <sup>e</sup>
1183	Espagne		Montagnes de Montagut et Montmell *
1184	Espagne		Canyon de Montejo de la Vega-Riaza
1185	Espagne		Chaîne de Montes Aquilanos *
1186	Espagne		Chaîne de Montes Universales-Albarracín *
1187	Espagne		Montagnes de Montsant et Prades *
1188	Espagne		Montagnes de Montsech et Montgai *



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1189	Espagne		Chaîne de Montánchez – réservoir de Cornalvo
1190	Espagne		Chaîne de montagnes de Moratalla *
1191	Espagne		Passe de Morella *
1192	Espagne		Montagnes de Morro Tabaiba-Morro de los Rincones-Vallebrón
1193	Espagne		Montagnes d'Agua, ravin de Los Cochinos et ravin de Cuevas Negras
1194	Espagne		Chaîne de montagnes et salines de Cabo de Gata
1195	Espagne		Chaîne de montagnes de Cordoba*
1196	Espagne		Chaîne de montagnes de Ronda, Bermeja et Crestellina*
1197	Espagne		Chaîne de montagnes du sud de Jaén*
1198	Espagne		Montagnes de Barcelone*
1199	Espagne		Embouchure de la rivière Guadalhorce
1200	Espagne		Chaîne de montagnes de Muela et cap Tiñoso*
1201	Espagne		Réservoir Mérida-Montijo
1202	Espagne		Naos Bay-Hoya de Tacorón*
1203	Espagne		Îlot rocheux de Negro *
1204	Espagne		Plaines de Nizdafa *
1205	Espagne		Côtes nord et est de Minorca et île d'Aire
1206	Espagne		Pente nord de la chaîne de Guadarrama
1207	Espagne		Chaînes de montagnes d'Oña et Tesla *
1208	Espagne		Marais d'Odiel et Tinto et lagunes côtières d' Huelva
1209	Espagne		Olivenza-La Albuera
1210	Espagne		Plaines d'Oropesa
1211	Espagne		Bois de pins de Pajonales, Ojeda, Inagua et La Data
1212	Espagne		Passe de montagne de Beceite-Turmell *
1213	Espagne		Peña de Francia
1214	Espagne		Chaînes de montagnes de Peña Labra et Cordel *
1215	Espagne		Peñagolosa*
1216	Espagne		Lagunes endorréiques de Pedro Muñoz-Manjavacas e
1217	Espagne		Marais de Pego-Oliva *
1218	Espagne		Chaîne de montagnes de Pela –réservoir d'Orellana -Zorita
1219	Espagne		Péninsule de Jandía
1220	Espagne		Chaîne de montagnes de Pila *
1221	Espagne		Lagunes de Pitillas et Dos Reinos *
1222	Espagne		Plaine entre Cáceres etTrujillo-Aldea del Cano

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1223	Espagne		Plaines de La Corona-Las Honduras*
1224	Espagne		Plaines de Mareta-Hoya de la Yegua*
1225	Espagne		Plasencia et chaîne de montagnes de San Bernabé
1226	Espagne		Plataforma marina del Delta del Ebro-Columbretes
1227	Espagne		Plataforma-talud marinos del cabo de la Nao
1228	Espagne		Montagne de Pozo Negro -Vigán
1229	Espagne		Prat de Cabanes-Torreblanca
1230	Espagne		Chaînes de montagnes pré littorales de Grenade *
1231	Espagne		Lagunes de Puebla de Beleña
1232	Espagne		Puebla de Don Fadrique-Las Cañadas
1233	Espagne		Puerto de Mejoral-Almorchón-Cabeza del Buey
1234	Espagne		Réservoir de Puerto Peña -Valdecaballeros
1235	Espagne		Pétrola-Almansa-Yecla
1236	Espagne		Réservoir de Quipar, chaîne de montagnes de Molino et plaines de Cagitan *
1237	Espagne		Champs de lave de Rasca –montagne de Guaza – plaine de Las Mesas *
1238	Espagne		Ravins et bois de pins du centre de Minorca*
1239	Espagne		Roselières et taillis d' Aranjuez*
1240	Espagne		Chaînes de montagnes de Ricote et Nevela *
1241	Espagne		Rivière Cega-Tierra de Pinares-Cantalejo*
1242	Espagne		Bras morts de l'Èbre*
1243	Espagne		Rivière Guadalope
1244	Espagne		Canyon de la rivière Jalón *
1245	Espagne		Canyon de la rivière Lobos *
1246	Espagne		Canyons de la rivière Martín et chaîne de l'Arcos
1247	Espagne		Canyon de la rivière Mesa *
1248	Espagne		Embouchure de la Mijares
1249	Espagne		Rivière Moros*
1250	Espagne		Canyons de la rivière Mundo et de la rivière Segura *
1251	Espagne		Marais de la rivière Piedras et bancs de sable de Rompido *
1252	Espagne		Rivière Pisuerga à Dueñas*
1253	Espagne		Canyons de la rivière Cabriel et J-car *
1254	Espagne		Forêt riparienne des rivières Cinca et Alcanadre *
1255	Espagne		Roque de la Playa*

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1256	Espagne		Roques de Anaga*
1257	Espagne		Roques de Salmor*
1258	Espagne		Réservoirs de Rosarito et Navalcán -La Iglesuela (Vallée de Tietar)
1259	Espagne		Ravin du Río Cabras
1260	Espagne		Río Huebra-Arribes del Duero
1261	Espagne		Îlots rocheux de Salmor *
1262	Espagne		Salobrar de Campos Lagoons-Sa Vall*
1263	Espagne		Salines d'Ibiza et de Formentera et îles Freus
1264	Espagne		Montagnes de San Andrés, Pijaral et Anaga
1265	Espagne		San Clemente-Villarrobledo
1266	Espagne		Rocher de San Juan de la Peña-Oroel *
1267	Espagne		Chaîne de montagnes de San Pedro
1268	Espagne		Plaine sableuse de Corralejo*
1269	Espagne		Montagnes de Sant Gervás *
1270	Espagne		Salines de Santa Pola
1271	Espagne		Santa Trsula et forêt de lauriers de La Victoria
1272	Espagne		Falaises côtières de Santo Domingo *
1273	Espagne		Santo Domingo-Riglos-Gratal
1274	Espagne		Lac Sariñena et étang La Estación *
1275	Espagne		Segovia*
1276	Espagne		Sierra Morena de Córdoba
1277	Espagne		Sierra Morena de Sevilla
1278	Espagne		Chaîne de la Sierra Nevada *
1279	Espagne		Chaîne de la Sierra Pelada
1280	Espagne		Siruela-Agudo
1281	Espagne		Plage de Sotavento *
1282	Espagne		Cpote sud-ouest de La Gomera*
1283	Espagne		Rochers de Hermigua et Agulo
1284	Espagne		Tabarca-cabo de Palos
1285	Espagne		Désert de Tabernas *
1286	Espagne		Marais de Tablas de Daimiel; réservoirs de 'Vicario' et 'Gasset' réservoirs et lacs Malagón
1287	Espagne		Île de Tagomago
1288	Espagne		Falaises côtières de Tajo de Barbate
1289	Espagne		Talamanca-Camarma

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1290	Espagne		Bois de pins de Tamadaba
1291	Espagne		Chaîne de montagnes de Tarajalejo
1292	Espagne		Tarancón-Ocaña-Corral de Almaguer
1293	Espagne		Tarifa
1294	Espagne		Bois de pins de Tauro *
1295	Espagne		Plaines de Tembleque-La Guardia
1296	Espagne		Ravin de Teneq <sup>3</sup> ime *
1297	Espagne		Lagunes de Terry
1298	Espagne		Tiermes-Caracena*
1299	Espagne		Steppes de Tierra de Campiñas
1300	Espagne		Steppes de Tierra de Campos
1301	Espagne		Vallée de Tietar
1302	Espagne		Pente de Tigaiga
1303	Espagne		Bois de pins de Tirajana *
1304	Espagne		Montagnes de Tolède -Cabañeros
1305	Espagne		Topas
1306	Espagne		Tordesillas-Mota del Marqués
1307	Espagne		Réservoir de Tormos (La Sotonera)
1308	Espagne		Chaîne de montagnes de Torrecilla et Gigante *
1309	Espagne		Torrijos
1310	Espagne		Montagnes de Tramuntana
1311	Espagne		Trujillo-Torrecillas de la Tiesa
1312	Espagne		Ravin de Tágara
1313	Espagne		Canyon de Turia et Los Serranos*
1314	Espagne		Chaîne de montagnes d'Ubrique et Grazalema
1315	Espagne		Canyons de l'Èbre supérieur et de Rudrón
1316	Espagne		Sections supérieures des rivières Tajo etTajuña
1317	Espagne		Chaîne de montagnes d'Urbión et Cebollera *
1318	Espagne		Valdehornillos-Santa Amalia
1319	Espagne		Chaîne de montagnes deValdurrios-Serreta Negra et Los Rincones *
1320	Espagne		Côte de Vallehermoso t*
1321	Espagne		Valongo
1322	Espagne		Réservoir de Valuengo
1323	Espagne		Montagne de Ventejís *
1324	Espagne		Bois de pins de Vilaflor

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1325	Espagne		Villafáfila
1326	Espagne		Villalba de los Barros
1327	Espagne		Villanueva del Fresno
1328	Espagne		Ouest Andévalo
1329	Espagne		Côte ouest d'El Hierro*
1330	Espagne		Zones humides du sud de Córdoba
1331	Espagne		Zones humides de l'ouest d' Almería
1332	Espagne		Montagnes de Zuera *
1333	Syrie	Mésopotamie septentrionale	Vallée de l'Euphrate
1334	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Abu Zad
1335	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Afrin
1336	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Eastern Akroum
1337	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	<b>Chaîne orientale de l'Anti-Liban</b>
1338	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Jabal al-Shuah
1339	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Jabal Slenfeh
1340	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Jebel El Wastani
1341	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	<b>Cours inférieur de l'Oronte</b>
1342	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Marmousa
1343	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Mont Hermon
1344	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Nord rivière El Kabir
1345	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Qadmus
1346	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	<b>Cours supérieur de l'Oronte</b>
1347	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Wadi al-Qarn - Burqush
1348	Syrie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Zebdani
1349	Syrie	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Hauteurs du Golan
1350	Syrie	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Muzaireeb Lake
1351	Syrie	Sud de la Syrie et nord de la Jordanie	Vallée de Yarmuk *
1352	Syrie		Buhayrat al-Laha*
1353	Syrie		Djebel el-Druze
1354	Syrie		Fronloq
1355	Syrie		Jabal Abdul Aziz
1356	Syrie		Jebel Bilas
1357	Syrie		Plage de Lattakia
1358	Syrie		Rivière Nahr al Hawaiz
1359	Syrie		Nord de la plaine de Wuguf

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1360	Syrie		Rivière Quwayq
1361	Syrie		Sabkhat al-Jabbul
1362	Syrie		Umm al-Tuyyur
1363	Syrie		Wadi al-Azib*
1364	Syrie		Wadi al-Radd
1365	Syrie		Plage de Wadi Qandil
1366	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Ain Dhabghana
1367	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Barrage Moussa Chami
1368	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Réservoir de Bezikh
1369	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Réservoir de Chiba
1370	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Djebel el Haouaria
1371	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Ebba Ksoui
1372	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	El Feidja
1373	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Réservoir d'El Houareb
1374	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	El Jem
1375	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	Garaet Mabtouh
1376	Tunisie	<b>Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie</b>	<b>Ichkeul</b>

<b>n°</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom du corridor</b>	<b>Nom de la zone clé pour la biodiversité</b>
1377	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Jebel Seij
1378	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Plaines de Kairouan
1379	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Khairat
1380	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Îles Kuriat
1381	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lagune de Korba
1382	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lac Tunis (Lac Rades)
1383	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Lebna
1384	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Masri
1385	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Metbassta
1386	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Mlaabi
1387	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Mogods
1388	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Mornaguia
1389	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Moussa
1390	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Lagunes de Nabeul

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
		Tunisie	
1391	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir d'Oued El Haajar
1392	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Oued El Zouara
1393	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir d'Oued Rmal
1394	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Oued Sed
1395	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Dunes de Ras el Melan
1396	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sagjanan
1397	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Salines de Monastir
1398	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Ariana
1399	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Halk el Menzel
1400	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Kelbia
1401	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Sedjoui
1402	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Sidi el Hani
1403	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Sebkhet Sidi Khelifa



n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1404	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Sidi Abdelmonem
1405	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Réservoir de Sidi Jedidi
1406	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	<b>Plages de Sidi Mechig</b>
1407	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Soliman
1408	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Golfe occidentale de Tunis
1409	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Zaghouan
1410	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Aqueduc de Zaghouan
1411	Tunisie	Montagnes, plateaux et zones humides du Tell algérien et de la Tunisie	Îles Zembra et Zembretta
1412	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Bibane
1413	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Bordj Kastil
1414	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Bouhrara
1415	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Parc national de Chaambi
1416	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	<b>Gafsa</b>
1417	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Gourine
1418	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Îles de Kerkennah
1419	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Kneiss
1420	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Oued Maltine

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
		Libye	
1421	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Parc national de Djebel Bou-Hedma
1422	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Salines de Thyna
1423	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Sebkhet Dreiaa
1424	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Sebkhet En Noual
1425	Tunisie	Zones humides de la Tunisie et de la Libye	Sebkhet Sidi Mansour
1426	Tunisie		Archipel de Galite
1427	Tunisie		Garaet Douza
1428	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Montagnes d'Alacam
1429	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Péninsule d'Armutlu
1430	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Montagnes de Biga
1431	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Bosphore
1432	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Lac Buyukcekmece
1433	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Détroit de Canakkale Strait
1434	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Promontoire de Gelibolu Kemikli
1435	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Lagune de Gokceada
1436	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Montagnes de Kaz
1437	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Delta de Kocacay
1438	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Lac Kus / Lac Manyas
1439	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	<b>Îles de Marmara</b>
1440	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Delta de Meric
1441	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Côte nord de Gokceada
1442	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Vallée de Pendik
1443	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Baie de Saros
1444	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Lac Ulubat
1445	Turquie	Bassin de la mer de Marmara	Uludag
1446	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Steppes d'Akcakale
1447	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Collines d'Araban
1448	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Plaine de Bismil
1449	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Bozova
1450	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Ceylanpinar

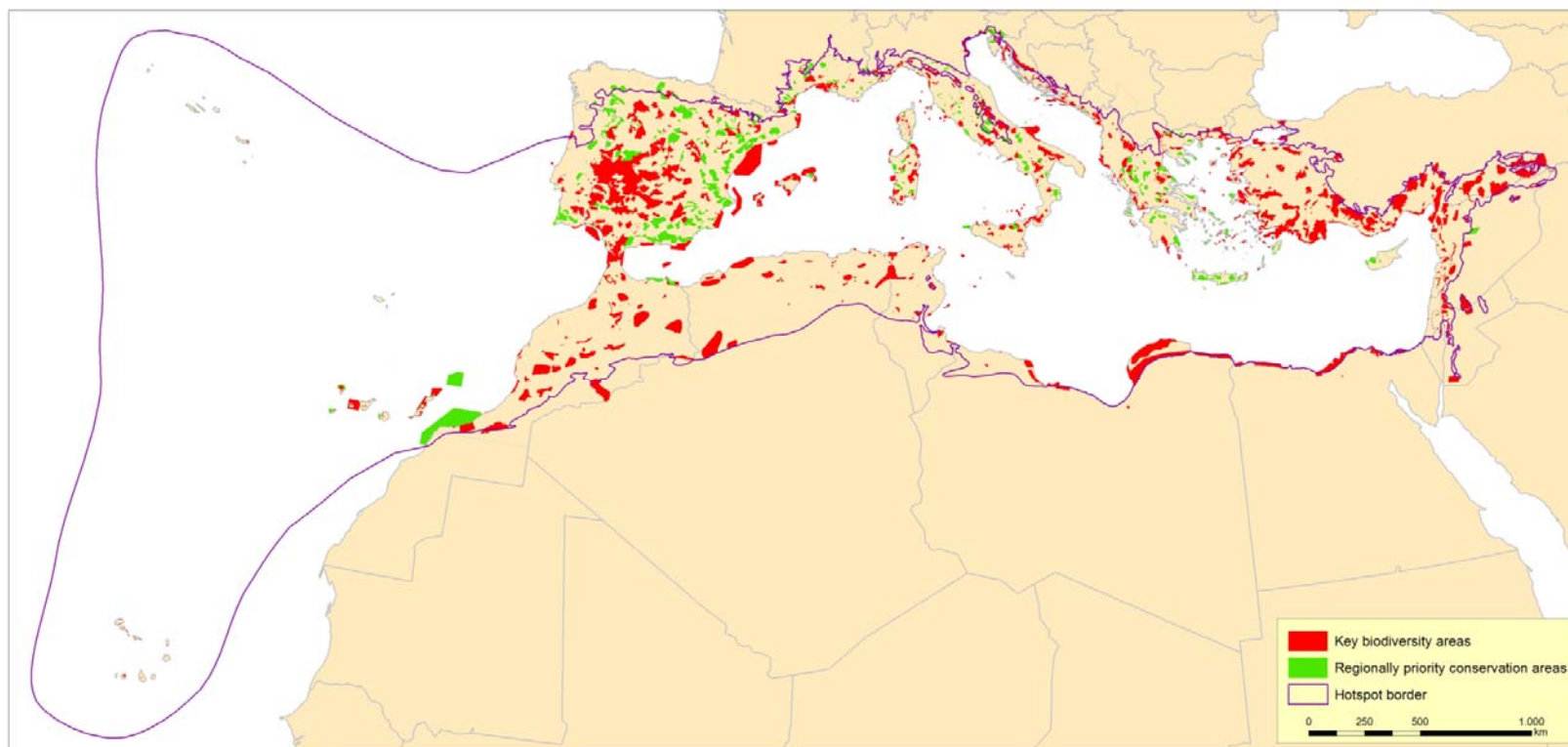
n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1451	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Cizre et Silopi
1452	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Barrage de Devegeçidi
1453	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Montagnes d'Eruh
1454	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Ruines de Harran
1455	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Karacadag
1456	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Karkamis
1457	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Montagne de Kupeli
1458	Turquie	Mésopotamie septentrionale	Montagnes de Mardin
1459	Turquie	Mésopotamie septentrionale	<b>Sud vallée de l'Euphrate et steppes de Birecik</b>
1460	Turquie	Mésopotamie septentrionale	<b>Vallée du Tigre</b>
1461	Turquie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	<b>Collines d'Altinozu</b>
1462	Turquie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Lac Gavur
1463	Turquie	<b>Vallée de l'Oronte et monts Liban</b>	Collines d'Incirli
1464	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Lac Acigol</b>
1465	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne d'Ahir
1466	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Forêts d'Akseki et Ibradi</b>
1467	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Vallée d'Aksu
1468	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Aladaglar
1469	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Dunes d'Alata
1470	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagnes d'Amanos</b>
1471	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Andirin
1472	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Plaine d'Antalya</b>
1473	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Aydincik et côte d'Ovacik</b>
1474	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne de Baba
1475	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne de Barla
1476	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne de Berit
1477	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Beydaglari</b>
1478	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Lac Beysehir</b>
1479	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagnes de Binboga</b>
1480	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagnes de Bolkar</b>
1481	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Côtes de Bozyazi
1482	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Burdur
1483	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Dunes de Burnaz
1484	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Delta de Ceyhan
1485	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Forêts de Ciglikara et lac Avlan

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1486	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Corak
1487	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Plaine de Dalaman</b>
1488	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Péninsules de Datca et Bozburun
1489	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes de Dedegol
1490	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de Dimcay
1491	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Est montagnes de Boncuk
1492	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Egirdir
1493	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Vallée de la rivière Ermenek</b>
1494	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Feke
1495	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Fethiye
1496	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Côte Gazipasa - Anamur
1497	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de Gevne et hautes terres du Gokbel
1498	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagnes de Geyik</b>
1499	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Girdev et Akdalar
1500	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Gokdere
1501	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Delta du Goksu</b>
1502	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Vallée du fleuve Goksu</b>
1503	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Golcuk
1504	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagnes de Golgeli
1505	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne de Gulluk
1506	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Gulnar
1507	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kale
1508	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Marais de Karakuyu
1509	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Karatas
1510	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de la rivière Kargi
1511	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Côtes de Kas-Kalkan
1512	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Vallée de Kastabala
1513	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kazanli
1514	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kekova
1515	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kibriscik
1516	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Montagne de Kilic
1517	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kizildag
1518	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kizilot
1519	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Vallée de Koprucay</b>
1520	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Lac Koycegiz</b>

n°	Pays	Nom du corridor	Nom de la zone clé pour la biodiversité
1521	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Kumluca
1522	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Bassin de Limonlu
1523	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Collines de Mersin
1524	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Patara
1525	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Salda
1526	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Dunes de Samandag
1527	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagne de Sandras</b>
1528	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Delta de Seyhan</b>
1529	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Sugozu - Akkum
1530	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	<b>Montagnes de Tahtali</b>
1531	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Plateau de Taseli
1532	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Lac Yarisli
1533	Turquie	<b>Monts Taurus</b>	Collines d'Yilanlikale
1534	Turquie		Steppes d'Acikir
1535	Turquie		Côtes d'Akbuk
1536	Turquie		Akdag - Civril
1537	Turquie		Akdag - Denizli
1538	Turquie		Alacati
1539	Turquie		Plaine d'Altintas
1540	Turquie		Ayvalik
1541	Turquie		Côte Babakale-Asos
1542	Turquie		Lac Bafa
1543	Turquie		Delta de Bakırçay
1544	Turquie		Montagnes de Bati Mentese
1545	Turquie		Péninsule de Bodrum
1546	Turquie		Montagnes de Boz
1547	Turquie		Delta de Buyuk Menderes
1548	Turquie		Avant-pays occidental de Cesme
1549	Turquie		Îlots de Cicek
1550	Turquie		Péninsule de Dilek
1551	Turquie		Côtes de Doganbey
1552	Turquie		Elbeyli
1553	Turquie		Péninsule de Foca
1554	Turquie		Delta de Gediz
1555	Turquie		Ruisseau de Gorduk

<b>n°</b>	<b>Pays</b>	<b>Nom du corridor</b>	<b>Nom de la zone clé pour la biodiversité</b>
1556	Turquie		Baie de Gulluk
1557	Turquie		Montagne de Honaz
1558	Turquie		Lac Isikli
1559	Turquie		Karaburun et îles du détroit d'Ildir
1560	Turquie		Marais de Karamik
1561	Turquie		Delta de Kucuk Menderes
1562	Turquie		Lac Marmara
1563	Turquie		Montagne de Murat
1564	Turquie		Montagne de Nif
1565	Turquie		Côtes nord de Gokova
1566	Turquie		Montagne de Spil
1567	Turquie		Montagne d'Yamanlar

**Appendice 2. Zones clés pour la biodiversité et autres aires de conservation de priorité régionale dans le hotspot du bassin méditerranéen**



### Appendice 3. Zones clés pour la biodiversité irremplaçables

n°	Zone clé pour la biodiversité	Nom du pays
1	Parc national du lac Prespa	Albanie, ARYM
2	El Abiod-Sidi-Cheikh	Algérie
3	Ilhéu Raso*	Cap-Vert
4	Lac Imotzki	Croatie
5	Rivière Krka et lac Visovac*	Croatie
6	Cours supérieur du Litani*	Liban
7	Cours d'eau de Zeta	Monténégro
8	Dunes d'Essaouira *	Maroc
9	Fès et alentours *	Maroc
10	Rivière Quwayq	Syrie
11	Montagnes de l'Ahr	Turquie
12	Akdağ - Çivril	Turquie
13	Akdağ - Denizli	Turquie
14	Forêts d'Akseki et İbradı *	Turquie
15	Aladağlar	Turquie
16	Montagnes de l'Amanos *	Turquie
17	Andırın	Turquie
18	Plaine d'Antalya *	Turquie
19	Aydıncık et côte d' Ovacık *	Turquie
20	Montagne de Baba	Turquie
21	Montagne de Berit	Turquie
22	Beydağları*	Turquie
23	Lac Beyşehir *	Turquie
24	Montagnes de Binboğa *	Turquie
25	Plaine de Bismil	Turquie
26	Montagnes de Bolkar *	Turquie
27	Montagnes de Boz	Turquie
28	Ceylanpınar	Turquie
29	Rivière Cikola	Turquie
30	Cizre et Silopi	Turquie
31	Forêts de Çığılkara et lac Avlan	Turquie
32	Plaine de Dalaman *	Turquie
33	Péninsules de Datça et Bozburun	Turquie
34	Montagnes de Dedegöl	Turquie
35	Péninsule de Dilek	Turquie
36	Lac Dojran	Turquie
37	Est montagnes de Boncuk	Turquie
38	Lac Eğirdir	Turquie
39	Vallée de la rivière Ermenek *	Turquie
40	Feke	Turquie
41	Fethiye	Turquie
42	Vallée de Gevne et hautes terres de Gökbel	Turquie
43	Montagnes de Geyik *	Turquie
44	Lac Girdev et Akdağlar	Turquie
45	Gökdere	Turquie
46	Vallée de la rivière Göksu *	Turquie
47	Montagnes de Gölgei	Turquie
48	Montagne de Güllük	Turquie



n°	Zone clé pour la biodiversité	Nom du pays
49	Gölnar	Turquie
50	Ruines de Harran	Turquie
51	Vallée de la rivière Kargı	Turquie
52	Côtes Kaş-Kalkan	Turquie
53	Montagnes de Kaz	Turquie
54	Kıbrısçık	Turquie
55	Kızıldağ	Turquie
56	Kızılot	Turquie
57	Vallée de Köprüçay *	Turquie
58	Lac Köyceğiz *	Turquie
59	Lac Kuş / Lac Manyas	Turquie
60	Delta de Küçük Menderes	Turquie
61	Montagne de Kûpeli	Turquie
62	Montagnes de Mardin	Turquie
63	Lac Marmara	Turquie
64	Montagne de Murat	Turquie
65	Montagne de Nif	Turquie
66	Patara	Turquie
67	Lac Salda	Turquie
68	Montagne de Sandras *	Turquie
69	Sud vallée de l'Euphrate et steppes de Birecik Steppes*	Turquie
70	Montagnes de Tahtalı *	Turquie
71	Plateau de Taşeli	Turquie
72	Uludağ	Turquie

\* Zones clés pour la biodiversité prioritaires

#### **Appendice 4. Accès aux ressources en eau dans les pays du bassin méditerranéen**

**Albanie :** Les ressources en eau sont abondantes dans presque toutes les régions en Albanie mais avec une distribution saisonnière inégale. La quantité disponible d'eau de surface, et à un moindre degré d'eau souterraine, diminue fortement en été. Seulement 6 à 9 pour cent du ruissellement annuel est observé lors de la saison sèche (juillet à septembre). Les ressources hydrauliques sont utilisées principalement pour la production d'énergie, l'irrigation, l'industrie et l'eau potable (Banja M. 2004)

**Algérie :** L'avancée du désert dans la section fertile au nord de l'Algérie est son principal problème environnemental. L'érosion des sols due au surpâturage aggrave ce problème. La quantité d'eau disponible, déjà restreinte, est menacée par des sécheresses régulières. L'absence de contrôle des eaux usées et des polluants de l'industrie pétrolière et d'autres effluents industriels aggrave la situation. La mer Méditerranée a également été contaminée par l'industrie pétrolière, le ruissellement des engrais et l'érosion des sols (Encyclopaedia of the nations - [www.nationsencyclopedia.com](http://www.nationsencyclopedia.com)). D'autres problèmes environnementaux sont les pénuries en eau et la pollution.

**Bosnie-Herzégovine :** Peu de données disponibles.

**Croatie :** La Croatie est l'un des pays les plus riches en ressources hydrauliques en Europe, avec un flux annuel moyen d'eau de surface d'environ 5.900 m<sup>3</sup> par habitant. Les eaux usées municipales, l'agriculture et l'industrie sont les principales sources de pollution de l'eau, même si le déclin de l'industrie a réduit les déchets. Les cours d'eau des plaines centrales de la Croatie qui s'écoulent dans le Danube ont un débit important et une qualité relativement bonne, même si la région urbaine de Zagreb pollue la Sava. Les cours d'eau de la bande côtière des montagnes karstiques qui se déversent dans la mer Adriatique – notamment la Neretva et la Zrmanja – ont des débits moins importants mais une eau généralement d'excellente qualité en raison de la rareté des villages et des industries en montagne. Les deux types de cours d'eau sont exploités pour la production d'électricité (Encyclopaedia of the nations - [www.nationsencyclopedia.com](http://www.nationsencyclopedia.com)).

**Chypre :** Chypre souffre de pénuries d'eau constantes et graves. Quelques usines de dessalement ont été rajoutées aux usines existantes l'an dernier et sont maintenant en opération. Après 10 années de sécheresse, le pays a reçu des précipitations importantes de 2001 à 2004. Les pluies sont ensuite retombées bien au-dessous des moyennes, ce qui requiert un rationnement obligatoire (The World Factbook 2008).

**Égypte :** Le Nil est la principale source d'eau en Égypte, représentant 97 pour cent de toutes les ressources renouvelables. Les ressources hydrauliques non conventionnelles du pays comprennent le drainage agricole, le dessalement de l'eau de mer, le dessalement des eaux saumâtres, la réutilisation des eaux usées municipales et la collecte d'eau de pluie. Le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement fait face à plusieurs problèmes, le plus important étant la rapide croissance démographique qui place l'Égypte comme l'un des pays aux ressources hydrauliques les plus insuffisantes au monde en 2005 (Abdel-Gawad 2008).

**France :** L'approvisionnement en eau et l'assainissement en France sont universels et de bonne qualité. En dépit du volume de ressources disponibles, des déséquilibres chroniques existent entre l'extraction et les ressources disponibles dans certains bassins. Des cours d'eau majeurs sont régulièrement secs en été et certains niveaux hydrostatiques peuvent diminuer considérablement. Ces situations chroniques sont différentes des difficultés rencontrées lors d'années exceptionnellement sèches ([www.eau-international-france.fr](http://www.eau-international-france.fr)).

**Grèce :** La Grèce est généreusement dotée de ressources d'eau douce. Près de 85 à 90 pour cent des ressources sont des eaux de surface et 10 à 15 pour cent des eaux souterraines. Les précipitations moyennes annuelles s'élèvent à 700 mm, dont près de la moitié perdue par évaporation. Cependant, les ressources sont distribuées de manière inégale. L'approvisionnement est tributaire des infrastructures, une situation qui continue d'alimenter des controverses nationales. L'intensité de l'utilisation de l'eau est de 12 pour cent, légèrement plus que la moyenne de l'OCDE. Près de 87 pour cent de l'eau douce extraite est consacrée à l'agriculture. Les principaux problèmes de qualité – sans grande gravité – sont l'eutrophisation des lacs, des concentrations élevées de nutriments et l'intrusion d'eau salée dans les eaux souterraines (WWF 2003).

**Israël :** L'eau est un problème important dans ce pays aride, désertique sur plus de 50 pour cent de sa superficie. Israël tire près de 40 pour cent de son eau du lac de Tibériade et de l'aquifère côtier. Trente pour cent proviennent des aquifères de l'ouest et du nord-est du système d'aquifère de montagne. Ces deux aquifères sont à cheval sur la ligne verte qui sépare Israël de la Cisjordanie.

Actuellement, les ressources renouvelables d'eau d'Israël présentent un déficit cumulé d'environ 2 milliards de mètres cubes, un montant équivalent à la consommation annuelle de l'État. Le déficit a aussi entraîné une détérioration qualitative des ressources aquifères d'eau potable, qui sont devenues soit saumâtres soit polluées.

**Italie :** L'eau disponible en Italie est assez importante (980 m<sup>3</sup>/an par personne) mais sa distribution dans la péninsule est très inégale : abondante au nord et rare au sud et sur les principales îles. Les principaux problèmes sont liés au secteur agricole qui représente 46 pour cent de la consommation totale et a souvent un effet néfaste sur la qualité de l'eau. Les infrastructures de contrôle des inondations ont modifié fortement les principaux cours d'eau, surtout au nord (WWF 2003).

**Jordanie :** Ce pays sec et désert connaît des graves problèmes hydrauliques. Si la consommation est relativement faible (177 m<sup>3</sup>/an par personne), l'adduction d'eau excède les ressources totales renouvelables. Les pénuries en eau constituent un problème grave en Jordanie.

**Liban :** Si le Liban reçoit des pluies importantes et possède des eaux souterraines abondantes, le pays a des difficultés de distribution et de prévention de la contamination de l'eau. Les pénuries en eau restent un problème critique au Liban.

**Libye :** Peu de données disponibles.

**Malte :** Malte est considérée comme un pays aux ressources hydrauliques insuffisantes avec le plus bas niveau d'eau disponible par habitant des pays du bassin méditerranéen. Pour satisfaire des besoins croissants, les eaux souterraines sont pompées de manière excessive. Les problèmes associés sont la diminution du niveau des eaux souterraines, les problèmes d'approvisionnement et l'utilisation de l'eau de mer comme ressource complémentaire. Les répercussions sur l'environnement sont graves : dégradation des sols, érosion et augmentation de la sédimentation, déclin de la qualité de l'infiltration, réduction des aquifères, perte des communautés des zones humides et concentrations plus fortes de polluants et de sel dans les eaux souterraines.

**Monténégro :** le Monténégro appartient à un groupe de pays riches en eau de bonne qualité pour lesquels l'amélioration de l'approvisionnement des zones rurales est une tâche essentielle. Le système de distribution d'eau connaît des problèmes graves. Par rapport aux ressources disponibles, les niveaux de consommation sont trop élevés, surtout en été lorsque les ressources sont limitées. Aux pénuries s'ajoute le mauvais état

du réseau de distribution qui perd près de la moitié de l'eau potable avant qu'elle ne parvienne aux consommateurs (WWF 2003).

**Maroc :** Le Maroc fait face à un défi sérieux de gestion des ressources hydrauliques à court et moyen terme, à la fois en quantité et en qualité. La qualité des eaux de surface et souterraines est affectée par a) la pollution par les eaux usées domestiques et industrielles, b) le ruissellement des engrais et des produits phytosanitaires et c) l'érosion des sols et le transport des sédiments.

**Portugal:** L'état actuel des ressources en eau du Portugal est fortement influencé par la croissance économique rapide du pays au cours des dernières décennies et par le climat à prédominance méditerranéenne, caractérisé par une concentration des pluies en hiver. Malgré des précipitations saisonnières, il n'y a pas de problème majeur d'approvisionnement en eau au Portugal. Les eaux de surface assurent près de 92,5 pour cent des ressources d'eau douce et les eaux souterraines 7,5 pour cent. Près de 87 pour cent de l'eau extraite est utilisée pour l'irrigation, 8 pour cent pour la consommation des ménages et 5 pour cent pour la consommation industrielle. Quelques problèmes de qualité surviennent en raison des déversements illégaux d'eaux usées et la faible capacité des systèmes de traitement. Quant à la quantité, gouvernement satisfait la demande par la construction de grandes infrastructures hydrauliques (WWF 2003).

**Slovénie :** Peu de données disponibles.

**Espagne :** Les pénuries d'eau sont un grave problème. Selon les spécialistes du climat, le climat souffre gravement des changements climatiques et le Sahara progresse lentement vers le nord. En 2008, l'Espagne a connu sa pire sécheresse depuis 40 ans (BBC Online).

**Syrie :** L'eau est une ressource rare en Syrie comme dans tous les pays semi-arides du Moyen-Orient. L'agriculture est le secteur le plus consommateur. Des taux de croissance démographique élevés, une urbanisation accélérée et le développement économique associé intensifient la pression sur les ressources hydrauliques et entraînent leur dégradation continue comme dans d'autres pays.

**Tunisie :** Grâce à des politiques infrastructurelles solides, la Tunisie a les taux d'accès les plus élevés à l'eau et aux services d'assainissement parmi les pays de la **MENA**. 96 pour cent de la population urbaine et 52 pour cent de la population rurale ont accès à un meilleur assainissement. Fin 2006, l'accès à l'eau potable était quasiment universel (près de 100 pour cent dans les villes et 90 dans les campagnes; Organisation mondiale de la santé; UNICEF 2006). La Tunisie connaît un stress hydrique avec une disponibilité d'eau renouvelable par habitant de 486 m<sup>3</sup> - bien moins que la moyenne de 1.200 m<sup>3</sup>/habitant de la région Afrique du Nord/Moyen-Orient (MENA) (Shetty 2004).

**Turquie :** la Turquie n'a pas un potentiel élevé de ressources hydrauliques. L'eau disponible par habitant ne représente qu'un cinquième de ce qui est disponible dans les pays riches en eau en Amérique du Nord et en Europe occidentale (<http://www.wateryear2003.org>). La Turquie est en stress hydrique sur la base du volume d'eau disponible par habitant annuellement : 1,500 m<sup>3</sup> (<http://www.dsi.gov.tr/english/topraksue.htm>).

**Cap-Vert :** Ce pays très sec et désertique connaît un très grave problème d'eau. Si la consommation reste extrêmement basse (39 m<sup>3</sup>/an par personne), les pénuries sont sérieuses. Des sécheresses répétées au cours de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle ont été une grande épreuve pour les habitants et causé une émigration massive.

**Appendice 5. Récapitulatif des parties prenantes gouvernementales en charge de la protection des sites et des espèces dans les pays du bassin méditerranéen, par sous-région**

Pays / Territoire	Niveau	Aires protégées	Conservation des espèces	Commentaires
Israël	National	Autorité nationale pour la protection de la nature et des parcs du ministère de la Protection environnementale		En charge de la conservation de la nature, du patrimoine et des paysages.
Jordan	National	Ministère de l'Environnement		Conserver et renforcer l'environnement et les ressources naturelles, parvenir à un développement durable et préparer et élaborer des règlements et des stratégies sur l'environnement.
Liban	National	Ministère de l'Environnement		Conservation de l'environnement et préservation des ressources naturelles. Législation et stratégies nationales. Point focal de différents accords et conventions.
Territoires palestiniens	National	Ministère des affaires environnementales		Sauver et protéger l'environnement, contrôler et limiter la dégradation des ressources naturelles, lutter contre la désertification, empêcher la pollution, renforcer la sensibilisation à l'environnement et assurer un développement écologiquement durable
Syrie	National	Ministère de l'Administration locale et de l'Environnement		Protéger l'environnement, contrôler et limiter la dégradation des ressources naturelles, renforcer la sensibilisation à l'environnement et assurer un développement écologiquement durable. Point focal des principaux accords et conventions.
Turquie	National	Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux et agence de protection de l'environnement dans les aires spéciales (Ministère de l'Environnement et de la Foresterie)		
Algérie	National	Direction générale des forêts (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural)	Agence nationale de la conservation de la nature	
Égypte	National	Le Secteur de la conservation de la nature (NCS) sous l'autorité de l'Agence égyptienne des affaires environnementales (Ministère d'État des affaires environnementales)		Nature Conservation Sector (NCS) est le département exécutif du développement et de la conservation des parcs.
Libye	National	Autorité générale de l'environnement (EGA)		Gestion et conservation de l'environnement, du développement durable, de la conservation de la nature, etc. ; recensement des oiseaux d'eau, conservation des tortues marines etc. Des divisions dans les principales villes : Tripoli (division principale); Benghazi...

Pays / Territoire	Niveau	Aires protégées	Conservation des espèces	Commentaires
Maroc	National	Direction de la lutte contre la désertification et de la protection de la nature (Le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification)		
Tunisie	National	Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques - Direction générale des forêts		Gestion et conservation des milieux naturels, des sites protégés, des forêts, des zones humides, du gibier, conventions internationales sur la biodiversité, etc. La structure comprend l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE) en charge de la gestion des parcs nationaux et l'Agence de protection et de l'aménagement du littoral pour la protection et la gestion des zones côtières et des îles.
	National	Ministère de l'Environnement et du Développement durable - Direction générale de l'environnement et de la qualité de vie		Stratégie de conservation de la biodiversité, développement durable, utilisation rationnelle des ressources naturelles, CBD, etc.
Cap-Vert	National	Direcção Geral do Ambiente (Ministério do Ambiente, do Desenvolvimento Rural e dos Recursos Marinhos)		
Açores	Régional	Secretaria Regional do Ambiente e do Mar (Gobierno Regional dos Açores)		
Madère	Régional	Direcção Regional do Ambiente (Gobierno Regional da Madeira)		
Canaries	Régional	Vice-Consejería de Medio Ambiente (Gobierno de Canarias)		
Albanie	National	Agence de l'environnement et de la foresterie (Ministère de l'Environnement, de la Forêt et de l'Administration de l'eau)		Assez active dans le domaine de la biodiversité depuis 2006 car le vice-ministre de l'Environnement et ses conseillers sont des experts de la conservation et anciens dirigeants de l'ASPBM.
Bosnie-Herzégovine	National	Ministère du Commerce extérieur et des Relations économiques de B-H		
	Régional	Ministère de l'Environnement et du Tourisme de la Fédération de B-H		
	Régional	Ministère de la Planification, de la Construction et de l'Écologie		Peu actif dans la conservation de la nature/biodiversité
	Cantons	Instituts pour la protection du patrimoine naturel, culturel et historique		Certains cantons sont actifs dans la conservation de la biodiversité (tels que Herzégovine-Neretva)
Croatie	National	Direction de la protection de la nature (Ministère de la Culture)		Diversité biologique, aires protégées, gestion durable des ressources naturelles, planification stratégique de la protection de la nature et de l'intégration européenne.

Pays / Territoire	Niveau	Aires protégées	Conservation des espèces	Commentaires
	National	Institut d'État pour la protection de la nature (Ministère de la Culture)		Il comprend un département des aires protégées, un autre pour les taxons sauvages et domestiques et les habitats. Il participe à différents projets internationaux (LIFE sur la Save, Phare sur Natura 2000, Interreg III Green Belt, réseau Émeraude) et se charge également de la Liste rouge, de la désignation des sites protégés, de Natura 2000, etc.
	National	Agence environnementale croate, ministère de la Protection environnementale, de l'Aménagement du territoire et de la Construction		Rassembler, intégrer et traiter les données sur l'environnement (Système d'informations sur la biodiversité, espèces et sites protégés).
	Comtés	Institution publique de gestion des aires protégées		Gestion des aires protégées au niveau régional/local
ARY Macédoine	National	Département de l'environnement (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire)		Il n'existe ni institut ni agence public en charge de la protection de la nature en Macédoine
Slovénie	National	Institut de conservation de la nature de la République de Slovénie (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire)		En charge du service public de conservation de la nature, à la fois pour les espèces et les habitats.
	National	Agence environnementale de la République de Slovénie (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire)		Compilation et analyse des informations sur les questions environnementales (catalogues, atlas, indicateurs, etc.).
Monténégro	National	Agence de la protection environnementale (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement)		Compétences en matière de protection de la nature, désignation et gestion des parcs nationaux et suivi environnemental.
Chypre	National	Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement		
France	National	Direction de l'eau et de la biodiversité (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer - MEEDDM)		La protection de la nature est centralisée avec des divisions régionales.
	National	Conservatoire du Littoral (CdL)		Gestion des écosystèmes côtiers, sous le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.
	National	Agence des aires marines protégées		Aires marines protégées
	National	Parcs nationaux de France		Aires protégées
	National	Fédération des parcs naturels régionaux de France		

Pays / Territoire	Niveau	Aires protégées	Conservation des espèces	Commentaires
	National	Office national des forêts		Gestion des forêts publiques
	National		Office national de la chasse et de la faune sauvage	En charge de la faune, des habitats et de la chasse, sous l'administration partagée du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
Grèce	National	Ministère du développement rural et de l'alimentation	Environnement, aménagement du territoire et travaux publics	
Italie	National	Ministero dell'Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare		
	National		Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale	Anciennement Istituto Nazionale de la Fauna Selvatica, sous le ministère de l'Environnement et de la Protection du milieu terrestre et marin
Portugal	National	Instituto da Conservação da Natureza e da Biodiversidade (Ministério do Ambiente, do Ordenamento do Território e do Desenvolvimento Regional)		La structure gouvernementale est centralisée à l'exception de Madère et des Açores aux gouvernements autonomes.
	Régional	Secretaria Regional do Ambiente e Recursos Naturais (Governo Regional da Madeira)		
	Régional	Secretaria Regional do Ambiente e do Mar (Gobierno Regional dos Açores)		
Malte	National	Direction de la protection de l'environnement (Autorité maltaise de planification et de l'environnement)		
Espagne	National	Ministère de l'Environnement et des milieux ruraux et marins.		Peu de compétences pour les sites et espèces protégés.
	National	Organismo Autónomo de Parques Nacionales		Dépend du ministère de l'Environnement, en charge de la gestion des parcs nationaux (déplacé sous les gouvernements régionaux).
	Régional			17 régions autonomes et deux villes autonomes (Ceuta et Melilla) toutes les compétences sur espèces et les sites protégés; différentes structures gouvernementales, certaines avec des entreprises publiques en charge de la gestion des sites protégés.
	Local			Dans certaines régions autonomes, niveau inférieur avec quelques compétences de protection des sites et des espèces, comme dans les Canaries et les Baléares où chaque île a un Cabildo ou Consell Insular respectivement, bénéficiaire de plus de compétences dans le domaine de la biodiversité.



**Appendice 6. Financement du PNUD, du PNUE et du FEM BM pour la conservation de la biodiversité dans le hotspot du bassin méditerranéen \***

Baillleur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (BM)	Stratégie, plan d'action et rapport national sur la biodiversité	Ministère de l'Agriculture; Comité pour la protection de l'environnement	Albanie	96.000 US\$	1999
FEM (BM)	Participation dans le centre d'échange d'informations de la CBD	Ministère de l'Agriculture; Comité pour la protection de l'environnement	Albanie	14.000 US\$	1999
FEM (BM)	Évaluation des besoins en renforcement des capacités pour faire face aux priorités du SPAB - Phase II	Ministère de l'Environnement – Direction de la protection de la nature	Albanie	324.000 US\$	2005-2006
FEM (BM)	Parc national de Butrint : Conservation de la biodiversité et du patrimoine global	Conseil d'administration du parc national de Butrint (BNPB)	Albanie	975.000 US\$	2006-2007
FEM (PNUD)	AE Biodiversité, préparation de la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité, rapports nationaux et création d'un centre national d'échange d'informations	Ministère fédéral de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	B&H	287.904 US\$	2004
FEM (BM)	Projet sur les aires protégées forestières et de montagnes	Fédération de Bosnie-Herzégovine: Ministère de l'Agriculture, de la Gestion de l'Eau et de la Foresterie, Sarajevo; Republika Srpska: Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et de la Gestion de l'Eau, Banja Luka	B&H	3.400.000 US\$	2008
FEM (PNUD)	Intégration des préoccupations de conservation des tourbières de karst dans les principaux secteurs économiques	Gouvernement cantonal	B&H	1.000.000 US\$	2008
FEM (BM)	Stratégie, plan d'action et rapport national sur la biodiversité	Direction de la protection du patrimoine culturel et naturel	Croatie	102.000 US\$	1997-1999
FEM (BM)	Projet de gestion des zones humides de Kopacki Rit	KRMA	Croatie	750.000 US\$	2003
FEM (BM)	Projet de conservation des écosystèmes de karst	Ministère de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire	Croatie	5.300.000 US\$	2002-2007
FEM (PNUD)	Conservation et utilisation durable de la biodiversité de la côte dalmate à travers un développement écologique du littoral	Ministère de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction	Croatie	7.309.500 US\$	2007

Baillleur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (BM)	Stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique et paysagère, rapport national, mécanisme d'échange d'informations et évaluation des besoins en renforcement des capacités	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	ARY de Macédoine	336.500 US\$	2005
FEM (PNUD)	Renforcement de la durabilité écologique, institutionnelle et financière du système national d'aires protégées de la Macédoine	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	ARY de Macédoine	1.000.000 US\$	2007
FEM (PNUD)	Renforcement de la durabilité du système d'aires protégées de la république de Monténégro	Ministère du Tourisme et de la Protection de l'environnement	Monténégro	1.000.000 US\$	2009
FEM (BM)	Gestion du complexe de zones humides et du Parc national d'El Kala	Agence nationale pour la conservation; Ministère de l'Agriculture; El Tarf Wilaya	Algérie	9.319.950 US\$	1999
FEM (PNUD)	Stratégie, plan d'action et rapport national sur la biodiversité à la CBD	Ministère de l'Intérieur et de l'Environnement Algérie	Algérie	230.500 US\$	2004
FEM (PNUD)	Participation dans le centre d'échange d'informations de la CBD	Ministère de l'Intérieur et de l'Environnement Algérie	Algérie	14.000 US\$	1998
FEM (PNUD)	Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	CNOA-RIOD	Algérie	750.000 US\$	2007
FEM (PNUD)	Évaluation des besoins en renforcement des capacités et des priorités spécifiques au pays en termes de diversité biologique	Ministère de l'Environnement	Algérie	100.000 US\$	2004
FEM (PNUD)	Conservation et utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale dans les parcs nationaux de Tassili et Ahaggar	UNOPS	Algérie	3.720.620 US\$	2007
FEM (PNUD)	Gestion participative des ressources génétiques en plantes des oasis du Maghreb	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; International Plant Genetic Resources Institute ; Ministère de l'Agriculture des pays	Algérie, Maroc et Tunisie	3.078.764 US\$	2005
FEM (PNUD)	Stratégie nationale, plan d'action et premier rapport national sur la biodiversité à la CBD	Agence égyptiennes des affaires environnementales (EEAA)	Égypte	288.000 US\$	2005
FEM (PNUD)	Activité qualifiante pour le centre d'échange d'informations	Agence égyptiennes des affaires environnementales (EEAA)	Égypte	14.000 US\$	2005

Baillieur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (PNUD)	Conservation et utilisation durable des plantes médicinales dans les écosystèmes arides et semi-arides	Agence égyptiennes des affaires environnementales (EEAA)	Égypte	4.287.000 US\$	2004
FEM (PNUD)	Évaluation des besoins en renforcement de capacités et des priorités spécifiques de gestion et de conservation de la biodiversité en Égypte	Secteur de conservation de la nature (NCS) Agence égyptiennes des affaires environnementales (EEAA)	Égypte	148.000 US\$	2007
FEM (PNUD)	Renforcement des systèmes de financement et de gestion des aires protégées	Secteur de conservation de la nature	Égypte	3.714.000 US\$	2009
FEM (PNUD)	Conservation des écosystèmes de zones humides et côtières dans la région méditerranéenne	UNOPS	Albanie, Égypte, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie	13.435.445 US\$	2006
FEM (PNUD)	Intégration de la conservation d'oiseaux planeurs migrateurs dans les secteurs clés de production le long du couloir de migration de la vallée du Rift/mer Rouge	BirdLife International	Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Liban, Autorité palestinienne, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Yémen	10.243.243 US\$	2008
FEM (PNUE)	Stratégie, plan d'action et premier rapport national sur la biodiversité à la CBD	Ministère de l'Environnement	Maroc	191.200 US\$	2005
FEM (BM)	Gestion des aires protégées	Département des forêts et de la conservation des sols	Maroc	10.350.000 US\$	2008
FEM (PNUE)	Renforcement du point focal du centre d'échange d'informations pour la participation de la phase pilote du CHM de la CBD	Ministère de l'Environnement	Maroc	14.000 US\$	2005
FEM (PNUD)	Transhumance pour la conservation de la biodiversité dans le sud du Haut Atlas	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche maritime	Maroc	4.369.400 US\$	2000
FEM (FIDA)	Une approche économique circulaire de la conservation de l'agro-biodiversité dans la région du Souss Massa Draa au Maroc	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche maritime	Maroc	2.647.272 US\$	2009

Bailleur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (PNUE)	Études nationales pour la biodiversité - Phase I	Institutions nationales pour la biodiversité, organisations scientifiques nationales	Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et plus dans la Méditerranée	5.000.000 US\$	1995
FEM (BM)	Stratégie, plan d'action et rapport national sur la biodiversité	Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.	Tunisie	89.000 US\$	2009
FEM (BM)	Gestion des aires protégées	Direction générale des forêts (DGF), Ministère de l'Agriculture	Tunisie	5.380.000 US\$	2002
FEM (BM)	Protection des ressources marines et côtières du golfe de Gabes	Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	Tunisie	6.410.000 US\$	2005
FEM (PNUE)	Évaluation des besoins en renforcement de capacités pour la biodiversité et participation dans la création d'un mécanisme d'échange d'informations	Ministère de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques	Tunisie	186.900 US\$	2005
FEM (PNUD)	Conservation des aires protégées de Dana et Azraq	Gouvernement de la Jordanie	Jordanie	6.300.000 US\$	1997
FEM (PNUD)	Consolidation finale et conservation des zones humides d'Azraq et des zones sauvages de Dana Wildlands par RSCN pour faire face aux nouvelles pressions	Société royale pour la conservation de la nature	Jordanie	1.949.000 US\$	1997
FEM (PNUD)	Évaluation des besoins en renforcement des capacités et priorités spécifiques au pays/autorité en termes de biodiversité	Corporation générale pour la protection de l'environnement (GCEP)	Jordanie	87,500 US\$	1997
FEM (PNUD)	Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans la réserve naturelle de Dibe'en	Société royale pour la conservation de la nature	Jordanie	1.000.000 US\$	2003
FEM (BM)	Conservation d'herbes et plantes médicinales	Centre national de recherche agricole et de transfert technologique	Jordanie	5.350.000 US\$	2003
FEM (BM)	Gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles dans la vallée du Rift jordanienne	Société royale pour la conservation de la nature	Jordanie	6.500.000 US\$	2007
FEM (PNUD)	Stratégie et plan d'action pour la biodiversité et rapport à la CBD	Gouvernement de la Jordanie	Jordanie et Palestine	350.000 US\$	1997
FEM (PNUD)	Activité qualifiante pour le centre d'échange d'informations	Gouvernement de la Jordanie	Jordanie et Palestine	12.500 US\$	1998

Baillieur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (PNUD)	Conservation et utilisation durable de l'agro-biodiversité des terres sèches du Croissant fertile	Centre international de recherche agricole dans les zones sèches	Jordanie, Liban et Syrie	8.232.000 US\$	1999
FEM (PNUD)	Renforcement des capacités nationales et de la conservation locale pour la protection durable de la biodiversité	Ministère de l'Environnement	Liban	2.529.000 US\$	2004
FEM (PNUD)	Stratégie et plan d'action pour la biodiversité et rapport à la CBD	Ministère de l'Environnement	Liban	145.000 US\$	1997
FEM (PNUD)	Activité qualifiante pour le centre d'échange d'informations	Ministère de l'Environnement	Liban	9.500 US\$	1998
FEM (PNUD)	Évaluation des besoins en développement des capacités et des priorités du pays pour la biodiversité	Ministère de l'Environnement	Liban	100.000 US\$	2001
FEM (PNUD)	Gestion intégrée des forêts de cèdres du Liban en coopération avec d'autres pays méditerranéens	Ministère de l'Environnement	Liban	555.500 US\$	2007
FEM (PNUD)	Intégration de la gestion de la biodiversité dans la production des plantes médicinales et aromatiques	Institut libanais de recherche agricole	Liban	980.000 US\$	2008
FEM (PNUD)	Stratégie pour la biodiversité et plan d'action et rapport à la CBD	Unité nationale pour la biodiversité, Commission générale des affaires environnementales	Syrie	194.000 US\$	1998
FEM (PNUD)	Support additionnel pour une activité qualifiante pour la participation dans le centre d'échange d'informations de la CBD	Unité nationale pour la biodiversité, Commission générale des affaires environnementales	Syrie	14.000 US\$	2000
FEM (PNUD)	Évaluation des besoins en développement des capacités et des priorités du pays pour la biodiversité	Unité nationale pour la biodiversité, Commission générale des affaires environnementales	Syrie	120.000 US\$	2001
FEM (PNUD)	Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées	Ministère d'État pour les affaires environnementales, Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire	Syrie	3.485.850 US\$	2005
FEM (BM)	Conservation in situ de la biodiversité génétique	Direction générale de la recherche agricole du ministère des affaires agricoles et rurales	Turquie	5.100.000 US\$	1998
FEM (BM)	Projet de gestion de la biodiversité et des ressources naturelles	Ministère de la Foresterie	Turquie	8.550.000 US\$	2008

Baillieur	Projet	Bénéficiaire	Lieu	Financement	Période
FEM (PNUE)	Consultation pour le rapportage national, participation dans le centre national d'échange d'informations et développement de la stratégie et plan d'action national pour la biodiversité (SPANB)	Direction générale de la protection de la nature et des parcs naturels, Département de la conservation de la nature, Ministère de l'Environnement et de la Foresterie	Turquie	365.300 US\$	2007
FEM (PNUD)	Renforcement du réseau d'aires protégées de la Turquie – Action pour la durabilité des aires marines et côtières protégées	Ministère de l'Environnement	Turquie	2.400.000 US\$	2009
FEM (PNUD)	Renforcement de la couverture et de l'efficacité de la gestion du sous-système d'aires protégées forestières au sein du système national d'aires protégées en Turquie	Ministère de l'Environnement	Turquie	996,500 US\$	2008
FEM (PNUE)	Renforcement de la conservation du réseau critique de zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs sur les routes de migrations entre l'Afrique et l'Eurasie	UNOPS	Turquie et d'autres pays du hotspot du bassin méditerranéen	6.350.000 US\$	2006
FEM (PNUD)	Stratégie et plan d'action national pour la biodiversité et rapport du pays à la COP	Secrétariat exécutif de l'environnement	Cap-Vert	208,151 US\$	2004
FEM (PNUD)	Activité qualifiante pour le mécanisme d'échange d'informations	Secrétariat exécutif de l'environnement	Cap-Vert	14,000 US\$	1998
FEM (PNUD)	Élaboration de la seconde communication nationale sur la biodiversité pour la Conférence des parties en 2001	Secrétariat exécutif de l'environnement	Cap-Vert	20,000 US\$	2004
FEM (PNUD)	Gestion intégrée participative des écosystèmes à l'intérieur et autour des aires protégées, Phase I	Direction générale de l'environnement, Ministère de l'agriculture et de la pêche	Cap-Vert	3.932.100 US\$	2003
FEM (PNUD)	SPWA-BD Consolidation du système d'aires protégées du Cap-Vert	Direction générale de l'environnement, Ministère de l'agriculture et de la pêche	Cap-Vert	3.387.000 US\$	2008
FEM (BM)	Stratégies pour la biodiversité, plan d'action et rapport national	Ministère de l'environnement et de la planification	Slovénie	89.000 US\$	2001

\* La liste compilée ci-dessus n'inclut pas les investissements du Programme des Eaux Internationales. Ce programme a certes financé des initiatives importantes en Méditerranée, mais il s'agit ici d'un inventaire des investissements ciblant spécifiquement la biodiversité.



## Appendice 8. Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée

### PROTOCOLE RELATIF À LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES DE LA MÉDITERRANÉE

#### *Les Parties contractantes au présent Protocole,*

*Étant Parties* à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, adoptée à Barcelone le 16 février 1976, telle que modifiée le 10 juin 1995,

*Désireuses* de mettre en œuvre les obligations prévues à l'article 4, paragraphes 3 e) et 5, de ladite convention,

*Considérant* que les zones côtières de la mer Méditerranée constituent un patrimoine commun naturel et culturel des peuples de la Méditerranée qu'il convient de préserver et d'utiliser judicieusement au profit des générations présentes et futures,

*Préoccupées* par l'accroissement de la pression anthropique sur les zones côtières de la mer Méditerranée menaçant leur fragilité et désireuses de stopper et d'inverser le processus de dégradation de ces zones et de réduire, de façon significative, la perte de biodiversité des écosystèmes côtiers,

*Inquiètes* des risques qui pèsent sur les zones côtières du fait des changements climatiques susceptibles d'entraîner, entre autres, une élévation du niveau des mers, et conscientes de la nécessité d'adopter des mesures durables pour réduire les effets négatifs des phénomènes naturels,

*Persuadées* que les zones côtières constituant une ressource écologique, économique et sociale irremplaçable, leur aménagement et leur gestion dans une perspective de préservation et de développement durable exigent une approche spécifique et intégrée au niveau de l'ensemble du bassin méditerranéen et de ses États riverains, en tenant compte de leur diversité et, en particulier, des besoins spécifiques des îles en ce qui concerne les caractéristiques géomorphologiques,

*Prenant* en compte la convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée à Montego Bay le 10 décembre 1982, la convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine, adoptée à Ramsar le 2 février 1971, la convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio de Janeiro le 5 juin 1992, auxquelles sont parties de nombreux États riverains de la mer Méditerranée ainsi que la Communauté européenne,

*Soucieuses* en particulier d'agir en coopération pour concevoir des plans appropriés et intégrés pour la gestion des zones côtières conformément à l'article 4, paragraphe 1 e), de la convention-cadre sur les changements climatiques, adoptée à New York le 9 mai 1992,

*Tirant profit* des expériences existantes de gestion intégrée des zones côtières et des travaux menés par différentes organisations, notamment les instances européennes,

*S'appuyant* sur les recommandations et les travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable ainsi que sur les recommandations des réunions des parties



contractantes tenues à Tunis en 1997, à Monaco en 2001, à Catane en 2003 et à Portoroz en 2005 et sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable adoptée à Portoroz en 2005,

*Résolues* à renforcer au plan méditerranéen les efforts faits par les États côtiers pour assurer la gestion intégrée des zones côtières,

*Décidées* à stimuler les initiatives nationales, régionales et locales grâce à une action coordonnée d'impulsion, de coopération et de partenariat avec les divers acteurs intéressés en vue de promouvoir une gouvernance efficiente au service de la gestion intégrée des zones côtières,

*Désireuses* de faire en sorte que la cohérence soit assurée, en ce qui concerne la gestion intégrée des zones côtières, dans l'application de la convention et de ses protocoles,

Sont convenues de ce qui suit :

## **PARTIE I**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### *Article 1*

#### OBLIGATIONS GÉNÉRALES

En conformité avec la convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses protocoles, les parties établissent un cadre commun pour la gestion intégrée des zones côtières de la mer Méditerranée et prennent les mesures nécessaires pour renforcer à cette fin la coopération régionale.

#### *Article 2*

#### DÉFINITIONS

Aux fins du présent protocole on entend par:

- a) «parties» les parties contractantes au présent protocole;
- b) «convention» la convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, adoptée à Barcelone le 16 février 1976, telle que modifiée le 10 juin 1995;
- c) «organisation» l'organisation visée à l'article 17 de la convention;
- d) «centre» le centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires;
- e) «zone côtière» l'espace géomorphologique de part et d'autre du rivage de la mer où se manifeste l'interaction entre la partie marine et la partie terrestre à travers des systèmes écologiques et systèmes de ressources complexes comprenant des

composantes biotiques et abiotiques coexistant et interagissant avec les communautés humaines et les activités socio-économiques pertinentes;

- f) «gestion intégrée des zones côtières» un processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières, prenant en compte simultanément la fragilité des écosystèmes et des paysages côtiers, la diversité des activités et des usages, leurs interactions, la vocation maritime de certains d'entre eux, ainsi que leurs impacts à la fois sur la partie marine et la partie terrestre.

### *Article 3*

#### CHAMP D'APPLICATION GÉOGRAPHIQUE

1. La zone d'application du présent protocole comprend la zone de la mer Méditerranée délimitée à l'article premier de la convention. Elle est définie en outre:

- a) vers la mer, par la limite de la zone côtière définie par la limite extérieure de la mer territoriale des parties;
- b) vers la terre, par la limite de la zone côtière définie par la limite des entités côtières compétentes telles que définies par les parties.

2. Si, dans la limite de sa souveraineté, une partie fixe des limites différentes de celles prévues au paragraphe 1 du présent article, elle doit adresser une déclaration au dépositaire au moment du dépôt de son instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion relatif au présent protocole ou à tout autre moment par la suite, dans la mesure où :

- a) la limite vers la mer est en deçà de la limite extérieure de la mer territoriale ;
- b) la limite vers la terre est différente, en plus ou en moins, de la limite du territoire des entités côtières telles que définies ci-dessus en vue d'appliquer notamment l'approche écosystémique et des critères économiques et sociaux, de prendre en compte les besoins spécifiques des îles en ce qui concerne les caractéristiques géomorphologiques, et de tenir compte des effets négatifs des changements climatiques.

3. Chaque partie prend des mesures ou favorise l'adoption de mesures adéquates, au niveau institutionnel approprié, pour informer les populations et les acteurs concernés du champ d'application géographique du présent protocole.

### *Article 4*

#### RÉSERVE DE DROITS

1. Aucune disposition du présent protocole ni aucun acte adopté sur la base du présent protocole ne peut porter atteinte aux droits, revendications ou positions juridiques actuelles ou futures de toute partie touchant le droit de la mer, en particulier la nature et l'étendue des zones marines, la délimitation de ces zones entre États adjacents ou qui se font face, le droit et les modalités de passage par les détroits servant à la navigation internationale et le droit

de passage inoffensif dans la mer territoriale, ainsi que la nature et l'étendue de la juridiction de l'État côtier, de l'État du pavillon et de l'État du port.

2. Aucun acte ou activité intervenant sur la base du présent protocole ne constitue une base permettant de faire valoir, de soutenir ou de contester une revendication de souveraineté ou de juridiction nationale.

3. Les dispositions du présent protocole ne portent pas atteinte aux dispositions plus strictes en matière de protection et de gestion de la zone côtière contenues dans d'autres instruments et programmes nationaux ou internationaux existants ou futurs.

4. Rien dans le présent protocole ne porte atteinte aux activités et installations de sécurité et de défense nationales; toutefois, chaque partie convient que ces activités et installations devraient être conduites ou établies dans la mesure du raisonnable et du possible d'une manière compatible avec le présent protocole.

#### *Article 5*

### OBJECTIFS DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

La gestion intégrée des zones côtières a pour but :

- a) de faciliter, par une planification rationnelle des activités, le développement durable des zones côtières en garantissant la prise en compte de l'environnement et des paysages et en la conciliant avec le développement économique, social et culturel;
- b) de préserver les zones côtières pour le bénéfice des générations présentes et futures;
- c) de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles, en particulier en ce qui concerne l'usage de l'eau;
- d) de garantir la préservation de l'intégrité des écosystèmes côtiers ainsi que des paysages côtiers et de la géomorphologie côtière;
- e) de prévenir et/ou de réduire les effets des aléas naturels et en particulier des changements climatiques, qui peuvent être imputables à des activités naturelles ou humaines;
- f) d'assurer la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions des autorités publiques, aux niveaux national, régional et local, qui affectent l'utilisation de la zone côtière.

#### *Article 6*

### PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Dans la mise en œuvre des dispositions du présent protocole, les parties sont guidées par les principes suivants de gestion intégrée des zones côtières :

- a) prendre spécialement en compte la richesse biologique, la dynamique et le fonctionnement naturels de la zone intertidale ainsi que la complémentarité et l'interdépendance entre la partie marine et la partie terrestre formant une entité unique;
- b) prendre en considération de manière intégrée l'ensemble des éléments relatifs aux systèmes hydrologiques, géomorphologiques, climatiques, écologiques, socio-économiques et culturels pour ne pas dépasser la capacité de charge de la zone côtière et pour prévenir les effets négatifs des catastrophes naturelles et du développement;
- c) appliquer une approche écosystémique dans l'aménagement et la gestion des zones côtières afin d'assurer le développement durable de celles-ci;
- d) assurer une gouvernance appropriée permettant de faire participer, de manière adéquate et en temps utile, à un processus de décision transparent les populations locales et les parties prenantes de la société civile concernées par les zones côtières;
- e) assurer une coordination institutionnelle intersectorielle organisée des diverses administrations et pouvoirs régionaux et locaux compétents sur les zones côtières;
- f) faire en sorte que soient élaborés des stratégies, plans et programmes d'utilisation du sol englobant l'urbanisme et les activités socio-économiques ainsi que d'autres politiques sectorielles pertinentes;
- g) prendre en compte la multiplicité et la diversité des activités dans les zones côtières, et, en tant que de besoin, accorder une priorité, en matière d'utilisation et d'implantation, aux services publics et activités nécessitant la proximité immédiate de la mer;
- h) assurer la répartition harmonieuse des activités sur toute la zone côtière et éviter une concentration et un étalement urbains non souhaitables;
- i) procéder à l'évaluation préalable des risques associés aux diverses activités humaines et infrastructures afin de prévenir et de réduire leur impact négatif sur les zones côtières;
- j) prévenir les dommages à l'environnement et, s'ils surviennent, prendre les mesures appropriées de remise en état.

#### *Article 7*

#### COORDINATION

1. Aux fins d'une gestion intégrée des zones côtières, les parties:

- a) assurent une coordination institutionnelle, si besoin est par l'intermédiaire des entités ou mécanismes appropriés, afin d'éviter les approches sectorielles et de faciliter les approches globales ;

- b) organisent une coordination appropriée entre les diverses autorités compétentes pour les parties maritime et terrestre des zones côtières dans les différents services administratifs, aux niveaux national, régional et local ;
- c) organisent entre autorités nationales et entités régionales et locales, dans le domaine des stratégies, plans et programmes côtiers et pour ce qui concerne les diverses autorisations d'activités, une coordination étroite qui peut résulter d'instances communes de concertation ou de procédures de décisions conjointes.

2. Les autorités nationales, régionales et locales compétentes des zones côtières doivent, autant que faire se peut, œuvrer de concert pour renforcer la cohérence et l'efficacité des stratégies, plans et programmes côtiers mis en place.

## **PARTIE II**

### **ÉLÉMENTS DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

#### *Article 8*

#### **PROTECTION ET UTILISATION DURABLE DE LA ZONE CÔTIÈRE**

1. Dans le respect des principes et objectifs énoncés aux articles 5 et 6 du présent protocole, les parties font en sorte qu'une utilisation et une gestion durables des zones côtières soient conduites de manière à préserver les habitats naturels, paysages, ressources naturelles et écosystèmes côtiers, conformément aux dispositions des instruments juridiques régionaux et internationaux.

2. À cet effet, les parties :

- a) instituent une zone non constructible dans les zones côtières à compter du niveau atteint par le plus grand flot d'hiver. Compte tenu notamment des espaces directement et négativement affectés par les changements climatiques et les risques naturels, cette zone ne pourra être d'une largeur inférieure à 100 mètres sous réserve des dispositions de l'alinéa b ci-dessous. Les mesures nationales fixant cette largeur avec davantage de rigueur continuent à s'appliquer.
- b) peuvent adapter, en cohérence avec les objectifs et principes du présent protocole, les dispositions mentionnées ci-dessus:
  - 1) pour des projets d'intérêt public;
  - 2) dans des zones présentant des contraintes géographiques particulières, ou d'autres contraintes locales liées notamment à la densité de population ou aux besoins sociaux, lorsque les habitations individuelles, l'urbanisation ou le développement sont prévus par des instruments juridiques nationaux.
- (c) notifient à l'organisation leurs instruments juridiques nationaux prévoyant les adaptations visées ci-dessus.

3. Les parties font également en sorte que leurs instruments juridiques nationaux comportent des critères d'utilisation durable de la zone côtière. Ces critères, prenant en compte les conditions locales spécifiques, portent, notamment, sur les points suivants:

- a) identifier et délimiter, en dehors des aires protégées, des espaces libres où l'urbanisation et d'autres activités sont limitées ou, si nécessaire, interdites;
- b) limiter le développement linéaire des agglomérations et la création de nouvelles infrastructures de transport le long de la côte;
- c) veiller à ce que les préoccupations d'environnement soient intégrées dans les règles de gestion et d'utilisation du domaine public maritime;
- d) organiser l'accès libre et gratuit du public à la mer et le long du rivage;
- e) limiter ou, si nécessaire, interdire la circulation et le stationnement des véhicules terrestres ainsi que la circulation et l'ancrage des véhicules marins sur les espaces naturels terrestres ou maritimes fragiles, y compris sur les plages et les dunes.

#### *Article 9*

### ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Dans le respect des principes et objectifs énoncés aux articles 5 et 6 du présent protocole, et compte tenu des dispositions pertinentes de la convention de Barcelone et de ses protocoles, les parties :

- a) accordent une attention spéciale aux activités économiques qui exigent la proximité immédiate de la mer;
- b) font en sorte que, dans les diverses activités économiques, soit réduite au minimum l'utilisation des ressources naturelles et soient pris en compte les besoins des générations futures;
- c) veillent au respect de la gestion intégrée des ressources en eau et de la gestion écologiquement rationnelle des déchets;
- d) font en sorte d'adapter l'économie côtière et maritime à la nature fragile des zones côtières et de protéger les ressources de la mer contre la pollution;
- e) définissent des indicateurs de développement des activités économiques en vue d'assurer l'utilisation durable des zones côtières et de réduire les pressions excédant la capacité de charge de celles-ci;
- f) encouragent des codes de bonne conduite parmi les autorités publiques, les acteurs économiques et les organisations non gouvernementales.

2. En ce qui concerne les activités économiques ci-après, les parties conviennent en outre de ce qui suit:

a) Agriculture et industrie:

La localisation et le fonctionnement des activités agricoles et industrielles doivent garantir un niveau élevé de protection de l'environnement afin de préserver les écosystèmes et paysages côtiers et de prévenir la pollution de la mer, de l'eau, de l'air et des sols.

b) Pêche:

- i) Les projets de développement doivent tenir compte de la nécessité de protéger les zones de pêche.
- ii) Les pratiques de pêche doivent être compatibles avec une utilisation durable des ressources marines naturelles.

c) Aquaculture:

- i) Les projets de développement doivent prendre en compte la nécessité de protéger les zones aquacoles et de mollusques/ crustacés.
- ii) L'aquaculture doit être réglementée quant à l'utilisation d'intrants et quant au traitement des déchets.

d) Tourisme et activités sportives et de loisir:

- i) Un tourisme côtier durable, respectueux des écosystèmes, des ressources naturelles, du patrimoine culturel et des paysages côtiers, doit être encouragé.
- ii) Des formes spécifiques de tourisme côtier, notamment le tourisme culturel, rural et l'écotourisme, sont favorisées dans le respect des traditions des populations locales.
- iii) La pratique des diverses activités sportives et de loisirs, y compris la pêche de loisir et la récolte de coquillages, est réglementée ou, si nécessaire, interdite.

e) Utilisation de ressources naturelles spécifiques:

- i) Les fouilles et extractions minérales, y compris l'utilisation de l'eau de mer dans les usines de dessalement et l'exploitation des carrières, doivent faire l'objet d'une autorisation préalable.
- ii) L'extraction de sable, y compris dans les fonds marins, et de sédiments fluviaux, est réglementée ou interdite si elle risque d'avoir des effets préjudiciables à l'équilibre des écosystèmes côtiers.
- iii) Il est effectué une surveillance continue des aquifères côtiers ainsi que des zones de contact ou d'interface dynamiques entre eaux douces et eaux

salées qui pourraient être affectées par l'extraction des eaux souterraines ou les rejets dans le milieu naturel.

f) Infrastructures, installations énergétiques, ports et ouvrages maritimes:

Les infrastructures, installations et ouvrages sont soumis à autorisation de sorte que leurs impacts dommageables sur les écosystèmes, les paysages et la géomorphologie de la côte soient réduits au minimum ou, s'il y a lieu, compensés par des mesures non financières.

g) Activités maritimes:

Les activités maritimes doivent être conduites de manière à assurer la préservation des écosystèmes côtiers, conformément aux règles, normes et procédures des conventions internationales pertinentes.

*Article 10*

## ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS PARTICULIERS

Les parties prennent des mesures pour protéger les caractéristiques de certains écosystèmes particuliers comme suit :

### 1. Zones humides et estuaires

En dehors de la création d'aires protégées et en vue d'empêcher la disparition des zones humides et estuaires, les parties :

- a) prennent en compte la fonction environnementale, économique et sociale des zones humides et estuaires dans les stratégies nationales, plans et programmes côtiers et lors de la délivrance des autorisations;
- b) prennent les mesures nécessaires pour réglementer ou, si besoin est, interdire les activités qui peuvent avoir des effets néfastes sur les zones humides et les estuaires;
- c) entreprennent, dans la mesure du possible, la remise en état des zones humides côtières dégradées afin de réactiver leur rôle positif dans les processus environnementaux côtiers.

### 2. Habitats marins

Les parties, reconnaissant la nécessité de protéger les zones marines qui abritent des habitats et des espèces dont la conservation présente une grande valeur, indépendamment de leur classement en aires protégées:

- a) adoptent des mesures pour assurer, par le biais de la législation, de la planification et de la gestion, la protection et la conservation des zones marines et côtières, en particulier de celles qui abritent des habitats et des espèces dont la conservation présente une grande valeur;



- b) s'engagent à encourager la coopération régionale et internationale de manière à mettre en œuvre des programmes communs de protection des habitats marins.

### 3. Forêts et zones boisées du littoral

Les parties adoptent des mesures visant à préserver ou à développer les forêts et zones boisées du littoral, en particulier, en dehors des aires spécialement protégées.

### 4. Dunes

Les parties s'engagent à préserver et, là où cela est possible, à réhabiliter de manière durable les dunes et cordons dunaires.

### *Article 11*

#### PAYSAGES CÔTIERS

1. Les parties, reconnaissant la valeur esthétique, naturelle et culturelle particulière des paysages côtiers, indépendamment de leur classement en aires protégées, adoptent des mesures pour assurer la protection des paysages côtiers par le biais de la législation, de la planification et de la gestion;

2. Les parties s'engagent à encourager la coopération régionale et internationale dans le domaine de la protection des paysages et, en particulier, la mise en œuvre, s'il y a lieu, d'actions communes pour les paysages côtiers transfrontaliers.

### *Article 12*

#### ÎLES

Les parties s'engagent à assurer une protection spéciale aux îles, y compris les petites îles et, à cet effet:

- a) à encourager sur ces espaces des activités respectueuses de l'environnement et à prendre des mesures spéciales pour assurer la participation des habitants à la protection des écosystèmes côtiers en se basant sur leurs usages et savoir-faire locaux;
- b) à prendre en compte les spécificités de l'environnement insulaire ainsi que la nécessité d'assurer une interaction entre les îles dans les stratégies nationales, plans et programmes côtiers et instruments de gestion, notamment dans les domaines des transports, du tourisme, de la pêche, des déchets et de l'eau.

### *Article 13*

#### PATRIMOINE CULTUREL

1. Les parties adoptent, individuellement ou collectivement, toutes les mesures appropriées pour préserver et protéger le patrimoine culturel de la zone côtière, notamment

archéologique et historique, y compris le patrimoine culturel subaquatique, conformément aux instruments nationaux et internationaux applicables.

2. Les parties font en sorte que la conservation in situ du patrimoine culturel des zones côtières soit considérée comme l'option prioritaire avant toute intervention sur ce patrimoine.

3. Les parties veillent en particulier à ce que les éléments du patrimoine culturel subaquatique des zones côtières extraits du milieu marin soient gardés et gérés de manière à assurer leur conservation à long terme, et ne fassent pas l'objet d'opérations de vente, d'achat ou de troc en tant qu'articles de nature commerciale.

#### *Article 14*

### PARTICIPATION

1. En vue de garantir une gouvernance efficiente tout au long du processus de gestion intégrée des zones côtières, les parties prennent les mesures nécessaires pour assurer, aux phases de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes ou projets côtiers et marins ainsi que lors de la délivrance des diverses autorisations, la participation appropriée des diverses parties prenantes, parmi lesquelles:

- les collectivités territoriales et les entités publiques concernées,
- les opérateurs économiques,
- les organisations non gouvernementales,
- les acteurs sociaux,
- le public concerné.

Cette participation implique inter alia des organes consultatifs, des enquêtes ou auditions publiques, et peut s'étendre à des partenariats.

2. Afin d'assurer cette participation, les parties fournissent des informations en temps utile et de manière adéquate et efficace.

3. Des procédures de médiation ou de conciliation ainsi qu'un droit de recours administratif ou juridictionnel devraient être ouverts à toute partie prenante qui conteste des décisions, actes ou omissions soumis aux dispositions établies par les parties sur la participation concernant les plans, programmes ou projets relatifs à la zone côtière.

#### *Article 15*

### SENSIBILISATION, FORMATION, ÉDUCATION ET RECHERCHE

1. Les parties s'engagent à entreprendre, aux niveaux national, régional ou local, des actions de sensibilisation sur la gestion intégrée des zones côtières ainsi qu'à développer des programmes d'enseignement et des activités de formation ainsi que d'éducation du public en la matière.

2. Les parties organisent, directement, multilatéralement ou bilatéralement, ou avec l'aide de l'organisation, du centre ou des organisations internationales concernées, des programmes d'enseignement et des activités de formation ainsi que d'éducation du public sur la gestion intégrée des zones côtières en vue d'assurer leur développement durable.

3. Les parties prévoient d'entreprendre des recherches scientifiques pluridisciplinaires sur la gestion intégrée des zones côtières et l'interaction entre les activités et leurs impacts sur les zones côtières. À cet effet, elles devront créer des centres spécialisés de recherche ou leur apporter un appui. Ces recherches ont pour objet, en particulier, d'approfondir les connaissances sur la gestion intégrée des zones côtières, de contribuer à l'information du public et de faciliter la prise de décisions publiques et privées.

### **PARTIE III**

#### **INSTRUMENTS DE LA GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

##### *Article 16*

#### **MÉCANISMES DE SUIVI ET D'OBSERVATION ET RÉSEAUX**

1. Les parties utilisent et renforcent les mécanismes appropriés de suivi et d'observation qui existent, ou en créent de nouveaux, si nécessaire. Elles établissent et tiennent à jour régulièrement des inventaires nationaux des zones côtières qui devraient comprendre, autant que possible, des informations sur les ressources et les activités ainsi que sur les institutions, les législations et les plans qui peuvent exercer une influence sur les zones côtières.

2. Afin de promouvoir l'échange d'expériences scientifiques, de données et de bonnes pratiques, les parties participent, au niveau administratif et scientifique approprié, à un réseau méditerranéen de zones côtières, en coopération avec l'organisation.

3. En vue de faciliter l'observation régulière de l'état et de l'évolution des zones côtières, les parties mettent au point un formulaire de référence et un processus agréés pour collecter les données destinées aux inventaires nationaux.

4. Les parties prennent toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accès du public aux informations provenant des mécanismes de suivi et d'observation et des réseaux.

##### *Article 17*

#### **STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE DE GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES**

Les parties s'engagent à coopérer en vue de promouvoir le développement durable et la gestion intégrée des zones côtières, en tenant compte de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable et en la complétant en tant que de besoin. À cette fin, les parties définissent, avec l'assistance du centre, un cadre régional commun de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée à mettre en œuvre au moyen de plans d'action régionaux appropriés et d'autres instruments opérationnels, ainsi qu'au moyen de leurs stratégies nationales.

## *Article 18*

### STRATÉGIES NATIONALES, PLANS ET PROGRAMMES CÔTIERS

1. Chaque partie renforce ou élabore une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières ainsi que des plans et programmes côtiers de mise en œuvre conformes au cadre régional commun et dans le respect des objectifs et principes de gestion intégrée du présent protocole et informe l'organisation du mécanisme de coordination mis en place pour cette stratégie.
2. La stratégie nationale, à partir de l'analyse de la situation existante, fixe des objectifs, détermine des priorités en les justifiant, identifie les écosystèmes côtiers nécessitant une gestion ainsi que tous les acteurs et les processus concernés, énumère les mesures à prendre et leur coût ainsi que les instruments institutionnels et les moyens juridiques et financiers disponibles et arrête un calendrier d'application.
3. Les plans et programmes côtiers, qui peuvent être spécifiques ou intégrés dans d'autres plans et programmes, précisent les orientations de la stratégie nationale et la mettent en œuvre à un niveau territorial approprié en déterminant, entre autres et au besoin, les capacités de charge et les conditions d'affectation et d'utilisation des parties marines et terrestres correspondantes des zones côtières.
4. Les parties définissent des indicateurs appropriés afin d'évaluer l'efficacité des stratégies de gestion intégrée des zones côtières, des plans et des programmes de gestion intégrée des zones côtières ainsi que les progrès dans la mise en œuvre du protocole.

## *Article 19*

### ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Compte tenu de la fragilité des zones côtières, les parties font en sorte que le processus et les études d'évaluation de l'impact environnemental des projets publics et privés pouvant avoir d'importants effets sur l'environnement des zones côtières, et notamment sur leurs écosystèmes, prennent en compte la sensibilité particulière de l'environnement et les interrelations entre les parties marines et terrestres de la zone côtière.
2. Selon les mêmes critères, les parties établissent, s'il y a lieu, une évaluation environnementale stratégique des plans et programmes affectant la zone côtière.
3. Les évaluations environnementales devraient tenir compte des impacts cumulatifs sur les zones côtières, notamment en accordant une attention particulière à leurs capacités de charge.

## *Article 20*

### POLITIQUE FONCIÈRE

1. Afin de promouvoir la gestion intégrée des zones côtières, de réduire les pressions économiques, de conserver des espaces libres et de permettre l'accès du public à la mer et

le long du rivage, les parties adoptent des instruments et mesures appropriés de politique foncière, y compris lors du processus de planification.

2. À cet effet, et afin d'assurer la gestion durable des biens publics et privés des zones côtières, les parties peuvent, notamment, adopter des mécanismes d'acquisition, de cession, de donation ou de transfert de biens au profit du domaine public et instituer des servitudes sur les propriétés.

#### *Article 21*

### INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES, FINANCIERS ET FISCAUX

Pour mettre en œuvre les stratégies nationales, plans et programmes côtiers, les parties peuvent prendre les mesures appropriées pour adopter des instruments économiques, financiers et/ou fiscaux pertinents destinés à appuyer les initiatives locales, régionales et nationales relatives à la gestion intégrée des zones côtières.

#### **Partie IV**

### **RISQUES AFFECTANT LA ZONE CÔTIÈRE**

#### *Article 22*

### ALÉAS NATURELS

Dans le cadre des stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières, les parties élaborent des politiques de prévention des aléas naturels. À cette fin, ils entreprennent, pour les zones côtières, des évaluations de la vulnérabilité et des aléas, et prennent des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation pour faire face aux effets des catastrophes naturelles et, en particulier, des changements climatiques.

#### *Article 23*

### ÉROSION CÔTIÈRE

1. Conformément aux objectifs et principes énoncés dans les articles 5 et 6 du présent protocole, les parties, afin de mieux prévenir et atténuer l'impact négatif de l'érosion côtière, s'engagent à adopter les mesures nécessaires pour maintenir ou restaurer la capacité naturelle de la côte à s'adapter aux changements, y compris ceux provoqués par l'élévation du niveau de la mer.

2. Les parties, lorsqu'ils envisagent d'entreprendre de nouvelles activités et ouvrages dans la zone côtière, y compris les ouvrages maritimes et travaux de défense côtière, tiennent particulièrement compte de leurs effets négatifs sur l'érosion côtière ainsi que des coûts directs et indirects qui peuvent en résulter. S'agissant des activités et structures existantes, les parties devront adopter des mesures pour en réduire au minimum les effets sur l'érosion côtière.

3. Les parties s'efforcent d'anticiper les impacts de l'érosion côtière grâce à la gestion intégrée des activités, y compris l'adoption de mesures spéciales pour les sédiments côtiers et les ouvrages côtiers.

4. Les parties s'engagent à procéder à l'échange des données scientifiques susceptibles de faire mieux connaître l'état, l'évolution et les impacts de l'érosion côtière.

#### *Article 24*

### GESTION DES CATASTROPHES NATURELLES

1. Les parties s'engagent à promouvoir la coopération internationale pour la gestion des catastrophes naturelles et à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire face, dans les meilleurs délais, à leurs effets.

2. Les parties s'engagent à coordonner l'utilisation des équipements de détection, d'alerte et de communication dont elles disposent, en recourant aux mécanismes et initiatives existants, pour assurer dans les délais les plus brefs la transmission d'informations urgentes concernant les catastrophes naturelles majeures. Les parties notifient à l'organisation quelles sont les autorités nationales habilitées à donner et recevoir ces informations dans le cadre des mécanismes internationaux pertinents.

3. Les parties s'engagent à promouvoir la coopération entre elles et entre les autorités nationales, régionales et locales, les organisations non gouvernementales et les autres organisations compétentes en vue de fournir, en urgence, une assistance humanitaire pour faire face à une catastrophe naturelle affectant les zones côtières de la mer Méditerranée.

## **PARTIE V**

### **COOPÉRATION INTERNATIONALE**

#### *Article 25*

### FORMATION ET RECHERCHE

1. Les parties s'engagent, directement ou avec l'aide de l'organisation ou des organisations internationales compétentes, à coopérer pour la formation du personnel scientifique, technique et administratif dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières, notamment en vue :

- a) de recenser et renforcer les capacités;
- b) de développer les moyens scientifiques et techniques de la recherche;
- c) de promouvoir des centres spécialisés dans la gestion intégrée des zones côtières;
- d) d'encourager des programmes de formation des professionnels locaux.

2. Les parties s'engagent, directement ou avec l'aide de l'organisation ou des organisations internationales compétentes, à promouvoir la recherche scientifique et technique sur la

gestion intégrée des zones côtières, en particulier en échangeant des renseignements d'ordre scientifique et technique et en coordonnant leurs programmes de recherche sur des thèmes d'intérêt commun.

#### *Article 26*

### ASSISTANCE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Aux fins de la gestion intégrée des zones côtières, les parties s'engagent, directement ou avec l'aide de l'organisation ou des organisations internationales compétentes, à coopérer pour fournir aux parties qui la demandent, une assistance scientifique et technique, y compris l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et leur transfert, ainsi que d'autres formes possibles d'assistance.

#### *Article 27*

### ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COMMUN

1. Les parties s'engagent, directement ou avec l'aide de l'organisation ou des organisations internationales compétentes, à coopérer pour échanger des informations sur l'utilisation des meilleures pratiques environnementales.

2. En particulier, les parties, avec l'appui de l'organisation:

- a) définissent des indicateurs de gestion côtière, compte tenu de ceux qui existent, et coopèrent en vue de l'utilisation de ces indicateurs;
- b) établissent et tiennent à jour des évaluations de l'utilisation et de la gestion des zones côtières;
- c) exécutent des activités d'intérêt commun, telles que des projets de démonstration de gestion intégrée des zones côtières.

#### *Article 28*

### COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Les parties s'efforcent, directement ou avec l'aide de l'organisation ou des organisations internationales compétentes, à titre bilatéral ou multilatéral, de coordonner, s'il y a lieu, leurs stratégies, plans et programmes côtiers nationaux concernant les zones côtières frontalières. Les entités administratives nationales concernées sont associées aux travaux de cette coordination.

#### *Article 29*

### ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES TRANSFRONTALIÈRES

1. Dans le cadre du présent protocole, les parties, avant d'autoriser ou d'approuver des plans, programmes et projets susceptibles de causer un préjudice grave aux zones côtières

d'autres parties, coopèrent entre elles par le biais de notification, d'échange d'informations et de consultation pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement de ces projets, plans et programmes, en tenant compte de l'article 19 du présent protocole et de l'article 4, paragraphe 3 d), de la convention.

2. À cette fin, les parties s'engagent à coopérer pour élaborer et adopter des lignes directrices appropriées concernant la détermination des procédures de notification, d'échange d'informations et de consultation à tous les stades du processus.

3. Les parties peuvent, s'il y a lieu, adopter des accords bilatéraux ou multilatéraux pour donner pleinement effet au présent article.

## **PARTIE VI**

### **DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES**

#### *Article 30*

#### **POINTS FOCaux**

Chaque partie désigne un point focal pour assurer la liaison avec le centre sur les aspects techniques et scientifiques de l'application du présent protocole et pour diffuser l'information, aux niveaux national, régional et local.

Les points focaux se réunissent périodiquement pour exercer les fonctions découlant du présent protocole.

#### *Article 31*

#### **RAPPORTS**

Les parties présentent aux réunions ordinaires des parties contractantes, dans les formes et selon les fréquences déterminées par ces réunions, des rapports sur la mise en application du présent protocole, y compris les mesures prises, leur efficacité et les problèmes rencontrés dans leur application.

#### *Article 32*

#### **COORDINATION INSTITUTIONNELLE**

1. L'organisation est chargée de coordonner la mise en application du présent protocole. Elle s'appuie à cette fin sur le centre, qu'elle peut charger des fonctions suivantes:

- a) aider les parties à définir un cadre régional commun de gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée conformément à l'article 17;
- b) préparer régulièrement un rapport sur l'état et l'évolution de la gestion intégrée des zones côtières de la mer Méditerranée afin de faciliter la mise en application du présent protocole;



- c) échanger des informations et exécuter des activités d'intérêt commun conformément à l'article 27;
- d) à leur demande, aider les parties:
  - à participer à un réseau méditerranéen de zones côtières conformément à l'article 16
  - à préparer et appliquer leurs stratégies nationales de gestion intégrée des zones côtières conformément à l'article 18,
  - à coopérer dans le cadre d'activités de formation et de programmes de recherche scientifique et technique conformément à l'article 25,
  - à coordonner, s'il y a lieu, la gestion des zones côtières transfrontières conformément à l'article 28,
- e) organiser les réunions des points focaux en vertu de l'article 30;
- f) remplir toute autre fonction qui lui est confiée par les parties.

2. Aux fins de l'application du présent protocole, les parties, l'organisation et le centre peuvent conjointement établir une coopération avec les organisations non gouvernementales dont les activités sont liées au protocole.

### *Article 33*

#### RÉUNIONS DES PARTIES

1. Les réunions ordinaires des parties au présent protocole se tiennent lors des réunions ordinaires des parties contractantes à la convention organisées en vertu de l'article 18 de la convention. Les parties peuvent également tenir des réunions extraordinaires conformément audit article.
2. Les réunions des parties au présent protocole ont pour objet:
  - a) de suivre l'application du présent protocole;
  - b) de s'assurer que l'application du présent protocole se fait en coordination et synergie avec les autres protocoles;
  - c) de superviser les travaux de l'organisation et du centre relatifs à l'application du présent protocole et de fournir des orientations pour leurs activités;
  - d) d'examiner l'efficacité des mesures adoptées pour la gestion intégrée des zones côtières et la nécessité d'autres mesures, en particulier sous forme d'annexes ou d'amendements au présent protocole;

- e) de faire des recommandations aux parties sur les mesures à prendre pour la mise en œuvre du présent protocole;
- f) d'examiner les propositions formulées par les réunions des points focaux conformément à l'article 30 du présent protocole;
- g) d'examiner les rapports transmis par les parties et d'adopter les recommandations pertinentes conformément à l'article 26 de la convention;
- h) d'examiner toute autre information pertinente transmise par l'intermédiaire du centre;
- i) d'examiner, s'il y a lieu, toute autre question concernant le présent protocole.

## **PARTIE VII**

### **DISPOSITIONS FINALES**

#### *Article 34*

#### RELATIONS AVEC LA CONVENTION

1. Les dispositions de la convention se rapportant à tout protocole s'appliquent à l'égard du présent protocole.
2. Le règlement intérieur et les règles financières adoptées conformément à l'article 24 de la convention s'appliquent à l'égard du présent protocole, à moins que les parties à ce dernier n'en conviennent autrement.

#### *Article 35*

#### RAPPORTS AVEC LES TIERS

1. Les parties invitent, le cas échéant, les États non parties au présent protocole et les organisations internationales à coopérer à la mise en œuvre du présent protocole.
2. Les parties s'engagent à prendre des mesures appropriées, compatibles avec le droit international, en vue d'assurer que nul n'entreprend des activités contraires aux principes et objectifs du présent protocole.

#### *Article 36*

#### SIGNATURE

Le présent protocole est ouvert à Madrid du 21 janvier 2008 au 20 janvier 2009 à la signature de toute partie contractante à la convention.

#### *Article 37*

#### RATIFICATION, ACCEPTATION OU APPROBATION

Le présent protocole sera soumis à la ratification, l'acceptation ou l'approbation. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du gouvernement de l'Espagne, qui assumera les fonctions de dépositaire.

*Article 38*

#### ADHÉSION

À partir du 21 janvier 2009 le présent protocole est ouvert à l'adhésion de toute partie à la convention.

*Article 39*

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur le trentième (30) jour à compter de la date du dépôt d'au moins six (6) instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

*Article 40*

#### TEXTES FAISANT FOI

L'original du présent protocole, dont les textes anglais, arabe, espagnol et français font également foi, sera déposé auprès du dépositaire.

EN FOI DE QUOI LES SOUSSIGNÉS, dûment autorisés, ont signé le présent protocole.

*FAIT À MADRID, ESPAGNE, ce vingt et un janvier deux mille huit.*